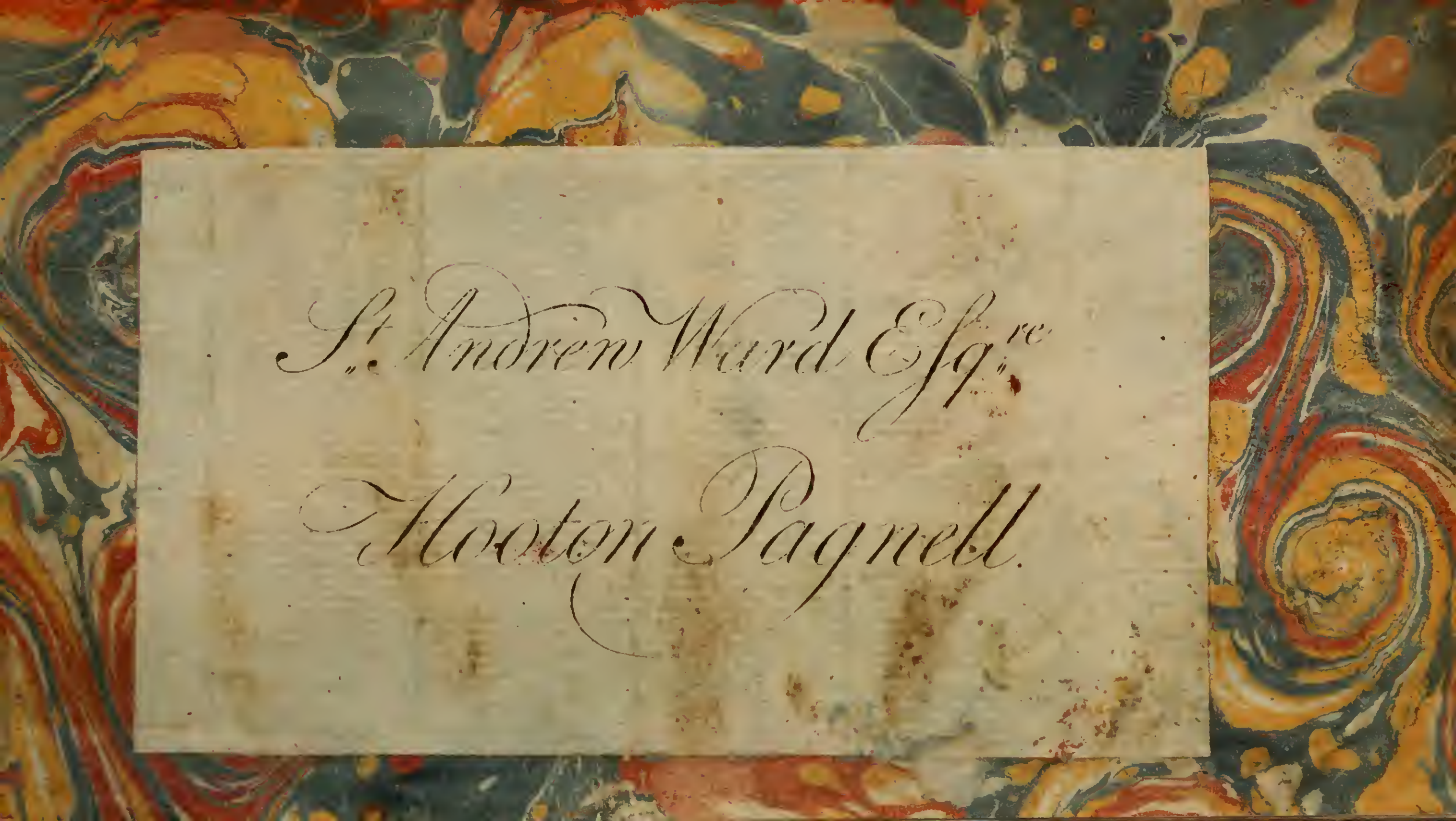



St. Andrew Ward Esq.re
Hooton Pagnell.



HISTOIRE
DE
FRANCE

DEPUIS L'ETABLISSEMENT DE LA MONARCHIE JUSQU'AU REGNE DE LOUIS XIV.

Par M. VILLARET.

TOME DIXIEME.

Le prix, 3 liv. relié.



A PARIS,

Chez DESAINT & SAILLANT, rue Saint-Jean de Beauvais, vis-à-vis le College.

M. DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES V.



LA France paroiſſoit réduite au dernier dégré d'abaiſſement. Il y avoit peu d'apparence qu'elle pût ſe relever ſi-tôt de tant de pertes. Mais il eſt dans tous les états, & ſur-tout dans le nôtre, des reſſources qui n'attendent pour ſe manifeſter, que les lumieres d'un génie actif, qui ſçache faire jouer à propos ces reſſorts inconnus au vulgaire. Un prince éclairé peut tout, lorſqu'attentif à profiter des circonſtances, il ſçait allier la ſageſſe à la vigilance, ANN. 1364.

ANN. 1364. Charles, d'une ſanté délicate, peu propre aux expéditions militaires, monta ſur le trône dans un temps où la conjoncture préſente ſembloit exiger un prince guerrier, dont la valeur fût capable de repouſſer un ennemi devenu trop puiſſant, & de rétablir les limites de l'empire. Ce roi du fond de ſon cabinet exécuta ſans tirer l'épée ce qu'on auroit à peine oſé ſe promettre du plus grand capitaine. Le regne de ce monarque, malheureuſement d'une trop courte durée, va prouver combien la ſupériorité des lumieres l'emporte ſur l'excès du courage : il nous donnera une juſte idée des vertus les plus eſſentielles dans un ſouverain. Charles V peut apprendre à tous les monarques la route qu'ils doivent ſuivre pour ſe couvrir de gloire, rendre leur état floriſſant, & aſſurer la félicité des peuples que la Providence leur a ſoumis. Il portoit dans un corps débile une ame forte, intelligente & courageuſe, qualités dont la droiture de ſon cœur ne lui permit jamais d'abuſer. Il montra que la ſaine politique & la probité ſont inſéparables : incapable de tromper, il ne ſe laiſſa jamais

ſurprendre. Il ſoutint avec vigueur ſes démarches autoriſées par la juſtice. Ep ouvé par les contradictions, il ſe forma une habitude de conſtance que rien n'étoit capable d'ébranler : enfin il enchaîna la fortune par les liens les plus ſolides & les plus honorables, la ſageſſe & la probité. Il acquit la connoiſſance des hommes ; connoiſſance ſi néceſſaire à ceux qui ſont chargés de les conduire : il mit en uſage leurs bonnes qualités pour le bien du gouvernement. Il fit plus, il tira même quelque utilité de leurs défauts : la prudence préſidoit à toutes ſes actions. Sa bonté tempéra la ſévérité de la juſtice : il défendit ſes ſujets, il les ſoulagea, il anima les ſciences & les arts par ſon exemple & par les récompenſes dont il les honora : il fut généreux avec économie, également éloigné de l'avarice & de la prodigalité : exact à remplir les obligations ſacrées de la religion, il fut pieux par gout autant que par devoir. Quoiqu'il fût la meilleure tête de ſon conſeil, il écoutoit tous les avis, & ne rougiſſoit pas de réformer le ſien. L'état reprit une nouvelle face ſous la domination de ce grand prince : la nation recouvra

ANN. 1364.

ſon ancien luſtre. Il travailla toute ſa vie pour le bonheur de ſes ſujets, il les aima, il en fut aimé, il mérita leur plus tendre attachement : c'eſt le plus beau trait dont on puiſſe couronner ſon éloge.

Etat du royaume.

Avant que d'entrer dans le détail des événemens de ce regne, il ne ſera pas inutile de jetter un coup d'œil ſur le tableau du royaume, & de le conſidérer un moment dans les diverſes parties relatives au gouvernement politique & civil : car c'eſt dans ces ſources qu'il faut chercher l'origine des vertus & des vices dominans dans un ſiecle. L'adminiſtration bonne ou mauvaiſe ébranle en quelque ſorte la maſſe entiere d'une nation, & forme ſon caractere général, dont la direction dépend abſolument du ſouverain qui la gouverne.

Forces militaires.

La profeſſion des armes, toujours honorée en France depuis l'établiſſement de notre monarchie, s'eſt maintenue dans toute ſa ſplendeur pendant près de quatorze ſiecles, malgré cette multitude de changemens ſurvenus dans la conſtitution de l'état. Les François de nos jours volent aux combats avec la même ardeur & la même in-

trépidité qui animoient leurs ancêtres sous les Clovis, les Carlovingiens, & les successeurs de Hugues Capet. Le même esprit guerrier regne parmi notre nation, & ce feu martial qui la remplit, n'a besoin d'autre aliment pour s'entretenir, que de la considération & des honneurs attachés de tout temps à l'état d'homme de guerre. Un peuple sensible à la gloire, & qui fait tout pour elle, sembleroit devoir être invincible : mais une longue suite d'expériences nous apprend que la valeur n'est pas toujours le garant de la victoire : l'excès même du courage peut être nuisible, lorsque tournant contre lui-même ses propres efforts, il se livre à la présomption & à la témérité, suites trop ordinaires d'une confiance aveugle. L'histoire des regnes de Philippe de Valois & de Jean présente naturellement ces réflexions. Le siecle où vécurent ces princes est fertile en guerriers ; l'état militaire jouissoit alors de la plus grande considération : c'étoit le seul état honorable. A ce motif de gloire, plus que suffisant pour échauffer notre noblesse, se joignoit encore la raison d'intérêt : c'étoit dans cette carriere brillante que

ANN. 1364

ſe faiſoient les fortunes rapides, on s'enrichiſſoit en combattant : pluſieurs profeſſions devenues de nos jours ſi profitables pour ceux qui les exercent, étoient alors ignorées ou languiſſantes : on n'acquéroit de l'illuſtration & des richeſſes que la lance ou l'épée à la main. Cependant malgré tant d'avantages prodigués aux gens de guerre, jamais nos armes n'avoient été ſi malheureuſes. Les funeſtes journées de Crecy & de Poitiers nous couvrirent de honte : l'état ébranlé penſa devenir la proie de nos vainqueurs. Ces malheurs paroiſſent incompréhenſibles au premier aſpect. La ſurpriſe diſparoîtra peut-être en examinant quelle étoit alors notre maniere de faire la guerre, quels uſages on obſervoit dans les combats, & ſur-tout de quelles eſpeces de troupes nos armées étoient compoſées : c'eſt dans cet examen qu'on doit démêler le vice caché qui produiſit ces revers étonnans.

Armées.

Depuis long-temps la force de nos armées réſidoit principalement, pour ne pas dire uniquement, dans la cavalerie. Tout homme de guerre étoit un combattant à cheval, & c'eſt la raiſon

Chevaliers : leurs privileges.

pour laquelle nos anciens écrivains rendoient en françois l'expression de *miles*, par celle de chevalier, dont l'usage subsiste encore & n'est réservé que pour la haute noblesse. On a vu dans les commencemens de cette histoire l'institution de la chevalerie, l'éducation de ceux qui étoient admis à cet ordre, une partie des cérémonies pratiquées à leur réception, & des prérogatives attachées à leur état. Les chevaliers étoient en quelque sorte égaux à ce qu'il y avoit de plus grand en France, honorés de l'amitié & de la familiarité des plus illustres princes, qui se faisoient gloire eux-mêmes de cette qualité. La chevalerie pouvoit être considérée comme l'ame de la nation, en ce qui concernoit le gouvernement politique & militaire : elle avoit même la meilleure part au gouvernement civil, malgré l'introduction des gens de lettres dans l'administration des loix. Tous les honneurs étoient réservés pour les chevaliers : les jeux, les spectacles, les fêtes, avoient toujours quelque rapport à cette institution. Leurs privileges étoient sans nombre, leur caractere étoit indélébile, à moins que

ANN. 1364.

Mém. de littérature. Mém. sur l'ancienne chevalerie, par M. de Ste Palaye.

ANN. 1364.

quelque trahiſon ou quelque lâcheté ne les en fiſſent déchoir. Rien ne pouvoit les priver de leurs droits, juſques là que les chevaliers clercs pouvoient ſe marier & conſerver les prérogatives de la cléricature. Leur état à la vérité leur impoſoit les plus étroites obligations. La chevalerie dans les beaux ſiecles de ſon inſtitution, étoit un exercice conſtant de ce que l'héroïſme a de plus ſublime & de plus difficile dans la pratique. Leurs fautes étoient plus ſévérement punies que celles du reſte des hommes. S'ils ſuccomboient dans les jugemens, ils étoient condamnés à de plus fortes amendes que les ſimples écuyers. Leurs ſervices militaires étoient doubles [a]. Toujours en action, leur vie ſembloit être un combat continuel, ils n'étoient preſque jamais libres de ſe refuſer à une entrepriſe utile ou honorable, & les occaſions de ſe ſignaler, quoique fréquentes, ſuffiſoient encore à peine à leur avidité pour la gloire.

Devoirs des chevaliers.

a Il fut ordonné aux chevaliers en 1411, au ſiege de Dun-le-Roy, de porter huit faſcines, tandis que les écuyers n'étoient obligés d'en porter que quatre. *Mém. de litt. tom. 20. p. 667. Diſſert. ſur l'ancienne chevalerie par M. de la Curne de Sainte-Palaye.*

ANN. 1364.

Vœux particuliers.

Les obligations que les chevaliers promettoient de remplir, lorſqu'ils étoient reçus, paroiſſoient renfermer les devoirs de leur état ; & ces devoirs étoient aſſez pénibles par eux-mêmes, ſans chercher encore à les multiplier : cependant ils étoient dans l'uſage de s'impoſer des loix particulieres pour de certaines entrepriſes qu'ils faiſoient vœu d'accomplir dans un temps limité & à des conditions preſcrites. Pour donner une idée de ces vœux, & des formalités qu'ils obſervoient, il ſuffira de rapporter le cérémonial de celui qu'on peut regarder comme le plus authentique. On le nommoit *le vœu du paon ou du faiſan*. C'eſt le ſçavant & laborieux Académicien dont les profondes recherches ont éclairci l'hiſtoire de notre ancienne chevalerie, qui nous fournit ce détail curieux. La ſingularité de ce vœu nous retrace cette ſimplicité groſſiere de nos aïeux, qui allioit les cérémonies religieuſes avec les pratiques de la ſuperſtition la plus inſenſée & la plus ridicule.

Fête ſinguliere.

Vœu du faiſan.

Le jour deſtiné pour cet engagement ſolemnel, une dame ou une demoiſelle magnifiquement habillée, ſe rendoit au lieu où les chevaliers

ANN. 1364. avoient été convoqués : elle portoit un baſſin d'or ou d'argent, ſur lequel étoit un paon, ou faiſan quelquefois rôti, mais toujours paré de ſes plus belles plumes. La dame préſentoit l'oiſeau à tous les aſſiſtans à tour de rôle, afin que chacun d'eux fît ſon vœu ſur l'animal : elle le poſoit enſuite ſur une table pour être diſtribué, & choiſiſſoit dans l'aſſemblée celui qui étoit eſtimé le plus brave, pour qu'il fît la diſſection de l'animal. L'habileté conſiſtoit à le partager de maniere que tous les chevaliers préſens en puſſent avoir une partie. Philippe le Bon duc de Bourgogne, renouvella cette ancienne cérémonie de la maniere la plus ſolemnelle. Il donna un ſuperbe banquet dans une ſalle aſſez ſpacieuſe pour contenir, outre les tables, une infinité de machines & de décorations. Il y parut des figures d'hommes & d'animaux extraordinaires, des arbres, des montagnes, des rivieres, une mer, des vaiſſeaux. Ces objets artificiels étoient entremêlés de perſonnages, d'oiſeaux, & d'autres animaux vivans, qui étoient en mouvement dans la ſalle ou ſur les tables, repréſentant des actions relatives au

dessein du duc. Au milieu du repas, un Sarrazin d'une taille gigantesque parut, un éléphant marchoit à sa suite portant un château, dans lequel étoit renfermée une dame éplorée, revêtue d'un habit blanc de religieuse : cette dame représentoit la religion. Lorsqu'elle fut arrivée devant le duc, l'éléphant s'arrêta, & la dame *Religion* ouvrant une des fenêtres du château, prononça une complainte sur les maux que lui faisoient éprouver les infideles, & sur le peu de zele que témoignoient pour son service ceux qui étoient chargés par état de l'obligation de la secourir. Alors le roi d'armes portant un faisan sur le poing, entra précédé d'officiers d'armes : il introduisit devant le duc deux autres dames & lui offrit l'oiseau, orné d'un collier d'or enrichi de pierreries & de perles : il lui présenta en même-temps la requête des dames, à laquelle le duc répondit par une promesse de combattre les infideles. Le commencement de cette promesse étoit conçu en ces termes : *Je voue à Dieu mon créateur tout premiérement, & à la très-glorieuse Vierge sa mere, & après aux dames & au faisan, &c.* Toute la cour ANN. 1364.

ANN. 1364. du duc accompagna ce vœu d'une acclamation générale, ensuite de laquelle les chevaliers présens à cette fête, firent chacun leur vœu particulier : ces vœux étoient des pénitences arbitraires, telles que de ne point coucher dans un lit, de ne point manger sur une nappe, de se priver de viande ou de vin certains jours de la semaine, de ne porter qu'une partie de leur armure, ou de la porter toute entiere jour & nuit, & autres semblables obligations auxquelles ils se soumettoient volontairement, jusqu'à ce qu'ils eussent accompli leur vœu.

Après ces promesses, la dame vêtue de blanc descendit du château appellé le château de la foi, & vint remercier l'assemblée, à laquelle elle présenta douze dames conduites par autant de chevaliers. Chacune de ces dames portoit son nom écrit sur un rouleau attaché à son épaule, à peu près semblable à ce qu'on voit encore dans nos tapisseries antiques. Sur le rouleau de la dame du château représentant la religion, étoit écrit le nom de *Grace de Dieu* qu'elle portoit aussi : les noms des douze autres dames étoient *Foi*, *Charité*, *Justice*, *Raison*, *Pru-*

dence, *Tempérance*, *Force*, *Vérité*, *Largesse*, *Diligence*, *Espérance & Vaillance.* Lorsque la Grace de Dieu eut reçu les rouleaux sur lesquels étoient gravés les noms de ses douze compagnes, elle forma un ballet avec elles, *& toutes enfin*, disent les écrivains de qui cette particularité est extraite, *commencerent à danser en guise de momerie, & à faire bonne chere pour remplir & rachever plus joyeusement la fête.* Les ballets de nos opéra dans lesquels nous voyons danser la Victoire, la Gloire, l'Amour, la Haine, les Furies, les Dieux, les Démons, &c. offriront peut-être dans quelques siecles à nos descendans des singularités aussi peu raisonnables, & dont l'usage à tous égards n'a pas pour objet une fin aussi utile & aussi honorable.

ANN. 1364.

Les honneurs excessifs rendus aux chevaliers, la considération dont ils jouissoient, la générosité même de ceux qui exerçoient cette profession, n'empêcherent pas qu'il ne se glissât parmi eux des abus qui se perpétuant & se multipliant dans la suite, contribuerent à les rendre moins recommandables. On peut regarder sur-tout l'ignorance à laquelle ils s'habituerent,

Inconvéniens de la chevalerie avilie par l'ignorance.

ANN. 1364.

comme une des principales causes de leur avilissement. Les chevaliers, dans l'origine de leur institution, étoient obligés de s'instruire dans les lettres, en même-temps qu'ils se formoient au métier des armes : ils négligerent insensiblement cette premiere partie de leur éducation, & ils pousserent cet oubli si loin, que les exercices militaires devinrent leur unique occupation. Les mieux instruits sçavoient à peine lire : la connoissance des lettres étoit en quelque façon réputée honteuse pour un gentilhomme : elle étoit presque une indice de roture. Cette négligence entraîna nécessairement après elle l'imprudence & l'indocilité : un chevalier ne connut bien-tôt plus d'autre frein que les loix de convention, que les guerriers s'étoient imposées entre eux. Leur religion dégénéra en pratiques superstitieuses, à la faveur desquelles ils se croyoient tout permis. Un trait d'Estienne de Vignoles, dit *la Hire*, qui vivoit au commencement du siecle suivant, peut faire connoître quelle étoit la piété militaire. Il étoit près d'entrer dans Montargis que les Anglois assiégeoient, lorsqu'il rencontra un chapelain auquel il de-

manda l'abſolution. Le prêtre lui dit de ſe confeſſer : la Hire répondit *qu'il n'avoit pas le loiſir, car il falloit promptement frapper ſur les ennemis : qu'au reſte il avoit fait tout ce que les gens de guerre ont accoutumé de faire, ſur quoi le chapelain lui bailla l'abſolution telle quelle.* La Hire abſous fit ſa priere à Dieu en ces termes : *Dieu, je te prie que tu faſſes aujourd'hui pour la Hire autant que tu voudrois que la Hire fît pour toi s'il étoit Dieu, & que tu fuſſes la Hire.* Quelle étrange dévotion, dans laquelle cependant on découvre une droiture de cœur eſtimable !

La diſſolution, ſuite de l'ignorance, engageoit les gens de guerre dans les écarts de la plus exceſſive prodigalité. Pour réparer le déſordre de leurs fortunes, il n'y eut point d'expédient auquel ils n'euſſent recours, pourvu que le genre de brigandage qu'ils ſe permettoient ne choquât point les regles de la chevalerie. La plupart ne firent plus la guerre que pour avoir occaſion de piller. Talbot, général Anglois, diſoit, *que ſi Dieu étoit homme d'armes, il ſeroit pillard.* L'indépendance de ces guerriers favoriſoit leurs injuſtices, en leur procurant l'impu-

ANN. 1364.

nité. Un courage, qui n'a d'autre mobile que l'avidité du gain, ne tarde pas à dégénérer.

Causes de la décadence de la chevalerie.

Le trop grand nombre accrut encore le désordre. La facilité avec laquelle on créoit des chevaliers, en introduisit une multitude indigne d'être admise à cet honneur. C'étoit la coutume de conférer cette marque de distinction sur le champ de bataille avant le commencement de l'action. Philippe de Valois, au camp de Vironfosse, étant en présence de l'armée Angloise, fit quantité de chevaliers : on ne combattit point ; & il n'y eut d'autre événement en cette occasion que le passage d'un lievre entre les deux armées, ce qui fut cause qu'on appella les nouveaux reçus *les chevaliers du Lievre*. Les distinctions honorables inventées pour récompenser la vertu, doivent suivre, non devancer les actions par lesquelles on peut les mériter. Que diroit-on de nos jours, si le prince accordoit la croix de saint Louis, objet de l'ambition de nos guerriers, à des officiers qui entrent au service ?

Ces abus fréquens avoient déja rendu trop commun un titre dont on

auroit dû être avare pour lui conserver son premier lustre. L'institution de l'ordre de l'Etoile, si nombreux dès son origine, porta une nouvelle atteinte à la chevalerie. On en affoiblit encore plus l'éclat en le conférant à des villes entieres, telles que Paris & la Rochelle. Mais ce qui mit le comble à l'avilissement de cette qualité, ce fut de la voir prostituée à des jongleurs, à des baladins, à des menétriers. Ce n'étoit pas illustrer ces professions : c'étoit déshonorer sans ressource la prétendue distinction dont on les décoroit. ANN. 1364.

Un des plus grands vices de la chevalerie, & dont l'institution n'avoit pu prévoir les funestes conséquences, fut l'habitude introduite de faire des courses particulieres, pour se signaler dans les provinces étrangeres, surtout pendant les premieres années qui suivoient les réceptions. Les chevaliers nouvellement armés alloient chercher les aventures. Ces chevaliers errans, protecteurs de l'innocence, *redresseurs des torts*, & *sur-tout dévoués aux dames*, établissoient quelques *pas d'armes*, s'offrant de soutenir contre tous assaillans la beauté de leurs *amies*. Par-

ANN. 1364.

mi ces vertueux paladins, il s'en trouva de mœurs très-équivoques, qui ne se firent pas un scrupule d'abuser du respect qu'on avoit pour leur profession, & de l'avantage que leur donnoit leur armure de fer, qui les couvrant entiérement, empêchoit qu'on ne les connût. L'ardeur du butin étoit un puissant motif de valeur : les chevaux, les armes, la dépouille entiere des vaincus devenoient la proie des vainqueurs. Plusieurs se transformerent en voleurs de grands chemins, rançonnerent les campagnes, & détrousserent les passans, le tout en l'honneur des dames. A l'exemple des gentilshommes, quelques roturiers & soldats de fortune se masquerent, & s'habillerent de fer, sans respect pour les loix de la chevalerie, qui interdisoient cette armure à tous autres qu'aux chevaliers. Ces nouveaux brigands s'enhardirent, s'associerent, formerent des troupes redoutables, & forcerent les princes & les rois mêmes de composer avec eux, & d'acheter leurs secours. Il falloit bien reconnoître pour chevaliers des gens qui sçavoient se faire craindre. Les désordres affreux commis par les compagnies sous ces

regnes, étoient autorisés par l'usage de la guerre, dont les chevaliers avoient donné l'exemple, qui gagna jusqu'au peuple ; & la nation, considérée comme guerriere, fut corrompue par l'esprit de brigandage. Ann. 1364.

Défaut dans les armées.

L'habitude de l'indépendance rendoit les chevaliers plus propres aux combats particuliers qu'aux actions générales, dont le succès dépend autant du concert unanime, que de la bravoure des combattans. Dans les batailles, leur valeur avoit moins pour objet le désir de déterminer la victoire en faveur de leur parti, que de faire *une apertise d'armes*, ou de s'emparer de quelque prisonnier. Ils cherchoient à se signaler ou à s'enrichir. Combien de fois arrivoit-il qu'ils sortoient de leurs rangs pour s'attacher à quelque guerrier plus apparent que les autres ! L'avoient-ils contraint de se rendre, ils ne paroissoient plus, dans l'appréhension de perdre leur proie. Ajoutons aux désordres perpétuels que ces mouvemens devoient occasionner, l'embarras des écuyers qui accompagnoient leurs maîtres uniquement pour être témoins du combat, porter leurs armes, tenir leurs chevaux, & les rele-

ANN. 1364.

ver en cas qu'ils fussent renversés. Pour peu qu'une troupe sujette à tant d'inconvéniens fût ébranlée, la confusion devoit être horrible, & ne laisser aucune espérance de ralliement, lorsqu'elle étoit rompue.

Les chevaliers Anglois n'avoient à la vérité aucune supériorité sur les nôtres, car tout étoit égal des deux côtés; mais ils l'emportoient sur nous par leurs archers. Ce fut à ces troupes, que l'esprit de chevalerie dédaignoit, qu'ils durent les victoires de Crecy & de Poitiers. Nos archers manquoient d'adresse, & les François faisoient si peu d'estime de cette milice, qu'ils se servoient d'étrangers, plutôt que de s'attacher à former de bons archers nationaux. Il n'en étoit pas de même des Anglois, qui en avoient d'excellens. Cet exercice étoit cultivé avec soin en Angleterre, & le recueil des actes publics de cette nation contient plusieurs ordonnances des rois à ce sujet. Ces archers tenoient en quelque sorte lieu d'infanterie. Les François sentirent ce défaut: mais loin d'y remédier par un semblable établissement, ils eurent recours à l'expédient de démonter leurs hommes d'armes,

qui ne pouvoient se mouvoir que difficilement, étant embarrassés, ou plutôt accablés sous le poids de leurs armes. ANN. 1364.

On peut inférer de l'imperfection de notre milice, que dans les batailles où l'ordre observé par les combattans décidoit tout, nous devions être autant inférieurs à nos ennemis, que nous l'emportions sur eux dans les occasions particulieres, où il ne s'agissoit que de combattre d'homme à homme. Aussi doit-on remarquer que dans toutes les affaires qui se passoient entre de petits corps de troupes détachés, l'avantage nous demeuroit presque toujours à nombre égal.

Tel étoit à peu près dans le quatorzieme siecle l'état de nos troupes, au nombre desquelles il est inutile de compter les milices des communes, soldats peu aguerris, sans discipline & presque sans armes, qui marchoient à l'ennemi sous les bannieres de leurs paroisses : on les voit toujours taillées en pieces.

Armes offensives & défensives.

Les armes offensives étoient à peu près les mêmes que celles dont on se servoit depuis long-temps, telles que la lance, l'épée, le poignard, la hache

Ann. 1364.

d'armes, le bâton ferré, la maſſue, le maillet, l'arc & l'arbalete. On employoit encore pour armes défenſives, les boucliers, *pavois, targes ou écus* : mais on ne faiſoit preſque plus uſage des *hauberts*, qui étoient des chemiſes de doubles mailles de fer forgé, ſous leſquelles on mettoit encore des platines de même métal. L'incommodité de cette armure par-deſſus laquelle il falloit porter un *gambiſſon* ou *jacque*, fut cauſe qu'on lui ſubſtitua l'armure de fer complete, qui n'étoit encore que trop embarraſſante.

Attaque & défenſe des places.

L'attaque & la défenſe des places n'avoit point encore éprouvé de changement conſidérable. On a vu ſous les regnes précédens quelle étoit la forme des ſieges. L'uſage de la poudre & des canons étoit déja connu : cependant nous avons trouvé juſqu'ici peu d'occaſions dans leſquelles on les ait employés, ſoit négligence, ſoit habitude de ſe ſervir des anciennes machines, plus propres peut-être à l'attaque des places par la nature des fortifications. Cette terrible invention eſt plus ancienne qu'on ne le penſe communément, s'il eſt vrai, ainſi que l'avance l'hiſtorien de l'Empire, qu'on

voit à Amberg une piece de canon fondue en 1301.

ANN. 1364.

Population de la France.

Etat du subside imposé par feux en 1328, transcrit dans un MS. du temps. Ce MS. intitulé, Voyage d'Outremer, *est à la bibl. roy sans No. extérieur, il est coté au premier feuillet* v°. H. No. 22.

Quoique les rois entretinssent peu de troupes réglées, il leur étoit cependant facile de former de grandes armées. On a vu Philippe de Valois & Jean son fils, au premier signal de guerre, assembler des corps de troupes de quatre-vingt ou cent mille hommes. Une nombreuse population suppléoit au défaut de prévoyance, & l'on ne peut que blâmer l'usage où l'on étoit alors d'attirer en France des troupes étrangeres, tandis qu'on ne devoit pas manquer de soldats nationaux. Sans prétendre entrer dans la discussion des causes morales ou physiques qui ont diminué le nombre des habitans, on rapporte comme un simple fait, que le royaume étoit beaucoup plus peuplé qu'il ne l'est aujourd'hui. Au commencement du regne de Philippe de Valois on comptoit deux millions cinq cens mille feux dans les seules terres dépendantes de la couronne, & sujettes à l'imposition de *l'ayde.* Ces terres ne faisoient pas à beaucoup près le tiers de l'étendue que renferme aujourd'hui le royaume : on n'y comprenoit pas alors les

ANN. 1364. provinces possédées en France par les rois d'Angleterre & de Navarre, les grandes seigneuries de Guienne, telles que les comtés de Foix & d'Armagnac, Bayonne & ses dépendances, le Roussillon, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Flandre, le Haynaut, le Cambresis, l'Artois, la Bretagne, l'Alsace, la Lorraine, le Barrois, le Dauphiné, la Provence. On peut affirmer sans exagération, que la France renfermoit alors dans son sein huit millions de feux : ce qui forme, en comptant trois personnes par feu, un total de vingt-quatre millions d'habitans, sans compter les seigneuries ecclésiastiques & séculieres, qui ne furent pas assujetties au dénombrement qu'on fit alors. Qu'on ajoute à ce calcul les célibataires, les serfs; car malgré les affranchissemens des communes, il y avoit encore beaucoup de familles qui n'avoient pas acquis la liberté, & qui ne furent point comptées; un clergé composé d'une multitude immense d'ecclésiastiques & de personnes religieuses des deux sexes; les universités & le corps entier de la noblesse, tous exempts de subside, on sera effrayé du dépérissement

rissement sensible de l'espece humaine depuis quatre siecles.

ANN. 1364.

La vertu est le principe de tout bon gouvernement.

La législation se perfectionnoit tous les jours. Les rois avoient paru attentifs à réformer, à prévenir même les abus par une multitude de sages ordonnances : cependant l'état n'étoit pas plus florissant que dans les siecles précédens. Que peuvent les meilleures loix sans les mœurs ? La vertu, dans quelque sens qu'on l'entende, est aussi nécessaire dans les monarchies que dans toute autre forme de gouvernement. Elle est essentielle dans les princes, dans leurs ministres, dans les interpretes des loix, dans ceux qui doivent les observer. Il est tant de moyens d'éluder les loix les plus claires & les plus précises, que leur observation dépend moins de leur force coactive que du concours volontaire de tous les ordres, & ce concours ne peut exister dès qu'un honneur factice tiendra lieu de vertu. Si l'amour de la patrie est banni, si tous les membres de la société uniquement occupés de leur intérêt particulier deviennent injustes, vicieux, foibles & méchans, vainement les loix les rappelleront au bien général : elles n'auront de vigueur

ANN. 1364.

que contre ceux qui ne pourront s'y soustraire, & bien-tôt elles ne contraindront personne. Il n'y a point de ciment qui puisse prévenir la dissolution d'un corps politique dont toutes les parties sont divisées entre elles. Ces réflexions plus convenables sans doute à un traité de morale, n'auroient pas trouvé place dans cette histoire, si l'un de nos plus sublimes écrivains, dans un ouvrage où il développe en homme de génie les principes des loix & des gouvernemens, n'avoit avancé cet étrange paradoxe, que *la vertu n'est point le principe du gouvernement monarchique*. Gardons-nous de dispenser le genre humain de vertu. C'est sur la sagesse & l'intégrité des magistrats, c'est-à-dire, sur ceux de leurs sujets qui devoient allier dans un dégré plus éminent les vertus de l'ame aux lumieres de l'esprit, que nos monarques se reposoient du soin de veiller au maintien des loix anciennes & des nouveaux réglemens. Il a déja été parlé des cours souveraines, à la garde desquelles étoit confié le précieux dépôt de nos constitutions. Il ne reste plus qu'à se former une idée des jurisdictions inférieures.

ANN. 1364.

La France étoit distribuée en bailliages pour les provinces où l'on suivoit la coutume, & en sénéchaussées pour les pays de droit écrit. Les sénéchaux & baillifs exerçoient leurs emplois par commission du prince, révocables à volonté. Les charges de prévôts & de vicomtes furent conférées par les rois, tantôt à titre de garde, tantôt à titre de ferme : dans ce dernier cas elles s'adjugeoient au plus offrant & dernier enchérisseur. Cette forme de bail des émolumens de la justice offroit un appas dangereux pour la cupidité des adjudicataires : il étoit bien triste de ne trouver souvent qu'un avare fermier à la place d'un magistrat équitable & désintéressé : *aussi les villes*, dit Pasquier, *affectionnoient les prévôts en garde comme ceux qui par leur prudhommie étoient appellés à cette charge sans bourse délier.*

Jurisdictions des baillifs & sénéchaux.

Recueil des ordonnances. Pasquier. Du Tillet.

Ces juges & officiers royaux avoient droit de réformer les abus commis dans les jurisdictions des seigneurs & des prélats, & de punir les officiers prévaricateurs. Comme la plupart des sénéchaux & baillifs exerçoient en même-temps la profession des armes, ils commettoient des lieutenans pour

ANN. 1364.

occuper leurs ſieges lorſqu'ils étoient abſens. Les revenus du domaine étoient reçus par les baillifs & par les ſénéchaux chacun dans leur département, & les ſommes reçues étoient remiſes par eux aux receveurs généraux que le roi nommoit à cet effet; enſorte que le partage obſervé pour l'exercice de la juſtice dans le royaume, étoit le même que celui qu'on ſuivoit pour l'ordre des finances. Ces officiers furent encore chargés de la répartition & de la levée des nouveaux ſubſides, juſqu'au temps où les généraux adminiſtrateurs & réformateurs ſur le fait des aides & des finances, & les élus provinciaux choiſis par les états & confirmés par les rois, introduiſirent un nouvel arrangement, & changerent dans la ſuite l'ancienne diviſion de la France en bailliages & ſénéchauſſées, à laquelle on ſubſtitua le partage du royaume en généralités & en élections. C'eſt à ces généraux des finances que l'on rapporte l'origine de nos cours des aides.

Monnoies.

Recueil des ordonnances. Mémoriaux de la chambre des comptes.

Sous les regnes précédens, & ſurtout ſous ceux de Philippe & de Jean, la valeur des monnoies avoit éprouvé des variations ſans nombre. Les rois

séduits par la facilité de cette ressource, ne l'avoient employée que trop fréquemment, promettant à chaque mutation de n'y plus avoir recours, & ne se faisant aucun scrupule de violer cette promesse. Pour donner une idée du gain prodigieux que ces changemens produisoient au roi, il suffira de rapporter un seul exemple des abus occasionnés par l'instabilité des monnoies. Le prix du marc d'or & d'argent étoit fixé par l'ordonnance du prince. Supposez le marc d'argent à huit livres cinq sols, un nouveau réglement ordonnoit une refonte, & que les vieilles especes fussent prises aux hôtels de monnoies sur le pied de sept livres le marc : cela formoit pour le profit du prince un bénéfice de vingt-cinq sols. On compte dans une seule année onze fabrications successives de nouvelles especes : le prince dut donc retirer par ce canal treize livres quinze sols par marc de tout l'argent monnoyé dans son royaume, c'est-à-dire presque le double de ce qu'il devoit y en avoir réellement. On cite ce seul inconvénient parmi un grand nombre, tels que les augmentations & diminutions subites de

ANN. 1364.

ANN. 1364. la valeur numéraire, l'infidélité dans l'alliage, dont le ſecret étoit recommandé aux maîtres & aux ouvriers des monnoies ſous les peines les plus ſéveres, les malverſations des officiers. Qu'arriva-t-il d'une vexation ſi intolérable ? La mauvaiſe foi détruiſit le crédit public & particulier : elle fit languir, elle anéantit le commerce, elle fit des faux-monnoyeurs. Les étrangers imiterent nos monnoies, & par ce moyen s'enrichirent de nos pertes. L'argent diſparut, les ſujets devinrent pauvres, & par une ſuite inévitable le ſouverain partagea leur miſere, & devint même plus indigent que le peuple. Du défaut de circulation des eſpeces devoit naître la difficulté d'acquitter les charges de l'état & de ſoutenir l'éclat de la majeſté ſouveraine, qui devient un fardeau immenſe lorſque la miſere des peuples les réduit à l'impoſſibilité d'y contribuer. On peut facilement juger que le roi en mourant avoit laiſſé à ſon ſucceſſeur une infinité de déſordres à réparer, & des obſtacles qu'il étoit difficile de ſurmonter, ſans une attention continuelle guidée par des vues ſupérieures

Tandis que le nouveau monarque, accompagné des princes & des seigneurs de sa cour, alloit à Reims célébrer la cérémonie de son couronnement, ses troupes commandées par le brave du Guesclin, signaloient son avénement à la couronne par des succès qui sembloient déja présager la grandeur & la félicité de son regne. Les François s'étoient emparés du château de Rouboise, environ dans le même temps qu'ils avoient pris Mantes & Meulan. Les habitans de Rouen que ces trois places situées sur la Seine incommodoient en interrompant leur commerce avec la ville de Paris, avoient contribué par leurs services à cette conquête. Cependant Jean de Grailly captal de Buch, étoit descendu en Normandie pour se mettre à la tête des Navarrois. Ce n'étoit pas au nombre de ses troupes que du Guesclin étoit redevable des avantages qu'il venoit de remporter. Il auroit eu besoin d'un puissant secours qu'on n'étoit pas en état de lui fournir. Le roi lui envoya le comte d'Auxerre, le vicomte de Beaumont, le sire de Beaujeau avec quelques hommes d'armes, auxquels on joignit les troupes que le sire d'Al-

ANN. 1364.

Guerre en Normandie.

Froissard. Spicil. cont. de Nang. Vie MS. de Bertrand du Guesclin. Chronicon incerti autoris. Chron. MS. bibliot. royal. 9656. & N°. 9653.

ANN. 1364.

bret & quelques autres ſeigneurs Gaſcons avoient amenées depuis peu au ſervice du roi. Ces forces unies à celles que conduiſoit du Gueſclin formoient un petit corps d'onze à douze cens hommes d'armes, avec leſquels il ne craignit pas d'aller à la rencontre des ennemis. Le captal de ſon côté le cherchoit, loin de l'éviter : il s'avança près de Cocherel ſitué ſur la gauche de la riviere d'Eure, & choiſit ſon poſte ſur une éminence où il rangea ſes troupes en bataille. Les François arriverent dans le même temps du côté de l'Iton, petite riviere qui va ſe perdre dans l'Eure près de Pont-de-l'Arche. Lorſqu'ils furent en préſence des ennemis, ils délibérerent entre eux ſur le choix du commandant qui ſe chargeroit d'ordonner la bataille & de les mener au combat. Du Gueſclin avoit la confiance des troupes ; mais la naiſſance & le rang du comte d'Auxerre engagerent les principaux capitaines à lui offrir l'autorité de général : il s'en défendit modeſtement, & le ſuffrage unanime déféra la conduite de l'action à l'intrépide Breton.

Du Gueſclin ne démentit pas la

ANN. 1364.

Bataille de Cocherel.

Ibid.

haute opinion qu'on avoit conçue de son courage & de son expérience. Il étendit le front de sa petite armée de maniere que les ennemis la jugerent d'un tiers plus nombreuse qu'elle ne l'étoit réellement. Le Captal trompé résolut d'attendre un renfort de quatre cens lances que lui amenoit Louis de Navarre, frere de Charles le Mauvais, & de ne pas abandonner le poste avantageux qu'il occupoit. Les François exposés à l'ardeur du soleil, manquoient de provisions, tandis que les Navarrois défendus contre la chaleur par un bois à l'ombre duquel ils étoient rangés, sembloient encore insulter à nos troupes, en étalant à leurs yeux les vivres & le vin qu'ils avoient en abondance [a]. On envoya, selon l'usage, un héraut-d'armes aux Navarrois pour leur proposer la bataille dans la plaine ; mais il revint sans

a Du Guesclin dit au héraut qui vint lui offrir de la part du général du vin & des provisions de bouche, *gentil héraut, vous sçavez très-bien prêcher, aussi pour votre discours je vous donne un coursier de cent florins ; mais dites au captal que je veux combattre, & que s'il ne vient pas à moi, je marcherai à lui : avant la fin du jour je mangerai un quartier du captal.* Il entendoit par ce propos qu'il auroit le quart de la valeur des biens du captal pour sa rançon, espérant le faire prisonnier. *Vie MS. de du Guesclin.*

ANN. 1364.

réponſe. Du Gueſclin qui vouloit à quelque prix que ce fût attirer les ennemis au combat, s'aviſa d'un ſtratagême ; il feignit de décamper. On ſonne la retraite, les valets & les bagages repaſſent la riviere, les troupes ſe mettent en marche & reprennent le chemin du pont. Les ennemis voyant ce mouvement, ſe croient aſſurés de la victoire : en vain le Captal, l'un des meilleurs capitaines de ſon temps, veut les retenir en leur diſant, *qu'il n'avoit jamais ouï dire que du Gueſclin eût jamais daigné décamper, & que c'étoit une ruſe.* On ne l'écoute pas : lui-même entraîné par le torrent eſt obligé de ſuivre ſes gens. A peine ſont-ils deſcendus & commencent-ils à s'étendre dans la plaine, que les François font volte-face : il n'eſt plus temps de regagner la montagne, les deux armées ſe joignent. Du Gueſclin courant de rang en rang, inſpire à tous le courage qui l'anime : *Pour Dieu, amis*, diſoit-il, *ſouvenez-vous que nous avons un nouveau roi de France ; que ſa couronne ſoit aujourd'hui étrennée par vous* [a].

a C'eſt probablement ſur ce diſcours de du Gueſclin que quelques écrivains ont cru que la bataille

Ann. 1364.

La victoire eſt diſputée avec une bravoure égale : l'avantage ſe détermine enfin en faveur des François par la priſe du général ennemi, qui dans cette furieuſe mêlée ſe conduiſit avec autant de ſageſſe que de valeur. Il auroit prévenu la diſgrace de ſon parti, ſi ſon avis eût prévalu ; mais le défaut de ſubordination empêchoit alors les chefs de diſpoſer toujours des mouvemens de leurs troupes. Dans le plus fort de l'action trente chevaliers Gaſcons exécuterent un projet qu'ils avoient formé avant le commencement du combat. Etroitement ſerrés les uns contre les autres, ils pénétrerent dans un bataillon où le Captal combattoit en perſonne : ils s'attacherent uniquement à lui, & l'ayant joint ils l'enleverent malgré les efforts qu'on fit pour le délivrer. Cette bataille plus célebre par l'habileté des chefs & par la valeur que par le nombre des combattans, ſe donna le jeudi 19 mai, trois jours avant le ſacre du nouveau roi. Christine de Piſan a marqué que le deſſein du Captal étoit d'aller s'op-

de Cocherel ſe donna le jour du couronnement du roi, au lieu qu'il eſt conſtant qu'elle le précéda de trois jours. *Ch. des C. mém.* D.

ANN. 1364.

poser au couronnement de Charles V : dessein chimérique & dénué de toute vraisemblance. Du Guesclin qui jugeoit de l'événement en guerrier expérimenté, dit au commencement du combat, *qu'il espéroit donner le Captal au roi pour étrenne de sa noble royauté.* Il tint parole, & cette victoire importante à plusieurs égards, le fut surtout en ce qu'elle ranima la confiance des François, découragés depuis longtemps par les défaites qui avoient flétri les deux regnes précédens.

Chron. MS. bibl. du roi, N°. 9656. Mém. de littérature.

La nouvelle de cette victoire fut apportée à Reims par Enguerrand d'Audan, qui étoit parti de cette ville sur le bruit qu'il y auroit un combat en Normandie. Il se rendit à toute bride au camp des François, combattit sous la banniere de du Guesclin, & quoique blessé reprit après la bataille la route de Reims, où il vint annoncer au roi la défaite de ses ennemis & la prise du Captal.

Le roi & la reine couronnés à Reims. *Ibid.*

Charles & Jeanne de Bourbon son épouse reçurent à Reims l'onction royale [a], & furent couronnés avec les

a Lorsque les rois étoient mariés à leur avénement au trône, les reines recevoient en même-tems qu'eux la couronne & l'onction royale à Reims. On ne se

cérémonies ordinaires. Les évêques de Beauvais, de Laon, de Langres & de Noyon pairs eccléſiaſtiques, les ducs d'Anjou & de Bourgogne aſſiſterent à cette ſolemnité. Marguerite de Flandres comteſſe d'Artois fit en cette qualité les fonctions de pair, ſoutenant de ſes mains la couronne ſur la tête du nouveau roi. Le roi de Chypre, les ducs de Luxembourg, de Brabant, de Lorraine & de Bar, les princes & les ſeigneurs François contribuerent par leur préſence à la pompe de cette auguſte fête. Cinq jours après, le roi & la reine accompagnés

ANN. 1364.

ſervoit pas pour elles de la ſainte Ampoule, mais d'un crême différent. Anciennement les reines étoient ointes au front, ſur les épaules & à la poitrine : pour cet effet elles portoient à leur ſacre une tunique & une chemiſe fendues des deux côtés. Les princeſſes qui n'épouſoient les rois qu'après leur couronnement n'étoient pas couronnées à Reims, mais dans d'autres égliſes, telles qu'Orléans, Sens, Paris, S Denis, la ſainte Chapelle, &c. Les ornemens royaux deſtinés à cette cérémonie, la couronne, le ſceptre, la main de juſtice, l'épée, les éperons, les ſandales, la camiſole, la tunique, la dalmatique & le manteau de ſatin bleu azuré, étoient conſervés dans l'abbaye de ſaint Denis. Philippe Auguſte les avoit fait renouveller : on les gardoit ordinairement au tréſor du palais, juſqu'à S. Louis qui en confia la garde aux religieux de S. Denis. Matthieu qui pour lors étoit abbé, en donna ſa reconnoiſſance. On ſe ſervit de ces anciens ornemens jusqu'au regne de Henri II, qui fit faire de nouveaux habits & réparer les couronnes. *Du Tillet, couronnement des rois*, p. 264.

ANN. 1364.

d'une cour brillante, firent leur entrée dans la capitale. La reine & les princeſſes étoient montées ſur des chevaux ſuperbement harnachés. Philippe duc de Bourgogne, qui portoit encore le titre de duc de Touraine, marchoit à pied à côté de la reine, tenant le frein du *paleſroi* de cette princeſſe. Le comte d'Eu conduiſoit la ducheſſe d'Orléans de la même maniere : la ducheſſe d'Anjou étoit eſcortée par le comte d'Etampes : Madame Marie, fille du roi, conduite par les ſeigneurs de Beaujeu & de Châlons, fermoit la marche. On fit le jour même de ſuperbes joutes dans la cour du palais, où le roi de Chypre fit admirer ſon adreſſe.

A ſon avénement à la couronne le roi confirma la donation faite à Philippe, le plus jeune de ſes freres, du duché de Bourgogne. Ce prince lui en fit hommage le jour même, en lui remettant le duché de Touraine dont il avoit reçu l'inveſtiture trois années auparavant.

Confirmation des officiers de judicature & autres.

L'autorité des cours ſouveraines finiſſoit au même inſtant que le roi ceſſoit de vivre : les magiſtrats ne pouvoient reprendre leurs fonctions

que de l'agrément du successeur. Aussitôt que Charles fut informé de la mort de son pere, il confirma tous les officiers de judicature dans l'exercice de leurs charges [a]. Le parlement étoit alors composé de deux présidens chevaliers & de deux présidens maîtres, de quinze conseillers clercs, de quatre conseillers chevaliers & de neuf conseillers maîtres pour la grande chambre. On appelloit maîtres ceux qui n'étant pas nobles, ne pouvoient être admis à l'état de chevaliers. On peut observer

Registres du parlement.
Mém. de la chambre des comptes.
Recueil des ordonnances.

a Ces lettres de confirmation étant très-courtes, on se flatte que les lecteurs ne seront pas fâchés de les trouver ici : » Charles, &c. à nos amés & féaux les présidens & autres gens de notre parlement, enquêtes » & requêtes gens de nos comptes, &c. nous vous » mandons & à chacun de vous, que vos offices & » chacun d'iceux vous exercés & en iceux vaquiés, » tout ainsi & en la forme & maniere que vous faisiés » avant que nous vinssions au gouvernement de notre » royaume, jusqu'à tant que par nous en notre grand » conseil en soit plus à plein ordonné » Ces lettres sont datées du 17 avril 1364, dix jours après la mort du roi. *Reg. A. du parlement, fol.* 55. v°. *Chambre des comptes. Mémorial* D. *fol.* 60. v°. *Recueil des ordonnances*, *T.* 4. *p.* 413.

Le roi, outre ces lettres générales, en adressa de particulieres à toutes les cours souveraines : celles qui furent expédiées pour confirmer les membres du parlement dans leurs états, forment le plus ancien monument en ce genre. L'original de ces lettres fut trouvé deux siecles après, & la Cour en ordonna le dépôt au registre des anciennes ordonnances. *Vid. Reg. du parlement coté* A. *fol.* 2. *Recueil des ordonnances*, *T. IV. fol.* 413.

ANN. 1364.

que la dignité & non la nobleſſe régloit les rangs au parlement, puiſque les conſeillers chevaliers étoient ſubordonnés à des préſidens qui n'étoient que maîtres. L'élévation dépendoit entiérement du mérite, des ſuffrages du corps, & du choix du prince. Deux préſidens maîtres, vingt-deux conſeillers clercs, un conſeiller chevalier, & dix conſeillers maîtres formoient la chambre des enquêtes. Un préſident, deux clercs, un chevalier & deux maîtres tenoient les requêtes du palais. Dans la même année, le roi qui donnoit ſon attention à toutes les parties du gouvernement & principalement au maintien de la juſtice, rendit une nouvelle ordonnance pour les requêtes du palais. Ce réglement, entre autres articles, enjoint expreſſément aux avocats & procureurs d'aſſiſter les pauvres de leurs conſeils, & de plaider pour eux ſans exiger aucuns ſalaires ou honoraires, & aux gens de requêtes d'expédier gratuitement & diligemment les cauſes de ceux qui par leur indigence ſe trouveroient hors d'état d'acquitter les frais des procédures. C'eſt par de ſemblables conſtitutions que Charles annon-

çoit à ses sujets la douceur & la sagesse de son regne.

Voyage du roi en Normandie.

Chron. MS.

Le roi peu de jours après son entrée à Paris, alla en Normandie : il vouloit par sa présence fortifier les dispositions favorables de la noblesse de cette province. On lui présenta les prisonniers faits au combat de Cocherel. Rolland Bodin simple écuyer avoit en son pouvoir le Captal qu'il remit au roi. Ce seigneur fut envoyé d'abord au marché de Meaux, pour y demeurer prisonnier sur sa parole d'honneur : les autres prisonniers furent traités à peu près avec les mêmes égards, à la réserve de ceux qui étant nés sujets du roi de France avoient embrassé le parti du Navarrois. Ces derniers furent gardés plus étroitement : plusieurs même d'entre eux furent punis de mort. Pierre de Saquainville, l'un des principaux conseillers du roi de Navarre, ayant eu le malheur d'être du nombre des prisonniers, fut décapité à Rouen. Le continuateur de Nangis écrit que dans le même temps un chanoine de la cathédrale d'Amiens nommé Kieret, fauteur du Navarrois, fut exécuté. La justice ecclésiastique le récla-

ANN. 1364.

ma, mais foiblement, attendu qu'il portoit les armes, & qu'il avoit commis plusieurs mauvaises actions qui le rendoient indigne de jouir des privileges de la cléricature.

Don à Bertrand du Guesclin du comté de Longueville.

Mém. de la chambre des comptes.

L'important service que du Guesclin venoit de rendre à l'état méritoit une récompense, qui en l'attachant par les liens de la reconnoissance l'encourageât à faire de nouveaux efforts pour se rendre digne de la faveur de son souverain. Le roi étant à S. Denis lui donna le comté de Longueville, pour le tenir lui & ses successeurs, à la charge d'entretenir quarante hommes d'armes au service du roi pendant la guerre. Le nouveau comte fit le même jour hommage lige de la seigneurie dont le monarque lui donnoit l'investiture, & partit peu de temps après pour en aller prendre possession par la force des armes : car les Navarrois étoient encore maîtres du château de Longueville, d'où il ne tarda pas à les chasser. On lit dans quelques chroniques, que le roi donna ce comté à Bertrand du Guesclin pour le récompenser de la rançon du Captal qu'il lui avoit remis ; mais le contraire est prouvé par un acte de

Jean de Grailly même, qui reconnoît avoir été fait prisonnier par Rolland Bodin.

Bertrand du Guesclin en allant prendre possession du comté de Longueville, assura le roi qu'il partoit dans la résolution de combattre les ennemis de l'état, & qu'il espéroit délivrer incessamment la France des troupes de brigands qui l'infestoient : mais le mal étoit trop universel pour être facilement réprimé. Les gens de guerre des différens partis étoient presqu'également à charge aux peuples. Les Bretons que commandoit du Guesclin commirent une infinité de désordres en s'éloignant de Rouen, ravissant tout ce qu'ils rencontroient, & pillant indistinctement amis & ennemis. Comme la peinture des mœurs est un des principaux objets qu'on a en vue en écrivant cette histoire, ce trait de la conduite de du Guesclin & de ses gens sert à faire connoître le caractere des guerriers de ce siecle. A quels excès ne devoient-ils pas se livrer, si du Guesclin regardé de son temps comme un chevalier irréprochable n'étoit pas exempt de cet esprit de rapine, malgré la générosité dont il se piquoit ?

ANN. 1364.

Le roi justifie sa conduite à l'égard du roi de Navarre.

Mém. de litt.

Dans le même temps que le roi commençoit à faire pressentir au roi de Navarre ce qu'il devoit attendre d'une guerre qu'il avoit excitée le premier, il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à rendre évidente la justice de ses démarches. Le feu roi avoit remis à l'arbitrage de sa Sainteté le jugement des prétentions du Navarrois sur la succession de Bourgogne. Charles donna ses instructions au duc d'Anjou & aux ambassadeurs députés à la cour d'Avignon. Ses instructions furent accompagnées d'une soumission de la part du duc de Bourgogne de s'en rapporter à ce qui seroit décidé sur ce point. Non content de ces précautions, le roi chargea ses envoyés à Londres de faire part au roi d'Angleterre des sujets légitimes qu'il avoit de soutenir par la force des armes la querelle injuste que lui suscitoit le roi de Navarre. Ces envoyés avoient ordre de presser le monarque Anglois, conformément au traité de Bretigny, de seconder les efforts du roi dans cette occasion, de défendre au prince de Galles de favoriser directement, ni indirectement, Charles le Mauvais & ses alliés, & de lui ordonner au

contraire de ſecourir le roi de France de tout ſon pouvoir, ainſi qu'il y étoit obligé.

ANN. 1364.

Guerre en Normandie.

Froiſſard. Chron. MS. Mém. de littérature.

Charles n'eſpéroit recueillir d'autre fruit de cette démarche auprès du roi d'Angleterre, que l'avantage de mettre dans leur tort ſes adverſaires déclarés & ſes ennemis ſecrets. En juſtifiant ſa conduite, il acquéroit cette ſupériorité que donnent la raiſon & la juſtice : cette ſupériorité forme l'appui le plus ſolide que la ſaine politique puiſſe ſe procurer, ſur-tout quand la prudence & l'activité concourent à l'affermir. Philippe, nouveau duc de Bourgogne, fut chargé par le roi ſon frere du ſoin de ſoutenir une guerre dont ſon appanage étoit le prétexte. Il entra en Normandie, accompagné de du Gueſclin, de Boucicault, du comte d'Auxerre, de Louis de Châlons & de Jean Bureau de la Riviere, favori du roi, adminiſtrateur des finances : emploi qui dans ce temps n'étoit pas incompatible avec celui d'homme de guerre. Cinq mille hommes d'armes compoſoient l'armée du duc : il les diviſa en trois corps, dont il ſe réſerva le plus conſidérable, & confia les deux autres

ANN. 1364. à la conduite de du Guesclin & du seigneur de la Riviere.

Tandis que le duc de Bourgogne s'emparoit de Marcheranville, de Camerolles & de plusieurs autres places occupées par les Anglois & les Navarrois, la Riviere soumettoit les forteresses du comté d'Evreux, & du Guesclin faisoit trembler le Cotentin par la seule terreur de son nom [a]. Les villes se rendoient presque sans défense. Le château de Valognes fut la seule place qui opposa quelque résistance. Cette forteresse étoit construite dès le temps de Clovis; ce qui prouve que l'art des fortifications avoit peu changé depuis la premiere race. Du Guesclin fit lancer par ses machines des pierres d'une grosseur énorme, sans pouvoir entamer le mur de la citadelle. Irrité par la difficulté, il livra plusieurs assauts avec tant de vigueur, que les assiégés intimidés, consentirent de se rendre à composition. Ils sortirent, emportant avec eux leurs

a Lorsque du Guesclin approchoit, tout fuyoit devant lui. Ceux qui se retiroient dans les villes, crioient qu'on fermât les portes, *que le diable venoit.* Vie MS. de du Guesclin.

effets. Les François, en les voyant passer, les insulterent avec des huées, & les accablerent des reproches les plus outrageans. Huit chevaliers Anglois, indignés d'un pareil traitement, rentrerent dans la tour, résolus de se défendre jusqu'à la derniere extrêmité. Du Guesclin eut beau les sommer d'exécuter la capitulation, ils furent inébranlables : il fallut les forcer. Ils combattirent comme des lions ; vaincus & pris, on leur trancha la tête. Leur valeur méritoit une conduite plus généreuse de la part des vainqueurs.

Guerre en Bretagne. *Chron. MS. Froissard. D'Argentré hist. de Bret. Spicil. cont. de Nang.*

Les conquêtes étoient si rapides, qu'il y avoit peu d'apparence que le roi de Navarre pût soutenir une guerre si désavantageuse, sans perdre en peu de temps toutes ses possessions en Normandie, lorsque deux événemens obligerent les généraux de retirer leurs troupes de cette province. Le comte de Montbelliard, sollicité par le Navarrois, venoit d'entrer en Bourgogne, où le roi manda au duc son frere de se rendre incessamment, pour s'opposer à cette irruption subite. Le duc partit aussi-tôt, & n'eut pas de peine à re-

ANN. 1364. pousser un si foible ennemi : ainsi cette diversion momentanée n'eût fait que différer de quelques mois la ruine entiere de Charles le Mauvais, si du Guesclin n'avoit été pareillement obligé de quitter prise, pour voler au secours de ses anciens maîtres. Il reçut un ordre du roi d'aller en Bretagne. La guerre allumée depuis si long-temps dans cette province, se poursuivoit avec plus de fureur que jamais, & paroissoit ne pouvoir plus se terminer que par la ruine entiere de l'un des deux partis.

Les troupes Angloises, qui combattoient en Normandie pour le roi de Navarre, furent envoyées par Edouard au comte de Montfort, dans le même temps que Charles de Blois invitoit du Guesclin à venir le joindre. Depuis le siege de Rennes, rapporté sous le regne précédent, quelques treves interrompues par de petits exploits, tels que la prise de Carhaix & de la Roche-aux-ânes par Charles de Blois & ses partisans, avoient traîné en longueur la décision de cette sanglante querelle.

Ibid. Charles de Blois alloit former le siege

siege de Becherel, lorsque Montfort ayant rassemblé ses troupes, vint se présenter au-devant de son rival. Les armées se rencontrerent dans les Landes de Beaumanoir, entre Becherel & le bourg d'Euran, où les deux partis étoient convenus de se trouver, pour remettre au sort des armes la justice de leurs prétentions. Les troupes étoient rangées en bataille : on n'attendoit plus que le signal, lorsque les prélats & les seigneurs représenterent si vivement à Charles de Blois l'incertitude d'un combat, dans lequel on alloit prodiguer le plus pur sang de la Bretagne, qu'ils le forcerent de consentir qu'on envoyât au comte de Montfort des seigneurs, chargés de renouveller l'ancien projet d'accommodement proposé à Calais, qui auroit mis fin à tous les démêlés, en divisant également le duché de Bretagne entre les deux contendans. Montfort rejetta d'abord la proposition : enfin, pressé par les seigneurs de son armée, le traité fut conclu & signé par les deux princes, ainsi que par les seigneurs de leurs partis. ANN. 1364.

Jean de Montfort & Charles de Blois convinrent par cet accord de conserver

respectivement le titre de duc avec les
Ann. 1364. mêmes prérogatives. Rennes & Nantes devoient être les capitales des deux duchés formés par cette division. Les ôtages furent donnés de part & d'autre : la paix fut publiée, & cette heureuse nouvelle répandit la joie dans la province, déchirée depuis si long-temps par les horreurs d'une guerre également ruineuse pour les partisans des deux chefs.

Ibid. Charles de Blois dépêcha un exprès pour présenter à la princesse son épouse les articles de la paix qu'il venoit de conclure. Cette dame altiere ne fut pas assez maîtresse d'elle-même pour retenir les mouvemens de son indignation, à la lecture du traité des Landes. Dans sa colere elle s'écria, *que son mari faisoit trop bon marché de ce qui n'étoit pas à lui, & qu'il n'y alloit rien du sien.* La comtesse de Penthievre, suivant toujours les transports de sa passion, écrivit à son mari, *qu'elle l'avoit prié de défendre son héritage comme il devoit, parce qu'il en valoit la peine, & que tant de gens de bien étoient morts à soutenir son droit, & qu'il y avoit eu tant de sang répandu, qu'il ne devoit pas remettre son patrimoine en arbitrage,*

ayant les armes au poing. Vous ferez tout ce qu'il vous plaira, ajoutoit-elle, en finissant sa lettre, *je ne suis qu'une femme & ne puis mieux ; mais plutôt j'y perdrois la vie, ou deux, si je les avois, que d'avoir consenti à chose si reprochable à la honte des miens.* En faisant cette réponse, la comtesse répandoit des larmes. Ces témoignages de douleur, ou plutôt de fierté, ne furent rapportés que trop fidélement à Charles de Blois. La résolution de la comtesse le consterna : il se voyoit réduit à la cruelle alternative, ou de se deshonorer par une violation de parole, ou de porter la douleur dans l'ame d'une épouse qu'il idolâtroit. L'honneur & la raison lui traçoient la route qu'il devoit suivre ; mais l'amour l'entraîna. Il faudroit peut-être se croire une ame supérieure à toutes les affections humaines, pour oser le condamner.

ANN. 1364.

Avant que les deux armées se séparassent, on s'étoit promis de s'envoyer réciproquement la ratification du traité qu'on venoit de conclure. Le lieu où cette affaire devoit se consommer, avoit été indiqué entre Ploermel & Josselin, près de ce chêne célebre par le combat des trente. Les députés de

Ibid.

Charles de Blois y porterent sa rétractation, & la guerre recommença. Montfort protesta contre ce manque de foi, & déclara publiquement qu'il déchargeoit sa conscience de tous les malheurs qui alloient suivre une infraction si manifeste d'une paix solemnellement jurée. Il remit cependant les ôtages en liberté, ne retenant que du Guesclin, qui étoit de ce nombre. Le chevalier Breton trouva moyen de s'évader, & de venir en France. Ce fut alors qu'il fit en Normandie, sur les terres du roi de Navarre, les conquêtes dont on vient de parler.

ANN. 1364.

Ibid.

On tenta de nouveau de terminer le différend de la Bretagne par la médiation du prince de Galles. Jean & Charles se rendirent à Bordeaux; mais ce dernier ne pouvoit rien décider sans l'aveu de sa femme, qui ne vouloit rien relâcher de ses prétentions. Ainsi cette entrevue, après bien des contestations infructueuses, n'aboutit qu'à des défis de bataille donnés & acceptés réciproquement. Néanmoins un reste d'espérance de parvenir à un accord, fit ménager une treve jusqu'à la fin de l'année. Aussi-tôt qu'elle fut expirée, le comte de Montfort & l'époux de la

comtesse de Penthievre, entrerent en campagne. Après la prise de quelques châteaux, Jean vint investir Auray. Charles de Blois, averti du danger de la place, rassembla ses troupes, dans l'intention de forcer son ennemi à lever le siege. Sur ces entrefaites, du Guesclin vint le joindre avec ses troupes. Indépendamment de ce nouveau renfort, le vicomte de Rohan, les sires de Léon, de Rieux, de Rochefort, de Dinan, d'Amiens, de Raix, de Malestroit, de Quentin, de Loheac, de Kergollay, de Pont, de Beaumanoir, le comte d'Auxerre, Louis de Châlons son frere, appellé le chevalier verd [a], le comte de Joigny, les seigneurs de Beaujeu, de Bethune, de Raineval, de Freauville, de Prie, de Villaines, de Pierrefort, de Poitiers & de Fouquigny; une foule de seigneurs François & Bretons composoient la florissante armée de Charles de Blois. Tout paroissoit l'assurer de la victoire. En montant à cheval pour aller joindre ses troupes, la comtesse son épouse lui dit : *Je vous prie de m'accorder une requête ; c'est de n'accorder,* ANN. 1364.

a Il portoit apparemment ce nom à cause de la couleur de ses armes.

ANN. 1364. *ni pacifier en ſorte que ce ſoit, ſinon que le corps du duché vous en demeure : car il eſt juſtement mon patrimoine.* Charles *baiſa la Dame*, lui promit d'employer ſa vie à ſoutenir ſa querelle, & partit. Il ne fut que trop exact à remplir cette promeſſe.

Ibid. Tandis que Charles de Blois, plein de confiance, ſe préparoit à faire valoir les droits d'une épouſe ambitieuſe, le comte de Montfort prenoit des meſures, dont la ſageſſe ſembloit lui promettre la ruine de ſon rival. De l'avis des ſeigneurs de ſon parti, un hérault fut envoyé à Charles. Ce hérault avoit ordre de lui repréſenter le traité des Landes, de lui en demander l'exécution, & de lui proteſter qu'à ſon refus le comte ſe croyoit juſtifié devant Dieu & devant les hommes des maux qui en réſulteroient, rejettant entiérement le crime ſur la conſcience de Charles, déſormais ſeul reſponſable de la miſere des peuples, & de tout le ſang de la nobleſſe de la province, que ſon obſtination alloit faire répandre. Cette démarche du comte de Montfort inſpira un nouveau courage à ſes troupes. De quels efforts n'eſt pas capable une armée, lorſqu'elle eſt aſ-

furée de marcher au combat pour foutenir une caufe jufte ? Charles de Blois, foit fierté, foit conviction intérieure, dédaigna de femblables précautions. Il vint affeoir fon camp à la vue de celui de Montfort.

Une prairie coupée par un ruiffeau, féparoit les deux armées. Le feigneur de Beaumanoir fit une derniere tentative pour ménager un accommodement : obligé de fe retirer fans rien conclure, on ne s'occupa plus que des préparatifs du combat. Du Guefclin rangea les troupes de Charles de Blois en trois *batailles*, ainfi qu'òn s'exprimoit alors : un corps de réferve formoit l'arriere-garde. Il fe chargea de la conduite du premier corps; les comtes d'Auxerre & de Joigny commanderent le fecond : Charles de Blois fe réferva le troifieme : les feigneurs de Rieux, de Raix, de Tournemine & du Pont conduifirent l'arriere-garde. Jean Chandos, qui étoit eftimé le plus grand capitaine de fon temps, fut chargé par le comte de Montfort du foin de régler l'ordre de bataille. Ce feigneur avoit été envoyé par Edouard au comte, ainfi que du Guefclin à Charles de Blois. En confidérant l'ar-

ANN. 1364.

rangement obſervé par Bertrand, l'Anglois lui rendit hautement juſtice : incapable d'une baſſe jalouſie, il fit en grand homme l'éloge du général qu'il avoit à combattre. Il diſpoſa ſes troupes dans le même ordre. Les trois corps de bataille étoient ſous le commandement du comte de Montfort, de Robert Knolles, & de Matthieu de Gournay ; & ces trois corps étoient diſpoſés de maniere, que celui de Montfort avoit en tête Charles de Blois. Hue de Caurelée fut deſtiné à conduire le corps de réſerve : ce ne fut qu'avec des peines infinies qu'on put le déterminer à prendre ce poſte, qu'il regardoit comme le moins honorable, tant l'art militaire étoit encore dans ſon enfance. Il fallut que Chandos employât les prieres & même les larmes pour lui perſuader que loin que ſon honneur fût bleſſé, en commandant le corps de réſerve, cet emploi au contraire étoit d'une telle conſéquence, qu'il étoit néceſſaire qu'à ſon refus il s'en chargeât lui-même. Caurelée, à moitié convaincu, obéit, & l'événement l'obligea de reconnoître que c'eſt au général ſeul à juger de l'importance d'un poſte. Chandos ne

choisit le commandement d'aucun des corps de bataille, afin d'être plus libre de veiller à tous les mouvemens. C'est pour la premiere fois qu'on voit dans cette guerre des combinaisons réfléchies & une manœuvre raisonnée.

Les deux armées étoient en présence, prêtes d'en venir aux mains. Le comte de Montfort fit encore lire à haute voix le traité des Landes, priant tous les seigneurs de son parti de prononcer avec franchise sur l'équité de ses prétentions, s'en remettant absolument à leur décision, & offrant de renoncer à tout, s'ils le condamnoient. Il fut interrompu par une acclamation universelle : l'armée entiere l'assura qu'elle combattroit jusqu'à la mort pour le soutien de sa querelle. Après avoir remercié les siens de leur affection, il adressa ses vœux au Seigneur, en se prosternant à terre. On voulut encore tenter un accommodement ; mais Chandos, soit par impatience, soit qu'il eût des ordres secrets d'Edouard pour s'y opposer [a],

[a] Le soir qui précéda le combat, plusieurs chevaliers Anglois vinrent trouver Chandos pour le prier de rejetter toutes propositions d'accommodement,

ANN. 1364.

abrégea brusquement les pourpalers. Beaumanoir toujours médiateur, quoiqu'attaché au parti de Charles de Blois, venoit de se retirer; & l'on alloit commencer l'action, lorsque l'arrivée d'un courier suspendit encore le combat. C'étoit le roi de France qui mandoit au comte de Montfort de lever le siege de devant Auray, & de se rendre à Paris, avec assurance qu'il trouveroit en lui *justice & contentement*. Montfort plein de respect pour le monarque de la part duquel il recevoit ce message, offrit de se retirer, pourvu que la place fût mise en sequestre au pouvoir d'Olivier de Clisson, seigneur de son parti, & du sire de Beaumanoir, du parti opposé. Charles de Blois ne répondit à ces propositions que par un refus. Impatient de combattre, les retardemens lui sembloient ne servir qu'à différer son triomphe. C'est ainsi que ce prince, digne par ses vertus d'une meilleure fortune, couroit de lui-même au-devant de sa perte.

Bataille d'Auray. *Ibid.*

Ce fut le vingt-deux de septembre

en lui représentant *qu'ils avoient dépensé tout ce qu'ils avoient, & qu'ils étoient si pauvres, qu'ils vouloient par bataille, ou tout perdre, ou aucune chose recouvrer.* Froissard, T. I. fol. 131. v°.

que le ſort de la Bretagne fut décidé par une des plus ſanglantes actions qu'on eût vues depuis long-temps. Jamais on ne combattit avec plus de fureur ; & ce qu'il y a de ſingulier, jamais peut-être on ne déſira moins de combattre. Les ſeigneurs Bretons des deux côtés étoient également fatigués d'une guerre auſſi funeſte au peuple qu'à la nobleſſe. Montfort offroit de céder pour le bien de la paix la moitié de ſes prétentions : Charles de Blois lui-même auroit volontiers accepté le parti ; mais un motif trop puiſſant le retenoit, les reproches, les pleurs de la comteſſe ſon épouſe, lui dictoient des loix qu'il n'eut pas la force de méconnoître.

On épargne aux lecteurs le récit des préſages [a] qui parurent annoncer le malheur de Charles de Blois. Lorſque les forces ſont égales des deux

[a] On remarqua qu'un Lévrier que Charles de Blois aimoit beaucoup, & qui ne le quittoit jamais, ſe ſépara de lui au moment qu'on alloit combattre, traverſa l'eſpace qui ſe trouvoit entre les deux armées, & choiſiſſant Jean de Montfort au milieu des ſeigneurs qui l'environnoient, lui fit les mêmes careſſes qu'il étoit dans l'uſage d'adreſſer à ſon maître. L'hiſtorien de Bretagne rapporte ce trait ſur le témoignage d'une chronique du temps. Le fait lui auroit paru moins extraordinaire, s'il avoit fait attention à l'exacte reſ-

ANN. 1364. côtés, ce n'eſt point par de vains prodiges, mais par la conduite des hommes, qu'il faut augurer le ſuccès. Charles, prince religieux, s'étoit préparé au combat par des actes de piété: il eût fallu ſans doute que de pareils actes euſſent été accompagnés d'une juſtice évidente, pour intéreſſer le ciel en faveur de celui qui les pratiquoit.

Les deux armées en ſilence attendoient qu'on donnât le ſignal du combat. Chandos empêcha les troupes de ſon parti d'avancer les premieres: Montfort, malgré l'impétuoſité qui lui étoit naturelle, ſuivit les conſeils du général Anglois. Du Gueſclin ne put obtenir le même empire ſur Charles de Blois: ce prince, emporté par ſon courage, eſt ſourd aux plus ſages avis: il ſe met en marche, & paſſe le ruiſſeau avec le corps qu'il conduiſoit; les autres ſont obligés de le ſuivre. Le comte de Montfort voyant ce mouve-

ſemblance qui devoit ſe trouver entre Charles de Blois & Jean de Montfort revêtus des mêmes ornemens. Le chien égaré dans le premier tumulte des préparatifs d'un combat, aura cherché ſon maître, & ne l'aura pu reconnoître qu'aux ſignes extérieurs dont la conformité l'aura trompé. Si l'on examinoit la plupart des ſignes prodigieux que les hiſtoriens rapportent, on en démêleroit aiſément le principe, & la ſurpriſe ceſſeroit.

ment, s'avance avec moins de précipitation, & se présente en bon ordre. Comme les troupes extrêmement serrées, & couvertes de leurs pavois, rendoient les traits inutiles, les archers, après avoir fait leur premiere décharge, se retirerent, & rentrerent dans les rangs des hommes d'armes. On s'approche, on se joint; & dans le moment les deux corps de bataille commandés par Montfort & Charles de Blois, sont aux prises. L'honneur animoit également les deux partis. Cette fatale journée alloit fixer irrévocablement la fortune des deux princes : le vaincu devoit perdre la vie; telle étoit la résolution prise de part & d'autre par les seigneurs Bretons. Ce fut probablement le motif qui porta Jean de Montfort à faire couvrir un de ses gentilshommes d'armes exactement semblables aux siennes, afin de diminuer le danger en le partageant, & non pour éluder l'effet d'une prétendue prophétie de Merlin, qui assuroit *qu'en une certaine bataille, celui qui porteroit des hermines*, (armes de Bretagne) *seroit défait*. Le malheureux gentilhomme paya cher l'honneur de porter les armes de son maître. Charles de Blois, trompé par ANN. 1364.

ANN. 1364. cette apparence, fondit ſur lui avec impétuoſité, & le tua de ſa main : auſſi-tôt il s'écria que ſon ennemi étoit mort ; mais le comte de Montfort vint bien-tôt lui ravir cette fauſſe joie. L'attaque avoit été ſi bruſque & ſi vive de la part de Charles de Blois, que la préſence de Montfort ne put d'abord entiérement rétablir le déſordre qu'elle avoit cauſé, lorſque Caurelée vint avec ſon corps de réſerve prendre en queue la *bataille* de Charles, qui par ce moyen ſe trouva enveloppé. En vain il fait des prodiges de valeur ; il voit bien-tôt l'épais bataillon où il combattoit, aſſailli, percé de tous côtés, & s'éclairciſſant à vue d'œil. Cependant Chandos & Cliſſon couroient de rang en rang, & combattoient en même-temps qu'ils animoient leurs gens. Les autres corps s'étoient joints pareillement. Du Gueſclin, déſeſpéré de ce que l'imprudent Charles n'avoit pas déféré à ſon avis, ſe ſurpaſſa dans cette journée. La mêlée fut horrible : la fleur de la nobleſſe Bretonne, les meilleurs guerriers, tant François qu'Anglois, les troupes d'aventuriers les plus déterminés, formoient les deux armées, qui dans les plaines

d'Auray se disputoient la gloire de faire un duc de Bretagne. La terre étoit couverte d'armes, de chevaux, de blessés & de morts entassés, sans qu'un des partis parût vouloir céder la victoire à l'autre : tous combattoient avec autant d'acharnement, que si la querelle leur eût été personnelle. Cependant l'instant décisif approchoit : Charles de Blois faisoit des efforts inutiles pour rétablir son corps d'armée ; la confusion étoit sans remede. Laval & Rohan, ses braves & généreux amis, rallient autour de lui l'élite des leurs, & lui font un rempart de leurs corps : vainement son courage héroïque seconde le leur ; pressé de plus en plus, il ne lui reste d'autre espoir qu'une mort glorieuse. Un Anglois l'atteint, le saisit par son *bassinet*, & lui plonge son épée dans la gorge : il tombe, & cede en expirant la principauté à son rival. Jean de Blois, son fils naturel, est tué à ses côtés. On assure que Charles, avant que de mourir, regretta la perte de tant de braves gens immolés aux querelles de sa maison ; voici ses dernieres paroles : *J'ai guerroyé long-temps contre mon escient* *.

La nouvelle de cette mort vole aussi-

ANN. 1364.

Mort de Charles de Blois.

Ibid.

* *Contre ma conscience.*

ANN. 1364.

tôt dans les différens endroits où l'on ſe bat encore ; les partiſans de Montfort redoublent leurs efforts ; ceux de ſon infortuné compétiteur, conſternés de cette perte, chancelent, & ſentent rallentir leur ardeur par le déſeſpoir de ſoutenir un parti, qui déſormais n'a plus de chef. Du Gueſclin apprend ce malheur commun : dans ſon affliction il eût voulu ne pas ſurvivre à Charles de Blois ; mais quel fruit retirer d'un trépas inutile ? Couvert de bleſſures, & perdant ſon ſang, la terreur qu'il inſpiroit, empêchoit qu'on n'osât l'approcher. Chandos arrive, ſe nomme, l'invite à ſe rendre ; le héros Breton cede à la fortune, & donne ſa foi au héros Anglois. Le combat ceſſe. Montfort vient recueillir le fruit de ſa victoire : il peut jouir de la funeſte ſatisfaction de voir ſon rival mort, environné de ſes courageux défenſeurs. Ce ſpectacle lui arrache des larmes : *Ah, mon couſin*, s'écria-t-il, *par votre opiniâtreté vous avez été cauſe de beaucoup de maux en Bretagne, Dieu vous le pardonne; je regrette bien que vous êtes venu à cette malefin. Monſeigneur*, lui dit Chandos, en l'arrachant de ce triſte lieu, *vous ne pouviez avoir votre couſin*

en vie, & le duché tout ensemble : remerciez Dieu & vos amis.

Ainsi finit après vingt-trois années de vicissitudes & de combats, l'infortuné Charles de Blois, prince orné de tous les dons de l'esprit & du cœur, brave, généreux, fidele, sage même, s'il eût été moins tendre époux. Il couronna tant de belles qualités par une piété sincere : il en remplissoit les austeres devoirs jusqu'au sein des armes : lorsqu'on le dépouilla, on le trouva revêtu d'une haire. Sa mort fut le salut de la province. Il fut enterré dans l'église des Cordeliers de Guincamp. On avoit envie d'en faire un bienheureux : on prétendit qu'il s'étoit opéré des miracles à son tombeau. On commença même des enquêtes pour sa canonisation, sous les pontificats d'Urbain V & de Grégoire XI. Ce dernier pape ne permit pas qu'on les continuât. Le comte de Montfort, devenu duc de Bretagne, avoit un intérêt trop sensible de s'opposer à cette béatification. Le vainqueur d'un saint ne pouvoit passer que pour un usurpateur. Quelques écrivains ont assuré que Charles de Blois ne fut pas tué dans le combat ; qu'il fut fait prisonnier, &

ANN. 1364.

ANN. 1364. présenté à Montfort, qui souilla sa victoire, en lui faisant trancher la tête en sa présence. Une contradiction si manifeste entre des auteurs, tous contemporains, laisse une incertitude qu'il est difficile de résoudre. Quelles mœurs que celles de ce siecle, si cet horrible abus de la victoire est un fait véritable [a] !

Ibid. Le comte de Montfort fit avertir les habitans de Rennes & des villes voisines, qui avoient tenu le parti de Charles de Blois, de la liberté qu'il leur accordoit de venir rendre les derniers devoirs, à ceux qui avoient été tués dans le combat. Le champ de bataille étoit couvert des seigneurs les plus distingués de la Bretagne. On comptoit parmi les morts, Charles de Dinan, les sires de Léon, d'Ancenis,

a Les princes de la maison de Penthievre descendans de Charles de Blois long-temps après reprocherent cette mort au duc de Bretagne. Le seigneur de Bossac & Nicole de Bretagne son épouse, dans les lettres de transport qu'ils firent au roi Louis XI de leurs prétentions au duché de Bretagne, rappellerent cette action odieuse dont la mémoire s'étoit conservée. Cependant ce fait ne se trouve rapporté que dans les vies MS. de du Guesclin, tandis que presque tous les autres historiens, tels que Froissard, le continuateur de Nangis & les chroniques du même siecle assurent le contraire. Dans un pareil conflit d'opinions diamétralement opposées, celle qui honore l'humanité ne paroît-elle pas mériter la préférence ?

d'Avaugour, de Loheac, de Kergollay, de Maleſtroit, du Pont, de Rochefort, de Rieux, de Tournemine, de Montauban, de Coetmen, de Boiſboiſſel & de Kaergouet. Les priſonniers en grand nombre n'étoient pas moins conſidérables par leur rang & par leur naiſſance. Les comtes d'Auxerre, de Joigny, de Rohan, Guy de Léon, les ſires de Rochefort, de Raix, de Rieux, le comte de Tonnerre, Henri de Maleſtroit, Olivier de Mauny, les ſeigneurs de Riville, de Franville, de Raineval & de Beaumanoir, demeurerent au pouvoir des vainqueurs. Olivier de Cliſſon, que nous verrons dans la ſuite connétable de France, perdit un œil dans ce combat. On publia que cette victoire n'avoit pas couté vingt hommes au parti de Montfort; mais c'eſt un fait démenti par la fureur avec laquelle on combattit. Il eſt vrai que l'on doit ſuppoſer, dans les batailles qui ſe donnoient alors, le nombre des morts du côté des vaincus toujours infiniment plus conſidérable que du côté des victorieux. On ignoroit alors encore la manœuvre des retraites, qui n'étoit pas praticable par le peu d'or-

ANN. 1364.

ANN. 1364. dre observé dans les troupes & par la pesanteur des armes. Lorsque deux armées s'attaquoient, ce n'étoit pas dans le choc qu'il périssoit beaucoup de monde : les hommes couverts de fer, ne faisoient guères autre chose que se renverser, & se relever le plus souvent sans blessure : mais quand un corps de troupes étoit une fois rompu, ne pouvant plus se rallier, ni se retirer, les hommes d'armes demeuroient exposés sans défense, & c'étoit alors que le carnage commençoit : on peut inférer delà que les vainqueurs devoient perdre fort peu des leurs.

Auray se rendit incontinent. Guillaume de Hartecelle, gouverneur de cette place, en étoit sorti avant la bataille, à la tête de quarante lances. Charles de Blois l'avoit retenu pour l'assister dans le combat. Il fut du nombre des prisonniers.

Quoique Charles de Blois eût laissé plusieurs enfans, deux desquels étoient encore ôtages en Angleterre pour la rançon de leur pere, le combat d'Auray termina la guerre allumée pour la succession de la Bretagne. On fait une observation bien honorable pour la noblesse de cette province. Les

princes de Montfort & de Blois se disputerent le duché pendant l'espace de vingt-trois années, sans qu'il se fût trouvé six gentilshommes dans les deux partis qui eussent quitté par trahison, ou par inconstance, celui auquel ils s'étoient attachés dans le commencement de la contestation : encore, si quelques-uns abandonnerent Charles de Blois protégé par la France, pourroit-on attribuer leur changement au supplice des seigneurs Bretons, ordonné sans forme de justice par Philippe de Valois. De pareils exemples de fidélité sont trop précieux pour les passer sous silence.

ANN. 1364.

Voyez le 8e. vol. de cette hist. p. 418.

Les seigneurs dévoués à Charles de Blois, devenus par sa mort libres de leur foi, ne tarderent pas à reconnoître les décrets de la Providence dans le triomphe de Jean de Montfort. Le seigneur de Malestroit, gouverneur de Vannes, lui en ouvrit les portes, & la province entiere annonçoit une disposition prochaine à se soumettre au vainqueur.

Suite de la bataille d'Auray.

Ibid.

La nouvelle de la défaite d'Auray, portée à Nantes, fut un coup de foudre pour la veuve de Charles de Blois : elle perdit l'usage de ses sens, & ne

ANN. 1364.

revint d'un long évanouiſſement que pour ſe livrer aux vains & tardifs regrets que lui arrachoit ſa déplorable ſituation. Le duc d'Anjou, qui avoit épouſé une des filles de cette princeſſe, apprit ce malheur dans la ville d'Angers, où il étoit pour lors : il ſe rendit auſſi-tôt près de la comteſſe de Penthievre, & calma les premiers tranſports de ſa douleur par les plus tendres conſolations. Il lui fit offre de tout ſon pouvoir & de ſes ſervices ; il écrivit en même-temps à tous les ſeigneurs & aux villes qui tenoient ſon parti, en les priant de perſiſter dans leur fidélité. La comteſſe reçut auſſi des envoyés de la part du roi, qui l'aſſurerent d'un prompt ſecours & d'une promeſſe formelle d'employer les moyens les plus efficaces pour réparer la perte qu'elle venoit de faire. Le monarque François, par ces mêmes envoyés, exhortoit le duc d'Anjou ſon frere à ne pas abandonner cette princeſſe infortunée, & lui mandoit qu'il ſeroit puiſſamment ſecondé. Elle ſe retira cependant en Anjou auprès du duc, abandonnant les places qui lui reſtoient, à la fidélité des peuples & des ſeigneurs attachés à ſa maiſon.

Charles, dans une diſgrace ſi cruelle, ſuivoit en homme les mouvemens naturels de cette compaſſion qu'éprouvent les cœurs ſenſibles : mais ſa qualité de monarque ne lui permettoit pas de s'y livrer aveuglément ; il avoit, comme roi, d'autres devoirs à remplir. La fortune, en ſe déclarant pour Montfort, changeoit par cette importante révolution le ſyſtême qu'on avoit ſuivi juſqu'alors. Il étoit à craindre, ſi l'on preſſoit trop le vainqueur, qu'il ne renonçât entiérement à la France, en ſe jettant entre les bras du roi d'Angleterre, & lui faiſant hommage de la Bretagne, dont il poſſédoit déja la meilleure partie par la reddition de Jugon, de Dinan, de Kimper & d'un grand nombre d'autres places qui ſe rendoient journellement depuis la mort de Charles de Blois.

ANN. 1364.

Edouard étoit à Douvres, diſpoſé à profiter de la circonſtance, & à prendre des meſures ſur le parti que le roi choiſiroit. On étoit encore en guerre avec le roi de Navarre : le royaume épuiſé demandoit que l'on s'occupât du ſoin de réparer ſes pertes : étoit-il temps de s'attirer une guerre nouvelle ? Le roi peſa ces raiſons dans ſon conſeil,

ANN. 1364. & l'avis de préférer la voie de la négociation aux remedes violens, prévalut. Charles se consola de ne pouvoir satisfaire sa générosité, en assistant la comtesse de toutes les forces de ses états, par la satisfaction encore plus juste & plus grande de sacrifier son penchant particulier au bonheur & à la tranquillité de ses sujets. Il fut résolu dans le conseil, qu'on ménageroit pour la veuve de Charles de Blois les conditions les plus favorables, en même-temps qu'on tâcheroit de conclure avec Montfort l'accommodement le moins désavantageux, que la circonstance présente pouvoit permettre.

Jean de Craon, archevêque de Reims, le sire de Craon son cousin & le maréchal de Boucicault, furent envoyés pour sonder les dispositions de Jean de Montfort. Ce prince, sur les premieres ouvertures de paix qui lui furent faites, dépêcha vers le roi d'Angleterre pour sçavoir ses intentions. Edouard lui fit répondre qu'il lui conseilloit de faire la paix, pourvu que le duché lui demeurât. Montfort ayant reçu ce consentement, écouta les propositions, & les conférences commencerent.

commencerent. Les peuples de la Bretagne, en proie depuis si long-temps à toutes les horreurs de la guerre, ne cessoient de faire des vœux au ciel pour la paix. Cependant, malgré les prieres publiques, & les dispositions du Prince, l'accommodement fut sur le point d'être rompu : les commissaires de part & d'autre se retiroient sans espérance de renouer la négociation. Une foule d'habitans s'étoient rendus à Guerrande, où les conférences se tenoient, dans l'espoir d'être les premiers témoins d'un traité qui alloit rendre la tranquillité à la province. Lorsqu'ils apprirent que les députés se séparoient, on n'entendit plus qu'un cri général. Ils environnerent le lieu où le conseil se tenoit : *Donnez-nous la paix en l'honneur de Dieu*, s'écrioient-ils de concert. Cette priere étoit accompagnée & interrompue de gémissemens, de larmes & de sanglots; ils se rouloient à terre, en invoquant à leur secours la protection divine. Un spectacle si touchant étoit capable de fléchir les ames les moins sensibles : *il n'y avoit cœur si serré*, dit l'historien de Bretagne, *qui ne plèurât avec eux*. On vint rendre compte à Montfort

ANN. 1364.

de cette ſcene attendriſſante : il ſortit de ſon appartement ; & jettant ſes regards ſur cette multitude déſeſpérée, il ne put retenir ſes larmes : ſur le champ il rappelle ſon conſeil, & déclare avec ſerment, qu'avant ſon départ il promettoit à Dieu & au peuple d'accorder la paix, à quelque condition que ce fût. On reprit les conférences, & le traité fut enfin conclu le ſamedi, veille de Pâques de cette année.

Traité de Guerrande. Montfort reconnu duc de Bretagne. *Froiſſard. Argentré. Spicil. cont. de Nangis. Chron. MS. de Charles V. Tréſor des Char. layette.* Britan. 284.

Par ce traité, dont les conventions furent rédigées en préſence des députés repréſentans le roi de France, médiateur & juge en qualité de ſeigneur ſuzerain de la Bretagne, la veuve de Charles de Blois renonça aux droits qu'elle prétendoit au duché. On lui réſerva le comté de Penthievre, la vicomté de Limoges, dix mille livres tournois de rente perpétuelle en fonds de terres, & trois mille livres de rente viagere. Ces ſeigneuries & rentes devoient être poſſédées par elle & ſa poſtérité, à la charge d'en faire hommage au duc de Bretagne, dont elle ſeule étoit diſpenſée pendant ſa vie. En conſéquence de cette renonciation, le duché de Bretagne fut adjugé à Jean

de Montfort, & à ses descendans en ligne masculine. Au défaut de sa postérité, celle de la maison de Penthievre étoit appellée à la succession : il fut expressément réglé que les femmes ne pourroient à l'avenir succéder à la souveraineté de la Bretagne, qu'au défaut des mâles. Montfort s'engagea de plus de procurer la liberté de Jean, fils de Charles de Blois, qui étoit alors en Angleterre, de lui faire épouser sa sœur, & de fournir pour sa rançon cent mille francs à prendre sur une *ayde* en Bretagne. Cet article ne fut point exécuté. Les deux rois de France & d'Angleterre, le prince de Galles & le duc d'Anjou, furent appellés comme garans de cette transaction, qu'ils ratifierent. Il fut enfin réglé que le comte de Montfort, désormais duc de Bretagne, seroit reçu en cette qualité à faire hommage au roi de France, seigneur suzerain du duché. Comme il n'étoit pas encore en état de s'acquitter de ce devoir, le roi lui accorda la permission de le différer jusqu'à la S. Jean. Olivier de Clisson vint trouver le roi de la part du duc de Bretagne, pour obtenir ce délai. Charles qui estimoit ce seigneur, employa

ANN. 1364.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2. p. 92.

ANN. 1364.

pour se l'attacher les bienfaits & l'affabilité, moyens infaillibles, lorsqu'un roi les met en usage. Il lui rendit les biens de sa maison, qui avoient été confisqués par Philippe de Valois. Plusieurs autres seigneurs Bretons prirent le même parti; ensorte que la Bretagne, quoique soumise à un duc dévoué aux Anglois, tenoit à la France par la portion la plus considérable de la noblesse. Tannegui du Chastel étoit de ce nombre. La plupart de ces seigneurs eurent en France des établissemens considérables. Clisson devint connétable dans la suite, ainsi qu'on l'a déja dit; & du Chastel fut gouverneur de l'Isle de France, & prévôt de Paris. Il donna les plus grandes preuves de fidélité aux rois: nous le verrons même pousser le zele à l'excès en faveur du petit-fils de Charles V.

Mariage du duc de Bretagne.

Rym. act. pub. tom 3 part. 1 & 2.

Peu de temps après le traité de Guerrande, le nouveau duc de Bretagne, qui étoit veuf de Marie, fille d'Edouard, de laquelle il n'avoit pas eu d'enfans, épousa en secondes noces Jeanne, fille de la princesse de Galles, comtesse de Kent, & de Thomas de Holland son premier mari. Ce mariage se fit avec l'agrément du roi

d'Angleterre, auquel Montfort avoit promis, lorſqu'il perdit la princeſſe ſon épouſe, de ne contracter aucun engagement que de ſon conſentement. Cette alliance ne l'empêcha pas cependant de ſe rendre à Paris, l'année ſuivante, où il fit hommage au roi du duché de Bretagne, de la ſeigneurie de Montfort l'Amaury, & des autres terres qu'il poſſédoit en France. Il y eut quelque conteſtation pour la forme de l'hommage; on eut recours à l'expédient ordinaire de le faire en termes généraux. Le duc ôtant ſon manteau & ſon chaperon ſe mit à genoux devant le roi, & déclara qu'il lui faiſoit hommage tel que ſes prédéceſſeurs l'avoient fait. Après la cérémonie, l'évêque de Beauvais, chancelier de France, déclara que l'hommage que le duc venoit de rendre étoit lige, puiſque les prédéceſſeurs de Montfort l'avoient fait en cette forme, & pour preuve il montra deux actes d'hommage rendu par les ducs Artur & Jean le Roux. Il étoit difficile d'éluder un témoignage ſi authentique : auſſi le duc de Bretagne & ſon chancelier n'y répondirent que par une proteſtation générale. Cela n'em-

ANN. 1364.

ANN. 1364.

pêcha pas le roi de marquer au duc toute la bienveillance possible, & de le combler de caresses & de présens. Montfort y répondit de son côté par des démonstrations de reconnoissance & d'amitié; *mais*, dit l'historien de Bretagne, *toutes ces contenances ne trompoient, ni l'un, ni l'autre : le roi étoit fin & accord, & le duc ne l'étoit pas moins.* La comtesse de Penthievre ne ratifia que dans ce temps le traité que ses plénipotentiaires avoient signé pour elle à Guerrande, près de deux années auparavant.

ANN. 1365.

Traité de paix avec le roi de Navarre.

Trésor des Char. lay 4. *de* Navarra. *Mém. de littérat. Froissard. Chron. MS. &c.*

La grande affaire de la Bretagne étant terminée, la France n'eut plus à combattre que le roi de Navarre, prince toujours inquiet & dangereux par ses manœuvres; mais ennemi trop foible pour résister par lui-même aux forces du royaume désormais réunies pour l'accabler. Il fut trop heureux que les reines Jeanne & Blanche, veuves de Charles le Bel & de Philippe de Valois, employassent leur médiation pour lui ménager l'accommodement le moins désavantageux. Le Captal de Buch négocioit depuis longtemps en faveur de ce prince, & se servoit habilement du crédit que lui

donnoient l'estime & l'amitié dont le roi l'honoroit. Un des puissans motifs qui déterminerent encore plutôt le Navarrois, ce fut le traité de ligue offensive & défensive que le roi de France venoit de conclure avec le roi d'Aragon. Après plusieurs conférences tenues en divers lieux, les conditions de cette paix furent réglées a S. Denis où les deux reines se trouverent, ainsi que le Captal & les députés de la part du roi de Navarre. La restitution de Mantes, de Meulan & du comté de Longueville, formoit la seule difficulté. On leva cet obstacle, en donnant au roi de Navarre la seigneurie de Montpellier, que Philippe de Valois avoit acquise du roi d'Aragon. Toutes les places prises en Normandie par les généraux François, furent rendues. Les renonciations aux anciennes prétentions de la maison d'Evreux sur la Champagne & la Brie, furent renouvellées & confirmées, & la discussion des droits du roi de Navarre sur le duché de Bourgogne, remise au jugement qui seroit prononcé par le pape. Le reste des conventions n'est qu'une répétition des articles contenus dans les traités précédens; le

ANN. 1365.

ANN. 1365. rétabliſſement des partiſans du roi de Navarre, la reſtitution de leurs biens, les pardons, les abolitions des divers complots & trahiſons, &c. La liberté du Captal, ſans payer de rançon, fut un des articles du traité : le roi déſiroit fort l'attirer à ſon ſervice, & ce ſeigneur méritoit à tous égards qu'un monarque auſſi connoiſſeur en hommes que l'étoit Charles, s'appliquât à le gagner. Pour cet effet, il lui donna la ſeigneurie de Nemours dont il fit hommage, & devint par conſéquent vaſſal du roi de France. Mais ce prince eut la mortification de ne pouvoir le conſerver long-temps. Jean de Grailly étant retourné en Guienne, vit le prince de Galles, & ne put réſiſter aux reproches qu'il lui fit. Il envoya ſon écuyer à la cour de France, avec ordre de remettre au roi l'original de la donation, & de renoncer en ſon nom à l'hommage qu'il avoit fait. Quelque temps avant la retraite du Captal en Guienne, on avoit conſeillé au roi de le faire arrêter ; mais ce prince auſſi généreux que politique, ne voulut point qu'on attentât à ſa liberté, quelque eſtime qu'il fît du courage & de l'expérience d'un

Chriſt. de Piſan, MS. fol. 134.

ennemi si dangereux. Il fut dans la suite fait prisonnier une seconde fois, & mourut, après cinq ans de captivité, au Temple à Paris, où le roi le retint étroitement gardé, sans vouloir le rendre au roi d'Angleterre, qui lui fit pour sa rançon les offres les plus avantageuses.

ANN. 1365.

A peine une année s'étoit écoulée depuis que Charles occupoit le trône : ce temps lui avoit suffi cependant pour faire déja sentir à ses sujets ce que peut, pour le bonheur de tout un peuple, la conduite de celui qui tient les rênes du gouvernement. Deux traités également avantageux, venoient de mettre le royaume à l'abri des hostilités étrangeres : il ne manquoit plus à la félicité publique que le rétablissement de la tranquillité intérieure des provinces, & ce grand ouvrage demandoit toute la sagesse du prince, aidée du concours des circonstances.

Nouveaux désordres causés par les compagnies.

Froissard. Chron. MS. &c.

La paix générale entre les puissances avoit multiplié presque à l'infini ces troupes de brigands qui déchiroient le royaume. N'étant plus employés au service des princes, ils alloient recommencer leurs désordres avec plus de fureur. Déja la plupart

ANN. 1365.

de ces ſcélérats étoient rentrés dans la France, qu'ils appelloient *leur chambre*, apparemment parce qu'ils la regardoient comme leur demeure ordinaire. Il n'étoit pas facile de les en déloger : on avoit éprouvé à la journée de Brignais combien ces troupes aguerries étoient redoutables. On n'eût pu employer pour cet effet que de nouvelles levées qui leur auroient été trop inférieures. D'ailleurs, l'obligation d'entretenir des armées eût rendu inutiles les avantages de la paix, par la néceſſité où le roi ſe fût trouvé de ſurcharger encore le peuple d'impoſitions.

Froiſſard.

Dans cette conjoncture embarraſſante, on avoit inutilement tenté divers expédiens. Louis d'Anjou, ſurnommé le Grand, roi de Hongrie, frere & vengeur du malheureux André, premier mari de Jeanne reine de Sicile, eût volontiers attiré les compagnies à ſon ſervice : elles lui euſſent été d'un grand ſecours dans les guerres qu'il eut à ſoutenir à diverſes repriſes contre les Valaques, les Tranſylvains, les Croates & les Tartares. Il avoit pour cet effet écrit au pape, au roi de France & au prince de Galles. On

proposa cette expédition aux princi-
paux chefs, avec promesse de leur fournir l'argent nécessaire & toutes les commodités pour le passage. Ils délibérerent entre eux sur ces offres, qu'ils refuserent, ne voulant pas s'exposer aux périls d'un si long voyage. Quelques-uns des leurs qui connoissoient la Hongrie, leur avoient rapporté *que dans ce pays il y avoit tels détroits, que s'ils y étoient une fois engagés, on les feroit tous de male mort mourir.* Comme ils étoient ennemis de tout le monde, ils se rendoient justice, & craignoient qu'en cherchant à les éloigner, on ne songeât en même-temps à les faire périr. Le projet de les faire embarquer pour la croisade que le roi de Chypre sollicitoit depuis si long-temps, n'eut pas un succes plus heureux. Les expéditions éloignées ne tentoient pas des gens accoutumés à trouver sans peine, dans les provinces qu'ils occupoient, les moyens de satisfaire leur avidité pour le pillage.

ANN. 1365.

Cependant le mal, loin de diminuer, acquéroit tous les jours de nouvelles forces. Ce n'étoient plus seulement des voleurs & des aventuriers qui

ANN. 1365 composoient ces troupes : on les voyoit incessamment s'accroître par l'arrivée d'une infinité de chevaliers, de gentilshommes, & même de seigneurs de la premiere distinction, que le préjugé du rang & de la naissance n'étoit pas capable de retenir. La mauvaise politique des princes n'avoit pas peu contribué à perpétuer ce mal. Ils étoient depuis long-temps dans l'usage d'accorder des pensions sur le trésor à des gens de guerre de tout pays, à la charge du service militaire, avec un certain nombre d'hommes d'armes, tandis qu'ils auroient pu entretenir à meilleur marché des troupes soudoyées & régulieres dont ils eussent été les maîtres. Dès qu'un homme d'armes avoit acquis quelque réputation, il faisoit acheter ses services, devenoit chef d'une compagnie dont il disposoit, & acquéroit le droit de faire la guerre pour le parti qui lui procuroit de plus fortes pensions : c'étoient ses soldats & non ceux du prince qu'il conduisoit au combat. Il n'avoit besoin pour former & augmenter sa troupe d'être autorisé par aucune commission : la levée des gens de guerre ne se faisant pas au nom

du roi, il n'étoit pas plus en ſon pouvoir de les licencier. La confuſion étoit alors ſi grande, que le droit de faire la guerre ſembloit appartenir à quiconque oſoit s'armer. Loin donc d'être ſurpris qu'à la faveur d'une pareille licence, les compagnies ſe ſoient rendu formidables, on doit plutôt regarder comme une faveur ſinguliere de la Providence qui veille au maintien de ce royaume, que la monarhie n'ait pas été entiérement renverſée. ANN. 1365.

Les principaux chefs de ces troupes étoient le *chevalier Verd*, frere du comte d'Auxerre, Perducas d'Albret, Hue de Caurelée, Matthieu de Gournay, Gauthier Huet, Robert Briquet, Jean Carfeuillée, Nandon de Bagerant, Lanny, le Petit Meſchin, le Bourg Camus, le Bourg de Leſparre, Batillet Eſpiotte, Aymon d'Ortige, Perrot de Savoye, Leſcot, Jean de Braines, Arnaud de Cervolle, dit l'Archiprêtre, dont il a déja été parlé. Ce dernier fut peu de temps après maſſacré par ſes gens. *Froiſſard. Vie MS. de du Gueſclin.*

Les compagnies, après avoir parcouru & pillé la Champagne, le Barrois, la Lorraine, & pénétré par l'Alſace juſqu'aux frontieres de l'Allema-

ANN. 1365.

gne, étoient revenues ſur leurs traces. On étoit à la veille d'éprouver de nouveau leurs brigandages, lorſque l'embarras où ſe trouvoit le conſeil du roi fut enfin terminé par l'arrivée de Henri de Tranſtamare à la cour d'Avignon. Ce prince venoit pourſuivre auprès du pape la condamnation du roi de Caſtille ſon frere, qui par ſa conduite tyrannique avoit ſoulevé toute l'Eſpagne. Dom Pedre (c'étoit le nom de ce monarque, auquel on ajouta celui de cruel, qu'il n'avoit que trop mérité) étoit devenu l'objet de la haine univerſelle. L'horreur des peuples opprimés par ſon avarice [a], l'indignation de la nobleſſe dont il avoit prodigué le ſang, le reſſentiment des princes de ſa maiſon, victimes de ſes injuſtices & de ſa barbarie, préparoient depuis long-temps la perte de cet indigne monarque.

Guerre d'Eſpagne. Départ des compagnies. *Hiſt. d'Eſp. Mariana & Ferreras. Froiſſard. Du Tillet. Tréſor des chartres.*

Henri fit propoſer au roi le renouvellement du traité qui avoit été projetté ſous le regne précédent, par lequel il s'offroit de prendre à ſon

a A ſa mort on trouva dans ſes coffres cent cinquante millions, ſomme prodigieuſe pour le temps, & qui paroît preſque incroyable. *Hiſt. d'Eſpagne, Mariana, Ferreras, &c.*

service les compagnies qui causoient tant de maux en France. La proposition fut acceptée, & l'on choisit pour mettre à la tête de ces troupes Bertrand du Guesclin, qui étoit encore prisonnier de guerre. Chandos exigea cent mille francs pour sa rançon : le roi en paya quarante mille livres, le pape & le Castillan fournirent le reste.

ANN. 1365.
Chron. MS.
S. Contil. cont. de Nang.

Charles en soulageant ses états retiroit encore un autre avantage de cette entreprise : il satisfaisoit une vengeance légitime. Pedre étoit accusé par la voix publique de la mort de Blanche de Bourbon son épouse, la plus belle, la plus vertueuse & la plus infortunée princesse de son temps. Cette reine sœur de la reine de France, après dix années de mariage passées dans la disgrace ou la captivité, avoit fini ses jours dans le château de Xeres, où son barbare époux, selon quelques écrivains, l'avoit fait empoisonner : d'autres assurent qu'elle fut étouffée entre deux matelats. Ceux qui ont voulu noircir la réputation de cette malheureuse reine par le soupçon d'un commerce criminel avec un des freres naturels du roi, n'ont pu appuyer cette

ANN. 1365.

odieuse imputation sur aucun fondement vraisemblable.

On prit avec du Guesclin les mesures les plus convenables pour déterminer les compagnies au voyage d'Espagne. Elles étoient alors campées aux environs de Châlons-sur-Saone, & formoient une armée de trente mille combattans. Le S. Pere avoit employé contre ces brigands les armes spirituelles ; mais ils bravoient les foudres de l'église. Urbain ne cessoit de les excommunier : on retrouve encore dans le trésor de nos chartres les sentences réitérées, lancées contre eux, & les promesses de pardons & d'indulgences, enfin de toutes les graces apostoliques à ceux qui prendroient les armes pour les exterminer. Le souverain pontife voyant que ces remedes n'opéroient que foiblement sur des pécheurs endurcis, prit une autre voie : il les exhorta par ses bulles à quitter le genre de vie qu'ils menoient, en les assurant d'une absolution générale pour tous leurs crimes passés : ils furent aussi sourds aux exhortations qu'ils l'avoient été aux menaces. En vain le pape fit instruire leur procès en plein consistoire, les

Trésor des chartres lay. 239 & suiv.
Ibid. lay.
Bertrand du Guesclin.
Du Tillet.

cita à comparoître, les condamna, les déclara excommuniés, aggrava les censures, défendit qu'on leur donnât la sépulture : vingt bulles d'interdit ou d'indulgences, furent moins efficaces qu'une simple promesse de du Guesclin. Il s'obligea par un acte authentique d'emmener hors de la France *hastivement, sans séjour & sans exaction, les compagnies qui étoient en Bretagne, Normandie, pays Chartrain & ailleurs, moyennant une somme que le roi devoit fournir.* ANN. 1365.

L'événement prouva qu'on ne pouvoit confier cette importante commission à quelqu'un plus capable de s'en acquitter. Le chevalier Breton envoya un héraut chargé de demander aux chefs un sauf-conduit pour les aller trouver : l'ayant reçu, il se rendit à leur camp. L'art des négociations étoit inutile auprès de gens que le seul intérêt présent conduisoit. Il se contenta de leur représenter avec une liberté guerriere, les désordres de leur vie : *Nous avons assez fait vous & moi*, leur dit-il, *pour damner nos ames, & vous pouvez même vous vanter d'avoir fait pis que moi : faisons honneur à Dieu, & le diable laissons.* A cette brusque

Vie MS. de du Guesclin.

ANN. 1365. exhortation, il ajouta des raisons plus convainquantes pour de pareils gens : il leur fit envisager le profit qu'ils retireroient de l'entreprise qu'il leur proposoit, les trésors du roi de Castille livrés à leur discrétion, une fortune assurée, & pour premier effet de ses promesses deux cens mille francs de la part du roi de France. Il finit sa harangue militaire en leur annonçant qu'avant leur entrée en Espagne, il se proposoit d'aller avec eux rendre visite à Sa Sainteté. On ne peut s'empêcher de regretter qu'en cette occasion du Guesclin eût oublié que le S. Pere venoit récemment d'acquitter une partie de sa rançon. Le projet du voyage d'Avignon étoit toujours flatteur pour cette soldatesque insatiable. Le traité fut conclu sur le champ : les chefs vinrent à Paris saluer le roi. Ils furent accueillis favorablement, on les régala splendidement au Temple ; on leur fit des présens outre les deux cens mille francs qu'ils toucherent. Ils partirent satisfaits, & rejoignirent les leurs pour faire les préparatifs du départ.

Le projet de la guerre d'Espagne étant rendu public, plusieurs seigneurs

& chevaliers ſe joignirent aux compagnies, tels que le maréchal d'Andreghen, le ſire de Beaujeu, le Begue de Vilaines, les ſires d'Albret, de Mauny, d'Auberticourt, d'Anthoin, de Brinel, de Neuville, de Bailleul, de Berguette, de S. Venant, & une infinité d'autres gentilshommes de moindre diſtinction. Bertrand du Gueſclin fit offrir à Jean Chandos de partager avec lui l'honneur de cette expédition : il s'en excuſa, mais ſon refus n'empêcha pas pluſieurs chevaliers Anglois de prendre parti : le jeune comte de la Marche, Jean de Bourbon, fut nommé par le roi pour chef de l'entrepriſe, avec ordre de ſe conduire en tout par les avis de du Gueſclin qui étoit le véritable général.

Les compagnies rançonnent la cour d'Avignon.

Froiſſard. Vie MS de du Gueſclin.

Du Gueſclin, pour s'acquitter de ſa promeſſe, prit la route de la Provence. Urbain ne s'attendoit pas à cette importune viſite. Lorſque l'armée approcha d'Avignon, il envoya au-devant d'elle un cardinal chargé de la menacer de l'excommunication, ſi elle ne ſe retiroit promptement du territoire de l'égliſe. Le cardinal s'acquitta de cette commiſſion à contre cœur, ſçachant trop à quels gens il

ANN. 1365.

avoit à faire. Le premier auquel il s'adressa étoit un Anglois, qui lui dit : *Soyez le bien venu, apportez-vous de l'argent* a ? Cette demande renfermoit l'unique objet sur lequel le prélat devoit diriger sa mission. Les généraux lui répéterent à peu près la même chose, en termes plus ménagés. On fit quelques difficultés : cependant les troupes ravageoient les environs d'Avignon. Le pape voyoit de son palais

a On a supprimé les propos tenus de part & d'autre dans cette négociation, discours trop fidélement rapportés par quelques historiens sur la foi des Romanciers de ce siecle. Ces productions grossieres d'une imagination déréglée, ne méritent pas d'être insérées dans le corps de l'histoire : cependant pour satisfaire ceux des lecteurs qui sont curieux d'examiner dans ces morceaux détachés la tournure d'esprit qui regnoit alors, on se contentera d'en placer ici un simple extrait, qui suffira pour faire juger du reste. Du Guesclin, suivant le Roman qui porte son nom, ayant déclaré au cardinal qu'il falloit pour son armée 200000 francs & l'absolution, le prélat répondit que pour des pardons on lui en donneroit tant qu'il voudroit, mais que pour de l'argent c'étoit une autre affaire. Bertrand reprit que ses gens préféroient l'or à l'absolution. *Ce sont tous des garnemens*, ajouta-t il, *nous les faisons prud-hommes malgré eux*. Il conseilla au prélat de se déterminer promptement. Le cardinal fit son rapport au pape, & lui remit en même-temps la confession générale de toute l'armée en ces termes :

Je vous viens aporter la lor confession :
Ils ont ars maint moutier, mainte belle maison,
Occis femmes, enfans, à grand destruction,
Pucelles violées & dames de grand nom, &c.

Pour tous ces crimes ils demandent l'absolution. Ils l'auront, dit le pape ; mais lorsque le cardinal ajoute

la désolation des campagnes ; il fallut céder & acheter l'éloignement de ces brigands, en leur accordant ce qu'ils demandoient. Les généraux n'étoient que foiblement obéis par une armée composée en grande partie de voleurs & de scélérats, la lie des nations de l'Europe, accoutumés aux forfaits & à l'indépendance. C'étoit beaucoup que de pouvoir modérer leurs brigandages, en ne les laissant séjourner

ANN. 1365.

qu'ils exigent 200000 francs, le S. Pere n'en veut point entendre parler. Enfin voyant dans la campagne les ravages commis par les compagnies, il se résout à faire cotiser les bourgeois d'Avignon. Le prélat retourne au camp avec la somme. Bertrand instruit de la maniere dont elle avoit été levée, se fait un scrupule de la recevoir.

Ha Dieu ! se dit Bertrand, or vois-je chrétienté
Pleine de convoitise & de déloyauté :
Avarice & orgueil & toute vanité
Demeure en sainte Eglise & toute cruauté.
Cil qui deivent garder sainte chrétienté
Et donner de leurs biens pour Dieu de majesté ;
Ce sont eux qui le tiennent enclos & enfermé,
Et prennent tout par tout & ont tout demandé,
Et non néant vaillant de leur propre hérité, &c.

Après cette indécente exclamation il renvoya le cardinal, en assurant qu'il prétendoit que l'argent fût rendu aux habitans & que la somme fût tirée du trésor de l'église. Toute cette relation, qui ne se trouve que dans le Roman en vers de la vie de du Guesclin, paroît suspect. Un écrivain qui se fonderoit sur de pareilles autorités, quand elles ne sont pas confirmées par des auteurs plus graves, donneroit au lieu d'une histoire un tissu de fables absurdes, aventurées par de mauvais versificateurs.

dans les provinces que le moins qu'il étoit possible.

ANN. 1366.

Guerre d'Espagne.

Henri de Transtamare détrône Dom Pedre.

Hist. d'Espagne, Mariana, Ferreras, Ayala, &c. Froissard. Chron. MS.

Ces hôtes incommodes étoient attendus en Espagne avec autant d'impatience qu'on en avoit en France pour leur sortie. Du Guesclin, après avoir traversé rapidement le Languedoc & le reste de la France méridionale, entra dans l'Aragon. A l'arrivée de ces troupes, les places prises sur l'Aragonnois par le roi de Castille furent emportées. Henri de Transtamare vint joindre du Guesclin, avec lequel il entra en Castille. Jamais révolution ne fut si prompte : ce fut plutôt une course qu'une conquête : Henri se présenta devant Calahorre qui lui ouvrit ses portes. Ce fut en cette ville qu'à la persuasion de du Guesclin, de Hue de Caurelée, & du comte de Ribagorce, il se fit pour la premiere fois proclamer roi de Castille. Sans perdre de temps, il marche vers Burgos, où Dom Pedre intimidé n'ose l'attendre. Rien n'est capable de calmer l'effroi du tyran. En vain les principaux habitans, les seigneurs, & ses généraux le pressent de marcher à l'ennemi, le conjurent de ne pas douter de leur zèle & de leur fidélité :

convaincu par les remords dont il eſt déchiré, qu'il n'a mérité l'attachement d'aucun de ſes ſujets, il ſe retire avec précipitation à Séville, dans le deſſein d'enlever de cette ville ſa famille & ſes tréſors. Tout plie ſous le nouveau roi : victorieux ſans avoir combattu, il ſoumet en paſſant Navarette, il arrive à Burgos, s'y fait proclamer pour la ſeconde fois : ſans s'arrêter il ſe remet à la pourſuite de ſon frere : à peine la ville de Tolede oſe-t-elle réſiſter un moment. Maître abſolu de la nouvelle Caſtille, il paſſe en Andalouſie. Les habitans de Cordoue le reçoivent, il entre à Séville, il y trouve un tréſor immenſe, que la précipitation avec laquelle Pedre avoit abandonné cette ville, ne lui avoit pas permis d'emporter. Il pénetre enſuite dans la Galice, qu'il ſoumet en partie, & revient tenir les états à Burgos.

ANN. 1366.

Le barbare & malheureux Dom Pedre en partant de Séville avoit envoyé Béatrix ſa fille avec une partie de ſes tréſors au roi de Portugal ſon allié, dont le fils devoit épouſer la princeſſe. Les circonſtances ne décident que trop ſouvent de l'amitié des ſouverains. Pedre étoit détrôné, fugi-

Pedre fugitif, ſe retire en Guienne. *Ibid.*

ANN. 1366.

tif. Le roi de Portugal lui envoya Béatrix & ses trésors, en lui faisant signifier de ne pas entrer plus avant dans ses états. Le roi de Castille privé de la seule retraite sur laquelle il comptoit, fut obligé de fuir dans la Galice. Arrivé dans cette province, le mauvais état de ses affaires, loin d'adoucir la férocité de son ame, parut n'avoir servi qu'à l'irriter : il laissoit en tous lieux des traces de sa cruauté. La mort de l'archevêque de S. Jacques, massacré à la porte de l'église, & celle du doyen de cette cathédrale immolé au pied des autels, en présence même de ce prince inhumain, furent les derniers effets de sa fureur [a]. Sa crainte redoublant sans cesse, il fut bien-tôt obligé de s'embarquer à la Corogne pour aller en France implorer le secours d'Edouard : heureux dans sa disgrace de trouver dans la générosité de ce prince un asyle & des secours dont il étoit si peu digne.

a Tant de meurtres & de sacrileges multiplierent sur sa tête les anathêmes fulminés contre lui par le pape. *Il fut avisé*, dit Froissard, *qu'il n'étoit mie digne porter le nom de roi ne de tenir le royaume, & fut en plein consistoire d'Avignon, en la chambre des excommuniés, publiquement déclaré & réputé pour B..... & incrédule.*

Le

ANN. 1366.

Le départ des compagnies acheva de rendre le calme après lequel on soupiroit depuis si long-temps. Les peuples ne pouvoient se lasser d'admirer & de combler de bénédictions le prince auquel ils étoient redevables de cet heureux changement. Charles ne perdit point un temps si précieux. On le vit appliquer tous ses soins à réparer les maux occasionnés par les désordres précédens. Economie dans les finances, rétablissement des monnoies, modération des subsides, protection des cultivateurs, liberté du commerce; il n'y avoit pas une seule de ces parties qui n'exigeât une attention particuliere.

Monnoies.

Recueil des ordonnances.

Reg. de la cour des monnoies, fol. 112. R°.

Ibid. fol. 115.

L'altération des monnoies avoit besoin d'un prompt remede. A la faveur des infidélités commises dans les refontes, il s'étoit introduit dans le royaume quantité de monnoies étrangeres d'un alloi encore inférieur. Le roi pourvut à cet inconvénient, en rapprochant le prix des métaux de la valeur qu'ils avoient sous Philippe de Valois[a]. Par ce moyen les especes fabriquées hors du royaume se décré-

a Le marc d'or fin fut fixé à 64 liv. & le marc d'argent à 5 liv 5 s.

ANN. 1366.

diterent d'elles-mêmes, quoiqu'on eût accordé un délai pour le décri. Les gages des officiers des monnoies furent réformés & fixés : les offices de contre-gardes jugés inutiles, furent retranchés, & leurs fonctions attribuées aux gardes. L'établiſſement d'un hôtel des monnoies dans la ville de Tours eſt de ce même temps.

Diminution des ſubſides.

Tréſor des chartres

Recueil des ordonnances.

Il n'étoit pas moins néceſſaire de ſonger au ſoulagement des provinces ruinées par la guerre, en modérant le poids des impoſitions dont elles étoient accablées. Le roi leur accorda cette grace auſſi conforme à la juſtice qu'à l'humanité. La plupart obtinrent *des diminutions de feux* [a]. Pour comprendre le ſens de cette expreſſion, il eſt à propos de ſe rappeller que les ſubſides étoient impoſés par familles ou feux. Les états contenant le nombre des feux renfermés dans chaque province, avoient été dreſſés dans des temps où la population étoit beaucoup plus conſidérable qu'elle ne l'étoit alors ; cependant la néceſſité avoit contraint de ſuivre toujours l'ancien-

a On trouve dans le tréſor des Chartres plus de deux cens lettres de cette eſpece, expédiées en faveur des différentes villes & communautés.

ne répartition, enſorte qu'on rejettoit ſur les familles qui exiſtoient, la part de l'impoſition qu'on ne pouvoit plus lever ſur celles qui étoient éteintes. Ce genre de vexation diſparut ſous le regne de Charles.

ANN. 1366.

Des commiſſaires chargés d'inſtructions particulieres, furent envoyés dans les provinces pour examiner l'état des domaines dont les revenus formoient alors la plus grande richeſſe du ſouverain. Ces commiſſaires étoient chargés de rapporter les procès-verbaux de leurs perquiſitions, afin que ſur leur rapport le conſeil fût en état d'ordonner les réparations & les améliorations dont le patrimoine royal étoit ſuſceptible.

Domaines.

Chambre des comptes, mémorial D. *fol.* 199.

La France reprenoit une face nouvelle. Les habitans des campagnes labouroient cette terre dont la fécondité avoit été ſi long-temps rallentie par les horreurs de la guerre : l'abondance renaquit du travail paiſible des cultivateurs. Les François, plus que toute autre nation, oublient aiſément les malheurs paſſés : pluſieurs années de ſtérilité ſont effacées par une année d'abondance. Ils doivent peut-être moins cette heureuſe diſpoſition à leur

Agriculture.

ANN. 1366.

caractere, qu'à la nature du climat, & à la fertilité du pays qu'ils habitent.

Etat du commerce.

Quoique le commerce fût bien éloigné de cet état de prospérité où nos peres l'ont vu s'élever par les soins vigilans du ministre d'un de nos plus grands rois ; il ne faut pas cependant s'imaginer qu'il fût alors absolument négligé par un peuple actif & industrieux. Nous avions en France plusieurs manufactures, grossieres à la vérité, mais qui auroient pu nous suffire, si le luxe n'avoit fait donner la préférence aux ouvrages étrangers. On fabriquoit des draps dans plusieurs villes, telles que Paris, Rouen, Amiens, Tournay, Reims, Carcassonne, Marvejols, S. Omer, Dourlens, Châlons, Terouane, Beauvais, Louviers, &c. On ignoroit à la vérité la maniere de préparer les laines avec autant de succès qu'en Flandres. Bruxelles fournissoit les draps fins pour les habits des seigneurs & des gens riches. Il en étoit à peu près de même de toutes nos autres manufactures. Les plus belles étoffes de soie nous venoient d'Italie, quoique depuis longtemps les marchands Italiens eussent

Manufactures.

apporté des vers à soie dans nos provinces méridionales. Ann. 1366.

Depuis long-temps dans nos grandes villes, les marchands & artisans étoient réunis en corps de communautés, distinguées les unes des autres par des privileges, des usages & des statuts qui leur étoient particuliers. La plupart de ces établissemens avoient été institués par saint Louis; mais il n'avoit fait que confirmer leurs coutumes, dont l'origine remontoit à des temps bien antérieurs. La singularité de quelques-unes de ces coutumes témoigne leur ancienneté. On trouve par exemple dans les loix de la confrairie des drappiers de Paris, qu'aux repas publics de cette communauté, il y avoit un plat destiné pour le roi. *Item le roi notre seigneur doit avoir son mets entier.* Ces vestiges de l'ancienne simplicité sembleroient annoncer que nos rois jadis ne dédaignoient pas de se trouver à ces sortes d'assemblées.

Corps des marchands.

Trésor des Char. reg. 94. Livre rouge du châtelet, p. 78. Recueil de ordonnances.

Les marchands & artisans formoient dans les villes le corps le plus considérable, la noblesse passant une grande partie de l'année dans les châteaux, lorsqu'elle n'étoit pas employée à la suite de la cour ou dans les armées.

ANN. 1366.

Les compagnies générales de commerce distribuées en différentes classes selon les diverses professions qu'elles exerçoient, s'étoient accrues successivement par les privileges qu'elles avoient obtenus.

Le plus ancien de tous les corps de marchands du royaume, est sans contredit celui des marchands de Paris. Pour découvrir l'origine du corps municipal connu de nos jours sous le nom d'hôtel-de-ville, il faut remonter plusieurs siecles au-delà du commencement de notre monarchie. Il y a près de dix huit cens ans qu'il existoit sous l'empire de Tibere une société de commerçans par eau désignée sous le nom de *Nautæ Parisiaci*. Cette société n'a jamais éprouvé d'autres interruptions que celles qui ont dû naturellement être occasionnées par les révolutions dans le gouvernement, & ces suspensions momentanées ne l'ont pas empêchée de subsister jusqu'à ce jour. Sous le regne de Louis VII, les bourgeois de Paris, commerçans sur la Seine, obtinrent du roi la confirmation des privileges dont ils avoient joui sous ses prédécesseurs. Ils venoient d'acquérir des religieuses de Haute-

Mém. de litt. tom. 15. dissertat. par M. Bonamy.
Préface du premier vol. de l'hist. de Paris.
Recueil des ordonnances.
Trésor des Ch. reg. 80.

Chart. de la chambre des comptes.

Bruyere un emplacement hors de la ville dans le dessein d'y établir un port pour la commodité de leur commerce.

ANN. 1366.

Cette communauté de marchands étoit appellée *Hansè*, d'un ancien mot celtique qui signifie société. Elle avoit le privilege exclusif de tout commerce par eau. Les négocians étrangers qui vouloient amener des marchandises pour leur propre compte, étoient dans l'obligation de s'y faire agréger & de s'associer avec un marchand *hansé* de Paris, qui les accompagnoit pendant le cours du débit de leurs marchandises. Les rois accorderent à la société *des marchands de l'eau* la moitié des amendes & confiscations : ils leur attribuerent plusieurs autres droits, tels que la levée de quelques légeres impositions sur différens corps, la faculté d'arrêter leurs débiteurs. Ces prérogatives exciterent l'émulation de la plupart des bourgeois, qui s'empresserent d'y être admis.

Greffe de l'hôtel-de-ville.

Les marchands de l'eau, pour la direction des affaires communes de leur société, avoient fait choix d'un prévôt, qui assisté d'officiers inférieurs, appellés *Echevins*, exerçoit une jurisdiction particuliere sur eux. C'est à

Prévôt des marchands. Echevins.

ANN. 1366. cette inſtitution que l'on peut attribuer l'origine de la police & inſpection que le prévôt des marchands & les échevins ont ſur la riviere. Les avantages que les marchands retiroient d'une pareille union durent faire aſpirer tous les corps de commerce à s'y faire agréger, enſorte que tous les habitans de Paris, bourgeois, négocians & artiſans, eurent une relation immédiate ou indirecte à cette aſſociation générale. La juriſdiction du prévôt des marchands & des échevins embraſſa par ce moyen preſque toute la ville dans ſon reſſort. La néceſſité où ſe trouva le gouvernement d'impoſer différentes aides ſur les Pariſiens, accrut encore l'autorité du corps municipal. Les rois lui attribuerent la connoiſſance des conteſtations entre les collecteurs & les habitans. L'impoſition de la capitation ſe fait encore de nos jours par le prévôt des marchands & les échevins. Ils furent appellés aux aſſemblées de police, aux élections des jurés. On a vu ſous le regne précédent quelle étoit l'autorité des magiſtrats municipaux, par l'abus que Marcel & les échevins firent de leur crédit ſur le peuple.

ANN. 1366.

Les affaires concernant le commerce se traitoient en commun. Les marchands se rendoient pour tenir leurs conférences, dans un lieu appellé de toute ancienneté, *le parlouer aux bourgeois*. Ces assemblées se tenoient sous la premiere race, au lieu où sont actuellement situés les Jacobins de la rue S. Jacques. Sous les derniers descendans de Charlemagne, cette partie de la ville ayant été détruite par les ravages des Normands, le parlouer aux bourgeois fut transféré dans une maison près du grand châtelet, où l'on continua de s'assembler jusqu'aux dernieres années du regne de Jean. Ce fut pendant la prison de ce prince que Marcel & les échevins firent l'acquisition d'une maison située dans la place de Greve, appellée *la maison aux pilliers* : ce bâtiment avoit anciennement appartenu aux dauphins de Viennois. Le prix de cet achat fut de deux mille quatre cens florins d'or [a]. L'emplacement de cette maison occupoit une partie du terrein sur lequel est construit l'hôtel-de-ville. L'ancien édifice fut démoli sous le regne de

a Cette somme revient à 32563. liv. 6 s. 8 den. de notre monnoie.

ANN. 1366.

François I, qui fit jetter les fondemens du nouveau bâtiment, achevé tel que nous le voyons aujourd'hui, sous le regne de Henri IV.

Trésor des Ch. reg. 97.
Recueil des ordonnances.

Le roi encouragea toutes les différentes especes de négocians & d'artisans par le renouvellement & l'augmentation de leurs privileges. Non content de protéger le commerce intérieur, il attira les étrangers. Les Castillans, les Portugais, les Italiens sur-tout, qui étoient alors en possession de faire le commerce maritime le plus étendu, furent invités à fréquenter nos ports par les exemptions & par la liberté qu'il leur accorda.

Bâtimens.
Union de l'hôtel de S. Paul au domaine.

Chambre des comptes, mémorial D. *fol.* 70. R.
Recueil des ordonnances.

Les soins utiles dont le monarque s'occupoit, ne l'empêchoient pas d'orner ses palais & d'embellir la capitale. Il avoit fait construire l'hôtel de S. Paul [a] qu'il habitoit préférablement à toutes les demeures royales. Il appelloit ce palais *l'hôtel solemnel des grands ébatemens*. Il l'unit irrévocablement au domaine de la couronne : il déclara même dans les lettres d'union, qu'il

a Cet hôtel étoit bâti entre le lieu où est la rue du Petit-Muse ou des Célestins, & l'église de S. Paul dont il tiroit son nom. Le jardin contenant vingt arpens, s'étendoit du côté de la riviere jusqu'au port au Plâtre. *La Mare, Traité de la Pol. T.* 3. *p.* 381.

Ann. 1366.

la faisoit *pour la singuliere affection qu'il portoit audit hôtel, auquel en plusieurs plaisirs il avoit acquis & recouvré à l'aide de Dieu santé de plusieurs grandes maladies.* Quoique ce palais fût somptueux pour le temps, c'étoit moins la magnificence du bâtiment que l'aspect riant de ses jardins étendus le long des bords de la Seine, qui faisoit de ce séjour un lieu de délices pour le roi. L'art du jardinage n'avoit pas encore été porté à ce dégré d'élégance & de perfection, qui restreignant les agrémens d'un jardin au seul plaisir de la vue & de l'odorat, en a banni absolument ce qui peut flatter le goût. Les arbres fruitiers, les plantes utiles, les légumes disputoient aux fleurs, aux ifs, aux tilleuls, l'honneur d'embellir les vergers de nos aïeux. Cet agréable désordre qui révolteroit aujourd'hui notre délicatesse, offroit peut-être un spectacle aussi agréable que nos parterres figurés, dont l'arrangement paroît vouloir asservir les beautés touchantes de la nature, que l'art devroit se contenter d'imiter. Des treilles, des tonnelles ou pavillons de verdure embellissoient ces enclos champêtres. On y voyoit des arbres

ANN. 1366

fruitiers de toute espece à haute tige : l'usage des arbres nains & des espaliers n'étoit pas encore connu. Le roi fit mettre en une seule fois cent poiriers, cent quinze pommiers, onze cens vingt-cinq cerisiers [a] & cent cinquante pruniers. Ces fruits étoient destinés pour les tables du roi, de la reine & des grands commensaux de leurs maisons : on ne servoit que des noix aux tables des officiers inférieurs. On ne creusoit point la terre pour y captiver des eaux inutiles : au lieu de bassins & de jets-d'eau, de grands viviers remplis de poissons offroient le plaisir de la pêche. Les jardins du palais des Tournelles, ainsi nommé du grand nombre de tours dont il étoit environné, étoient à peu près semblables à ceux de l'hôtel de S. Paul. On avoit pratiqué dans ceux du palais des Tournelles un assemblage de plusieurs allées, auquel on avoit donné le nom de dédale ou labyrinthe [b]. Ces

a Les rues du quartier S. Paul qui occupent une partie du terrein où étoient situés les plans des cerisiers & les treilles de ces jardins ont retenu les noms de Beautreillis & de la Cerisaye. *La Mare*, *Traité de la Police*, *tom.* 3. *p.* 381.

b A l'extrêmité du jardin de l'hôtel des Tournelles, il y avoit un parc entouré de simples pieux, d'où la rue du Parc Royal a tiré son nom. *Ibid.*

ANN. 1366.

deux hôtels furent conſtruits dans le même-temps.

Fondation des Céleſtins de Paris.

Regiſt. des chartres de la chambre des comptes.

Près de l'hôtel de S. Paul, le roi fonda le monaſtere des Céleſtins, ſur le terrein qu'ils occupent encore aujourd'hui. Il poſa lui-même la premiere pierre de l'égliſe, & donna pour la fondation de cette maiſon quinze mille écus d'or, à prendre ſur le receveur de Paris. Cette ſomme étoit due par les Juifs pour *certaine grace qu'ils avoient obtenue* [a]. L'ordre des Céleſtins avoit été inſtitué dans le treizieme ſiecle par Pierre de Mourrhon, qui parvint au ſouverain pontificat ſous le nom de Céleſtin V. Le roi avoit une ſinguliere affection pour ces religieux. La maiſon des Céleſtins de Mantes lui eſt auſſi redevable de ſa fondation.

Confrairie des ſecrétaires du roi.

Mém. de la chambre des comptes, reg. Noſter, *fol.* 299.

Recueil des ordonnances.

L'inſtitution de la confrairie des ſecrétaires du roi, ſous l'invocation des quatre Evangéliſtes, dans l'égliſe des Céleſtins de Paris, eſt du même temps que l'établiſſement de ce monaſtere. Cette compagnie a toujours continué juſqu'à ce jour, d'y tenir ſes

a Les lettres ne s'expliquent point ſur la nature de cette grace, qui étoit probablement une prolongation du temps de leur ſéjour en France.

ANN. 1366.

aſſemblées. Le roi, en approuvant cette congrégation, confirma les privileges dont avoient toujours joui *ſes notaires & ſecrétaires*. La connoiſſance des cauſes où ils pouvoient être intéreſſés, étoit attribuée aux requêtes de l'hôtel. Cette aſſociation étoit ſoumiſe à des loix auſſi utiles que ſages; lorſqu'un des ſecrétaires du roi tomboit dans l'indigence, & qu'il découvroit ſon état à la compagnie, chacun de ſes confreres étoit tenu de lui prêter tous les ans vingt ſols pariſis, qu'il n'étoit dans l'obligation de rendre qu'en cas que ſes affaires ſe rétabliſſent. Les ſtatuts preſcrivoient juſqu'à la forme de l'habillement. Il eſt dit qu'ils ſeront vêtus décemment, qu'ils ne pourront s'habiller de robes rayées ou mi-parties de deux couleurs, (ces robes étoient pareilles à celles que portent encore aujourd'hui les bédeaux des égliſes) qu'ils ne porteront point de tuniques avec de longues manches deſcendantes juſques ſur les mains, (on appelloit ces manches des *mouffles*) & qu'ils ne chaufferont point de *poulaines* [a].

[a] Dans le ſeptieme volume de cette hiſtoire il a déjà été queſtion de cette chauſſure ridicule, contre

ANN. 1366.

Quoique Charles, par toutes ses actions, parût ne désirer autre chose que de soulager la misere des peuples, cependant l'épuisement des finances ne lui avoit pas permis de diminuer les impôts au gré de son inclination bienfaisante. La levée des subsides occasionna une sédition à Tournay. Ce soulévement eut moins pour objet l'impôt, que la maniere de l'exiger. Les plus riches habitans de cette ville étoient dans l'usage de se rendre adjudicataires de ces levées, dont ensuite ils faisoient eux-mêmes la répartition. Les citoyens moins aisés, se plaignirent de l'injustice des exacteurs. La

Sédition à Tournay.

Trésor des Chartres reg. A *fol* 91. v°. *Recueil des ordonnances. Spicil. cont. de Nang.*

laquelle le roi fit publier une févere ordonnance; elle ne fut abolie entiérement que sous le regne suivant. A cette mode extravagante succéda celle des souliers faits en bec de canne, remplacée ensuite par des pantoufles d'un pied de large. On ignore l'origine des souliers à poulaine. Voici la plus vraisemblable des différentes opinions. Henri fils de Geoffroi Plantagenet comte d'Anjou, étoit estimé l'un des princes le plus accompli de son temps. Sa beauté, sa taille avantageuse excitoient l'admiration de tous les courtisans. Un seul défaut défiguroit cet extérieur prévenant: il avoit à l'extrémité du pied une excroissance de chair assez longue. Pour dérober la vue de cette difformité, il portoit une chaussure dont le bout présentoit une forme de griffe. Cette chaussure bizarre fut aussi-tôt adoptée par les seigneurs; & le peuple, vrai singe de la noblesse, ne tarda pas à l'imiter. Cette mode subsista pendant plus de trois siecles. *Vid. Chron. Trivetti cont. de Nang. & le 7e. vol. de cette hist.*

ANN. 1366.

ville se trouva divisée en deux factions : le peuple prit les armes. Le roi informé de ce mouvement, y envoya Edouard de Renty, chevalier de Picardie. Ce seigneur se conformant aux intentions du prince, appaisa la révolte, sans employer les voies de rigueur. La ville fut punie pendant un temps par le retranchement de ses droits municipaux. Le roi, dans les lettres qui ordonnent cette suspension, y parle moins en souverain qui sévit contre des rebelles, qu'en pere qui corrige ses enfans. Trois années après, lorsque le tumulte eut été pacifié, & les habitans réconciliés entr'eux, leurs privileges leur furent rendus.

Ibid. fol. 140.

Le prince de Galles rétablit Pedre sur le trône de Castille.

Froissard. Chron. MS. Vie MS. de du Guesclin. Hist. Espag. Mariana, Ayala Ferreras, &c. Mém. de littérature.

Cependant l'arrivée de Dom Pedre à la cour du prince de Galles avoit produit une seconde révolution en Castille. Le jeune Edouard hésita quelque temps à se déclarer en faveur du monarque détrôné : à la fin, la grandeur de l'entreprise, la gloire de rétablir dans ses états un roi, indigne du trône à la vérité, mais souverain légitime, & cette générosité qui lui étoit naturelle, le déterminerent. Il ne voulut pas toutefois prendre une derniere résolution, sans consulter le roi

ſon pere. Ayant obtenu ce conſentement, il fit ſes préparatifs; le duc de Lenclaſtre ſon frere ſe diſpoſoit à partir de Londres pour ſe rendre auprès de lui : le brave Chandos devoit l'accompagner dans cette expédition. Les compagnies qui avoient placé Tranſtamare ſur le trône, n'eurent pas plutôt appris que le prince de Galles les mandoit, qu'elles ne ſongerent plus qu'à prendre congé du nouveau roi de Caſtille, qui les laiſſa partir après les avoir récompenſées. Ces troupes ne joignirent le prince, qu'après avoir eſſuyé beaucoup de difficultés. Le roi d'Aragon, allié de Tranſtamare, avoit fermé les paſſages de ſes états; le comte de Foix voulut auſſi les empêcher de paſſer ſur ſes terres : elles ſurmonterent ces obſtacles. On les vit accourir par différentes routes au rendez-vous de l'armée qu'Edouard aſſembloit en Guienne. Le ſénéchal de Toulouſe & le comte de Narbonne ayant mis quelques troupes ſur pied, attaquerent quelques-unes de ces compagnies qui s'étoient renfermées dans Montauban. Ces brigands renforcés par la jonction de pluſieurs de leurs compagnons, remporterent une vic-

Ann. 1366.

toire complette, & firent quantité de priſonniers, qu'ils renvoyerent ſur leur parole. Ces priſonniers obtinrent une diſpenſe du Pape pour ne point acquitter leurs rançons. Lorſque le prince eut annoncé ſon deſſein, les grands vaſſaux de ſa principauté d'Aquitaine s'empreſſerent de venir l'aſſurer de leur attachement. Edouard qui vouloit ſonder les diſpoſitions de ces ſeigneurs, demanda au ſire d'Albret quel nombre de combattans il pouvoit lui fournir. *Sire*, répondit d'Albret, *ſi je voulois prier tous mes féaux, j'aurois bien mille lances* [a], *& toute ma terre gardée*. Le prince regardant Felton, un de ſes généraux, lui dit en Anglois, ne voulant pas être entendu : *Par ma foi, l'on doit bien aimer la terre où l'on a un tel baron qui peut bien ſervir ſon ſeigneur avec mille lances*. Se retournant enſuite vers le ſeigneur Gaſcon : *Sire d'Albret*, pourſuivit-il, *je les retiens tous*. Quelque temps après le prince fit des réflexions, & conçut quelque ombrage de la puiſſance de ce ſeigneur. Il lui manda de congédier une partie de ſon monde, & de n'en

a Mille lances pouvoient former un corps de cinq à ſix mille hommes.

retenir que deux cens. D'Albret se tint fort offensé de ce contr'ordre : il s'en plaignit avec hauteur ; & l'affaire auroit eu des suites sans le comte d'Armagnac son oncle, qui l'appaisa. Froissard, qui étoit à Bordeaux dans le temps de ce démêlé, assure que la fierté du prince en cette occasion & le ressentiment secret du seigneur d'Albret, produisirent les premieres semences du soulévement de la Guienne contre la domination Angloise.

ANN. 1366.

Ce fut peu de temps avant l'expédition de Castille, que la princesse de Galles donna la naissance au prince Richard, successeur d'Edouard III, son aïeul. Le prince n'avoit retardé son départ, que pour assister aux couches de la princesse : rien ne l'arrêtant plus, il hâta ses préparatifs. Ses troupes étoient nombreuses & aguerries. Le duc de Lenclastre l'étoit venu joindre avec un nouveau renfort d'Angleterre. Jacques, roi titulaire de Majorque, mari de Jeanne, reine de Sicile, s'étoit rendu près de lui, dans l'espérance de venger la mort de son pere, que le roi d'Aragon avoit fait mourir en prison, & de faire valoir ses droits à la faveur de la révolution qui se pré-

paroît. Le prince lui promit de le rétablir après l'expédition de Castille.

ANN. 1367.

L'armée ne pouvoit entrer en Espagne que par les états des rois de Navarre & d'Aragon. Ce dernier étoit allié de la France & du nouveau roi de Castille. Le Navarrois avoit aussi conclu un traité avec Transtamare; mais ce prince, peu scrupuleux observateur de ses promesses, pouvoit aisément être gagné; la difficulté consistoit à fixer son inconstance. La conduite de Charles le Mauvais dans cette circonstance, dont il eût pu tirer avantage, prouve que la mauvaise foi & l'instabilité sont les plus dangereux écueils de la politique. Trois fois on le vit changer d'alliés : tantôt ami de Dom Pedre, auquel il vendit sa foi cinquante-six mille florins d'or, tantôt uni avec Transtamare, il finit par se faire arrêter prisonnier, & ne recueillit de tant de variations que le mépris des deux partis.

Rymer. act. pub. tom. 3. part. 2 pag. 116. & suiv. Ibid. pag. 115.

Henri de Transtamare, informé de ce qui se passoit, n'étoit pas sans inquiétude : ce prince tenoit alors les états assemblés à Burgos. Du Guesclin ne lui dissimula point le danger; il lui proposa de passer en France, avec

promesse de lui amener un secours de chevaliers François & Bretons, plus considérable par la valeur que par le nombre : il partit, tandis que le roi prenoit avec les états les mesures nécessaires pour s'opposer à l'invasion dont on étoit menacé. Il n'eut pas de peine à mettre sur pied une puissante armée : l'affection de la noblesse & du peuple, & la crainte de rentrer sous la cruelle domination de Pedre, excitoient les Castillans à se ranger à l'envi sous ses étendars.

Ann. 1367.

Cependant le prince de Galles étoit arrivé dans la vallée de Roncevaux, incertain de l'exécution des promesses du roi de Navarre, quoiqu'il vînt récemment de signer un dernier traité. Edouard reçut à Roncevaux un cartel que lui apporta un héraut d'armes de la part du comte de Transtamare. Henri dans ce défi, après avoir représenté au prince qu'il ne s'étoit point attiré son inimitié, finissoit en lui disant : *Vous avés la grace & la fortune d'armes plus que nul prince aujourd'hui, pourquoi nous croyons que vous vous glorifiés en votre puissance, & pour ce que nous sçavons de vérité que nous querés* * *pour avoir bataille, veuillés nous*

Le prince de Galles & Pedre entrent en Espagne.

Froissard.

* *Cherchez.*

ANN. 1367. * Cité.

laissez sçavoir par quel lez * *vous entrerez en Castille, & nous vous irons au-devant pour garder & défendre notre seigneurie. Donné, &c.* Le prince conçut dès ce moment beaucoup d'estime pour Henri. *Ce batard*, dit-il à son conseil, *est un chevalier plein de grande prouesse.* Il fit retenir le héraut jusqu'à nouvel ordre, & poursuivit sa route vers Pampelune, où il espéroit trouver le roi de Navarre; mais ce prince avoit encore une fois changé de dessein. Intimidé par le roi d'Aragon, & gagné par Transtamare, il eût bien voulu ne pas tenir l'accord qu'il avoit fait avec le prince de Galles, & lui refuser le passage; mais il n'eut jamais le courage de le tenter ouvertement, quoiqu'il lui fût très facile de le faire, en gardant les défilés qui séparoient ses états de la France, où cent hommes pouvoient tenir contre une armée entiere. Au défaut d'une résolution vigoureuse, il s'avisa d'un expédient, dont il méritoit bien d'être la victime. Il convint avec Olivier de Mauny, chevalier Breton, parent de du Guesclin, de se faire enlever dans une partie de chasse. L'entreprise fut exécutée; & Mauny, maître de la personne du

Navarrois, l'envoya en Aragon, où il fut étroitement gardé : il reconnut alors le mauvais ſuccès de ſon artifice, & ſe vit contraint de donner ſon fils en ôtage pour recouvrer ſa liberté. Pendant ce temps-là, l'armée du prince de Galles ayant traverſé la Navarre, où elle vécut à diſcrétion, arriva ſur les frontieres d'Eſpagne. Edouard renvoya le hérault de Tranſtamare avec ſa réponſe, dans laquelle il offroit au prince ſa médiation, en cas qu'il voulût reconnoître Pedre pour légitime roi de Caſtille. Comme les détails de cette guerre ſont étrangers à notre hiſtoire, on ſe borne à rapporter les principaux événemens. Ann. 1367.

Henri avoit raſſemblé toutes ſes forces. Du Gueſclin, fidele à la parole qu'il lui avoit donnée en partant, étoit revenu de France par l'Aragon, conduiſant avec lui un corps de quatre mille hommes d'armes François, Bretons, Allemands & Aragonnois. L'armée étoit composée de près de cent mille combattans, à la tête deſquels Tranſtamare vint au-devant de ſon rival. Il s'en falloit beaucoup que l'armée du prince de Galles fût auſſi nombreuſe; mais la valeur ſuppléoit

ANN. 1367. au nombre. Les meilleures troupes d'Angleterre & de Gascogne, les compagnies d'aventuriers les plus braves & les plus aguerris, formoient un corps d'autant plus redoutable, qu'il étoit commandé par des chefs expérimentés, tels que le Captal de Buch, le comte d'Armagnac, Cliffon, Auberticourt, Felleton, Caurelée & une infinité d'autres; Chandos surtout, qui ne cédoit qu'au seul prince de Galles l'honneur de passer pour le plus grand capitaine de son siecle. Edouard, l'ame de cette armée formidable, étoit accompagné de son frere le duc de Lenclastre.

Les deux armées désiroient également de combattre, mais par des motifs différens. Les Castillans étoient excités par leur zele pour le nouveau roi, & par l'ardeur de signaler leur courage. Les troupes du prince de Galles, outre l'honneur de soutenir la querelle de Pedre, étoient animées par la nécessité. Elles avoient essuyé quantité de fatigues, & plus d'une fois éprouvé la disette des vivres : elles ne pouvoient espérer que de la victoire une position plus avantageuse. Quelques détachemens avoient déja été défaits par

par des troupes Espagnoles. Dans cette conjoncture le maréchal d'Andreghen, du Guesclin, & quelques autres seigneurs François, conseillerent à Transtamare d'éviter la bataille, & de laisser les ennemis s'affoiblir d'eux-mêmes par leur séjour dans un pays où ils manquoient de tout. Si cet avis eût été suivi, il n'est pas douteux que le prince de Galles se fût trouvé dans l'obligation de se retirer : mais Henri de Transtamare, sûr de l'affection de son armée, & brulant du désir d'acquérir de la gloire en se mesurant avec Edouard, rejetta ces conseils trop prudens. Il poursuivit sa marche, & vint camper à Najara dans le même temps que les ennemis arriverent à Navarette. Edouard renouvella ses offres de médiation, & le Castillan son défi. Ces messages réciproques précéderent le jour de la bataille, qui se livra entre Najara & Navarette, le samedi trois Avril, veille du dimanche des Rameaux de l'année 1366. Le prince de Galles en cette journée mit le comble à la gloire qu'il s'étoit acquise aux champs de Crecy & de Poitiers. Ce héros se surpassa dans cette occasion, où la victoire lui fut disputée avec

ANN. 1367.

Bataille de Najara ou de Navarette.

Hist. citée ci-dessus.

ANN. 1367

beaucoup plus d'opiniâtreté que dans les deux autres batailles. Du côté de Henri, il n'y eut qu'un corps de troupes commandé par le comte de Tello son frere, qui lâchât le pied dès le commencement de l'action. Transtamare fit des prodiges de valeur : attaqué en même-temps par le prince de Galles & par Dom Pedre, il soutint ce double effort avec autant de présence d'esprit que de courage. Trois fois il rallia ses troupes, & les ramena au combat, tandis que du Guesclin, le maréchal d'Andreghen, & les autres étrangers, tenoient tête à Chandos. Mais enfin il fallut subir l'ascendant ordinaire du prince de Galles : il fut vainqueur. Henri voyant son armée taillée en pieces, changea de cheval [a], & fuit à toute bride vers Najara, d'où il gagna l'Aragon [b]. Le corps où combattoient du Guesclin, & les autres

Défaite & fuite de Henri.

Ibid.

a Le cheval de bataille de Henri de Transtamare fut présenté à Londres à Edouard III. *Rym. act. pub. tom. 3. part. 2.*

b Du Guesclin, dit un de nos historiens, dans le fort du combat se détacha du corps de bataille où il étoit, pour aller forcer à la retraite Transtamare, qui ne vouloit pas s'y déterminer : le chevalier Breton fut même obligé de saisir la bride du cheval de Henri & de le tirer de la mêlée ; il partit enfin & se fit jour, suivi de quatre cavaliers, à travers les ennemis, ne

seigneurs François, tenoit encore ferme, mais la partie n'étoit plus égale; il fallut mettre bas les armes. La plupart de ceux qui restoient, furent faits prisonniers. L'infanterie Espagnole se servit de fronde dans cette bataille. ANN. 1367.

Cette victoire rétablit Pedre sur le trône par une révolution aussi prompte que celle qui l'en avoit chassé. Aussitôt qu'il apperçut le prince de Galles, il voulut se jetter à ses pieds. Edouard s'avança précipitamment au-devant de lui *Cher: cousin*, lui dit Pedre, *je vous dois moult de graces pour la belle journée que j'ai eu par vous. Sire*, reprit le modeste & généreux vainqueur, *rendez-en graces à Dieu; car la victoire vient toute de lui, non pas de moi.* Si le roi de Castille avoit été capable d'un retour sur lui-même, la magnanimité du prince auroit fait une vive impression sur lui; mais il étoit bien éloigné de profiter d'un si beau modele: le lendemain du combat, il ne rougit pas de demander au prince les prison-

pouvant se résoudre à fuir autrement. Il n'y a pas un seul historien qui fasse mention de ce fait, rapporté seulement par les auteurs MS de la vie de du Guesclin, qui ont chargé l'histoire de ce grand homme de tous les ornemens fabuleux que leur imagination leur a suggérés.

Ann. 1368.

niers Castillans, afin d'exercer sa barbarie sur eux. Cette horrible proposition fut rejettée par Edouard : il fit plus ; il conseilla au roi de ne pas abuser des avantages que la victoire lui donnoit, & d'essayer au contraire de regagner par sa clémence l'affection de ses sujets. Le tyran, gêné par la présence du prince, dissimula ; mais cette contrainte passagere ne servit dans la suite qu'à redoubler son humeur sanguinaire : il n'attendit, pour la satisfaire, que le moment où il se verroit délivré de la présence importune de son bienfaiteur.

Pedre rétabli. Son ingratitude envers le prince de Galles.

L'armée victorieuse marcha vers Burgos, qui ouvrit ses portes. Toutes les autres villes d'Espagne suivirent le torrent. Pedre triomphant de ses ennemis, ne désiroit que le départ des troupes qui l'avoient rétabli, d'autant plus que les compagnies commençoient à rançonner l'Espagne, ainsi qu'elles avoient pillé la France. Le prince de Galles le prévint en lui demandant l'accomplissement de ses promesses, & sur-tout l'argent nécessaire pour le paiement de ses troupes. Le roi éluda ce paiement sous différens prétextes, & fit déclarer enfin qu'il étoit dans

l'impuissance de l'acquitter pour le présent. Cependant les troupes qui dépérissoient à vue d'œil, n'aspiroient qu'à retourner en France. Le prince lui-même tomba malade, soit par l'intempérie du climat, ou par le chagrin secret que lui causoit l'ingratitude du roi de Castille. Il fut enfin obligé de se contenter des vaines promesses de ce perfide monarque, & de ramener en Guienne son armée triomphante, mais considérablement affoiblie. Une partie de ses troupes revint par l'Aragon, dont le roi s'étoit réconcilié avec le parti vainqueur. Edouard ne recueillit de cette expédition que le triste honneur d'avoir rétabli un tyran, qui paya ses bienfaits de la plus noire ingratitude.

ANN. 1368.

Henri de Transtamare revient en France.

Ibid.

La plupart des prisonniers de distinction faits à la bataille de Navarette, avoient été mis à rançon, & renvoyés sur leur parole. Le prince de Galles ne retint que Bertrand du Guesclin, & cela par un reste de considération dont Pedre étoit indigne. On craignoit, non sans raison, que le chevalier Breton, étant mis en liberté, ne tentât une nouvelle révolution. Du Guesclin, sous la garde de

Chandos & du Captal de Buch, fut conduit à Bordeaux, mais traité avec tous les égards que méritoit la réputation qu'il s'étoit acquise par sa bravoure & sa générosité. Les gens de guerre des partis différens l'aimoient & l'estimoient également. Henri de Transtamare ne séjourna pas long-temps à la cour du roi d'Aragon, dont l'amitié, depuis le revers qu'il venoit d'éprouver, commençoit à lui devenir suspecte. Il vint trouver à Montpellier le duc d'Anjou, frere & lieutenant-général du Roi en Languedoc. Ce prince lui donna tous les témoignages d'affection qu'il pouvoit attendre dans la fâcheuse conjoncture où il se trouvoit: non content de lui promettre tous les secours qui dépendroient de lui, il lui fournit les sommes nécessaires pour subsister d'une maniere convenable à sa dignité; il lui donna le château de Roquemore pour lieu de sa résidence, en attendant le rétablissement de ses affaires. Transtamare vit le pape, & revint d'Avignon comblé des bienfaits & des assurances d'amitié du souverain pontife. Il rassembla un petit corps de troupes, avec lequel profitant de l'absence du prince

ANN. 1367.

de Galles, il fit des courſes dans la Guienne. La princeſſe de Galles fit porter ſes plaintes au roi, qui manda au Caſtillan de diſcontinuer les hoſtilités. Charles occupé du ſoin de rétablir l'ordre & l'abondance dans ſes états, ne jugea pas à propos, malgré ſon amitié pour Henri, de s'expoſer à une rupture ouverte avec les Anglois : il fit même arrêter & retenir priſonnier au château du Louvre le jeune comte d'Auxerre, qui devoit conduire des troupes à ce prince. Tranſtamare ſe rendit à des raiſons ſi ſages ; mais comme il ne vouloit pas laiſſer échapper l'occaſion de faire ſentir au prince de Galles les effets de ſon reſſentiment, il remit au duc d'Anjou le château de Roquemore ; & quittant les terres de la domination du roi de France, il entra dans le comté de Bigorre, où il s'empara par eſcalade du château de Bannieres, qu'il tint juſqu'au retour du prince. Alors il s'approcha du royaume d'Aragon, par lequel il ſe préparoit à repaſſer en Caſtille. Ses troupes étoient augmentées : il ſe trouvoit à la tête de dix mille hommes ; & le roi d'Aragon, qui avoit fait un nouveau traité avec

ANN. 1367.

ANN. 1368.

Pedre, voulut inutilement lui disputer le passage.

Le prince de Galles se brouille avec les Seigneurs de Guienne.

Froissard. Chron. MS.

Cependant le prince de Galles étoit de retour à Bordeaux. Les troupes qui l'avoient accompagné dans son voyage d'Espagne, étoient considérablement diminuées. Les compagnies, qui dans le commencement de cette guerre montoient à trente mille hommes, étoient réduits à six mille; mais, quoiqu'en petit nombre, de pareils hôtes étoient fort incommodes : le prince eût bien voulu les congédier, ce qui ne pouvoit se faire qu'en acquittant les sommes qui leur avoient été promises. La mauvaise foi du roi de Castille ne laissoit plus espérer qu'il remplît ses engagemens. L'argent manquoit absolument : Edouard, qui tenoit dans sa principauté d'Aquitaine un état plus brillant & plus fastueux qu'aucun souverain, avoit épuisé son trésor & ses ressources. Pour suppléer au mauvais état de ses finances, quelques conseillers lui suggérerent d'asseoir une imposition générale sur toutes les terres dépendantes de sa souveraineté. Le seul Chandos, qui ayant été lieutenant-général du roi d'Angleterre en Guienne, connoissoit mieux

le caractere de la noblesse de ces provinces, voulut en vain s'opposer à cet avis pernicieux. L'extrême besoin d'argent fit qu'on ne l'écouta pas. L'affaire fut proposée dans une assemblée tenue à Nyort, où se trouverent les principaux seigneurs, & les députés des bonnes villes d'Aquitaine. Le conseil du prince demanda pour cinq années seulement la levée d'un subside de vingt sols par feu sur toute la province. Les députés du Poitou, du Limousin, de la Xaintonge & du Rouergue, n'opposerent qu'une foible résistance; les seigneurs d'Armagnac, d'Albret, de Cominges, de Périgord, de Carmain, de Pincornet, en un mot toute la noblesse de Gascogne, refuserent généralement d'y consentir, alléguant *que leurs terres & seigneuries étoient franches de toutes dettes; & que du temps passé qu'ils avoient obéi au roi de France, il n'avoient été grévés, ni pressés de pareilles impositions.* Ils protesterent qu'ils défendroient leurs franchises autant qu'il seroit en leur pouvoir. Une si ferme résolution étonna le prince, qui, malgré sa fierté naturelle, se vit contraint de dissimuler. L'assemblée fut rompue, & remise à

ANN. 1367.

ANN. 1367.

un autre temps. Les ſeigneurs, en ſe ſéparant, formerent dès lors la réſolution de ne pas s'y trouver, & d'employer les moyens les plus prompts & les plus efficaces pour ſecouer l'inſupportable joug de la domination Angloiſe. Si cette impoſition avoit eu lieu, on eſtimoit qu'elle auroit annuellement produit douze cens mille francs, à vingt ſols par feu; ce qui ſuppoſe qu'alors on comptoit près de quatre millions d'habitans dans les ſeules provinces qui compoſoient la principauté d'Aquitaine. Chandos chagrin de ce que, malgré ſes repréſentations réitérées, le prince perſiſtoit dans ſon deſſein, ſe retira quelque temps après en Normandie, ſous prétexte d'aller viſiter la terre de S. Sauveur-le-Vicomte, & les autres ſeigneuries qu'il poſſédoit dans cette province. Ce ſage Anglois ne vouloit pas être ſoupçonné d'avoir contribué à l'exécution d'un projet injuſte, dont il prévoyoit les funeſtes conſéquences.

ANN. 1368.

Les ſeigneurs de Guienne portent leurs plaintes au roi.

On vit peu de temps après arriver à Paris les comtes d'Armagnac, de Cominges, d'Albret, de Périgord, ainſi que la plupart des ſeigneurs & prélats de Gaſcogne: ils venoient porter leurs

plaintes des vexations que le prince de Galles vouloit exercer contre eux, & demander en même-temps justice au roi comme seigneur suzerain de la Guienne. Charles dut être agréablement surpris d'une semblable députation; mais trop habile politique pour se déterminer sans y avoir réfléchi mûrement, il se contenta d'assurer ces seigneurs en termes généraux, de sa bienveillance & de sa protection. *Certes, seigneurs*, leur dit-il, *la jurisdiction de la couronne de France voulons-nous toujours garder, mais nous avons juré plusieurs articles que nous visiterons.* Il accompagna cette réponse indécise d'une promesse d'employer volontiers sa médiation près du prince de Galles. Les seigneurs satisfaits de la réception du roi, & jugeant bien qu'il ne vouloit se conduire qu'avec la circonspection que demandoit une entreprise aussi importante, continuerent de demeurer à la cour, dans la vue de hâter par leur présence la résolution du conseil. Leur séjour à Paris commença de donner quelque inquiétude au prince de Galles; mais comme il n'étoit pas accoutumé à céder, il persista dans son projet, malgré les

ANN. 1368.
Froissard. Du Tillet. Rap. Thoyr. Chron. MS. &c.

ANN. 1368.

ſages conſeils de ſes plus fideles ſerviteurs.

Henri de Tranſtamare prépare une troiſieme révolution.

Hiſt. Eſp. Mariana, Ferreras, &c. Froiſſard.

Tandis que ces nuages, avant-coureurs d'une révolte prochaine, s'élevoient en Guienne, Henri, des frontieres de l'Aragon, menaçoit Pedre d'une nouvelle invaſion. Son armée groſſiſſoit journellement : il ne lui manquoit plus pour le ſuccès que la préſence du brave du Gueſclin. Ce chevalier Breton étoit toujours priſonnier à Bordeaux, quoique ſa liberté fût inceſſamment ſollicitée, même par les ſeigneurs Anglois. On fit entendre au prince de Galles qu'on le ſoupçonnoit de retenir du Gueſclin, parce qu'il s'étoit rendu trop redoutable. Edouard piqué de ce reproche, fit venir du Gueſclin. Auſſi-tôt qu'il le vit : *Meſſire Bertrand*, lui dit-il, *on prétend que je ne vous oſe mettre à délivrance, de peur que j'ai de vous. Il y en a qui le diſent*, répondit du Gueſclin, *& de cela me tiens fort honoré.* Le prince rougit ; & mettant fin à la converſation, lui propoſa de taxer lui-même ſa rançon. Le chevalier, ſans s'étonner, la mit à cent mille florins. *Et où prendrez-vous tant d'argent*, dit le Prince ? *Les rois de France & de*

Délivrance de du Gueſclin.

Vie MS. de du Gueſclin. D'Argentré. Froiſſard.

Ann. 1368.

Castille, reprit-il, *le pape & le duc d'Anjou, me les prêteront, & il y a tel qui garde les clefs du coffre où je trouverai l'argent. Mais*, poursuivit-il, *on peut se vanter que dès ce moment Henri est roi de Castille : si j'allois en mon pays, les femmes me feroient ma rançon de leurs quenouilles.* La franchise du Breton charma tous les assistans, & le prince lui-même témoigna plus d'une fois la haute opinion qu'il avoit de sa générosité. La princesse de Galles, qui pour lors se trouvoit à Bordeaux, curieuse de voir notre héros, le fit inviter à dîner ; & pour lui donner une preuve essentielle de l'estime qu'elle faisoit de sa valeur, elle s'offrit de payer vingt mille francs en déduction de sa rançon. Du Guesclin fléchissant le genou devant elle, lui dit : *Madame, je pensois être le plus laid chevalier du monde, mais vois-je bien que je ne me dois plus tant déplaire.* Edouard apprit avec satisfaction la libéralité de la princesse son épouse. Chandos qui étoit de retour, offrit sa bourse à du Guesclin : il y eut peu d'officiers généraux qui ne lui témoignassent le même empressement. Comblé de caresses & de présens, il partit

ANN. 1363. pour aller rassembler la somme dont il étoit convenu. Sur sa route il répandoit avec profusion ses libéralités, les distribuant à tous les gens de guerre qu'il rencontroit. Il se rendit auprès du duc d'Anjou, qui pour lors étoit en guerre avec Jeanne, reine de Naples, comtesse de Provence. Il accompagna ce prince au siege de Tarascon, qui se rendit, ainsi que la ville d'Arles. Cette guerre ayant été terminée par un prompt accommodement, il partit pour la Bretagne : arrivé dans sa maison, il demanda cent mille francs qu'il avoit laissés en dépôt à la dame du Guesclin son épouse. Cette dame, non moins libérale que son mari, en avoit disposé comme il auroit fait lui-même, en remettant en équipages tous les gens de guerre qui s'étoient adressés à elle. Du Guesclin approuva l'emploi, & retourna vers le duc d'Anjou, qui lui donna vingt mille francs : il reçut une pareille somme du pape ; mais toujours prodigue, il ne lui restoit rien lorsqu'il fut arrivé à Bordeaux. Il se présenta devant le prince de Galles, qui lui demanda s'il apportoit la somme convenue pour sa rançon : il répondit sans

façon, *qu'il n'avoit pas un double. Vous faites le magnifique*, dit le prince en plaisantant, *vous donnez à tout le monde, & vous n'avez pas dequoi subvenir à vous-même ; il faut donc que vous teniez prison.* Du Guesclin se retiroit, lorsqu'un gentilhomme, de la part du roi de France, arriva chargé de payer la rançon entiere, à la réserve des vingt mille francs que la princesse de Galles avoit généreusement rabattus.

ANN. 1368.

Du Guesclin libre, se hâta de passer en Castille. L'empressement avec lequel on accouroit pour servir sous ses étendards, lui procura un corps de plus de deux mille hommes d'armes : il se rendit près de Henri de Transtamare. Ce prince avoit déja fait des progrès. A peine s'étoit-il présenté aux frontieres des états de Pedre, que Calahorra, Burgos, & plusieurs autres places, s'étoient rendues d'elles-mêmes. Le roi de Majorque, qui étoit resté malade à Burgos, & n'avoit pu suivre le prince de Galles, fut fait prisonnier : il demanda en grace qu'on ne le livrât point au roi d'Aragon : le vainqueur lui donna sa parole qu'il tint religieusement. La plupart des

Du Guesclin passe en Espagne.

Hist. cités ci-dessus.

ANN. 1368.

ſeigneurs Caſtillans s'étoient venus joindre à Tranſtamare. Il avoit formé le ſiege de Tolede, rempli des flatteuſes eſpérances d'un ſuccès prochain, qui furent agréablement confirmées par l'arrivée de du Gueſclin. Henri reçut dans le même temps des ambaſſadeurs de la part du roi de France : ils étoient chargés de confirmer & de renouveller les anciennes alliances. Le traité de confédération fut ſigné devant Tolede. Le Caſtillan & les miniſtres de France, au nom de leur ſouverain, jurerent une ligue offenſive & défenſive contre leurs ennemis. Tranſtamare s'obligea entr'autres articles, d'aſſiſter ſon allié de toutes les forces maritimes de ſes états, & de fournir toujours le double des vaiſſeaux que le roi de France mettroit en mer. Cette convention prouve qu'alors notre marine étoit bien inférieure à celle des autres puiſſances. La France & l'Angleterre n'étoient pas encore en guerre ; mais Charles auguroit déja qu'elle ne tarderoit pas à ſe déclarer.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2. pag. 148.

Pedre raſſemble ſes forces.

Ibid.

Pedre, aux premiers mouvemens, avoit eſſayé de ſe mettre en défenſe. Il voulut raſſembler toutes les forces du

royaume pour les oppoſer à ſon frere : mais prodigue dans la proſpérité du ſang de ſes ſujets, il s'étoit privé par ſes cruautés des ſervices qu'il auroit dû mériter de leur affection. Il ne poſſédoit plus dans ſes états que quelques places, ſur leſquelles il avoit peu à compter, des tréſors immenſes, & le vain titre de roi. La plupart des ſeigneurs qu'il manda, loin de ſe rendre à ſes ordres, ou s'excuſerent ſur des prétextes frivoles, ou coururent augmenter le nombre des partiſans de ſon adverſaire. Il dut recónnoître alors que la terreur eſt un fragile appui du trône. Dans cette extrêmité il eut recours au nouveau roi de Portugal ſon allié, & au roi de Grenade. Le Portugais & le Mahométan lui fournirent des troupes, dont il forma une armée de quarante mille hommes, avec laquelle il s'avança dans le deſſein de faire lever le ſiege. Henri de Tranſtamare, informé par ſes eſpions que Pedre, parti de Séville à la tête d'une puiſſante armée de Portugais & de Maures, s'avançoit à grandes journées pour le combattre, aſſembla le conſeil de guerre. Les avis furent partagés ; mais celui de du Gueſclin prévalut.

ANN. 1368.

ANN. 1368.

On laissa une partie de l'armée pour continuer le siege, & les meilleures troupes marcherent en bon ordre au-devant des ennemis, dans l'intention de les surprendre en les prévenant.

Victoire de Henri de Transtamare. *Ibid.*

Pedre étoit arrivé à Montiel, ne croyant pas son rival si près de lui : son armée dispersée ne s'attendoit pas à combattre. Lorsque l'armée de Henri parut, il rassembla ses troupes avec précipitation; mais la briéveté de temps qu'il eut pour les disposer au combat, le peu de zele de ses soldats presque tous étrangers & mercenaires, un secret pressentiment de son infortune, & plus que tout cela cette conviction intime, & ces remords tardifs qui déchirent l'ame des tyrans, sembloient avoir marqué l'instant inévitable de sa perte. Aveuglé par le danger, il ne lui resta que sa fureur : son armée fut entiérement défaite ; & lui-même, après s'être battu quelque temps en désespéré, appréhendant de tomber vif entre les mains d'un frere, dont il n'espéroit aucune grace, il prit la fuite, suivi de douze cavaliers, & se jetta dans le château de Montiel. La place étoit très-forte, mais absolument dépourvue de vivres; elle fut aussi-tôt

investie : Transtamare fit à l'instant élever une muraille qui l'environnoit, ensorte qu'on ne pouvoit en sortir que par un passage exactement gardé. Pedre réduit à l'horrible extrêmité, ou de mourir de faim dans cette forteresse, ou de se faire jour à travers une armée entiere, tenta de se sauver à la faveur de l'obscurité de la nuit. Le Begue de Vilaines gardoit le passage. Lorsque ce malheureux prince, suivi des douze cavaliers qui l'avoient accompagné dans sa fuite, vint se présenter : *Arrête, ou tu es mort*, dit le chevalier François au premier qui se présenta. L'inconnu, sans répondre, pousse son cheval, & franchit le passage. Vilaines s'adresse au second cavalier, & pour l'empêcher d'échapper, saisit les rênes. C'étoit Pedre lui-même, qui ne voyant plus de ressource, se découvrit en implorant la générosité de celui qui l'arrêtoit. *Je te prie*, dit-il, *au nom de gentillesse, que tu me mettes en sauveté, & je me rançonnerai à toi tout ce que tu voudras, mais que tu meschevés des mains du batard.* Le Begue touché par ce sentiment d'humanité qui rend tout infortuné respectable, donna sa parole au roi suppliant,

ANN. 1368.

ANN. 1368.

il le conduisit à sa tente. Il n'y avoit pas long-temps qu'il étoit entré, lorsque Transtamare en fut informé. Il accourut : *Où est le fils du P. Juif, qui se dit roi de Castille?* Le roi prisonnier lui rendit les mêmes injures, & sans doute avec plus de fondement. A l'instant ces deux freres furieux s'élancent, se saisissent : la rage égale qui les anime soutient quelque temps la violence de leurs efforts. A la fin, Pedre plus vigoureux renverse Henri sur un matelas : il alloit l'immoler, lorsque le comte de Roquebertin, Aragonnois, prenant la jambe de Transtamare, le remit sur Pedre. Henri profite de cet avantage; il tire un long poignard qu'il portoit en écharpe, il le plonge dans le corps de son ennemi, de son frere, de son roi. Il fut à l'instant achevé par les gens qui accompagnoient Transtamare. Sa tête exposée sur les murs de Montiel, & delà portée à Séville, fut jettée dans la riviere de *Guadalquivir*. Ainsi périt, à l'âge de trente-quatre ans, le cruel Dom Pedre, victime de ses propres fureurs, & de l'emportement de ses passions. Bourreau de sa famille, tyran de ses sujets, ses cruautés semble-

Mort de Pedre. *Ibid.*

rent faire oublier le crime de celui qui le priva de la vie [a].

La mort de Pedre assura la possession du royaume de Castille à Transtamare. Il s'empara des trésors & des enfans de son prédécesseur, & se soutint sur le trône, malgré les efforts des rois de Navarre, d'Aragon, de Grenade & de Portugal. Il porta la guerre dans les états de ce dernier jusqu'à Lisbonne, qu'il assiégea par mer & par terre : Ferdinand fut trop heureux d'obtenir la paix. En vain le duc de Lencastre, après avoir épousé Constance, fille de Pedre, prit le titre de roi de Castille. Henri, environné de tant d'ennemis, brava leurs efforts, & trouva encore le moyen de donner des marques de sa reconnoissance au roi de France, en lui fournissant plusieurs fois des

a Les historiens Espagnols rapportent que du Guesclin, sollicité par Pedre de lui faciliter son évasion, le trahit en le livrant à Transtamare. Cette odieuse imposture n'a été avancée que d'après *Ayala*, qui ne se sert que de l'expression douteuse *n di*. C'est deshonorer l'histoire, que d'attaquer la réputation d'un aussi grand homme que l'étoit du Guesclin, sans avoir de meilleur garant qu'un auteur incertain lui-même de ce qu'il écrit. Froissard, contemporain de Pedre, & qui parle de ce tragique événement en homme bien informé, puisqu'il fréquentoit la cour du prince de Galles, ne dit pas un mot qui puisse faire soupçonner le héros Breton d'une si noire perfidie. *Vid. hist. d'Esp. T. 5. p. 406.*

ANN. 1368.

flottes nombreuſes. Après un regne de dix années, empoiſonné, dit-on, par des brodequins que le roi de Grenade lui fit donner, il mourut couvert de gloire, & tranſmit ſa couronne à ſes deſcendans juſqu'au temps où elle paſſa dans la maiſon d'Autriche par le mariage de l'archiduc Philippe avec l'héritiere de Caſtille.

Tous les ſeigneurs François, qui avoient accompagné Dom Henri à la conquête d'Eſpagne, furent libéralement récompenſés. Du Gueſclin fut fait connétable de Caſtille. Le roi lui donna le duché de Molines & les ſeigneuries de Soria, d'Almazan, d'Atiença, de Monteagudo & de Seron, outre cent vingt mille florins d'or, dont une partie fut acquittée de la rançon de Jacques ou Jaime, roi de Majorque, que paya Jeanne, reine de Naples, épouſe de ce prince. Bernard de Foix, fils naturel de Gaſton, eut la ſeigneurie de Medina Cœli, qui fut érigée en comté; celle d'Agreda fut donnée à Olivier de Mauny, & le Begue de Vilaines, créé comte de Ribadeo, épouſa une dame de l'illuſtre maiſon de Guzman : enfin tous eurent lieu d'être contens de la magni-

ficence & de la générosité du monarque.

ANN. 1368.

Pendant ces mouvemens de la guerre d'Espagne, Urbain V accomplit le projet qu'il avoit formé dès son avénement au Pontificat, de transférer le saint siege à Rome. Le roi de France avoit inutilement tenté de l'en détourner. Nicolas Oresme, grand-maître du college de Navarre à Paris, qui avoit été précepteur du roi, & qui dans la suite parvint à l'épiscopat de Lizieux, fut envoyé par ce prince à la cour d'Avignon. Il harangua sa Sainteté en présence des cardinaux. L'orateur voulut en vain déguiser la foiblesse des moyens qu'il pouvoit opposer à la résolution du saint pere par une foule de citations inutiles & de mauvaises raisons : *La France*, disoit-il, *étoit un lieu plus saint que Rome avant même qu'elle eût reçu la foi : César témoigne que toute la nation Gauloise étoit fort adonnée à la religion : depuis que la France est chrétienne, elle est ornée de précieuses reliques ; la croix, la couronne d'épines, les clous, le fer de la lance qui perça le côté de notre Seigneur.* Il rapporta ensuite le passage de S. Bernard touchant les vices

Le pape part pour Rome.

Chron. MS. Froiss &c.

Hist. eccl. T. 20.

ANN. 1368.

des Romains : il ajouta que les études avoient été transférées de Rome à Paris, ce qui lui donna occasion de s'étendre sur les louanges de l'université : *ensin*, conclut-il, *le pape doit résider en France, parce que c'est son pays natal, comme J. C. a résidé dans la Judée.* Le fameux Pétrarque écrivit à Urbain pour appuyer la proposition contraire : mais quoiqu'il eût une meilleure cause à soutenir, il n'employa pas des raisons plus solides.

Ces différentes sollicitations n'étoient pas capables de rien changer au dessein du souverain pontife : si quelque motif avoit pu le balancer, c'eût été sans contredit l'attachement qu'il avoit pour le roi ; mais cette considération, toute puissante qu'elle étoit, lui parut devoir céder à l'intérêt de l'église, qui demandoit sa présence en Italie. Le dernier jour d'avril de l'année 1367, Urbain partit d'Avignon pour se rendre à Marseille, où l'attendoit une flotte de vingt-trois bâtimens fournis par la reine de Sicile, les Vénitiens & les Génois. Il s'embarqua le vingt-trois du mois de mai, conduisant avec lui le sacré college, à la réserve de quatre cardinaux qui demeurerent

demeurerent en France. Le doge & les principaux citoyens de Gênes lui firent une pompeuſe réception. Ayant ſéjourné quelque temps en cette ville, il reprit la route de Rome par Porto-Venere, Piſe, Piombino & Corneto, où il reçut une députation ſolemnelle de la part des Romains, qui lui envoyerent les clefs du château Saint-Ange. Il vint enſuite à Viterbe. Ce fut en cette ville qu'il confirma l'ordre des *Jéſuates*, inſtitué par Jean *Colomban*. Cette congrégation a ſubſiſté juſqu'au ſiecle dernier, qu'elle fut ſupprimée par Clément XI.

ANN. 1368.

Révolte des habitans de Viterbe.

Ibid.

Tandis que le pape étoit à Viterbe, les habitans de cette ville prirent querelle avec quelques domeſtiques des cardinaux, qui lavoient leurs mains dans une fontaine appellée *Grifoul*. La populace courut aux armes, en criant : *vive le peuple, meure l'égliſe*. La plupart des cardinaux ſe refugierent dans le palais de Sa Sainteté, dont la vie dans ce tumulte n'étoit pas en ſureté ; car on diſoit que les ſéditieux le menaçoient. A la vue des troupes qu'Urbain fit approcher, la ville rentra dans le devoir, & les chefs de la révolte furent pendus devant les por-

ANN. 1368.

tes des cardinaux qu'ils avoient insultés. Enfin le souverain pontife arriva escorté de deux mille hommes d'armes, aux portes de Rome, où le peuple & le clergé vinrent au-devant de lui. Il y avoit soixante & trois ans que cette capitale du monde chrétien étoit privée de la présence des successeurs de S. Pierre. Les Romains témoignerent leur joie de cet heureux retour. Le saint Pere, dès les premiers jours de son arrivée, fit travailler aux réparations du Vatican & des autres édifices, qui étoient tombés en ruine, pendant une si longue absence.

Mariage du duc de Bourgogne avec l'héritiere de Flandres.

Chron. MS. Froissard.

Le pape Urbain, par ses refus constans & réitérés, avoit toujours résisté aux pressantes sollicitations d'Edouard, qui ne cessoit depuis long-temps de lui demander des bulles de dispense pour le mariage du comte de Cambridge son fils avec l'héritiere de Flandres. Le roi de France de son côté, qui avoit un intérêt visible à traverser cette alliance, avoit fait agir de si puissans ressorts, que non-seulement il déconcerta les mesures du monarque Anglois; mais il procura cette alliance avantageuse au nouveau duc de Bour-

gogne. Quoique Louis, comte de Flandres, n'eût jamais témoigné ouvertement de répugnance à l'union de sa famille avec celle d'Edouard, & cela dans l'appréhension de mécontenter les Flamands, que les intérêts de leur commerce lioient avec l'Angleterre; il étoit cependant porté d'inclination pour la France. Le souverain pontife ayant déclaré qu'il n'accorderoit point de dispense au prince Anglois, Louis ne fit point difficulté d'écouter les propositions du roi. Urbain accorda les bulles de dispense nécessaires pour ce mariage, dont les conditions furent réglées à Gand par les députés du roi & du comte de Flandres. Charles, en faveur de ce mariage, donnoit au comte les châtellenies de Lille, de Douay & d'Orchies, avec la clause de la reversion à la couronne au défaut d'hoirs mâles de la postérité des deux époux. Il sembloit que le duc de Bourgogne n'avoit pas besoin de cette augmentation, puisqu'en épousant Marguerite de Flandres, il alloit devenir un des plus puissans princes de l'Europe. Aussi le roi n'avoit-il cédé ces châtellenies que pour contenter le comte & les Flamands; & par un

Chron. de Flandres.
Trésor des Chartres.
Annales de Flandres.

ANN. 1368.

traité ſecret le duc s'obligea de les reſtituer au roi ſon frere, dès que la mort du comte lui permettroit d'en diſpoſer. Mais Charles étant décédé le premier, le duc de Bourgogne éluda facilement cette convention pendant la minorité du roi ſon neveu.

Naiſſance du dauphin.

Chron. MS. de Charles V.

Vers ce même temps la reine donna la naiſſance à un fils qui fut nommé Charles. Il remplaça ſon pere ſur le trône, & fut le plus infortuné de nos monarques. Comme le roi n'avoit point eu d'enfans mâles, cet événement fut célébré par des réjouiſſances extraordinaires. Le prince nouveau-né fut tenu ſur les fonts baptiſmaux par Charles de Montmorency, & par la reine douairiere Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel, qui le porta elle-même entre ſes bras de l'hôtel du roi à l'égliſe de S. Paul, accompagnée des princes & princeſſes du ſang, & des principaux ſeigneurs de la cour ſuperbement parès. Deux cens *Varlets*, avec des flambeaux précédoient la marche, en tête de laquelle on voyoit Hugues de Chaſtillon, ſeigneur de Dampierre, grand-maître des arbalêtriers de France, qui tenoit un baſſir d'or, & le comte de Tancarville por-

tant une coupe d'or, dans laquelle étoit le sel, couverte d'une *touaille* ou nappe attachée à son col. *L'enfant reçut le nom de Charles pour ledit seigneur de Montmorency, qui ce même nom portoit.* Le jour de cette cérémonie, le roi fit distribuer huit deniers à chaque personne qui voulut se présenter. *Il y eut si grande presse*, dit une chronique du temps, *que plusieurs femmes y furent mortes.* Le roi donna le dauphiné en appanage à son fils aussi-tôt qu'il eut reçu le jour : il fut ainsi le premier des enfans de France qui porta le titre de dauphin en naissant.

ANN. 1368.

Quelque temps auparavant, Charles qui songeoit à s'attacher les chefs des plus puissantes maisons, avoit conclu le mariage d'Isabelle de Bourbon, sœur cadette de la reine son épouse, avec le sire d'Albret. Le prince de Galles fut extrêmement mécontent de cette alliance ; & dès-lors il eût fait éprouver à ce seigneur les effets de son ressentiment, s'il n'en avoit été détourné par les personnes les plus prudentes de son conseil.

Ibid.

Voyage du duc de Clarence.

Il n'est pas douteux que le roi se disposoit dès-lors à rompre avec l'Angleterre. Cependant Lyonnel, duc de

ANN. 1368.

Clarence, second fils d'Edouard, fut reçu à Paris avec toutes ces démonstrations de bienveillance & d'amitié, dont la politique des cours sçait couvrir, sous des dehors de politesse, ses véritables intentions. Le duc de Clarence avoit obtenu la permission de traverser la France pour aller à Milan épouser Violante, fille de Galeas Visconti. Les ducs de Berry & de Bourgogne allerent à S. Denis au-devant de ce prince, qui fut logé au Louvre. Tout le temps qu'il séjourna à Paris, se passa en festins & en réjouissances. Le roi à son départ le combla de présens, ainsi que les seigneurs de sa suite : le comte de Tancarville le conduisit jusqu'à Sens, d'où il poursuivoit son voyage jusqu'à Milan. Ce jeune prince ne jouit pas long-temps des douceurs de ce mariage : il mourut au bout de cinq mois. » Ces mêmes plaisirs, dit » l'historien d'Angleterre, qu'on lui » procuroit avec tant de profusion, » précipiterent sa fin. «

Rymer. act. pub. tom. 3. 2. part. pag. 128. 135. 145.

Rap. Thoy.

Suite des mécontentemens des seigneurs de Guienne.

Froissard.

Les seigneurs de Guienne n'avoient point quitté Paris : ils pressoient incessamment le roi de se déclarer. Leur mécontentement contre le gouvernement Anglois avoit été causé par plus

ANN. 1368.

d'un motif. Lorſqu'Edouard faiſoit la guerre à la France, il s'étoit concilié l'attachement de la nobleſſe d'Aquitaine par ſes bienfaits. Il n'y avoit pas de ſeigneur conſidérable en cette province qui ne fût penſionnaire du monarque Anglois. Ce prince parvenu à l'accompliſſement de ſes deſſeins, parut oublier dans la proſpérité les ſervices de ceux à qui il étoit redevable d'une partie de ſes ſuccès. Il révoqua les dons qu'il leur avoit accordés dans le temps que leurs ſecours lui furent néceſſaires. Ils ſe crurent dédaignés, & conſerverent un reſſentiment que l'Anglois ne prit pas aſſez ſoin de calmer. A cette indiſpoſition s'étoit joint le démêlé du ſeigneur d'Albret & du prince de Galles ; & lorſqu'il fut queſtion d'établir le ſubſide, tous les eſprits étoient déja préparés à un ſoulévement général.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2.

Maladie du prince de Galles.

Ibid.

Le roi avoit toujours l'œil ſur les démarches des deux Edouards, & ſa politique adroite mettoit à profit toutes les fautes qui leur échappoient. Ce fut vers ce temps qu'Olivier Cliſſon s'attacha entiérement à ſon ſervice. Ce ſeigneur fut chargé de réprimer les courſes que les compagnies, revenues

ANN. 1368.

de Castille avec le prince de Galles, renouvelloient en France. Le jeune Edouard avoit rapporté de son expédition d'Espagne un fonds de mélancolie que rien ne pouvoit dissiper. Cette espece de langueur dégénéra en une maladie d'autant plus dangereuse, que les progrès en avoient été plus lents. Il étoit malade à Bordeaux, lorsqu'il fut informé qu'il se faisoit à la cour de France des mouvemens qui pouvoient avoir des suites pernicieuses. Il ne manqua pas d'en instruire le roi son pere. Le monarque Anglois négligea ces avis importans. Ce n'étoit plus ce prince habile, dont le génie éclairé prévoyoit tout, & dirigeoit les événemens par son activité. On eût dit que la fortune lui avoit fait oublier qu'il ne s'étoit élevé que par une attention infatigable. Il ne crut jamais la France en état de se relever de l'abaissement où le bonheur de ses armes l'avoit réduite. Tandis qu'il s'endormoit au sein de ses prospérités, Charles se disposoit à réparer les disgraces de son pere & de son aïeul.

Les vains efforts des partisans de l'Angleterre ne justifieront jamais Edouard sur l'inobservation de la plus

grande partie des articles du traité de Bretigny. Il n'avoit pas évacué les places, il avoit exigé des rançons de plusieurs princes & seigneurs qui lui avoient été uniquement donnés en ôtage, il avoit toujours éludé de se mettre en état de recevoir la renonciation du roi, en envoyant la sienne [a]. A tant d'infractions il ne pouvoit opposer que de foibles difficultés, qui étoient survenues pour des mouvances de terres, qu'il prétendoit dépendre

Ann. 1368.

a Le judicieux critique à qui le public est redevable de la nouvelle édition du P. Daniel, rapporte une observation, qui, si elle étoit fondée, jetteroit quelque obscurité sur la bonne foi de Jean dans l'exécution de l'article des renonciations respectives. Cette observation est faite d'après un mémoire inséré dans le XVIIe volume des Mémoires de l'Académie. On ne peut chercher la vérité dans une meilleure source; cependant le sçavant auteur de cette dissertation n'a pas examiné la conduite & les expressions captieuses d'Edouard avec son attention & sa perspicacité ordinaire. Voici ce qu'il marque : » On trouve dans les » actes de Rymer un mandement daté de Westminster » le 15 Novembre 1361, adressé à Thomas Wedale » chevalier, & à Thomas de Dunclent pour se trouver à Bruges le jour de S. André, afin d'y recevoir, » au nom d'Edouard, les renonciations du roi Jean, » *& faire en même-temps celles auxquelles Edouard* » *étoit obligé.* « Il n'est point du tout question dans ce mandement de renoncer au nom d'Edouard à la couronne de France. Il est seulement dit que les commissaires feroient au roi différentes requêtes concernant l'accomplissement du traité de Bretigny; qu'ils assisteroient aux renonciations qui devoient être faites par Jean & son fils; qu'ils recevroient les lettres qui devoient être envoyées à Bruges, & qu'ils donne-

ANN. 1368. des provinces qui lui avoient été cédées. L'évaſion du duc d'Anjou, dont il ſe plaignit ſi amérement, avoit été plus que ſuffiſamment réparée, puiſque le feu roi s'étoit lui-même remis en ſon pouvoir ; démarche qui ſuffiſoit ſeule pour reſtituer les choſes au même état où elles étoient avant le traité de Bretigny. Cependant Edouard, quoiqu'il n'eût aucun droit à la ſouveraineté de Guienne, l'avoit de ſon chef

roient ſur ce toutes lettres de quittances & d'abſolution. Il n'eſt pas fait une ſeule fois mention dans ce mandement d'exécuter au nom d'Edouard l'article qui le concernoit. Ce prince qui vouloit éluder ſa renonciation à la couronne, affecte toujours ſur ce point un ſilence ſuſpect. Ce mandement ſe trouve dans le troiſieme volume, partie 2. p. 49. des actes publ. de Rymer de l'édition de la Haye. Ajoutons une derniere obſervation ſur les ſuites du traité de Bretigny. Le roi Jean, par ſes lettres de 1361, déclara dans une audience publique à l'ambaſſadeur d'Angleterre, que quoiqu'Edouard n'eût pas ſatisfait dans les temps preſcrits aux clauſes du traité, ſon intention n'étoit pas de l'imiter, & qu'il vouloit au contraire remplir ſes promeſſes autant qu'il étoit en lui. Les Anglois avoient été mis en poſſeſſion du comté de Ponthieu ; il ne manquoit plus que la formalité de l'inveſtiture. Ce jour même Jean s'acquitta de ſa parole. Pour cet effet, le ſeigneur de Bourbon comte de Ponthieu, *ſe déveſtit* de ce comté & de ſes appartenances, en mettant entre les mains du roi une verge ou baguette, regardée comme le ſigne de la propriété. Cette maniere de tranſmettre la poſſeſſion réelle d'une ſeigneurie ſubſiſte encore en pluſieurs provinces. Cet acte ſe trouve dans un MS. de la Bibl. R. où ſont inſérées la plupart des pieces concernant la paix de Bretigny.

érigée en principauté, comme s'il en eût déja été le ſeigneur ſuzerain. Auſſi le roi ne fit examiner en ſon conſeil les articles de la paix, que pour revêtir la démarche à laquelle il étoit déterminé, de toutes les formalités qu'exigeoient la juſtice & le droit des nations. Jamais nos rois, dans les temps les plus heureux de la monarchie, n'ont témoigné, ni plus de fermeté, ni plus de grandeur que Charles en fit paroître dans cette occaſion.

ANN. 1368.

Le conſeil du roi avoit approuvé la légitimité des plaintes des ſeigneurs; il ne reſtoit plus qu'à recevoir leur appel dans la cour ſouveraine des pairs. Le roi pour cet effet ſe rendit au parlement, accompagné des princes & pairs du royaume. Les ſeigneurs de Guienne propoſerent les raiſons qu'ils avoient de s'adreſſer au roi de France, comme à leur ſouverain légitime, pour le ſupplier de les protéger contre les entrepriſes du prince de Galles. La cour reçut leurs plaintes, & ſur le champ on dreſſa un acte, par lequel ce prince fut cité à comparoître pour rendre raiſon de ſa conduite, & ſe conformer au jugement qui ſeroit prononcé. Bernard Pelot, juge criminel

Appel des ſeigneurs de Guienne.

Du Tillet.
Tréſor des Chartres.
Froiſſard.
Chron. MS.

ANN. 1368.

de Toulouse, & Jean de Chapponal, chevalier, eurent commission d'aller à Bordeaux signifier cet ajournement au prince.

Signification de l'appel au prince de Galles.

Il est cité à la cour des pairs.

Froissard, folio clix R°. Chron. MS. Trésor des chartres. Du Tillet.

Les deux députés parurent devant Edouard, & lui présenterent leurs lettres de créance. Le prince qui ne s'attendoit pas au motif de leur message, les reçut favorablement; mais il changea de couleur, lorsqu'ils lui demanderent la permission de lui faire la lecture de l'acte dont ils étoient porteurs: il leur accorda la liberté qu'ils demandoient. Cet acte mérite par sa singularité d'être rapporté ici. » Charles, par la grace de Dieu, roi de » France, à notre nepveu le prince de » Galles & d'Acquitaine, Salut. Comme ainsi soit que plusieurs prélats, » barons, chevaliers, universités, » communauttés & collieges des marches & limitations du pays de Gascongne, demourans & habitans es » bandes de notre royaulme avecques » plusieurs autres du pays & duché » d'Acquitaine, se soyent traicts par-devers nous & notre court, pour » avoir droict d'aucuns griefs & molestes indeues que vous par foible » conseil & simple information leur

» avez proposé à faire, de laquelle chose sommes esmerveillez : Doncques pour obvier & remédier à ces choses, nous nous sommes adhers avecques eulx & adhérons, tant que de nostre magesté royalle & seigneurie nous vous commandons que vous viengnez en nostre cité de Paris en propre personne, & vous monstrez & présentez devant nous en nostre chambre des pers pour ouyr droict sur lesdictes complainctes & griefs esmeus de par vous à faire sur vostre peuple qui clame à avoir & à ouir ressort en nostre court. Et à ce n'y ait point de faulte, & soit au plus hastivement que vous pourrez après ces lettres veues. En tesmoing de laquelle chose nous avons à ces présentes mis notre scel. Donné à Paris le vingt-sixieme jour du mois de janvier. « Le prince n'entendit pas cette lecture sans émotion : il devoit sans doute paroître extraordinaire au vainqueur de Creci & de Poitiers de se voir mandé au parlement de Paris par un ajournement personnel. Il demeura quelque temps *pensif, croulant la tête & regardant les François*. Il rompit enfin le silence : *Nous irons voulen-*

ANN. 1368.

ANN. 1368.

tiers à Paris, dit-il, *puiſque mandé nous eſt du roi de France, mais ce ſera le bacinet en tête, & ſoixante mille hommes en ma compagnie.* Les députés ſe jetterent à genoux, en le ſuppliant d'excuſer la hardieſſe de leur meſſage, par l'obligation où ils étoient d'obéir au roi leur maître. Le prince, qui avoit eu le temps de ſe remettre, les aſſura qu'il n'étoit point indigné contre eux : il les congédia, & leur envoya ordre le même jour de ſe retirer ; mais il ne tarda pas à changer de ſentimens. Quelque modération qu'il eût affectée, il étoit vivement piqué de la déclaration qu'il venoit de recevoir publiquement. Il demanda ſi les envoyés du roi de France avoient un ſauf-conduit de lui ; & ayant appris qu'ils ne s'étoient pas munis de cette précaution, il fit courir après eux, ſous le prétexte faux qu'ils devoient plutôt être regardés comme les meſſagers des ſeigneurs de Guienne ſes ſujets, que comme les envoyés du roi. *Je ne veux pas*, dit-il, *qu'ils ſe départent ſi légérement de nous, & qu'ils rapportent en leurs jongles* (plaiſanteries) *au duc d'Anjou qui nous aime un petit, comment ils m'ont perſonellement ajourné*

en mon hôtel. Le sénéchal d'Agénois partit aussi-tôt, & les atteignit près d'Agen. Ce seigneur en les arrêtant se servit d'un vain déguisement pour couvrir l'honneur du prince de Galles : il allégua pour cause de leur détention l'échange que leurs gens avoient fait d'un cheval dans une hôtellerie où ils avoient logé la veille : on les conduisit prisonniers dans le château d'Agen, où ils demeurerent plus d'une année. On retrace à regret ce trait de petitesse de la part d'Edouard que rien ne peut excuser, tant il est vrai que dans les héros il y a toujours de l'homme. ANN. 1368.

Le roi n'apprit pas sans indignation l'insulte faite à ses députés ; mais il avoit la force de contenir son ressentiment. Il devoit à ses ennemis l'exemple d'une modération qui annonçoit sa supériorité. Le duc d'Anjou, lieutenant général du Languedoc, témoigna plus d'impatience : irrité de l'affront, & brûlant du désir de signaler la haine personnelle qui l'animoit contre les Anglois, il saisit avidement cette occasion de la satisfaire, en vengeant la querelle du roi son frere. Ce prince étoit dans le feu de la jeunesse & d'un caractere impétueux. Il fit des Conduite du roi.

Ann. 1368. préparatifs & raſſembla des troupes dans l'intention de commencer la guerre en faiſant des courſes ſur les terres de la domination du prince de Galles, lorſqu'il reçut des ordres précis & réitérés de ſuſpendre tout acte d'hoſtilité. Il obéit à regret, & ne ſe conſola de cette inaction que dans l'eſpérance de pouvoir bien-tôt éclater librement. En effet, la rupture entre les deux couronnes paroiſſoit infaillible, & le roi ne ſembloit différer que pour prendre des meſures plus certaines, & donner en même-temps à la juſtice de ſes armes toute la force qu'elle pouvoit recevoir de l'obſervation des plus exactes formalités. On doit encore cette juſtice à Charles, d'ajouter qu'il fut en partie déterminé à la guerre par la néceſſité que lui impoſoient les circonſtances. Il ſe repréſenta plus d'une fois les malheurs des regnes précédens; *mais* (dit Froiſſard, qu'on ne peut ſoupçonner de partialité, qui même diſſimule rarement ſon penchant ſecret pour l'Angleterre) *il étoit ſi fort requis des hauts barons de Guienne & d'autre part, qui lui montroient les extorſions & grands dommages qui à cauſe de ce advenoient &*

pouvoient advenir dans la ſuite, que nullement ne pouvoit diſſimuler ; jaçoit que moult lui grevat à penſer & conſidérer la deſtruction du pauvre peuple, qui ja ſi long-temps avoit duré. Ann. 1368.

Edouard étoit bien éloigné de juger des véritables intentions du roi. Rempli de ſa grandeur, il ne s'imaginoit pas que la France fût en pouvoir de balancer la fortune qui l'avoit juſqu'alors ſi conſtamment favoriſé. Il ne s'occupoit à Londres que du ſoin de recueillir tous les jours de nouveaux avantages de l'abaiſſement où il croyoit avoir réduit ſes ennemis. Il retenoit encore la plupart des ôtages qui lui avoient été donnés par le dernier traité : il en avoit relâché quelques-uns ſur leur parole ; quelques autres impatientés d'une ſi longue détention, composerent avec lui, ainſi que nous l'avons vu ci-devant. Le duc de Berry étoit revenu depuis peu, & jugeant aux diſpoſitions où le roi étoit pour lors, que la guerre alloit néceſſairement recommencer, il différa de retourner en Angleterre, & attendit l'événement. Le comte d'Harcourt ſe conduiſit de la même maniere, ainſi que pluſieurs de ceux qui avoient ob-

ANN. 1368. tenu de ſemblables permiſſions. Mais le roi d'Angleterre n'avoit pas la même indulgence pour tous : Guy de Blois fut obligé de céder le comté de Soiſſons au ſeigneur de Coucy qui avoit épouſé une fille d'Edouard : le comte d'Alençon paya une ſomme conſidérable, ainſi que le duc de Bourbon ; & même ce dernier n'eût pas été délivré, s'il ne ſe fût ſervi d'un ſtratagême. Il y avoit dans ce temps à la cour d'Angleterre un prêtre tout-puiſſant par ſon crédit & par la faveur dont le roi l'honoroit ; il ſe nommoit Guillaume de Wican. *Il étoit ſi bien auprès du roi que par lui étoit tout fait, ne ſans lui on ne faiſoit rien.* Edouard eût bien voulu donner à Guillaume, avec la dignité de chancelier, l'évêché de Wincheſter qui venoit de vaquer par la mort du cardinal de Wincheſter. La nomination à l'évêché dépendoit de Sa Sainteté. Edouard n'ignoroit pas que le pape avoit beaucoup de conſidération pour la maiſon de France : il pria le duc de Bourbon d'obtenir pour Wican ſon chapelain l'évêché vacant, promettant à ce prince qu'en reconnoiſſance *il lui ſeroit bien courtois à la priſon.* Le duc ayant com-

Froiſſard.

muniqué cette propoſition au roi de France & obtenu ſon agrément, fit les démarches néceſſaires auprès du ſouverain pontife, qui lui donna l'évêché pour en diſpoſer à ſa volonté. Le prince ayant reçu les bulles, ne les remit à Edouard que lorſqu'il eut terminé avec ce monarque l'accord de ſa délivrance, pour laquelle il fut encore obligé de donner vingt mille francs. C'eſt par ces moyens qu'Edouard, contre les termes formels du traité, exigea des ſommes conſidérables ou des terres, de la plus grande partie des ôtages, retenant tous ceux qui ne voulurent pas, ou qui ſe trouverent dans l'impoſſibilité de ſe racheter à de pareilles conditions.

ANN. 1368.

Préparatifs du prince de Galles.

Ibid.

Le prince de Galles ſe préparoit à l'exécution de la menace qu'il avoit faite, lorſqu'on lui avoit ſignifié l'ajournement à la cour des pairs. Quelque temps auparavant, il avoit engagé les compagnies qu'il avoit ramenées d'Eſpagne, à ſe retirer des terres de ſa domination : ces troupes étoient alors vers les bords de la Loire, il les envoya prier de ne pas s'éloigner, parce qu'il auroit inceſſamment beſoin de leur ſecours. Il raſſembloit en même-

ANN. 1368.

temps à Bordeaux des gens de guerre & des armes, espérant se mettre le premier en campagne, lorsqu'il fut prévenu par un soulévement presque général de toute la noblesse de Guienne.

Soulévement de la Guienne.

Ibid.

Les seigneurs de Périgord, de Cominges & de Carmain attaquerent près de Montauban un corps de troupes Angloises qu'ils défirent entiérement. Aux premieres nouvelles de ces hostilités, Edouard irrité fit serment d'en tirer une prompte vengeance : mais sa santé considérablement altérée ne lui permettoit pas d'agir avec son activité ordinaire. Chandos étoit pour lors en Normandie ; il eut ordre de se rendre incessamment en Guienne. Lorsqu'il fut arrivé, le prince l'envoya vers Montauban avec des troupes pour réprimer les courses de l'ennemi.

Le roi cependant étoit exactement informé de l'état du prince de Galles. Depuis son retour d'Espagne une fievre lente le consumoit de jour en jour : déja son extrême foiblesse ne lui permettoit plus de monter à cheval. On envoyoit journellement à Paris un détail circonstancié de sa maladie. Les médecins de la faculté con-

Froissard.

sultés, jugerent dès-lors son infirmité incurable, & assurerent qu'il seroit dans peu attaqué d'une hydropisie mortelle. L'inaction de ce prince délivroit la France d'un ennemi redoutable, & cette considération n'étoit pas un des moindres motifs qui déterminerent Charles à porter avec plus de confiance le coup qu'il méditoit. Il fit, ainsi que le prince de Galles, traiter secrétement avec les chefs des compagnies. Ceux de ces aventuriers qui n'étoient pas originaires Anglois, prêterent d'autant plus volontiers l'oreille aux propositions qui leur furent faites de la part du roi, que ce monarque s'étoit mis par son économie en état de payer leurs services, au lieu que les finances d'Edouard étoient alors presque entiérement épuisées.

ANN. 1368.

Dans le même temps que le roi ménageoit ces ressources, il fit sonder les habitans de Ponthieu, qu'il trouva disposés à secouer le joug des Anglois. Les villes de S. Valery, d'Abbeville, du Crotoi, ainsi que la plupart des autres places de cette province, témoignerent unanimement le même désir de rentrer sous l'obéissance de leur souverain légitime. Le mécon-

Le roi prend des mesures pour rentrer dans les provinces cédées.

Ibid.

Ann. 1368.

tentement général de la domination Angloise provenoit de la hauteur avec laquelle ces insulaires traitoient les provinces de la France, qu'ils regardoient comme un pays de conquête. Ces différentes négociations du roi furent ménagées avec un si profond secret, que Nicolas de Louvain, qui pour lors étoit gouverneur de Ponthieu, n'en eut pas le moindre soupçon.

Prétentions du roi d'Angleterre.

Ibid.

Le comte de Sallebruche & Guillaume de Dormans chancelier du Dauphiné, ambassadeurs de France à Londres, avoient envoyé la derniere réponse du conseil d'Angleterre sur les plaintes respectives des deux rois. Le ministere Anglois demandoit au nom d'Edouard, » que le roi de France » réparât les attentats des seigneurs » de Guienne ; qu'il les remît en l'o» béissance du roi ; qu'il envoyât ses » lettres de renonciation à la souve» raineté des provinces cédées par le » traité de Bretigny, confirmé à Ca» lais, & qu'alors le conseil pensoit » que le roi d'Angleterre feroit de son » côté les renonciations auxquelles il » s'étoit obligé.

La fierté de cette réponse n'étonna

point le roi : il l'avoit prévue. Aussitôt qu'il l'eut reçue, il tint son lit de justice, la reine *séant à sa droite*. Le cardinal de Beauvais chancelier de France, fit la lecture des articles proposés par le roi d'Angleterre, & demanda l'avis de la cour des pairs. Les seigneurs de Guienne avoient déja présenté au parlement leurs requêtes, contenant les moyens de l'appel qu'ils avoient intenté, & la justice de leurs plaintes. Huit jours après, dans un second lit de justice tenu en la même forme que le précédent, la réponse aux demandes d'Edouard fut lue publiquement & la guerre décrétée contre les Anglois. Tous les membres de cette auguste assemblée assurerent alors le roi de leur zele & de leur attachement, s'offrant de le servir de corps & de biens. La cour en même-temps ordonna que la résolution qu'on venoit de prendre seroit envoyée au pape, à l'empereur & aux autres princes, ainsi qu'aux principales villes d'Aquitaine.

ANN. 1369.

Réception de l'appel des seigneurs.

Ibid.

Le procédé du prince de Galles à l'égard des députés qui lui avoient signifié à Bordeaux l'ajournement à la cour des pairs, faisoit justement ap-

Déclaration de la guerre.

Ibid.

ANN. 1369. préhender que le droit des gens ne fût pas plus respecté à Londres. Le roi ne jugea donc pas à propos d'exposer ses envoyés à de nouvelles insultes. Cependant, comme il ne vouloit pas qu'on pût lui reprocher d'avoir commencé la guerre sans prévenir ses ennemis, il choisit un Breton *valet de son hôtel* pour aller défier Edouard. Ce messager partit, & trouva les ambassadeurs de France à Douvres, qui se disposoient à repasser. Le récit qu'il leur fit de la commission dont il étoit chargé, hâta leur départ : ils ne se crurent en sûreté que lorsqu'ils furent arrivés à Boulogne. Cependant le Breton prit la route de Londres ; & s'étant fait présenter au conseil où le roi assistoit, il se jetta aux genoux de ce prince, en le suppliant » de recevoir de la part du roi son seigneur » une lettre dont il ignoroit le con- » tenu, *n'appartenant point à lui d'en* » *rien sçavoir.* « Il seroit difficile d'exprimer la surprise d'Edouard & de ses ministres à la lecture de cette lettre ; ils ne pouvoient croire ce qu'ils venoient d'entendre : il fallut, pour les en convaincre, qu'ils examinassent à diverses reprises les sceaux qui attestoient

testoient l'authenticité de cet écrit. Edouard qui se possédoit mieux que n'avoit fait le prince de Galles, dit au messager qu'il avoit bien rempli sa commission, qu'il pouvoit retourner librement. Il sortit de Londres sur le champ, & revint rendre compte au roi de l'exécution de ses ordres.

Ann. 1369.

Réduction du comté de Ponthieu.

Ibid.

Jamais menace ne fut suivie d'un effet si prompt. A peine le massager fut-il de retour que Guy de Luxembourg comte de S. Paul, & Guy de Chastillon grand maître des arbalêtriers s'approcherent d'Abbeville, qui leur ouvrit les portes : les Anglois qui s'y trouverent furent faits prisonniers, ainsi que Nicolas de Louvain gouverneur de la province pour Edouard. Saint-Valery se rendit en même-temps, le Crotoi & la plupart des autres places se soumirent d'elles-mêmes. Les François mettant à profit ces heureux commencemens, marcherent vers le Pont-de-Remy sur la Somme, qui étoit gardé par une forte garnison. La forteresse qui défendoit le pont fut emportée après une assez vigoureuse résistance. La réduction du Ponthieu se fit avec une célérité qui ne laissa pas aux ennemis le temps de se recon-

ANN. 1369.

noître. Le roi d'Angleterre se disposoit à y faire passer des troupes, lorsqu'il apprit la perte entiere de cette province. La bonne volonté des habitans de la plupart des villes, avoit plus que toute autre chose contribué à la réduction du Ponthieu. Le roi, pour récompenser leur zele, renouvella & augmenta leurs privileges. Il fut ordonné qu'à l'avenir le comté de Ponthieu ne pourroit être aliéné du domaine de la couronne; qu'on ne construiroit point de forteresse dans les places, dont la garde seroit confiée à la fidélité des habitans; qu'ils ne pourroient être assujettis aux nouvelles impositions que de leur consentement, & qu'ils jouiroient d'une liberté entiere de commerce dans toute l'étendue des terres de la domination du roi.

Trésor des Ch. reg. 100.

Colere d'Edouard.

Froissard.

Edouard irrité déja de ce que le roi de France, au lieu de lui faire déclarer le guerre par quelque seigneur ou prélat, s'étoit servi du ministere d'un simple valet de son hôtel, eut peine à retenir sa colere, lorsqu'il apprit l'invasion subite du Ponthieu. Le comte dauphin d'Auvergne, le comte de Porcien, les sires de Maulevrier

& de Roye, & les autres ſeigneurs qui étoient encore en ôtage en Angleterre, appréhenderent que le monarque cédant aux premiers transports de ſon reſſentiment, ne ſe portât à quelque violence; mais il ſe contenta de les garder plus étroitement, ainſi que les ôtages des villes. Pluſieurs composerent pour leur liberté, & payerent des rançons conſidérables. La rupture entre les deux couronnes ſembloit alors donner à Edouard le droit d'exiger des rançons, les ôtages donnés par le traité de paix étant devenus priſonniers de guerre.

ANN. 1369.

Rym. act. pub. tom. 3, part. 2.

Une déclaration de guerre auſſi ſubite & auſſi peu prévue, n'avoit pas permis au roi d'Angleterre de faire les préparatifs néceſſaires. Ses conquêtes peut-être plus brillantes que réellement avantageuſes, avoient épuiſé ſes finances en accroiſſant l'étendue de ſa domination. Il s'agiſſoit de repouſſer un ennemi devenu d'autant plus à craindre, que juſqu'alors il lui avoit paru peu redoutable. Le parlement de la nation convoqué à Londres, accorda au monarque les ſubſides qu'il demanda pour mettre ſur pied une puiſſante armée. Ce fut

Il fait armer le clergé & les moines.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2. pag. 157.

ANN. 1369. dans cette assemblée qu'Edouard, en conséquence des prétendues infractions attentées contre le traité de Bretigny, reprit le titre de roi de France dont il avoit discontinué de se décorer depuis la paix. Cette vaine proclamation qui flattoit l'orgueil du peuple, fut reçue avec un applaudissement universel. La nation entiere, par l'organe du parlement, assura le roi de son zele & de la continuation des subsides accordés pendant le cours de la guerre. Le duc de Lenclastre second fils du roi, fut nommé pour commander les troupes de transport destinées pour Calais. Cependant une flotte Françoise venoit de jetter sur les côtes d'Angleterre des troupes qui s'emparerent de Porstmouth, & se rembarquerent après avoir pillé cette ville, qu'ils livrerent aux flammes. L'embarras d'Edouard sembloit croître à tous momens : la nation entiere sous les armes ne lui parut pas encore suffire à la défense du royaume. Le clergé eut ordre d'endosser la cuirasse pour voler au secours des frontieres insultées par les escadres Françoises. Par un mandement daté de Westminster, il fut enjoint aux prélats,

Ibid. pag. 161.
Rap. Thoy.
Rôle con-servé à la cour de Londres.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2.

aux eccléſiaſtiques ſéculiers, aux abbés, aux prieurs, aux moines de prendre les armes, & de s'aſſembler par compagnies pour former des troupes régulieres prêtes à marcher contre l'ennemi. Une pareille ordonnance étoit plus capable d'allarmer la nation, que de la raſſurer contre les entrepriſes étrangeres.

ANN. 1369.

Lorſque la guerre étoit déclarée entre la France & l'Angleterre, l'Ecoſſe devenoit une puiſſance redoutable. Edouard ſe hâta de ménager une treve avec cette couronne. Depuis douze années les affaires de ce royaume avoient bien changé de face. Edouard Bailleul, ce fantôme de roi gagé par le monarque Anglois à quarante ſols ſterlings [a] par jour de ſervice, plus fatigué qu'honoré du poids

Affaires d'Ecoſſe.

Rym. act. pub. tom. 3. *part.* 2.

[a] Le ſterling Anglois n'a plus, ainſi que notre livre numéraire, qu'une valeur idéale. Le denier ſterling devoit peſer trente-deux grains de froment, la livre ſterling de 12 onces étoit compoſée de deux cens quarante deniers, à 20 derniers par once. Il y a différentes opinions ſur l'étymologie de ce mot : quelques auteurs ont cru qu'il tiroit ſon origine de *Star*, expreſſion angloiſe qui ſignifie étoile, parce qu'anciennement les monnoies angloiſes en portoient l'empreinte. D'autres ont rapporté qu'Edouard ſurnommé le Confeſſeur, dernier roi de la dynaſtie des Anglo-Saxons, fit frapper une monnoie qui portoit l'empreinte d'une croix, aux quatre côtés de laquelle on voyoit quatre étourneaux, oiſeaux appellés en Anglois *Starlings*.

ANN. 1369.

d'une couronne précaire, avoit enfin cédé ses droits au monarque Anglois, moyennant une pension viagere de deux mille livres sterling. Edouard fit quelque tentative pour s'assurer la possession de ce royaume : mais la nation Ecossoise témoigna tant d'éloignement, qu'il désespéra de vaincre son opiniâtreté ; & David de Brus délivré en promettant une rançon de cent mille marcs d'argent, pour le paiement de laquelle il donna vingt seigneurs Ecossois en ôtages, remonta enfin sur le trône après une si longue captivité. Ce roi, toujours ami de la France, avoit conclu une ligue offensive & défensive avec Charles, qui s'obligea de lui fournir mille hommes d'armes. Le

Ibid.

Le dernier sentiment qui ne paroît pas le moins vraisemblable, est que les Normands conquérans de l'Angleterre, appelloient l'ancienne monnoie du pays, plus pure que celle qu'ils firent frapper, du nom des Saxons & des Danois leurs prédécesseurs dans la possession de cette isle. On distinguoit autrefois les peuples du Nord de la Germanie sous la dénomination générale d'Osterlings ou d'Esterlings. *V. Gloss. du Cange au mot* Esterlingu. La livre sterling numéraire étoit déja fort altérée : par le traité d'alliance entre la France & l'Ecosse en 1371, Charles V s'obligeoit d'entretenir au service du roi d'Ecosse mille hommes sur le pied de neuf deniers sterlings par jour pour chaque archer, dix-huit pour un écuyer, & trois sols pour un chevalier, ce qui auroit fait au prix de l'ancienne monnoie environ trois livres l'archer, six livres l'écuyer, & douze francs au chevalier.

roi de France toutefois se sentant assez fort par lui-même, n'exigea pas que son allié rompît ouvertement avec l'Angleterre : il consentit même que David prêtât l'oreille aux propositions d'Edouard, avec lequel il conclut une treve de quatorze années. David ne survécut pas long-temps à ce dernier traité. Il mourut, & laissa la couronne d'Ecosse à Robert Stuart fils de sa sœur aînée. Ce prince fut le premier monarque de la famille des Stuarts, maison illustre autant qu'infortunée, dont les descendans subsistant encore de nos jours, offrent à l'Europe étonnée un exemple frappant des vicissitudes humaines.

On passeroit sous silence un incident peu important par lui-même, & qui ne devient intéressant que parce qu'il fournit un de ces traits qui servent à caractériser les princes. Le roi étoit dans l'usage de faire présent au roi d'Angleterre d'une provision pour sa table des meilleurs vins de France. Quoique la guerre fût déclarée entre les deux états, Charles ne se crut pas dispensé de faire toujours le même envoi. Pour s'acquitter de ce devoir de politesse, il fit embarquer cinquante

Ibid. pag. 155.

ANN. 1369.

pipes de vin, que Jean Eustache échanson de France eut ordre de présenter à Edouard. Mais ce prince trop vivement piqué, n'eut pas la force de dissimuler son chagrin dans une occasion si frivole : il renvoya le vin, *& cela*, dit il, *pour certaines raisons*, sans vouloir s'expliquer davantage sur les causes de son refus.

Registre A. du parlement cot. Ordinationes antiquæ, *fol.* 95. *v°.*

Recueil des ordonnances.

La multitude & l'importance des affaires du gouvernement empêchant le roi d'assister réguliérement aux séances du parlement, avoient occasionné l'abus des lettres de surséance, que les monarques étoient dans l'usage d'accorder. L'effet de ces sortes de lettres étoit de suspendre les jugemens, sous prétexte que le roi s'en réservoit la connoissance. Le prince informé de ce désordre, enjoignit aux présidens du parlement de ne plus désormais différer de prononcer les arrêts de la cour, quelques ordres contraires qu'ils reçussent de sa part, déclarant que de pareilles défenses devoient être regardées comme arrachées à l'indulgence du souverain par l'importunité de ceux qui l'environnent.

La guerre allumée en même-temps

aux deux extrêmités de la France, obligea Edouard de diviser ses forces. Le duc de Lenclastre vint débarquer à Calais avec une partie des troupes Angloises, tandis qu'Edouard comte de Cambridge & le comte de Pembrock se rendirent dans la Guienne, attaquée alors vers les frontieres du Poitou & du Languedoc par les ducs de Berry & d'Anjou. Le prince Edmond pénétra en France par la Bretagne, dont le duc, quoique vassal du roi, lui ouvrit les ports.

ANN. 1369.

Descente des Anglois à Calais.

Rap. Thoyr. Chron. MS. Froissard. Rym. act. pub. tom. 3. part. 2.

Le roi étoit à Rouen, d'où il hâtoit les préparatifs d'une flotte qu'il faisoit équiper dans le port de Harfleur. Quatre mille hommes d'armes sous les ordres du duc de Bourgogne, n'attendoient que le moment de s'embarquer pour aller faire une descente en Angleterre, lorsqu'on reçut la nouvelle de l'arrivée du duc de Lenclastre, qui avoit déja fait des courses jusqu'aux environs d'Aire & de Therouenne. Charles, de l'avis de son conseil, abandonna le projet de l'embarquement, & fit partir sur le champ le duc de Bourgogne avec les meilleures troupes pour arrêter les progrès du duc de Lenclastre. Les François

Sage conduite du roi.

Recueil des ordonnances. Froissard, &c.

ANN. 1369.

avoient ordre exprès d'éviter toute action décisive, & de laisser les ennemis s'affoiblir d'eux-mêmes.

Le Duc de Bourgogne marche contre les Anglois.

Le duc de Bourgogne ayant passé la Somme au pont d'Abbeville, se pressa de marcher vers les Anglois, qu'il trouva retranchés dans la vallée de Tournehem près S. Omer : il s'empara de la hauteur sur laquelle il forma l'assiette de son camp. Les troupes demeurerent quelque temps en présence, se contentant de s'observer réciproquement. Cette nouvelle méthode de faire la guerre gênoit extrêmement l'impétuosité Françoise ; mais le duc en partant avoit reçu des instructions trop précises du roi son frere pour s'en écarter : des messagers de la cour venoient incessamment les lui renouveller : le comte de Flandres son beau-pere qui pour lors étoit à Gand, appuyoit encore par ses conseils une résolution si sage. L'impatience naturelle du jeune prince avoit besoin d'être contenue par de si puissans motifs. Il y eut quelques escarmouches dans lesquelles les ennemis étonnés de la tranquillité avec laquelle on s'attachoit uniquement à les tenir en échec, essayerent inutile-

ment d'engager les François à une action générale. C'est par une conduite si prudente que Charles apprenoit à ses troupes à vaincre en les empêchant de combattre : il connoissoit le génie de la nation, dont l'ardeur trop bouillante n'a besoin que d'être réprimée.

ANN. 1369.

Lorsque le roi jugea que les ennemis avoient été arrêtés assez long-temps pour qu'il ne leur fût plus possible d'entreprendre rien de considérable pendant le reste de la campagne, il céda aux sollicitations du duc de Bourgogne, qui lui demandoit instamment, au nom de tous les chevaliers François, la permission de livrer bataille ou de se retirer : on décampa, & les troupes se séparerent [a]. Le comte de S. Paul & le connétable de Fiennes eurent ordre de veiller sur toutes les démarches du duc de Lenclastre, qui avoit repris la route de Calais. A peine y fut-il rentré, qu'il forma le projet plus hardi que praticable, d'aller brûler la flotte Françoise dans le port de Harfleur ; mais il fut prévenu. Le comte de S. Paul qui devina son dessein, alla se jetter dans la place avec deux cens hommes d'ar-

Entreprise des Anglois sur Harfleur sans succès. *Ibid.*

[a] *Les Anglois, & les François eux-mêmes qui rarement laissent échapper l'occasion de plaisanter bien ou mal, dirent à propos de cette retraite de Tournehem, qu'il ne falloit plus appeller le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, mais Philippe de Tournet'en.*

ANN. 1369.

mes. Le duc, après avoir traversé la Picardie & la Normandie, toujours harcelé par les François, & avoir demeuré quatre jours devant Harfleur sans oser livrer d'assaut, fut obligé de revenir sur ses pas. Toute son expédition se réduisit à commettre quelques ravages dans le Vermandois. Hugues de Chastillon grand maître des arbalêtriers, & nouveau gouverneur d'Abbeville, fut fait prisonnier par un parti de l'armée ennemie commandé par Nicolas de Louvain, qui en cette occasion se vengea des François qui l'avoient rançonné à la prise d'Abbeville.

Yvain de Galles consacre ses services à la France.

Ibid.

Le duc de Lenclastre perdit dans le même temps le château de Beaufort entre Troyes & Châlons. Il avoit confié cette place à la garde d'Yvain de Galles. Cet Yvain se faisoit nommer *le poursuivant d'amour* : il étoit fils d'Aimon, le dernier des anciens souverains du pays de Galles, à qui Edouard avoit fait trancher la tête. Il avoit été élevé à la cour de Philippe de Valois en qualité *d'enfant d'honneur de sa chambre* : il fit ses premieres armes sous le roi Jean. A la paix le duc de Lenclastre qui probablement

ignoroit sa naissance, le fit gouverneur de la forteresse de Beaufort. Ennemi naturel des Anglois, il saisit avidement l'occasion de venger les anciennes injures de sa maison. Le roi de France agréa ses offres de service, & lui donna le commandement de quelques vaisseaux, avec lesquels il se mit à faire des courses sur les côtes d'Angleterre.

ANN. 1369.

Guerre en Guienne. *Ibid.*

La Guienne cependant étoit devenue le principal théâtre de la guerre. Le duc d'Anjou avoit attiré à son service la plupart des compagnies qui n'étant pas Angloises, se dévouoient à celui des deux partis qui étoit en état de mettre un plus haut prix à leurs secours. Les seigneurs Gascons s'étant réunis avoient formé un corps de dix mille hommes. Ils entrerent dans le Quercy, qu'ils ravagerent & soumirent en partie. Cahors, capitale de la province, se rendit à la sollicitation de son évêque, frere de l'archevêque de Toulouse. Plus de soixante places, tant cités, que châteaux du Limousin & du Rouergue, furent prises ou secouerent d'elles-mêmes le joug étranger. Les généraux Anglois de leur côté faisoient tous leurs ef-

ANN. 1369. forts pour repouſſer tant d'attaques : les terres du comte de Périgord, plus voiſines des frontieres ennemies, furent les premieres expoſées. On ſe battoit preſque en même-temps dans toutes les parties de l'Aquitaine, avec une fureur que les pertes ou les ſuccès irritoient également. La Rocheposay, place très-importante dans le Poitou, fut priſe par les ſeigneurs de la Province partiſans de la France. Châtelleraulr ſubit le même ſort. Le prince Edmond, Canolle, Chandos, le Captal de Buch, & les autres chefs ennemis parcouroient ces différentes provinces pour les contenir dans l'obéiſſance ; mais tandis qu'ils reprenoient quelques places, ils recevoient des avis du ſoulévement ou de la ſurpriſe de quelques autres. La Roche-ſur-Yon, fortereſſe preſque imprenable en Poitou, fut livrée aux Anglois par la perfidie de Jean Blondeau qui en étoit gouverneur. Ce lâche commandant avoit reçu des ennemis ſix mille francs pour le prix de ſa trahiſon. Il ne porta pas loin l'impunité de ſon crime. Ayant eu l'imprudence de ſe retirer dans Angers, le gouverneur de cette ville le fit arrêter, & quelque temps

après, le duc d'Anjou ordonna qu'on le fît mourir du ſupplice des traîtres : il fut lié dans un ſac & précipité dans la Loire. ANN. 1369.

La priſe du château de Belleperche en Bourbonnois, malgré les heureux commencemens de cette guerre, cauſa un vif chagrin à la cour de France. La ducheſſe douairiere de Bourbon mere de la reine, demeuroit dans cette forteresse, que l'on croyoit par ſon éloignement hors d'inſulte de la part des ennemis. Quelques chefs des compagnies Angloiſes ayant appris que cette place étoit négligemment gardée, la ſurprirent par eſcalade & firent la princeſſe priſonniere. Le duc de Bourbon vint peu de temps après y mettre le ſiege dans l'intention de délivrer ſa mere. La place réduite à l'extrêmité alloit être forcée, lorſque les comtes de Cambridge & de Pembrock accoururent au ſecours de la garniſon qu'ils emmenerent en préſence des troupes Françoiſes. Le duc eut la mortification de voir la princeſſe & les dames de ſa ſuite, obligées de monter à cheval & de ſuivre les ennemis, qui les conduiſirent dans une forteresse du Limouſin appellée

ANN. 1369.

la Roche-Vauclaire, où ils la retinrent jusqu'à ce qu'elle fût échangée. La captivité de la duchesse de Bourbon étoit contre les loix de la guerre, & le prince de Galles désapprouva fort un pareil procédé : il assura même que si la princesse étoit au pouvoir d'autres gens que des compagnons, il l'auroit sur le champ fait remettre en liberté.

Mort de Chandos *Ibid.*

Cette premiere campagne presque en tous lieux désavantageuse aux Anglois, leur fut fatale sur-tout par la perte du brave Chandos, tué dans un combat sur le pont de Leusac près de Poitiers. La mort de ce grand homme causa la plus vive affliction au prince de Galles, qui regrettoit en lui le plus expérimenté de ses généraux, & la meilleure tête de son conseil. Edouard s'étoit déja repenti plus d'une fois de n'avoir pas déféré à ses avis, lorsqu'il avoit voulu le détourner du dessein d'établir des impositions nouvelles. Les Anglois pleurerent Chandos : les François assez généreux pour rendre justice à leurs ennemis, furent sensibles à son infortune. On étoit alors persuadé que s'il eût vécu, ses conseils prudens & la droiture de ses inten-

tions auroient terminé la guerre : mais une pareille idée étoit plutôt un hommage qu'on rendoit à la vertu de ce généreux chevalier, qu'une eſpérance bien fondée. Les prétentions des rois de France & d'Angleterre étoient trop directement oppoſées pour que leurs démêlés puſſent être facilement terminés. Il n'y a guéres d'apparence que Chandos, qui n'avoit pu prévenir la rupture, eût trouvé plus de facilité à ménager la réconciliation.

ANN. 1369.

Les Anglois reconnurent, mais trop tard, la faute qu'ils avoient commiſe en traitant avec hauteur des provinces qui leur avoient été cédées par un traité de paix, & non ſoumiſes les armes à la main. La fierté des deux Edouards juſqu'alors inflexible ſe démentit. Le roi d'Angleterre, de l'avis de ſon conſeil, adreſſa des lettres à tous les ſeigneurs & villes d'Aquitaine & des autres provinces, par leſquelles il les invitoit à rentrer ſous ſon obéiſſance, leur offrant une amniſtie générale pour tout ce qui s'étoit paſſé, & ſur-tout leur promettant l'abolition entiere des impoſitions qui avoient occaſionné le ſoulévement. *Nous voulons*, diſoit-il dans ces let-

Edouard s'efforce en vain de regagner les ſeigneurs de Guienne.

ANN. 1369.
Froissard.

tres, *que notre cher fils le prince de Galles se déporte de toutes actions faites ou à faire, & restitue à tous ceux qui ont été grevés par lui ou par ses officiers.* On distribua des copies de ces lettres dans toutes les villes de Guienne ; elles furent même secrétement envoyées à Paris : mais cette démarche ne produisit que l'humiliant aveu d'une faute qu'il n'étoit plus possible de réparer.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2. pag. 166.

Edouard vers ce même temps, dans une délibération datée de la cour de Londres, annonçoit à la noblesse d'Aquitaine le renouvellement de ses prétentions à la couronne de France en ces termes : *Si avons repris le nom, renommée & titre du roi & du royaume de France, auxquels nous ne renonçâmes onques taisiblement ne expressément.* Cette déclaration n'eut pas un meilleur succès que les promesses d'abolition. Loin de ramener les esprits à l'obéissance, la révolte sembloit acquérir de nouvelles forces. Tel est le sort ordinaire de toute autorité usurpée, lorsqu'elle se trouve réduite à reculer.

Les ducs d'Anjou & de Berry revinrent à Paris à la fin de l'automne pour concerter avec le roi les opéra-

tions de la campagne prochaine. Il fut résolu qu'on mettroit sur pied deux puissantes armées sous la conduite de ces deux princes, qui devoient entrer en même-temps en Guienne par le Limousin & par la Réole, & se joindre pour faire le siege d'Angoulême, où le prince de Galles, dont la santé dépérissoit de jour en jour, faisoit alors sa résidence.

ANN. 1369.

Froissard.

Le succès des armes Françoises avoit tellement disposé tous les esprits de la nation à contribuer aux frais d'une guerre si heureusement commencée, que le roi n'eut pas de peine à trouver les fonds nécessaires. Les états-généraux furent assemblés à l'hôtel de S. Paul. Le cardinal de Beauvais, chancelier de France, porta la parole, & demanda au nom du roi l'avis de l'assemblée sur la guerre présente. La résolution unanime de la continuer avec vigueur fut accompagnée des offres que firent les trois ordres de fournir les secours propres à la soutenir. Il fut réglé que l'imposition de douze deniers pour livre, & la gabelle du sel, seroient affectées pour l'entretien de la maison du roi & de la reine, & qu'on leveroit pour la guerre une imposition

Etats généraux à Paris. *Chron MS. de Charles V. Du Tillet.*

ANN. 1369.

de quatre livres par feu dans les villes ; & de trente sols dans les campagnes. On établit pareillement un droit d'aide sur les vins, en proportionnant le subside à leur qualité. Les vins appellés vins François ne payerent que la moitié des droits levés sur les vins de Bourgogne : ceux de Beaune & de Saint-Pourçain étoient taxés au triple. L'opinion qu'on avoit de l'économie du roi, fit que ces divers impôts n'exciterent aucun murmure.

Rappel de du Guesclin. *Froissard.*

Charles songea en même-temps à faire revenir du Guesclin, qui étoit toujours demeuré en Castille depuis le rétablissement de Henri de Transtamare. Il fut résolu dans le conseil qu'on dépêcheroit vers lui pour l'inviter à venir se mettre à la tête des armées Françoises. On lui destina dès-lors la charge de connétable, dont il fut décoré à son retour. Robert Moreau, sire de Fiennes, chargé de gloire & d'années, venoit de se démettre de cette dignité. Du Guesclin ayant reçu les ordres de son souverain, prit congé du roi de Castille, avec lequel il confirma l'alliance entre les deux couronnes.

Il eût sans doute été surprenant que

le roi de Navarre fût demeuré ſpectateur oiſif de ces divers mouvemens. Ce prince artificieux ne démentit point ſa conduite ordinaire, négociant en même-temps avec Edouard & Charles, les abuſant tous deux, & ſe trompant lui-même. Le roi indigné de ſes manœuvres dans les dernieres guerres de Caſtille, avoit fait ſaiſir la ſeigneurie de Montpellier, qui lui avoit été cédée par le dernier traité en échange des villes de Mantes & de Meulan, & du comté de Longueville. Le Navarrois irrité de cette perte, qui ſe joignant dans ſon eſprit aux autres ſujets de plainte qu'il croyoit avoir, attiſoit de plus en plus cette haine perſonnelle qui l'animoit contre le roi, eût bien voulu ſignaler ſa vengeance par quelque perfidie éclatante. Il fit pour cet effet un voyage ſecret à Londres, ſigna un traité avec Edouard, paſſa par la Bretagne, où il forma une ligue avec le duc, & revint en Normandie dans l'intention d'exécuter la promeſſe qu'il avoit faite au roi d'Angleterre de défier ouvertement le roi de France. Son inſtabilité ne lui permit pas l'accompliſſement de ce projet. Les manœuvres couvertes & la perfidie lui

ANN. 1370.

Affaires du roi de Navarre.

Mém. de littérature.

Tréſor des Chartres.

Mém. de la chambre des comptes.

ANN. 1370. étoient plus familieres qu'une inimitié déclarée. Il renoua les négociations pour ſon accommodement avec la cour de France. Le roi qui le connoiſſoit, mais qui ne vouloit pas le pouſſer à bout en le forçant de prendre un parti déſeſpéré, feignit d'ignorer tout le manege de ſa fauſſe politique. Les reines Jeanne & Blanche, toujours médiatrices, ménagerent un traité, par lequel le roi de Navarre obtint la reſtitution de Montpellier. Il ne tarda pas à mériter d'en être dépouillé par de nouvelles trahiſons; car dans le même temps qu'il ſignoit cet accord, il envoyoit des députés à Londres pour conclure avec Edouard un traité abſolument contraire. Convaincu en lui-même de tant de fauſſetés, il n'oſa venir à Paris rendre hommage au roi, ainſi qu'il l'avoit promis. La perſonne même du duc de Berry, qu'on devoit lui remettre en ôtage, ne lui parut pas un garant capable de le raſſurer. Il ſemble que la deſtinée de ce prince inquiet étoit de ſe trouver toujours par ſa faute dans une poſition incertaine & difficile. Gêné pour ſes terres de Normandie par le voiſinage de la cour, qui veilloit continuelle-

ment sur toutes ses démarches, il n'étoit pas beaucoup plus tranquille dans ses états de Navarre enclavés entre la Castille, unie par la reconnoissance & l'intérêt avec la France, & l'Aragon, dont le roi venoit de conclure un traité, par lequel l'infant Jean, duc de Girone, son fils aîné, devoit épouser Jeanne de France, fille de Philippe de Valois & de Blanche d'Evreux. Cette princesse fut fiancée à l'hôtel de S. Paul, en présence du Roi, à deux seigneurs Aragonnois, nommés Dom Loup d'Urrera & Dom Berenger d'Abella, qui l'épouserent au nom du prince. Elle partit avec eux ; mais elle ne vit pas son époux, ayant été surprise à Beziers d'une maladie qui termina ses jours.

ANN. 1370.

Chron. MS. de Charles V. Trésor des chartres. Du Tillet. Hist. d'Espagne.

Au milieu des embarras de la guerre, le roi ne perdoit pas de vue les autres parties de l'administration. La police intérieure du royaume étoit sur-tout un des principaux objets de l'attention du monarque. La fureur du jeu avoit fait de si grands progrès, qu'il étoit à propos de prévenir, en la réprimant, la corruption générale. La passion pour les jeux de hazard avoit fait oublier les amusemens honnêtes & utiles. Le

Ordonnance contre les jeux.

Livre verd du chatelet, fol. 15. La Mare, Traité de la Police. Abrégé, Chron. T. 1. pag. 316. Recueil des ordonnances.

ANN. 1370. roi publia vers la fin de cette année une ordonnance qui proſcrivoit tous les jeux frivoles. Des jeux conſidérés de nos jours comme propres à occuper l'eſprit, ou à procurer l'adreſſe corporelle, furent compris dans la défenſe qui interdiſoit, ſous peine d'amende, tous jeux de dés, de tables [a], de palme [b], de quilles, de palet, de boules & de billes, & tous les autres jeux qui ne rendent point les hommes habiles au fait des armes. Il n'eſt point fait mention dans cette ordonnance des cartes, dont l'uſage ne commença que ſous le regne ſuivant. Le roi exhortoit en même-temps ſes ſujets à choiſir pour leur divertiſſement des récréations propres à les rendre robuſtes & à les aguerrir, telles que l'exercice de la lance, de l'arc & de l'arbalete. Edouard avoit fait publier dans ſes états une ſemblable ordonnance, par laquelle il défendit les jeux de palet, de balle, de ballon, de mail, les joutes & généralement tous

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2.

a De Trictrac ou de Dames.

b On appelloit alors ainſi le jeu de la Paume du mot latin *Palma*, parce qu'on pouſſoit la balle non avec une raquette, mais avec la paume de la main. *Recherches de Paſquier liv. IV. chap. 15. Diction. Etimolog. au mot* Raquette.

les

les divertiſſemens déſignés dans ſes lettres ſous le nom de *Ludi Gallici*, jeux François.

Pendant la priſon du roi ſon pere, & depuis ſon avénement à la couronne, le roi avoit fait travailler aux fortifications & à la nouvelle enceinte de la capitale. Cette année Hugues Aubriot, prévôt de Paris, chargé de la conduite de ces ouvrages, poſa la premiere pierre des fondemens de la Baſtille, conſtruite à l'extrêmité de la rue ſaint Antoine, au lieu où elle ſubſiſte encore aujourd'hui. Cet énorme édifice ne fut entiérement achevé que ſous le regne de ſon ſucceſſeur. Quelque temps auparavant, Charles qui prévoyoit le renouvellement preſque indiſpenſable de la guerre, avoit ordonné qu'on environnât de murailles, de foſſés & de remparts l'abbaye de S. Germain, qui n'étoit point encore renfermée dans l'enceinte de Paris, enſorte que ce monaſtere devint une eſpece de fortereſſe qui défendoit la ville de ce côté-là.

Conſtruction de la Baſtille.
Chron. MS.
Mém. de littérature.

Hiſtoire de l'Univerſité de Duboulay, T. 4. p. 417.
Hiſtoire de l'Univerſ. par M. Crevier, T. 2. l. 4. p. 450.

On verra ſans doute avec ſatisfaction un exemple édifiant d'humilité chrétienne & de modeſtie vraiment apoſtolique, dans la conduite d'un pré-

Tréſor des Chartres reg. 100. piece 96.
Preuves des lib. de l'égliſe gallic. partie 4. p. 86.

lat de France. Pierre d'Eſtaing, de l'illuſtre famille de ce nom, archevêque de Bourges, dans un mandement ſynodal avoit déclaré excommuniés *par le fait même* tous juges qui pourſuivroient en matiere criminelle les clercs & perſonnes eccléſiaſtiques par la ſaiſie de leurs biens. Un pareil ſtatut auſſi préjudiciable aux loix, qu'attentatoire à l'autorité des magiſtrats, auroit ſans doute attiré l'attention du prince & des cours ſouveraines; mais le prélat n'eut pas beſoin qu'on lui en fît ſentir les conſéquences: il reconnut lui-même que rien n'étoit plus contraire à la raiſon que de favoriſer l'impunité de ceux qui par état ſont obligés d'être plus purs & plus juſtes que le reſte des hommes. Il ne rougit pas de ſe rétracter volontairement, & de ſignifier ſa rétractation à tous les eccléſiaſtiques de ſon dioceſe. Ce trait marque juſqu'à quel excès on avoit étendu les privileges de la cléricature. Ce n'eſt qu'à la faveur du temps & des circonſtances, & par les ſoins d'une vigilance infatigable, que l'on a pu parvenir enfin à réformer des abus ſi pernicieux.

ANN. 1370.

Recueil des ordonnances.

Il ſeroit ſuperflu de retracer les ſujets de plaintes réitérées, que la con-

Condamnation du roi d'Angleterre.

duite altiere d'Edouard avoient occasionnés. Charles jugea qu'après tant de délais, il étoit temps de rappeller à la mémoire du monarque Anglois, qu'il étoit né vassal de la couronne de France. Le roi séant en son lit de justice prononça lui-même la condamnation de ce prince rebelle. Par arrêt de la cour des pairs, Edouard d'Angleterre & le prince de Galles son fils, furent déclarés rebelles; & pour réparation de leur *félonie*, le duché de Guienne, & les autres terres qu'ils possédoient en France, acquises & confisquées au profit du roi leur souverain.

Trésor des chartr. regisstre verd, fol. 109.
Regisstre des anc. ordonn. du parlement, fol. 110.
Regisstre des plaidoyers de la cour commencé en 1369.
Du Tillet, recueil des traités.

Ce jugement si humiliant pour le roi d'Angleterre, quelque juste qu'il fût, n'auroit été regardé que comme une vaine formalité, s'il n'avoit été appuyé par des forces capables de le faire respecter. Les ducs d'Anjou & de Berry, à la tête de deux armées, attaquerent en même-temps les ennemis par le Limousin & par le Languedoc. Du Guesclin, nouvellement revenu de Castille, remplissoit les troupes d'une confiance qu'elles n'avoient pas encore éprouvée. Tout plioit sous les armes Françoises : les villes de Moissac, d'Agen, de Port-Sainte-Ma-

Expéditions en Guienne. Retour de du Guesclin.
Froissard.

ANN. 1370.

rie, de Thonnins-ſur-Garonne, de Montpezat, ſe rendirent auſſi-tôt. Gautier de Mauny, gouverneur d'Aiguillon, ne put ſoutenir quatre jours de ſiege dans cette place, qui ſous le regne de Philippe de Valois avoit bravé pendant ſix mois une armée de ſoixante mille hommes, commandée par le duc de Normandie. Ces conquêtes ſubites, & ſur-tout la priſe de cette derniere place, ſurprirent extrêmement les Anglois. Le prince de Galles ne ſe crut pas en ſureté dans Angoulême : ſur le bruit qui couroit qu'on devoit l'inveſtir, il ſe rendit à Cognac, où il indiqua le rendez-vous de ſes troupes. Le Captal de Buch, renfermé dans Bergerac, fut laiſſé pour couvrir la Guienne de ce côté-là. Il conſerva par ſa préſence d'eſprit & ſon courage la ville de Linde, que Thomas de Badeſol, chef d'aventuriers Gaſcons, devoit livrer aux François pour une ſomme d'argent. Il ſurvint au moment que ce perfide alloit introduire les ennemis : *Mauvais traître*, s'écria-t-il, *tu y mourras, jamais ne feras trahiſon après cette-cy*. A ces mots il lui plongea ſon épée dans le corps. Les François ſe retirerent, voyant l'entrepriſe découverte.

ANN. 1370.

Le duc de Berry soumet une partie du Limousin.

Froissard, &c.

Tandis que les Anglois, pressés de toutes parts en Guienne, ne sçavoient où porter leurs efforts, le duc de Berry soumettoit le Limousin à la tête d'une armée encore plus considérable par la qualité, que par le nombre des combattans. Le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, Gui de Blois, Robert d'Alençon, comte du Perche, Jean d'Armagnac, Hugues dauphin d'Auvergne, Jean de Villemur, les sires de Beaujeu, de Villars, de Montandre, de Senac, de Malleval, de Marneil, de Boulogne, le vicomte d'Usez, les seigneurs de Sully, de Talençon, de Conflans, d'Apcher, l'élite d'une partie de la noblesse, encourageoient par leur présence & par leur exemple ces troupes formidables. Les François, après avoir parcouru la province, vinrent former le siege de Limoges. Cette capitale, extrêmement fortifiée, appartenoit à la veuve de Charles de Blois : les Anglois s'en étoient emparés ; & la comtesse de Penthievre l'avoit cédée au roi, qui par une contre-lettre s'étoit engagé de la lui rendre, lorsqu'elle seroit en son pouvoir.

Histoire de Bretagne.

Le duc d'Anjou, après les premiers

ANN. 1370.

Prise de Limoges.
Ibid.

exploits de cette campagne, avoit été obligé de congédier une partie de son armée, composée de troupes fournies par les seigneurs de Guienne, qui se retirerent dans leurs terres pour les garantir de l'invasion dont ils étoient menacés par les forces que le prince de Galles rassembloit. Du Guesclin se trouvant inutile auprès du duc d'Anjou, se rendit à l'armée du duc de Berry, qui étoit encore occupée au siege de Limoges. Sa présence hâta la reddition de la place, qui capitula par l'entremise de son évêque.

Le prince de Galles reprend Limoges. Cruauté exercée envers les habitans.
Ibid.

Lorsque le prince de Galles, que tant de pertes consécutives aigrissoient de plus en plus, eut appris la réduction de Limoges au pouvoir des François, il ne put retenir les transports de son ressentiment : il étoit sur-tout indigné de ce que cette ville avoit été livrée à ses ennemis par les intrigues de l'évêque *son compere*, son ami, & dans lequel il avoit mis toute sa confiance. *Si en tint moins de compte*, (dit Froissard) *& de tous autres gens d'église, où il adjoutoit au-devant grand foi :* défiance injuste, sans doute, la faute d'un particulier ne pouvant être regardée comme le crime du corps entier.

Dans sa colere il jura de reprendre la ville, & de tirer une vengeance exemplaire des perfides qui l'avoient trahi. Il ne remplit que trop fidélement ce serment, dont les malheureux habitans furent les tristes victimes. La place fut assiégée une seconde fois : les mineurs ayant fait tomber un pan de muraille, le prince entra par cette breche, furieux, & ne respirant que la haine. Il étoit porté sur un chariot, sa maladie ne lui permettant pas de marcher à pied, ni de supporter le mouvement du cheval. Il traversa la ville, sourd aux pleurs, aux gémissemens & aux cris de tout un peuple prosterné sur son passage, implorant à mains jointes sa miséricorde. Ses soldats, ou plutôt ses bourreaux, ne respecterent ni l'âge, ni le sexe : les vieillards, les femmes, les enfans, furent massacrés sans distinction : la ville inondée de sang fut livrée aux flammes, qui dévorerent ce qui étoit échappé à l'avidité des gens de guerre. Peut-on reconnoître à cette atrocité le généreux vainqueur de Poitiers & de Navarette, l'ami de l'humanité, le tendre protecteur d'Eustache de Calais & de ses vertueux compagnons, contre les fu-

ANN. 1370.

Ann. 1370.

reurs d'Edouard ? Le prince de Galles avoit trop vécu pour sa gloire. La prise de Limoges fut le dernier exploit de ce héros, dont elle flétrit la mémoire.

Dans le sac de cette malheureuse ville, l'évêque fut arrêté : le respect dû à son caractere, empêcha ceux qui le trouverent de l'immoler. Il fut conduit devant le prince, qui le regardant avec des yeux étincelans de colere, ne daigna lui parler que pour l'assurer qu'il lui feroit trancher la tête : à l'instant même il commanda qu'on le traînât en prison. Il y a toute apparence qu'Edouard, revenu à lui-même, reconnut qu'une passion aveugle l'avoit séduit. Il se repentit, mais trop tard, de l'excès de son emportement. Le prélat fut remis au duc de Lenclastre, auprès duquel le pape employa de si pressantes sollicitations, qu'à la fin il obtint la vie & la liberté.

Descente des Anglois sous la conduite de Knolles.

Froissard, &c.

Recueil des ordonnances.

Du Guesclin ne s'étoit pas arrêté long-temps en Guienne. Les ordres réitérés du roi l'appelloient à la cour. Une puissante armée débarquée à Calais, traversoit la France sous la conduite de Robert Knolles, l'un des plus habiles généraux d'Edouard. Charles, aux premieres nouvelles de la des-

cente des ennemis, avoit observé la conduite que nous lui avons vu tenir pendant la captivité du roi son pere. Toutes les places en état de défense furent promptement fortifiées & pourvues de troupes. La plupart des habitans des campagnes s'y retirerent avec leurs effets les plus précieux. En sortant de Calais, les Anglois s'étoient approchés de Fiennes, où le vieux connétable de ce nom étoit pour lors avec quantité de noblesse déterminée à faire une vigoureuse résistance. La place étant hors d'insulte, ils ne jugerent pas à propos de l'attaquer. Ils poursuivirent leur marche, ravageant le plat pays, & tirant des contributions de ceux qui voulurent éviter le pillage. Ils brûlerent en passant les fauxbourgs d'Arras, entrerent dans le Vermandois, livrerent la ville de Roye aux flammes, s'approcherent du Soissonnois, qui fut épargné par considération pour Enguerrand de Coucy, gendre du roi d'Angleterre, pénétrerent en Champagne, où ils s'arrêterent quelque temps, paroissant incertains sur quelle province ils se jetteroient. Quoique le général Anglois, dans le cours d'une si longue marche, n'eût rencontré au- ANN. 1370.

ANN. 1370.

cune opposition au passage de son armée, il avoit soin cependant de se tenir toujours sur ses gardes, & de marcher en ordre de bataille, étant sans cesse harcelé par de petits corps de troupes que conduisoient le vicomte de Meaux, le sire de Chauny, Raoul de Coucy, Guillaume de Melun, fils du comte de Tancarville & les autres principaux seigneurs de ces provinces. Ces especes de camps volans, qui côtoyoient incessamment les ennemis, les empêchoient de s'écarter, & garantissoient les lieux où ils passoient, d'une partie des brigandages qu'ils eussent commis sans cette précaution.

Ibid.

Enfin, après avoir couru la Champagne jusqu'à Reims & Troyes, Knolles passa l'Aube, l'Yonne, la Seine, & vint camper dans l'Isle de France aux environs de la capitale, où le roi étoit renfermé avec plus de douze cens hommes d'armes. Les Anglois se présenterent en bataille entre Villejuif & Paris. Le roi qui vouloit absolument éviter une action générale, se contenta de permettre à quelques détachemens de sortir de l'enceinte des fortifications. Les ennemis perdirent en un seul jour sept cens hommes dans un

combat qui se livra près du fauxbourg saint Marcel. Cet échec & la disette des vivres les obligerent de décamper, & de prendre la route de Normandie, d'où quelques jours après ils s'éloignerent pour gagner l'Anjou par le pays Chartrain & la Beausse.

ANN. 1370.

Ce fut sur ces entrefaites que du Guesclin arriva. Sa présence inspira une joie universelle. Le roi avoit envoyé au-devant de lui le seigneur Bureau de la Riviere, son chambellan. Il entra dans Paris aux acclamations du peuple : *on cria Noel*, ce qui jusqu'alors n'avoit été en usage que pour les rois. Charles reçut le chevalier Breton à l'hôtel de saint Paul, où il vint descendre. Le monarque lui déclara en présence de toute sa cour, qu'il l'avoit choisi pour commander ses armées ; il lui présenta en même-temps l'épée de connétable. Du Guesclin de l'aveu général étoit estimé le plus grand guerrier de la nation. Chevalier intrépide, chef expérimenté, sincere, généreux, il couronnoit tant de belles qualités par une vertu qui leur ajoutoit un nouveau lustre. Il étoit modeste. L'exemple de ce héros devroit faire rougir ces hommes ambitieux, plus avides

Du Guesclin arrivé à la cour est fait connétable.
Sa modestie.

Froissard. Histoire de Bret. &c.

Ann. 1370.

d'occuper les places éminentes, que jaloux de s'en rendre dignes. Tous les princes & les seigneurs présens applaudissoient de concert au choix que le roi venoit de faire, lorsque du Guesclin avec une noble franchise supplia son souverain d'honorer de cette dignité quelqu'un qui la méritât mieux que lui. *Noble roi, chier sire*, lui dit-il, *si vous prie chierement que vous me déportiez de cet office, & le baillés à un autre qui plus volontiers le prendra, & qui mieux le sçaura faire.* Il fallut employer les plus vives instances pour le résoudre. *Messire Bertrand*, lui dit le roi, *ne vous excusés point; je n'ai frere, cousin, neveu, comte, ne baron en mon royaume qui n'obéisse à vous; & si nuls en étoient au contraire, ils me courrouceroient tellement qu'ils s'en appercevroient: si prenés l'office joyeusement, & je vous en prie.* De semblables prieres sont des commandemens absolus: du Guesclin obéit; mais avant que de recevoir l'épée de connétable, il supplia sa majesté de ne daigner jamais ajouter foi aux rapports qu'on pourroit faire contre lui, sans lui avoir auparavant fait la grace de l'entendre, ce que le prince lui pro-

mit dans les termes les plus affectueux. Il paroît que ce grand homme redoutoit plus les courtisans de l'hôtel de S. Paul, que les ennemis de l'état. Ayant reçu cette obligeante assurance de la faveur de son roi, il prêta le serment.

Du Guesclin marche contre les ennemis.

Froissard, &c.

Charles scrupuleusement attaché à la résolution qu'il s'étoit prescrite d'éviter, autant qu'il se pourroit, de commettre le salut de l'état à l'événement incertain d'un combat décisif, recommanda sur toutes choses au nouveau connétable de temporiser avec les ennemis. Du Guesclin, en convenant de la sagesse de cette conduite, jugea que pour en tirer avantage, il étoit à propos de se conformer aux circonstances, sans éloigner ou précipiter les occasions qui se présenteroient, soit d'exécuter à la lettre, soit de s'écarter des ordres du prince. La dignité dont il venoit d'être décoré, l'avoit rendu maître absolu des opérations de la campagne. Le peu de troupes qu'on lui avoit données, ne lui permettoit pas de rien entreprendre de considérable : à peine avoit-il cinq cens hommes d'armes ; mais il étoit accoutumé de surmonter de plus grands

ANN. 1370.

obſtacles. Son argent, ſes meubles, ſa vaiſſelle, juſqu'aux *joyaux* de la dame du Gueſclin ſon épouſe, furent employés à lever des gens de guerre. Il ſe vit bientôt à la tête de quatre mille hommes d'armes. Cette petite armée ſe forma en Normandie, où il avoit été ſuivi par une foule de ſeigneurs & de nobleſſe : il les traita ſplendidement dans la ville de Caen.

Confraternité d'armes.

Hiſtoire de Bret. par le P. Lobinau, contenant les preuves, T. 2. p. 538.

Ce fut pendant ce voyage que du Gueſclin renouvella l'ancien uſage d'une aſſociation guerriere. Il choiſit pour ſon confrere d'armes Olivier de Cliſſon, dont il connoiſſoit le courage. Ces deux héros Bretons ſignerent à Pontorſon l'acte de leur confraternité, par lequel ils s'engagerent à défendre réciproquement leurs biens, leur vie & leur honneur, & à ſe prêter une aſſiſtance mutuelle contre tous, excepté contre le roi de France ou contre le ſeigneur de Rohan. Il n'eſt point fait mention dans cette exception du duc de Bretagne, avec lequel Cliſſon commençoit à ſe brouiller. Tous les profits que les deux freres d'armes pourroient faire, devoient ſe partager également entre eux. Telles ſont les conventions de ce traité. Il

seroit inutile de s'étendre davantage sur la nature de ces sortes d'alliances, dont il a déja été question dans le commencement de cette histoire.

ANN. 1370.

Voyez T. 5. page 56. de cette histoire.

Du Guesclin partit accompagné des comtes d'Alençon, de S. Paul & du Perche, de Mouton, de Blainville, nouveau maréchal de France à la place d'Arnoul d'Andreghen, qui s'étoit démis de cette dignité pour prendre celle de porte-oriflamme, des seigneurs de Rohan, de Clisson, de Laval, de Beaumont, d'Estrées, de Raix, de Rochefort, de la Hunodaye, de Mauny, de Pont & de plusieurs gentilshommes, sur-tout de la province de Bretagne, où la réputation de sa bravoure avoit excité une émulation générale. A la tête de ces troupes peu nombreuses, mais choisies, il forma le projet d'aller chercher les ennemis, qui s'étoient répandus dans les provinces du Maine & d'Anjou. Un des plus célebres écrivains de ce siecle compare avec justesse cette premiere campagne de du Guesclin à celle qui sous le regne de Louis le Grand acquit à l'immortel Turenne la réputation de premier général de l'Europe. Le connétable reçut à quelques jour-

Avantages remportés par le connétable.

Essais sur l'Hist. génér. par M. de V. T. 2. p. 244.

ANN. 1370.

nées de Vire un héraut chargé de lui offrir la bataille de la part de Grantson & des principaux chefs des troupes Angloises, qui pour lors étoient cantonnées dans le Maine au nombre d'environ quatre mille hommes. Il renvoya le messager, avec ordre de le recommander à ses maîtres, & de les assurer qu'ils auroient bientôt de ses nouvelles. Quelques auteurs rapportent qu'on enivra le héraut pour l'empêcher de retourner, & que les François profiterent de cette circonstance pour surprendre les ennemis. Quoi qu'il en soit, du Guesclin part avec l'élite de ses troupes, malgré l'obscurité d'une nuit extrêmement pluvieuse, force sa marche, & tombe sur le quartier des Anglois, qui étoient campés aux environs de Pontvilain. Les ennemis ne s'attendoient pas à une attaque si subite. Ils se rassemblent à la hâte : le connétable ne leur laisse pas le temps de se reconnoître : il les presse avec une vivacité qui les étonne, il les enfonce, il les renverse. Assaillis presqu'en même-temps par le maréchal de Blainville, qui, suivant les ordres du général, survint avec le reste de l'armée Françoise, ils sont entiére-

ment défaits. Grantſon, Courtenay, Spenſer, ſont faits priſonniers. Ceux qui dans ce combat échapperent au fer du vainqueur, perdirent la liberté. ANN. 1370.

Ce premier avantage, loin de ſatisfaire l'ardeur expéditive de du Gueſclin, ſemble redoubler la rapidité de ſes opérations. Tandis qu'il fait conduire au Mans le butin & les priſonniers faits au combat de Pontvilain, il marche promptement vers les autres quartiers des ennemis, qu'il enleve avec le même bonheur, ou plutôt avec le même courage : il ſemble ſe multiplier, pour paroître preſque en même-temps dans tous les lieux occupés par les Anglois : par-tout il les joint, par-tout il les diſperſe ou les extermine. Cette armée formidable, que Knolles avoit conduite en France, diſparut. Du Gueſclin ramena ſes troupes victorieuſes & chargées de dépouilles. Le général Anglois courut en Bretagne enſevelir ſa honte dans ſon château de Derval, n'oſant reparoître à la cour d'Angleterre après une ſi malheureuſe expédition.

Mort de ſa reine d'Angleterre.

Ces revers imprévus mortifierent d'autant plus le roi d'Angleterre, qu'il

ANN. 1370.

Rap. Thoy. Froissard.

éprouvoit dans le même temps des malheurs domestiques non moins sensibles. Il venoit de perdre l'année précédente la reine Philippe de Hainaut son épouse. Il eut la douleur de voir expirer entre ses bras cette respectable princesse, qui joignoit à des qualités héroïques toutes les graces & toutes les vertus de son sexe. Elle lui demanda pour derniere preuve de sa tendresse, de ne point choisir d'autre sépulture que celle où l'on alloit la conduire, afin qu'un même tombeau réunît à jamais leurs cœurs. Quelque grande que fût l'ame d'Edouard, sa fermeté n'étoit pas à l'épreuve d'une si cruelle séparation. Il arrosoit de ses larmes les mains de cette digne épouse, pour laquelle son estime ne s'étoit jamais démentie. Elle rendit le dernier soupir en lui recommandant sa famille, & sur-tout le plus jeune de ses fils : c'étoit Thomas de Woodstock, le septieme des enfans mâles d'Edouard, qui fut duc de Buckingham sous le regne suivant. Cette auguste reine fut universellement regrettée.

Le prince de Galles quitte la Guienne.
Ibid.

De quelque côté que le monarque Anglois jettât les yeux, il commençoit à n'envisager dans l'intérieur de sa

maiſon que des ſujets d'allarmes ou de chagrin. Celui de ſes enfans qu'il aimoit le plus tendrement, le prince de Galles, ce héros ſi digne de toute l'affection d'un pere, languiſſoit à Bordeaux d'une maladie longue & cruelle, à laquelle s'étoit encore jointe récemment l'affliction de la mort d'Edouard, l'aîné de ſes fils, jeune enfant qui donnoit déja les plus belles eſpérances. La ſanté de ce prince s'affoibliſſant de jour en jour, les médecins lui conſeillerent d'aller reſpirer l'air de Londres. Il partit de Bordeaux avec le jeune Richard ſon ſecond fils, après avoir remis l'Aquitaine au duc de Lenclaſtre.

ANN. 1370.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2.

Cependant le connétable, après avoir rangé une partie du Poitou ſous l'obéiſſance du roi, étoit revenu à Paris avec Cliſſon & les autres compagnons de ſes victoires. Il avoit reçu dans ce même temps une ſomme conſidérable de Caſtille, qu'il avoit libéralement diſtribuée aux troupes. Charles, juſte appréciateur du vrai mérite, l'honora de l'accueil que méritoient des ſervices ſi importans & ſi déſintéreſſés.

Le duc de Lenclaſtre ſollicita de nou-

ANN. 1371.

La flotte Angloise s'approche de la Rochelle.

Froiſſard. Chron. MS. Hiſt. d'Eſp. &c.

veaux ſecours d'Angleterre, dont le prince de Galles hâta les préparatifs. Il s'agiſſoit de prévenir la perte totale des provinces qu'il poſſédoit en France. Édouard irrité de tant de diſgraces, forma un projet, qui loin de retarder la révolution qu'avoit préparée la fierté Angloiſe, ne ſervit au contraire qu'à en précipiter le dénouement, en achevant d'aliéner les eſprits. Le comte de Pembrock fut chargé de conduire un renfort conſidérable de troupes deſtinées pour la Guienne. Son voyage avoit encore un autre but ſur lequel il ne s'expliquoit pas, mais qui fut pénétré. Il vint mouiller à la vue de la Rochelle, dont les habitans fermerent le port, en faiſant dire au prince que ſans ſe départir du ſerment qu'ils avoient fait au roi d'Angleterre, ils étoient dans la réſolution de garder leur ville eux-mêmes. Ces généreux citoyens avoient été informés que le deſſein d'Edouard étoit de peupler la ville d'Anglois, & d'enlever tous les habitans. Dans cette vue le comte de Pembrock avoit fait charger ſur ſa flotte quantité de tonneaux remplis de chaînes, pour mettre aux fers les habitans de cette ville importante, trop

attachés à leurs anciens souverains, & sur la fidélité desquels les Anglois croyoient ne devoir jamais compter. Ann. 1371.

Tandis que Pembrock, étonné de cette résistance, délibéroit sur le parti qu'il prendroit, l'amiral de Castille, Boccanegra, Génois, étoit à la hauteur de la Rochelle avec quarante voiles. Il attaqua la flotte Angloise, qu'il défit entiérement après un combat opiniâtre, où la victoire fut disputée pendant deux jours. Les auteurs de ce temps observent que les bâtimens Espagnols étoient beaucoup plus hauts de bords que les bâtimens Anglois.

Les Anglois sont battus par la flotte Espagnole. *Ibid.*

La flotte Castillane poursuivit les vaincus jusqu'à la vue de Bordeaux, où elle fit échouer plusieurs de leurs vaisseaux, & coula les autres à fond. Après cette glorieuse victoire, Boccanegra reprit la route d'Espagne. Il conduisoit en triomphe les vaisseaux pris sur les Anglois, chargés d'un butin considérable, du trésor destiné au paiement des troupes & d'une infinité de prisonniers, parmi lesquels se trouvoit le comte de Pembrock lui-même.

Cet échec, & la disposition des habitans de la Rochelle, détermine- *Ibid.*

ANN. 1371.

rent le roi à faire partir du Guefclin avec des troupes pour en former le fiege. Le connétable s'approcha de la place ; mais ne jugeant pas l'occafion encore favorable, il ne voulut pas s'obftiner à cette entreprife, dont il remit l'exécution à un autre temps. Le Captal de Buch, qui fe trouvoit alors dans le voifinage, l'envoya *défier à la bataille*. Il accepta le défi, & fe rendit au lieu indiqué, d'où il fut obligé de revenir fur fes pas, après l'avoir vainement attendu.

Retour du pape en France. Sa mort.

La guerre allumée en même-temps de tous côtés, paroiffoit avoir éloigné toute efpérance de réconciliation entre les deux couronnes. Les fouverains pontifes faifoient feuls entendre leur voix pacifique dans ces temps de tumulte & de fang. Ces peres communs des fideles ne ceffoient d'exhorter les rois à la concorde. Urbain enflammé d'un zele apoftolique pour le bonheur de la chrétienté, après trois années de féjour en Italie, étoit parti de Rome malgré les vœux des fujets du faint fiege & les exhortations de fainte Brigitte, qui lui avoit fait annoncer qu'il mourroit infailliblement, dès qu'il auroit abandonné la capitale du

monde chrétien. Rien ne fut capable de l'arrêter. Il vint débarquer à Marseille, d'où il se rendit dans le Comtat. Son dessein étoit d'aller en personne négocier la paix entre les rois de France & d'Angleterre. Dieu ne permit pas qu'il poursuivît une si louable entreprise. Il fut attaqué dans Avignon d'une maladie qui ne lui laissa plus d'autre pensée que celle de se préparer à la mort. Il mourut, ainsi qu'il avoit vécu, dans les sentimens religieux de la plus humble & de la plus parfaite résignation. *Je crois fermement*, dit ce respectable pontife en expirant, *tout ce que tient & enseigne la sainte église catholique; & si jamais j'ai avancé quelque autre chose, de quelque maniere que ce soit, je le révoque, & me soumets à la correction de l'église.* Urbain avoit occupé la chaire de saint Pierre huit ans, un mois & dix-neuf jours. Ami de la paix, protecteur de la justice, il réprima la chicane des procureurs & des avocats; il proscrivit la simonie; il restreignit autant qu'il put la pluralité des bénéfices; il employa les trésors de l'église au soulagement des pauvres; il anima les arts & les let-

ANN. 1371.

Hist. eccl. tom. 20. page 255.

ANN. 1371.

tres : plus de mille étudians répandus dans les différentes universités étoient entretenus de ses libéralités. La ville de Montpellier lui est redevable de la fondation d'un college pour douze éleves de la faculté de médecine. Il eut de la tendresse pour ses parens ; mais il ne leur prodigua ni les trésors, ni les dignités de l'église.

Election de Grégoire XI. *Ibid.*

La vacance du saint siege ne dura que dix jours. Les cardinaux assemblés dans le conclave réunirent leurs voix en faveur du cardinal de Beaufort, neveu de Clément VI, qui prit le nom de Grégoire XI. Il reçut la couronne pontificale dans l'église des Dominicains d'Avignon. Le duc d'Anjou, qui pour lors se trouvoit en cette ville, le conduisit de l'église au palais. Ce prince marchoit à pied tenant *le frein* du cheval de sa sainteté. Grégoire aussi zélé que son prédécesseur, employa sa médiation pour appaiser la querelle des deux rois. Dans cette vue il nomma les cardinaux de Beauvais & de Cantorbery, avec ordre de travailler à cet accommodement. Ces prélats tinrent à ce sujet plusieurs conférences inutiles. Les prétentions de part

Chron. MS. de Charles V. Rym. act. pub. tom. 3. part. 2.

part & d'autre étoient trop éloignées pour que les deux négociateurs pussent les concilier.

ANN. 1371.

Nouvelles perfidies du roi de Navarre.

Mém. de litt.
Trésor des Chart. &c.

Pendant le cours de ces divers mouvemens, le roi de Navarre avoit à son ordinaire multiplié les traités frauduleux, se flattant toujours vainement de vendre à l'un des deux rois son alliance infidele, & se trouvant sans cesse la dupe de ses trahisons infructueuses; traitant avec le roi dans le même temps qu'il essayoit de corrompre un médecin Grec pour lui donner du poison; amusant le roi d'Angleterre par l'espérance de joindre ses troupes aux siennes; passant secrétement à Londres pour y signer un traité désavoué par lui-même, dès qu'il étoit rentré dans ses états; courant à la cour du duc de Bretagne pour y semer la dissention; revenant ensuite reprendre les négociations précédemment entamées avec la cour de France. Qui voudroit suivre ce prince dans toutes ses démarches, n'y verroit qu'un enchaînement bizarre de légéretés, d'incertitudes, d'inconséquences & de perfidies. Le roi attentif à sa conduite, se contentoit de le connoître & de le retenir par la crainte, sans vouloir,

ANN. 1371.

en le poussant à bout, le réduire à la nécessité de prendre un parti extrême. On lui avoit opposé quelques difficultés dans la prise de possession de la ville de Montpellier, qui lui avoit été cédée par le dernier traité. Il n'en falloit pas davantage pour tenir en haleine son caractere remuant. Le duc d'Anjou s'étoit emparé de Montpellier pendant la campagne précédente; mais cet incident provenoit moins de la disposition du roi à l'égard de Charles le Mauvais, que de celle du duc qui réclamoit quelques prétentions sur cette ville. Le Navarrois, toujours agité par son inquiétude naturelle, sembla fixer enfin son irrésolution, en affectant de traiter de bonne foi avec les ministres de France. Ses agens réglerent avec eux tous les articles qu'il est inutile de rapporter ici, n'étant pour la plupart qu'une répétition des conventions précédentes.

Le roi de Navarre vient trouver le roi. Il fait son accommodement.

Ibid.

Le roi partit de l'abbaye de Maubuisson, où il avoit assisté au service de la reine Jeanne d'Evreux, veuve de Charles le Bel, & se rendit à Vernon, où le roi de Navarre devoit se trouver. Bertrand du Guesclin, accompagné de trois cens hommes d'armes,

conduisit à Evreux les ôtages pour la sureté de ce prince. Ces ôtages étoient l'archevêque de Sens Guillaume de Melun, l'évêque de Laon, le sire de Montmorency, le comte de Porcien, les seigneurs de Châtillon, de Garencieres, de Blaru, de Saint-Paul, de Vienne, d'Harenvilliers, le maréchal de Blainville, Guillaume de Dormans, quatre notables bourgeois de Paris & quatre de Rouen. Le connétable revint à Vernon avec le roi de Navarre, qui mit pied à terre au château. La premiere entrevue se fit dans un jardin où le roi se promenoit pour lors. Le Navarrois l'aborda en se prosternant à ses genoux : Charles le releva aussi-tôt, & se contenta de lui dire qu'il étoit le bien-venu, sans l'embrasser, suivant l'usage ordinaire. Après les premiers complimens, les deux princes entrerent dans la salle où l'on avoit préparé le souper. Le roi de Navarre qui ne soupoit pas, se retira, & ne revint qu'après le repas. Il eut alors un fort long entretien avec le roi, dont personne ne fut instruit. Les courtisans qui les observoient de loin, remarquerent seulement que Charles le Mauvais interrompit plusieurs fois la

ANN. 1371.

ANN. 1371.

conversation pour se jetter aux pieds du monarque. Il paroît probable qu'il demandoit pardon de toutes les perfidies dont il s'étoit rendu coupable. Le lendemain il rendit hommage-lige pour toutes les terres qu'il possédoit en France, devoir dont il ne s'étoit point encore acquitté depuis le commencement du regne. Cet acte de soumission fit beaucoup de plaisir à la cour, tout le monde étant persuadé qu'après une pareille démarche, il ne trameroit plus de complot préjudiciable à la tranquillité du royaume. En effet il parut pendant quelque temps avoir entiérement changé de caractere. Immédiatement après la conclusion de son accommodement, il suivit le roi à Paris, où il réitéra ses protestations d'attachement & de fidélité. Pendant son séjour dans la capitale, on lui prodigua tous les témoignages de bienveillance & d'amitié qu'il pouvoit désirer. Il partit comblé des caresses de son souverain, & reprit la route de Normandie. Avant son départ il avoit déja envoyé son secrétaire, pour renouer à Montreuil-sur-mer une nouvelle négociation avec les agens du roi d'Angleterre. Le roi avoit des

vues trop ſupérieures, pour ne pas ſentir l'impoſſibilité de fixer l'inconſtance de ce prince ; mais c'étoit beaucoup que de l'empêcher de ſe déclarer ouvertement.

ANN. 1371.

Le roi de Navarre rend par ſes faux rapports le duc de Bretagne & Cliſſon ennemis irréconciliables.

Procès MS. du roi de Navarre, dépôt de la chambre des comptes. Mém. de litt.

On peut rapporter à ce même temps une particularité de la vie du roi de Navarre, qui par elle-même ſeroit peu importante, ſi la diſſention qu'elle occaſionna n'avoit entraîné après elle les ſuites les plus funeſtes. Dans un voyage qu'il fit en Bretagne, il vint à *Cliſſon*. Olivier, qui pour lors y étoit, s'empreſſa de lui faire la plus honorable & la plus magnifique réception. Après lui avoir procuré toutes les fêtes & tous les plaiſirs qu'il put imaginer, ce ſeigneur le conduiſit à Nantes auprès du duc de Bretagne. Le Navarrois dont l'eſprit brouillon ne pouvoit demeurer oiſif, s'occupa, pendant le ſéjour qu'il fit en Bretagne, du cruel plaiſir de porter le trouble & l'amertume dans la maiſon de Montfort. Il avoit remarqué que la ducheſſe avoit pour le ſeigneur de Cliſſon de ces égards, qui ſans être criminels, peuvent être ſuſceptibles d'une interprétation maligne. Il ne lui en fallut pas davantage pour faire naître, par ſes

ANN. 1371.

obſervations, des ſoupçons dans l'ame du duc ſur la conduite de la dame ſon épouſe. Les actions les plus innocentes ſuffiſent pour donner de l'ombrage, lorſque l'artifice & la méchanceté leur prêtent leurs couleurs. Quand il l'eut préparé à recevoir toutes les impreſſions qu'il voudroit lui donner, il porta les derniers coups. Il lui dit un jour en grande confidence, & comme un homme qui ne pouvoit diſſimuler plus long-temps un fait intéreſſant, *qu'il aimoit mieux mourir, que de ſouffrir telle vilenie comme le ſire de Cliſſon lui faiſoit; car il aimoit la ducheſſe ſa femme, & la lui avoit vu baiſer par derriere une courtine* *. Montfort n'écouta que trop avidement cet odieux récit, ſans ſe donner la peine d'examiner s'il devoit s'en rapporter au témoignage ſuſpect du roi de Navarre. Sa crédule jalouſie ne lui repréſenta que l'injure faite à ſon honneur. Il réſolut de s'en venger par la mort de Cliſſon. L'exécution de ce projet fut indiquée à Vannes, où le duc alla quelques jours après. Cliſſon, le vicomte de Rohan, & pluſieurs autres ſeigneurs étoient de ce voyage. Trente Anglois de l'hôtel du prince avoient

* *Rideau.*

été chargés de l'aſſaſſinat. Cliſſon ignorant ce qui ſe tramoit contre lui, ne ſongeoit qu'à ſe livrer aux divertiſſemens d'une fête qui ſe donnoit en préſence du duc dans un jardin : il danſoit au moment qu'on vint l'avertir du danger qui le menaçoit. Il ſortit de l'aſſemblée avec précipitation, & courut dans ſes terres mettre ſes jours en ſureté, laiſſant le duc au déſeſpoir de ſe voir enlever une victime qu'il comptoit immoler à ſon amour outragé. Telle fut l'origine de cette haine implacable que le temps ne put jamais effacer, reſſentiment que nous verrons ſous le regne ſuivant produire les plus ſiniſtres effets, & devenir une des principales cauſes des malheurs de la France.

Naiſſance de Jean de Bourgogne & de Louis duc d'Orléans.

Chron. MS: &c.

Tandis que la ſage adminiſtration du roi, & la proſpérité de nos armes, concouroient également à la gloire & au bonheur de l'état, Jean, fils de Philippe duc de Bourgogne & de Marguerite de Flandres, naiſſoit à Dijon. Dans le cours de la même année, la reine mit au monde un prince qui fut nommé Louis, & qui dans la ſuite eut en appanage le duché d'Orléans. Cette puiſſance inviſible, dont

Ann. 1371.

les loix enchaînent les événemens de l'univers, avoit attaché la destinée du royaume à la naissance de ces deux enfans infortunés, auteurs de cette longue querelle qui rendit irréconciliables les maisons d'Orléans & de Bourgogne. Mais n'anticipons point sur les temps malheureux de ces fatales divisions, gravées dans nos annales en caracteres de sang.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2. Hist. d'Espagne.

Les disgraces des Anglois devenoient de jour en jour plus fréquentes en Guienne, sur-tout depuis la retraite du prince de Galles. Le duc de Lenclastre n'avoit, pour contenir la noblesse & les peuples de cette province, ni les talens de son frere, ni des forces suffisantes. Le titre fastueux de roi de Castille, qu'il venoit de prendre depuis son mariage avec Constance, fille aînée de Pierre le cruel, dans le même temps que le comte de Cambridge son frere avoit épousé la cadette, loin de procurer quelque avantage réel à l'Angleterre, n'avoit servi qu'à resserrer les nœuds de l'alliance qui unissoit Henri de Transtamare avec la France. Trop foible pour s'opposer au torrent, Lenclastre s'étoit bientôt vu forcé de repasser lui-même à

Londres pour solliciter des secours capables de prévenir la défection presque entiere de la Guienne. Il avoit remis en partant le commandement de la province à Jean de Grailly, captal de Buch. ANN. 1371.

Alliance avec l'Ecosse.

Rym. act. pub tom. 3. part. 2. Froissard. Chron. MS.

Le roi peu de temps après la mort de David de Brus, avoit songé à renouveller les anciennes confédérations de la France avec l'Ecosse. Robert Stuard, successeur de David, s'obligea par le traité de porter la guerre en Angleterre à la premiere demande de Charles, qui de son côté promit de fournir aux Ecossois des armes & un certain nombre d'hommes entretenus & payés aux dépens de la France. Ce traité, qui fut tenu secret, n'eut point d'exécution pour lors, parce que la situation du nouveau roi d'Ecosse, à peine affermi sur le trône, le contraignit d'accepter une treve avec Edouard.

Le monarque Anglois avoit de son côté sollicité des alliances étrangeres avec assez peu de succès. Les seuls ducs de Gueldres & de Juliers oserent à son instigation envoyer défier le roi de France : défi qui ne fut accompagné d'aucunes hostilités, ces deux princes

ANN. 1371

Chron. MS. du roi Ch.

étant assez occupés par la guerre que leur faisoit le duc de Brabant, lequel fut tué, ainsi que le duc de Gueldres, dans un sanglant combat qu'ils se livrerent. Les villes de Flandres que le mariage de la fille de leur comte avec le duc de Bourgogne avoit portées à se déclarer pour la France, furent engagées par l'intérêt de leur commerce à signer un traité qui les réduisit à la neutralité entre les François & les Anglois. Elles obtinrent par ce moyen la restitution de plusieurs bâtimens qui leur avoient été enlevés par le comte d'Herford amiral d'Angleterre.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2.

Depuis la victoire remportée par la flotte Espagnole à la vue de la Rochelle, Yvain de Galles avoit fait une descente dans l'isle de Grenesey, & formé le siege du château du Cornet, principale forteresse du pays, après avoir vaincu le gouverneur de l'isle dans un combat où les Anglois perdirent quatre cens hommes. Tandis qu'il étoit occupé à ce siege, il reçut un ordre du roi de se rendre incessamment en Espagne pour engager Henri de Transtamare à renvoyer sa flotte sur les côtes de France, afin de favoriser

Froissard.

le ſiege de la Rochelle qui avoit été réſolu dans le conſeil. Yvain arriva au port de S. André qui ſépare les frontieres de la Biſcaye du royaume des Aſturies, le même jour que les Eſpagnols vainqueurs entroient dans la ville. Ils conduiſoient en triomphe leurs priſonniers chargés de fers, ſuivant leur coutume, *car autre courtoiſie ne ſçavoient les Eſpagnols faire*, dit Froiſſard. Le Gallois reconnut parmi ces captifs enchaînés le comte de Pembrock, à qui, par une bravade aſſez déplacée, il demanda s'il venoit lui rendre hommage des terres qu'il tenoit en la principauté de Galles. Il apprit enſuite au comte qui ne le connoiſſoit pas, qu'il tiroit ſon origine des anciens ſouverains du pays de Galles, & qu'il eſpéroit dans peu ſe venger des Anglois, ſur-tout du comte d'Herford & d'Edouard Spencer qui avoient contribué à la mort de ſon pere. Un chevalier Anglois de la ſuite du prince, ſomma Yvain de jetter ſon gage de bataille, s'offrant de le relever. *Vous êtes priſonnier*, dit le Gallois, *& je n'aurois nul honneur de vous appeller.* Il auroit dû faire cette obſervation plutôt. Des chevaliers Eſpagnols ſur-

ANN. 1371.

vinrent, & mirent fin à cet indécent entretien. Le roi de Castille ayant sçu l'arrivée de ces prisonniers, envoya au-devant d'eux l'infant dom Juan son fils. On les déchargea de leurs chaînes, & ils reçurent de la générosité du prince un traitement plus conforme à l'humanité & aux loix de la guerre. Le comte de Pembrock fut remis quelque temps après, ainsi que d'autres prisonniers, à du Guesclin, pour faire partie de l'échange des terres qu'il possédoit en Espagne pour lesquelles il reçut encore une somme d'argent du monarque Castillan. La rançon du comte estimée cinquante mille livres, ne fut point acquittée, parce qu'il mourut avant que d'être délivré.

Hist. Esp. Ferreras, Ayala, &c. Du Tillet trésor des chartres. Hist. de Bretagne.

Le Captal de Buch avoit été fait connétable d'Aquitaine & chargé de la principale conduite de la guerre dans cette province. Depuis la maladie du prince de Galles & la mort du brave Chandos, ce seigneur étoit le seul grand capitaine que les Anglois pussent opposer aux armes Françoises. Il ne lui manquoit que des forces suffisantes pour s'acquitter d'une commission si difficile. Après avoir jetté des

troupes dans la Rochelle pour contenir les habitans dont il se défioit, il vint avec un petit corps d'armée occuper les bords de la Charente pour observer de ce poste les démarches des François qui se rassembloient des frontieres de l'Anjou, de l'Auvergne, du Berry, & se préparoient à entrer dans le Poitou. ANN. 1371.

ANN. 1372.

Exploits du connétable en Poitou.

Froissard & les autres historiens.

Le connétable ouvrit la campagne à la tête d'une armée de plus de trois mille lances. Le duc de Bourbon, le comte d'Alençon princes du sang, servoient sous ses ordres. Le maréchal de Sancerre, le dauphin d'Auvergne, les seigneurs de Clisson, de Laval, de Rohan, de Beaumanoir, de Sully, une foule de gentilshommes, l'élite de la noblesse Françoise, l'accompagnoient. Il emporta d'assaut, ou réduisit rapidement Montmorillon, dont la garnison fut passée au fil de l'épée, Chauvigny sur la riviere de Creuse, Lensac : il passa près de Poitiers sans l'attaquer, & vint mettre le siege devant Montcontour qui capitula le sixieme jour.

Du Guesclin, après la prise de cette derniere place, avoit dessein de revenir sur ses pas investir Poitiers; mais

Ann. 1372.

ayant appris que le Captal étoit accouru au ſecours de la place, il ſe contenta de fortifier les villes qu'il venoit de ſoumettre. Après avoir mis ſes conquêtes en ſureté, il entra dans le Limouſin, où le duc de Berry faiſoit alors le ſiege de S. Severe. La place fut preſſée ſi vivement, qu'elle ſe rendit à compoſition à la vue du Captal, qui arrivoit le jour même dans l'intention d'y jetter des troupes & des proviſions.

Priſe de Poitiers. *Ibid.*

Tandis que le Captal, déſeſpéré de n'avoir pu ſauver S. Severe, délibéroit ſur ſa retraite, le connétable toujours actif, & qui depuis quelque temps ménageoit des intelligences ſecretes avec une partie des habitans de Poitiers, ſe détache de l'armée avec trois cens hommes d'armes, prend une route oppoſée à celle des Anglois, fait une marche forcée de trente heures, & ſe préſente au point du jour devant la ville dont les portes lui ſont ouvertes. Une heure plus tard il manquoit ſon entrepriſe. Un corps de huit cens lances & de quatre cens archers compoſé d'Anglois & de quelques gentilshommes du Poitou, s'avançoit pour le prévenir. Les ennemis voyant leur eſpé-

rance trompée se séparerent. La plupart des seigneurs Poitevins, qui étoient encore attachés à Edouard, allerent se renfermer dans la forteresse de Thouars qui passoit alors pour imprenable. Les Anglois coururent décharger leur colere sur Nyort dont les habitans oserent leur fermer les portes. La ville fut prise & saccagée.

ANN. 1372.

Sur ces entrefaites la flotte Espagnole arriva devant le port de la Rochelle. Les seigneurs de Pont avec un détachement de l'armée Françoise faisoient le siege de Soubise, château situé à l'embouchure de la Charente. La dame de Soubise renfermée dans cette place avec peu de monde, envoya demander du secours au Captal, qui sur le champ partit lui-même de S.-Jean-d'Angély avec deux cens lances, surprit les François, les battit & fit quantité de prisonniers. Il se retiroit après cette expédition, lorsqu'il fut subitement attaqué par Yvain de Galles à la tête de quatre cens hommes de débarquement de la flotte qui étoit à l'ancre devant la Rochelle. Yvain malgré l'obscurité reconnut les Anglois a la faveur des torches allumées qu'il avoit eu la précaution de faire

La flotte Espagnole arrive à la vue de la Rochelle. Prise de Soubise. Le Captal fait prisonnier.

Ibid.

ANN. 1372.

prendre à ses gens. La promptitude avec laquelle il les attaqua, leur permit à peine de songer à se mettre en défense. Il les défit entiérement, presque tous furent tués ou faits prisonniers. Parmi ceux qui se rendirent, il y avoit plusieurs seigneurs de la premiere distinction : entre autres Thomas de Percy tomba au pouvoir de messire David Honnel, prêtre du pays de Galles, qui malgré le sacerdoce, ne se faisoit pas un scrupule d'endosser le harnois militaire. La plus grande perte des Anglois dans cette déroute, fut celle du Captal de Buch qui fut obligé de se rendre à un gentilhomme de Vermandois, nommé Pierre Danvillier. Soubise capitula incontinent, & la dame du lieu fit serment de fidélité, promettant que dorénavant elle obéiroit au roi de France. Le Captal de Buch fut amené à Paris, & renfermé dans la tour du Temple. Le roi fort content d'avoir ce seigneur en son pouvoir, fit délivrer douze cens livres à l'écuyer qui l'avoit pris dans le combat. Ce seigneur consuma le reste de sa vie en prison, où il fut soigneusement gardé. En vain le roi d'Angleterre fit les offres les plus avantageuses

Trésor des Char. layette, Quitt. 167. *Ibid.* 44.

Trésor des Char. layette Quitt. *Du Tillet.*

pour obtenir sa liberté, toutes les tentatives à ce sujet furent inutiles. Charles ne crut pas devoir relâcher un ennemi malheureusement trop redoutable. Le roi qui connoissoit tout son mérite, essaya de l'attacher à son service. Jean de Grailly étoit trop généreux pour acheter son élargissement à ce prix; il préféra une honorable captivité, & même une mort prématurée, car l'ennui de sa prison abrégea ses jours; il mourut au bout de cinq ans. Thomas de Percy fut plus heureux : après avoir été renfermé au marché de Meaux pendant quelque temps, il obtint son élargissement & la permission d'aller chercher sa rançon. Il prêta pour cet effet serment entre les mains de quatre chevaliers, avec promesse, s'il manquoit à sa parole d'honneur, de combattre seul contre tous les quatre ensemble.

Trésor des Char. lay. 44.

La réduction de Soubise fut suivie de celle de S.-Jean-d'Angély, d'Angoulême, de Taillebourg & de Xaintes. Cette derniere place fut livrée par les habitans à la persuasion de leur évêque. Cependant la flotte Castillane composée de quarante gros bâtimens, de treize barges & de huit galeres,

Stratagême du maire de la Rochelle pour chasser les Anglois.

Froissard. Chron. MS.

ANN. 1372.

bloquoit toujours le port de la Rochelle ſans faire aucune inſulte à la ville, dont les habitans avoient traité ſecrétement avec l'amiral Eſpagnol & Yvain de Galles. Les Rochellois n'avoient rien tant à cœur que de ſe délivrer du joug des Anglois : ils n'étoient retenus que par la crainte des gens de guerre renfermés dans le château extrêmement fortifié, & qui par ſon élévation commandoit le port & la ville. Jean Candorier maire de la Rochelle, dans une aſſemblée clandeſtine à laquelle aſſiſterent les principaux bourgeois, propoſa d'employer la ruſe pour engager le commandant à ſortir de la citadelle avec la garniſon Angloiſe. Le maire fit ſentir à ceux qui l'écoutoient la facilité de l'entrepriſe. *Nous en viendrons aiſément à notre honneur*, leur dit-il, *car Philippe Mancel* (c'étoit le nom de ce commandant) *n'eſt pas trop malicieux*. Le projet fut approuvé, & l'on convint, avant que de ſe ſéparer, de garder un profond ſecret juſqu'à l'inſtant de l'exécution. Le lendemain le maire dans un repas auquel il invita Mancel, lui montra un ordre ſuppoſé d'Edouard, par lequel il lui étoit enjoint de faire

une revue de la garniſon & de la bourgeoiſie. Le gouverneur auſſi peu inſtruit que la plupart des gens de guerre de ce ſiecle, ne ſçavoit pas lire : il ſe contenta d'examiner les ſceaux, qu'il reconnut pour être ceux du roi d'Angleterre. Çandorier feignant alors de faire tout haut la lecture de la lettre, prononça l'ordre qu'il avoit annoncé. L'Anglois promit d'obéir. Au jour marqué pour cette revue qu'on lui preſcrivoit, il fit ſortir la garniſon, laiſſant ſeulement douze hommes à la garde du château. A peine eut-il paſſé les fortifications, que des bourgeois armés, qui ſe tenoient en embuſcade derriere une vieille muraille, ſe mirent entre lui & la citadelle, dans le même temps qu'un autre corps de deux cens hommes s'avancerent en bon ordre. Lorſque les Anglois ſe virent ainſi enveloppés, ils ſe rendirent à diſcrétion. Les habitans ſommerent enſuite ceux qui étoient reſtés dans la forteresse de la remettre ſur le champ en leur pouvoir, avec menaces de les décapiter au pied même des remparts, s'ils faiſoient la moindre réſiſtance. Ils étoient en ſi petit nombre, qu'ils ſe ſoumirent ſans balancer.

ANN. 1372.

ANN. 1372.

Privileges accordés aux habitans de la Rochelle.

Trésor des Ch. reg. 104. pieces 50. 52. & 55.
Recueil des ordonnances.
Froissard.
Chron. MS.
Du Tillet.

Les Rochellois se voyant maîtres de leur ville, donnerent aussi-tôt avis de cet heureux événement aux princes & au connétable. Ces seigneurs, après avoir soumis en passant Saint-Maixent & les châteaux de Merle & d'Aunay, se rendirent à Poitiers où ils reçurent les députés de la Rochelle. Les habitans, avant que d'ouvrir les portes de leur ville aux troupes Françoises, faisoient des demandes qu'on ne pouvoit leur accorder sans le consentement du roi. Douze des principaux bourgeois vinrent à Paris pour cet effet. Charles les reçut avec son affabilité ordinaire, les combla de caresses, leur prodigua les présens, & les gratifia de privileges encore plus considérables que ceux qu'ils demandoient. Outre la réunion irrévocable de la ville au domaine de la couronne, & la démolition de la citadelle, sans que jamais on pût en construire de nouvelle, le roi leur promit de n'asseoir aucune imposition que de leur consentement, de ne point donner leur prévôté en ferme. Il a été déja fait mention de l'usage où l'on étoit alors d'affermer les revenus des prévôtés & des vicomtés *. Le monarque s'engagea de plus

* *Voyez dans ce même volume à l'année 1364.*

à défendre aux juges de prononcer contre eux des amendes arbitraires: il fut réglé que dans le cas où les amendes paroîtroient indiſpenſables, elles ſeroient taxées par deux bourgeois de la ville. A tant de graces il ajouta la nobleſſe pour tous les maires & échevins préſens & à venir, l'exemption des droits de francs-fiefs en faveur des habitans non nobles, de plus franchiſe & liberté entiere, ſans aſſujettiſſement à aucuns droits pour leur commerce tant intérieur qu'extérieur. Les députés comblés des marques de bienveillance du prince, revinrent en faire le rapport à leurs concitoyens. La citadelle fut à l'inſtant démolie, & peu de jours après, le connétable accompagné ſeulement de deux cens lances, vint prendre poſſeſſion de la ville au nom du roi.

ANN. 1372.

La réduction de la Rochelle fut ſuivie de la conquête de la plupart des places qui tenoient encore pour les Anglois dans les provinces d'Aunis, de Xaintonge & de Poitou. *Benon*, *Morant*, *Surgere*, *Fontenai-le-Comte*, & pluſieurs autres fortereſſes furent emportées d'aſſaut, ou abandonnées par les ennemis. Une partie

Réduction de pluſieurs places.

Froiſſard & les autres hiſtoriens.

ANN. 1372.

de la garnison de Benon fut passée au fil de l'épée, & ceux qui tomberent vifs entre les mains des François furent pendus, parce que David Olegrane, gouverneur de cette place, avoit fait couper le nez & les oreilles à plusieurs Rochellois qui se trouverent à Benon dans le temps que la Rochelle se remit sous l'obéissance du roi. Le reste de la garnison s'étoit retirée dans le château. Ils furent bientôt forcés de se rendre à discrétion. Clisson qui assistoit à ce siege, demanda qu'on les lui remît, pour en disposer à sa volonté, ce qui lui fut accordé. Il se mit alors à la porte de la tour, & massacroit les Anglois à mesure qu'ils sortoient, jurant qu'il les traiteroit toujours de même par-tout où il les trouveroit. Il fendit avec sa hache d'armes les têtes des quinze premiers qui descendirent. Ces meurtres commis de sang froid furent blâmés. C'est delà probablement qu'on lui donna le surnom de *Boucher*.

Cruautés commises par Clisson. *Ibid.*

Pour achever la réduction entiere du Poitou, il ne restoit plus à soumettre que Thouars, place extrêmement fortifiée, dans laquelle les seigneurs Poitevins, demeurés fideles à

Siege de Thouars. *Ibid.*

Edouard, s'étoient renfermés, déterminés à ne se rendre qu'à la derniere extrêmité. Le connétable fit les préparatifs nécessaires pour une conquête de cette importance. La place fut investie, & les attaques poussées avec une vivacité qui laissa peu d'espérance aux assiégés de résister long-temps s'ils n'étoient puissamment secourus. On employa de l'artillerie à ce siege. Du Guesclin avoit fait construire à la Rochelle & à Poitiers de *grands engins*, & fondre des canons qui foudroyerent les remparts avec tant d'impétuosité, que ceux qui défendoient la place demanderent à capituler. Le connétable, qui vouloit épargner les troupes autant qu'il étoit possible, consentit de suspendre les attaques, à condition que les assiégés se rendroient & se remettroient, ainsi que leurs terres, en l'obéissance du roi, à moins que le roi d'Angleterre ou l'un des princes ses enfans, à la tête d'une armée en état de livrer bataille, ne se présentassent pour dégager la ville avant le vingt-neuf septembre suivant, jour de S. Michel : on étoit alors au mois de juin. La capitulation étant signée de part & d'autre, les assiégeans

ANN. 1372.

ANN. 1372.

ſe retirerent. Ces ſortes de conventions s'exécutoient alors inviolablement.

Edouard forme la résolution de paſſer en Guienne.
Ibid.
Rym. act. pub. tom. 3. part. 3.

Les ſeigneurs renfermés dans Thouars députerent à Londres pour donner avis du traité qu'ils s'étoient vus contraints d'accepter. Ces fâcheuſes nouvelles étonnerent le conſeil d'Angleterre. Edouard frappé de ces diſgraces conſécutives, demeura quelque temps penſif, ſans proférer une parole ; mais on pouvoit remarquer ſur ſon viſage la violence des divers mouvemens dont il étoit agité. Il ne lui reſtoit des vaſtes projets de ſon ambition que le regret de n'avoir pu conſerver le fruit de tant de victoires qu'il ſe voyoit ravir en moins de deux campagnes. A la fin il rompit le ſilence pour éclater en menaces. Dans les tranſports de ſa colere, il proteſta *qu'il entreroit en France armé ſi puiſſamment, qu'il abattroit la puiſſance du roi, & qu'il ne retourneroit jamais en Angleterre qu'il n'eût reconquis ce qu'on lui avoit enlevé, ou perdu le demourant* *. On préparoit alors en Angleterre un armement conſidérable, qui devoit inceſſamment débarquer à Calais ſous les ordres du duc de Lenclaſtre.

* *Le reſte.*

claſtre. La deſtination fut changée : on augmenta le nombre des troupes, & il fut réſolu qu'on porteroit tout l'effort des armes en Guienne.

ANN. 1372.

Préparatifs d'Edouard.
Ibid.
Chron. MS.
Rym. act. pub. tom. 3.

Le roi d'Angleterre, qui depuis long-temps ſembloit avoir perdu l'habitude de paroître à la tête de ſes armées, voulut commander lui-même cette expédition : il n'oublia rien pour en aſſurer la réuſſite. Les ſeigneurs & la nobleſſe Angloiſe accoururent ſe ranger ſous ſes drapeaux. Jamais armement plus formidable n'étoit ſorti des ports de l'Angleterre. Le prince de Galles dont le ſéjour de Londres avoit paru ranimer la ſanté, accompagnoit ſon pere. Avant le départ on prit des meſures qui aſſuroient la ſucceſſion de la couronne au jeune Richard en cas qu'il ſurvécût à ſon pere & à ſon aïeul. Le duc de Lenclaſtre, les autres fils du roi, les princes, prélats & barons de la grande Bretagne conſacrerent par leurs ſermens cette diſpoſition. Le monarque Anglois en s'éloignant de ſes états, créa Richard lieutenant-général du royaume pendant ſon abſence, afin d'accoutumer de bonne heure les peuples à le reconnoître pour leur ſouverain. Les troupes s'embar-

ANN. 1372.

quererent au port de Hantonne. La flotte portoit trois mille hommes d'armes & dix mille archers. Cette armée devoit se joindre à deux mille quatre cens hommes d'armes qui se rassembloient aux environs de Nyort, des différentes parties de la Guienne soumises à Edouard.

Edouard ne peut aborder en France. *Ibid.*

Charles informé de ces préparatifs, donnoit de son côté les ordres nécessaires pour opposer aux ennemis des forces capables de leur résister. Le Poitou étoit rempli de gens de guerre : on ne voyoit de tous côtés que des troupes qui se rendoient à l'armée Françoise devant Thouars, où l'on ne doutoit pas qu'il ne se livrât une sanglante bataille. Cette attente fut démentie par l'événement. On eût dit que les élémens étoient d'accord avec la fortune pour faire avorter les desseins d'Edouard. Lorsqu'il fut embarqué, il s'éleva un vent contraire qui le repoussa toujours des côtes de France. Il attendit en vain un changement favorable : après avoir lutté pendant neuf semaines contre les vents & les flots conjurés, voyant enfin approcher le terme marqué pour la délivrance de Thouars, & perdant l'espérance de

ſauver cette place, il ſe vit contraint de rentrer dans ſes ports, il licencia une partie de ſon armée, déſeſpéré d'avoir manqué une entrepriſe dont il croyoit le ſuccès infaillible. Ce fut alors que ne pouvant diſſimuler ſon chagrin, il dit, en parlant du roi de France : *Il n'y eut oncques roi qui moins ſe armât, & ſi n'y eut oncques roi qui tant me donnât à faire.*

ANN. 1372.

Reddition de Thouars. *Ibid.*

Au jour indiqué l'armée Françoiſe, conduite par le connétable, ſe préſenta devant Thouars, & *ſe tint rangée en bataille juſqu'au ſoir.* Elle étoit compoſée de dix mille lances & d'une infanterie nombreuſe. Les ducs de Berry, de Bourgogne & de Bourbon, le dauphin d'Auvergne, le maréchal de Sancerre, les ſeigneurs de Cliſſon, de Laval, de Rohan, de Sully, une foule de chevaliers & de Barons y étoient accourus brûlant du déſir de ſignaler leur valeur. Des troupes ſi redoutables par le nombre & par le courage, donnoient tout lieu de préſumer que les Anglois n'euſſent pas facilement empêché la reddition de la place. Ce fut peut-être un bonheur pour Edouard de n'avoir pu aborder en France. Les ſeigneurs Poitevins exécuterent de

ANN. 1372

bonne foi la capitulation, & promirent de se rendre incessamment à Poitiers pour renouveller au roi l'hommage de leurs personnes & de leurs terres.

L'armée se sépara immédiatement après la réduction de Thouars. La prise de cette place acheva la conquête du Poitou, de l'Aunis & de la Xaintonge : il ne resta plus que quelques forteresses peu importantes occupées par les Anglois, & qui ne pouvoient tenir long-temps. Le général, les princes & les seigneurs François retournerent à la cour recevoir les félicitations d'une campagne si glorieuse, & concerter avec le roi les dispositions de la guerre pour l'année suivante.

Ordonnance pour la guerre. Gendarmerie.

Premier registre de la cour des aides, fol. 43. v°.

Recueil des ordonnances.

Charles du fond de son cabinet dirigeoit les opérations militaires. Ce monarque éclairé ne bornoit pas ses soins à ces mouvemens tumultueux, que la nécessité de réparer les malheurs passés rendoient indispensables. Dans le même temps qu'il songeoit à rétablir par les armes la gloire & la splendeur de l'état, il remplissoit des devoirs plus satisfaisans pour son cœur & plus chers à l'humanité. Il s'occupoit du bonheur de ses peuples. Il falloit son génie &

ſon courage pour entreprendre de réprimer les déſordres cauſés par les gens de guerre, ſur-tout dans un temps où leurs ſervices étoient ſi néceſſaires : c'eſt ce qu'il oſa exécuter, & le ſuccès répondit à la droiture de ſes intentions. Lorſqu'il eut conſulté les princes, les généraux & les principaux chefs de ſes troupes, car il s'étoit preſcrit pour regle inviolable d'écouter tous les avis, il rendit une ordonnance pour la police militaire, qui, en accordant aux défenſeurs de l'état les avantages & les honneurs légitimes qui leur ſont dûs, aſſuroit la tranquillité publique. Par ce réglement le connétable, les maréchaux & le grand-maître des arbalêtriers, eurent ordre de choiſir des lieutenans chargés de la revue des troupes, & de ne point ſouffrir qu'on employât dans les rôles de montres, d'autres que ceux qui ſe préſenteroient en perſonne. On découvre dans cette inſtitution l'origine des inſpecteurs militaires. Il fut étroitement défendu à tout homme d'armes de ſe retirer ſans la permiſſion de ſon officier ſupérieur, ſous peine de perdre ſes appointemens; de jamais rien exiger des habitans des villes & des cam-

ANN. 1372.

ANN. 1372. pagnes ſans payer. Injonction préciſe aux gens de guerre congédiés de ſe retirer chez eux ſans commettre aucun déſordre ſur leur route ; obligation indiſpenſable d'obtenir des commiſſions expreſſes du roi, des princes du ſang ou du général, pour lever des compagnies. Si l'on ſe rappelle la licence qui regnoit dans ce temps où chacun ſe faiſoit chef de ſa propre autorité, on doit ſentir combien ce dernier article étoit important, & d'une exécution délicate. Enfin, pour prévenir plus efficacement les excès des gens de guerre, cette ordonnance rendit les commandans des compagnies reſponſables de la conduite de ceux qui leur étoient ſubordonnés. Chaque compagnie fut fixée au nombre de cent hommes d'armes. On peut obſerver en paſſant que les compagnies de cent hommes n'étoient pas d'une inſtitution moderne. Les commandans des ces troupes recevoient cent francs d'appointemens par mois.

Ibid. fol. 38. r°. Le roi réforma pareillement les vexations pratiquées par les gouverneurs & commandans des places, qui exigeoient des habitans des ſommes conſidérables, ſous prétexte d'exemptions

de guet, de garde, ou d'autres ſervices. En réprimant les exactions des gens de guerre, le prince avoit ſagement pourvu à leur ſubſiſtance, en réglant l'ordre des revenus deſtinés au paiement des troupes. C'étoit ſur les aides qu'on levoit les fonds néceſſaires. Des commiſſaires furent nommés pour veiller à la rentrée des ſommes dues par les receveurs particuliers au tréſor royal. Chacun de ces receveurs étoit tenu de remettre tous les mois au tréſorier général l'argent qu'il avoit dans ſa caiſſe, & ce tréſorier ou receveur général devoit repréſenter pareillement tous les mois l'état de ſa recette aux généraux des aides. Telle étoit dans ſon origine la juriſdiction de la cour des aides.

ANN. 1372.

L'ignorance & la multiplicité des élus obligerent le conſeil d'en diminuer le nombre, & d'en réformer le choix. Mais ce fut principalement ſur les ſergens que tomba le poids de la proſcription. Cette vermine avoit pullulé au point que les villes & les campagnes en étoient infeſtées. On en retrancha la plus grande partie, & le nombre de ceux qui reſterent ne fut encore que trop grand.

Ibid.

ANN. 1372.

Privileges des bourgeois de Paris.

Regiſtre A. de l'hôtel-de-ville, fol. 138. v°.

Recueil des ordonnances.

Une ordonnance de Hugues Aubriot, prévôt de Paris, fournit au roi l'occaſion de témoigner aux Pariſiens combien il étoit ſatisfait de leur zele & de leur attachement. Le magiſtrat vouloit obliger les bourgeois d'acquitter les droits de franc-fiefs pour tous les biens nobles qu'ils avoient acquis, ſous peine contre ceux qui négligeroient d'y ſatisfaire, ou de repréſenter des lettres de nobleſſe qui les en exemptaſſent, ou de perdre leurs poſſeſſions. Une pareille ordonnance étoit directement contraire aux immunités dont les habitans de la capitale jouiſſoient depuis un temps immémorial, ſous la protection de leurs ſouverains. Le roi, ſur les remontrances du corps municipal, confirma de nouveau les privileges qui donnoient aux citoyens de la premiere ville du royaume les droits attribués à la nobleſſe, tels que *le bail*, ou la garde-noble de leurs enfans & de leurs parens, la liberté d'acquérir des fiefs & arriere-fiefs, & de les poſſéder avec les mêmes prérogatives que les nobles d'extraction, de pouvoir faire uſage *de freins dorés*, & des autres ornemens militaires attachés à l'état de chevalier; enfin d'être admis, ainſi

que les gentilshommes d'extraction, à l'ordre de chevalerie. Nous verrons plusieurs fois dans le cours de cette histoire nos monarques renouveller en faveur des Parisiens ces marques de distinction & de bienveillance.

Ann. 1372.

On vit cette année un exemple de la sévérité de ce tribunal redoutable, établi pour maintenir la pureté de la croyance par la terreur des supplices. Les inquisiteurs de la foi condamnerent au feu les livres & les habits d'une secte d'hérétiques nommés *Turlupins*, *Begards*, *ou la compagnie de pauvreté*. Les erreurs de ces malheureux étoient un mêlange grossier du Manichéisme & du fanatisme des Vaudois. Ils choisissoient pour demeures les campagnes désertes. On les appelloit Turlupins, parce que, semblables aux loups, ils se retiroient dans les bois & dans les autres lieux les plus solitaires & les plus éloignés du commerce des hommes. Aux opinions condamnables dont ils étoient infectés, ils ajoutoient une dépravation de mœurs poussée jusqu'à la plus brutale dissolution. « Ils soutenoient qu'on ne devoit avoir honte » de rien; que tous les objets naturels » étant les ouvrages de Dieu, leur vue

Turlupins, hérétiques. Leurs livres & leurs habits brûlés à Paris.

Chron. MS. de Charl. V. Hist. eccl. T. 20. Gloss. du Cange. Loix eccl. par d'Héricourt, édit. de 1756.

ANN. 1372.

» n'étoit pas capable d'allarmer la pu-
» deur. En conséquence de leurs principes, *ils découvroient leur nudité, & se mêloient indifféremment comme les bêtes*, » ne distinguant pas de l'institu-
» tion divine le désordre introduit
» dans le monde par le péché du pre-
» mier homme ». L'exécution de la sentence prononcée contre cette abominable doctrine, se fit dans la place de Greve, où les livres & les habits des Turlupins furent jettés au feu. Le lendemain un homme & une femme, convaincus de cette hérésie, furent livrés aux flammes dans le *marché aux pourceaux*. L'homme étoit mort pendant l'instruction du procès. Son corps fut conservé dans de la chaux éteinte jusqu'au jour destiné pour le supplice. La femme, appellée Perronne d'Aubenton, fut brûlée vive.

Il paroît que ces pernicieuses erreurs avoient fait des progrès, & que dans quelques provinces de France les juges séculiers ne se prêtoient pas volontiers aux rigueurs qu'on exerçoit contre ceux qui s'en étoient laissé corrompre : car le pape Grégoire, dans une lettre du même temps adressée au roi, se plaignit » que plusieurs personnes de

Hist. eccl. Rain. 1373. N°. 19. & 20.

» l'un & de l'autre ſexe de la ſecte des » Begards ou Turlupins ſemoient di- » verſes héréſies contre leſquelles les » inquiſiteurs avoient déja commencé » des procédures ; mais que les offi- » ciers royaux, loin de ſoutenir les ju- » ges eccléſiaſtiques, les traverſoient » dans l'exercice de leur juriſdiction, » donnoient des lieux mal sûrs pour » empriſonner les coupables d'héréſie, » ne permettoient pas aux inquiſiteurs » d'inſtruire le procès ſans l'interven- » tion du juge ſéculier, ou les for- » çoient de montrer leurs procédures ; » que ſouvent même ces officiers élar- » giſſoient de leur autorité privée ceux » que l'inquiſition tenoit renfermés ». Ces plaintes nous inſtruiſent des reſ- trictions apportées dès-lors au pouvoir des inquiſiteurs. Quoique nos rois, protecteurs nés d'une religion toute ſainte, & qui ne reſpire que la dou- ceur & l'humanité, prêtaſſent le glaive de la puiſſance temporelle à la juriſdic- tion ſpirituelle, leur intention cepen- dant n'a jamais été que les tribunaux deſtinés à conſerver l'uniformité de la croyance, paſſaſſent les limites qu'ils avoient prétendu leur preſcrire. C'eſt pour répondre à des vues ſi ſages, que

ANN. 1372.

ANN. 1372.

les magiſtrats ſéculiers ſe ſont cru permis dans tous les temps de ſe ſervir de la voie de réclamation contre les entrepriſes qui leur paroiſſoient abuſives. Les inquiſiteurs nommés arbitrairement, & ſuivant les occaſions plus ou moins preſſantes d'employer leur miniſtere, ne formoient point un ordre de juges conſtant & régulier. Il n'étoit donc pas extraordinaire de les voir quelquefois multiplier par ignorance ou par ambition les objets ſoumis à leur inſpection : mais preſſés d'un côté par l'autorité ſéculiere, & de l'autre par celle des évêques qui ſe ſont toujours regardés en France comme les ſeuls juges, en matiere de doctrine, avec les ſouverains pontifes, leurs entrepriſes ont été facilement réprimées.

Les Freres Prêcheurs ou Dominicains continuoient toujours d'exercer avec les Freres Mineurs les fonctions de commiſſaires délégués pour juger les hérétiques ſous l'autorité du roi, qui fourniſſoit même les frais de leurs procédures [a]; mais le gouvernement

a On trouve dans les anciens comptes pluſieurs mémoires de ces frais, pareils à celui que l'on rapporte ici. » A frere Jacques de Marc de l'ordre des Freres Prê-

veillant avec attention sur leurs démarches, les empêcha d'acquérir en France ce pouvoir excessif qu'ils se sont attribué dans d'autres états. Le roi, malgré son respect pour les avertissemens du saint pere, ne crut pas devoir imposer silence à ses officiers.

ANN. 1372.

Les excommunications prononcées par les officiaux contre les débiteurs qui refusoient de satisfaire leurs créanciers, étoient devenues si communes, que ceux qui se trouvoient frappés de ces foudres, ne se pressoient pas de conjurer l'orage. Le roi crut qu'il étoit de sa justice de corriger cet abus. Pour cet effet il enjoignit par une ordonnance précise à tous les juges séculiers de contraindre ceux qui auroient encouru l'excommunication pour dettes, de se faire relever de leur interdit, & d'employer la rigueur des moyens juridiques pour les y obliger. Ce même réglement contenoit en même-temps un ordre aux juges ecclésiastiques de

Excommunications pour dettes.

Regiſtre A. du parlement, fol. 68. v°.

Recueil des ordonnances.

» cheurs, inquisiteur des B.... de la province de » France, pour & en récompensation de plusieurs » peines, missions & dépenses qu'il a eues & soutenues » en faisant la poursuite contre les Turlupins & Turlupines, qui trouvés & pris ont été en ladite province, & par sa diligence punis de leurs méprentures & erreurs, pour ce 50 francs ». *Compte de la prévôté de Paris rapport. dans le Gloss. de du Cange.*

ANN. 1372.

n'exiger qu'une ſomme modérée pour les abſolutions qu'ils accorderoient dans la ſuite à ceux qui ſe ſoumettroient à leur jugement, en acquittant leurs dettes.

Femmes de mauvaiſe vie.

Reg. rouge vieux du châtelet, fol. 47. v°.

Recueil des ordonnances.

Les mœurs, cette partie ſi eſſentielle de l'adminiſtration intérieure de l'état, exciterent l'attention du prince. La licence, ſuite inévitable des temps de trouble, avoit introduit une dépravation preſque générale. Paris ſur-tout ſembloit être devenu le théâtre de la diſſolution. Le roi remit en vigueur les ſages réglemens de Louis IX contre cette débauche groſſiere, auſſi pernicieuſe à la ſociété, que contraire à la religion. Le ſaint monarque avoit proſcrit par ſes ordonnances les aſyles conſacrés à la proſtitution. Charles, en renouvellant ces loix, qu'on avoit malheureuſement trop négligées depuis quelque temps, chargea ſes officiers, & principalement le prévôt de la capitale, dont l'exemple n'influe que trop ſur les autres villes, de tenir la main à ce que les propriétaires des maiſons ne les donnaſſent point à loyer à ces infortunées victimes de l'incontinence publique, ſous peine de payer par forme d'amende une année de loyer de

leurs maiſons. Cette ordonnance fut rendue ſur les plaintes de l'évêque de Châlons & de quelques bourgeois de Paris, demeurant dans la rue Chapon au Marais, où pluſieurs de ces femmes s'étoient établies.

ANN. 1372.

En s'attachant à recouvrer par les armes les provinces démembrées de la France ſous le regne précédent, Charles ne laiſſoit pas échapper les occaſions qui ſe préſentoient d'augmenter l'étendue de ſes domaines par des acquiſitions plus tranquilles. Jean de Châlons, comte de Tonnerre, lui vendit le comté d'Auxerre, moyennant la ſomme de trente mille francs d'or. Auſſi-tôt que le marché fut conclu, le monarque unit irrévocablement ce comté au patrimoine royal. Par les lettres d'union, la ville & ſon territoire furent annexés au bailliage de Sens.

Acquiſition du comté d'Auxerre.

Chambre des comptes, mémorial D. *fol.* 118. & 120. *v°.*

Du Tillet. Tréſor des chartres.

Le roi vers ce même temps porta ſes vues ſur un uſage abuſif qui s'étoit introduit dans les finances, dont la réforme étoit à tous égards de la derniere importance. Une infinité de perſonnes, qui par leur état, leurs emplois, leurs dignités & leur naiſſance, devoient fermer leurs cœurs à la paſ-

Défenſe aux eccléſiaſtiques & à la nobleſſe de ſe faire adjuger les fermes.

Ch. des C. mém. D. *fol.* 123. *v°.*

Recueil des ordonnances.

ANN. 1372.

ſion de s'enrichir, éblouis de l'éclat de l'or, ſe rendoient adjudicataires du produit des revenus publics. Tout le monde convoitoit ces marchés lucratifs. C'étoit à qui ſe feroit inſcrire ſur le rôle des aſpirans. Dans la liſte des fermiers en exercice ou en expectative, on comptoit des officiers du roi, des ſergens d'armes, des avocats, des gentilshommes, on y comptoit des eccléſiaſtiques : outre l'indécence de voir des gens deſtinés à remplir des fonctions toutes oppoſées, ſe transformer en financiers; on ſent combien un pareil abus étoit préjudiciable aux intérêts du roi, par la facilité que leur donnoit leur crédit de ſe rendre en quelque ſorte les arbitres du prix des baux. Un réglement ſévere renvoya les avocats au ſecours de leurs cliens, les ſergens d'armes à la guerre, les officiers du roi à leurs emplois, & les eccléſiaſtiques au miniſtere des autels. Le monarque par ſon ordonnance défendit à ces différens ordres de perſonnes, ainſi qu'à la nobleſſe de ſon royaume, de ſe préſenter déſormais pour affermer les impoſitions.

Continuation de la guerre. Com-

L'emploi d'un hiſtorien ſeroit trop agréable, s'il n'étoit obligé que de

ANN. 1372.

Combat de Chizai.

Froissard. Chron. MS.

rapporter la ſuite de ces diſpoſitions ſi ſages, répandues dans les ordonnances de la plupart de nos rois. On quitte avec peine ces inſtructives & douces occupations, fruits bienfaiſans d'un gouvernement paiſible, pour paſſer aux opérations tumultueuſes de la guerre, où l'ordre des faits nous oblige de rentrer. Les ennemis, depuis la réduction de Thouars, s'étoient retirés à Nyort & aux environs, pour protéger les places qui n'avoient pas encore été ſoumiſes par les armes Françoiſes. La rapide activité du connétable ne les laiſſa pas long-temps en repos dans ce poſte. L'hiver n'étoit pas encore fini, qu'il rentra dans le Poitou avec un corps de troupes composé de quatorze cens lances. Il vint au plutôt inveſtir Chizai, château extrêmement fortifié, à quatre lieues de Nyort. Ayant choiſi un lieu avantageux pour l'aſſiette de ſon camp, il le fit entourer de retranchemens & de paliſſades, enſorte qu'on ne pouvoit le forcer au combat. Toutes les troupes Angloiſes accoururent des provinces voiſines, ſe raſſemblerent, & formerent une armée, dans la réſolution de lui faire lever le ſiege. Ce dernier effort que les ennemis tenterent, ne

ANN. 1372.

ſervit qu'à multiplier leurs pertes. S'étant préſentés devant les François, du Gueſclin aſſembla le conſeil de guerre, & la bataille fut réſolue. A l'inſtant il partagea ſes troupes en trois corps, fit abattre une partie des retranchemens de ſon camp, & s'avança de front vers l'armée Angloiſe, ayant pris la précaution, avant que de ſe mettre en marche, de détacher deux cens hommes pour tenir en reſpect la garniſon du château, & l'empêcher de faire aucun mouvement favorable à l'ennemi. On ſe battit des deux côtés avec une valeur, non avec une fortune égale. Les Anglois furent entiérement défaits: *aucun n'échappa; tous furent tués ou faits priſonniers*. La fortereſſe aſſiégée ſe rendit incontinent. Quoique la garniſon ſe fût remiſe à la diſcrétion des vainqueurs, ils en uſerent généreuſement, en la faiſant conduire juſqu'à Bordeaux.

Réduction de Nyort & du reſte du Poitou. *Ibid.*

Les troupes victorieuſes s'approcherent enſuite de Nyort, dont on vint leur préſenter les clefs. Luzigna, forteresſe eſtimée alors imprenable, n'attendit pas qu'on l'attaquât pour capituler: Châtel-Allart, Mortemar, enfin toutes les places qui reſtoient en-

core à conquérir, ſubirent le joug. Le connétable ayant entiérement ſoumis le Poitou, l'Aunis & la Xaintonge juſqu'à la riviere de Gironde, revint à Paris, où les ducs de Berry, de Bourgogne & de Bourbon & les autres princes & ſeigneurs, s'étoient déja rendus aux ordres du roi, qui les avoit mandés pour concerter avec eux ſur les moyens de prévenir les mauvaiſes intentions du duc de Bretagne.

ANN. 1372.

Affaires de Bretagne.

Chron. MS. Froiſſard, Hiſtoire de Bret. Argentré. Vie MS. de du Gueſclin.

Malgré tant d'efforts inutiles, Edouard n'avoit pas renoncé à l'eſpérance de rentrer dans la poſſeſſion des provinces que les François lui avoient enlevées. Les bienfaits dont le duc de Bretagne lui étoit redevable, ne lui permettoient pas de douter qu'il ne dût compter ſur une reconnoiſſance ſans bornes. Il n'avoit pas mis cette reſſource en uſage, tant qu'il s'étoit jugé aſſez fort par lui-même pour ne pas employer de ſecours étrangers; mais la ſituation de ſes affaires le contraignit enfin de changer de ſyſtême. Il voyoit chaque jour croître l'aſcendant que la fortune de Charles prenoit ſur la ſienne. Dans une circonſtance ſi critique, il crut ne devoir plus rien négliger. Jean de Montfort, duc de

ANN. 1372.

Bretagne, autant par inclination que par gratitude, entra dans ses vues. Le monarque Anglois, assuré des dispositions du duc, tenta un autre projet, dont la réussite eût été très-désavantageuse à la France.

Tentative d'Edouard pour détacher le roi de Castille de l'alliance de Charles.

Hist. Esp. Ferreras.

On a vu précédemment de quelle utilité les flottes Espagnoles avoient été pour faciliter les conquêtes des François dans la Guienne. Le roi d'Angleterre essaya de détacher Henri de Transtamare des intérêts du roi de France. La négociation étoit délicate. Le duc de Lenclastre, roi titulaire de Castille, réclamoit publiquement les droits de Constance son épouse, fille de Pedre. Une pareille prétention rendoit nécessairement les deux puissances ennemies déclarées. Edouard se flatta de l'espérance de surmonter cet obstacle, en sacrifiant des droits que son fils ne pouvoit pas faire valoir : le duc de Lenclastre y consentit lui-même, & se chargea du choix d'un négociateur. Il jetta pour cet effet les yeux sur le roi de Navarre. Ce prince, depuis le dernier traité de Vernon, avoit paru assez tranquille : dévoré intérieurement du désir de nuire, tandis qu'il affectoit au dehors un sincere

attachement ; il ne fallut pas employer des ſollicitations bien preſſantes pour l'engager à ſaiſir une occaſion ſi favorable de ſatisfaire ſon penchant naturel à faire du mal. Muni d'un pouvoir authentique d'Edouard & de la procuration du duc de Lenclaſtre, il ſe rendit ſecrétement à Madrid, où pour lors étoit le roi de Caſtille. Il offrit à ce prince, de la part du roi d'Angleterre & du duc de Lenclaſtre, une renonciation de ce dernier à la couronne de Caſtille, & de plus un déſiſtement de la guerre que les Anglois, diſoit-il, ſe préparoient à lui déclarer, pourvu que de ſon côté il voulût ſe détacher de toute alliance avec la France, n'exigeant au reſte qu'une ſomme d'argent dont on conviendroit pour l'entier dédommagement des prétentions du duc de Lenclaſtre.

ANN. 1372.

Le généreux Caſtillan, indigné d'une pareille propoſition, la rejetta ſans héſiter. Il répondit au Navarrois qu'il étoit incapable d'oublier ce qu'il devoit au roi de France ; que jamais il ne balanceroit entre ſon propre intérêt & l'honneur de remplir ſes engagemens, & qu'on ne devoit pas ſe flatter qu'il abandonnât ſon allié, quel-

Réponſe noble du roi de Caſtille.
Ibid.

ANN. 1372.

ques conditions avantageuſes qu'on lui offrît. A cette réponſe auſſi noble que préciſe, il ajouta qu'auſſi-tôt que la paix ſeroit conclue entre les rois de France & d'Angleterre, le duc de Lenclaſtre le trouveroit toujours diſpoſé à ſe prêter de bonne foi au projet d'un accommodement raiſonnable. Henri de Tranſtamare, après avoir déclaré ſes intentions d'une maniere ſi digne d'un grand prince, ſe crut autoriſé à riſquer quelques repréſentations au roi de Navarre. Il eſſaya de lui faire ſentir combien ſa conduite artificieuſe étoit deshonorante, l'abus coupable qu'il faiſoit de ſon eſprit & de ſes lumieres, & l'opprobre éternel dont il ſe couvroit en deshonorant ſa naiſſance & le nom de roi, par le perſonnage aviliſſant de traître & de parjure. Henri prodigua vainement les exhortations; Charles le Mauvais étoit incorrigible. Il ſe retira mortifié de n'avoir pu réuſſir dans ſa négociation, & courut dans ſes états de Navarre cacher ſa honte & ſes regrets.

Situation des affaires de Bretagne: diſpoſitions de la nobleſſe en faveur de la France.

Edouard ne fut pas dédommagé du mauvais ſuccès de cette intrigue par le dévouement abſolu avec lequel le duc de Bretagne entra dans toutes ſes

vues. Des obstacles trop puissans s'opposoient à la bonne volonté de ce prince. Le roi, par ses manieres bienfaisantes & par ses libéralités, s'étoit concilié l'affection presque générale de la noblesse Bretonne. Depuis que Montfort, délivré de son compétiteur, jouissoit sans contradiction de la possession tranquille du duché, il avoit paru trop négliger le soin de gagner les cœurs de ses nouveaux sujets. Les gentilshommes se plaignoient de ce qu'en toute occasion il affectoit une préférence marquée pour les Anglois, gratifiant ces étrangers de tous les emplois & de tous les honneurs qui venoient à vaquer dans la province, au préjudice des naturels du pays, auxquels ces dignités sembloient appartenir de droit. L'amour propre & l'intérêt ne pardonnent guères de pareilles injustices : aussi le duc se vit-il toujours contrarié par les seigneurs qu'il avoit aliénés. D'un autre côté, les peuples de cette province qui respiroient à peine, après avoir éprouvé pendant vingt-trois années toutes les horreurs de la guerre la plus cruelle, ne formoient de vœux que pour la continuation d'une paix dont ils jouissoient depuis si peu de

ANN. 1372.

Chron. MS. Froissard. Histoire de Bret. Vie de du Guesclin.

ANN. 1372.

temps. Les Anglois avoient commis tant de ravages en Bretagne, que leur nom y étoit déteſté. Le duc riſquoit, en ſe déclarant pour eux, d'exciter un ſoulévement général. Cette crainte ſuſpendit quelque temps l'effet de ſon inclination. A la fin, ce qu'il devoit à Edouard l'emporta ſur l'intérêt de ſes états & ſur ſa propre tranquillité. Il ſeroit injuſte de blâmer ce prince d'une conduite imprudente ſans doute, & que la politique peut condamner, mais que la reconnoiſſance ſembloit lui preſcrire. Le roi d'Angleterre l'avoit aſſiſté contre Charles de Blois de ſes troupes & de ſes finances; il lui avoit long-temps accordé un aſyle dans ſes états; il lui avoit fait épouſer ſa fille dans un temps où ſa deſtinée étoit encore incertaine. Le duc ne pouvoit ſe diſſimuler à lui-même ces obligations: il paroiſſoit même les avouer en quelque ſorte publiquement, en ſe montrant ſenſible aux diſgraces d'Edouard. Les ſeigneurs Bretons n'ignoroient pas ces diſpoſitions; mais ils ſe flattoient que leur prince craindroit de compromettre ſon autorité, en ſuivant aveuglément ſon penchant pour l'Angleterre. Le vicomte de Rohan, le ſire de

de Laval, les autres chefs de la noblesse, lui déclarerent leurs sentimens avec franchise : *Chier sire*, lui dirent-ils, *sitôt que nous pourrons appercevoir que vous vous ferés partie pour le roi d'Angleterre, nous vous relinquerons *, & mettrons hors de Bretagne.*

ANN. 1373.

* Abandonnerons.

Une pareille menace ne produisit d'autre effet que d'obliger le duc à se contraindre encore pendant quelque temps, & à prendre toutes les précautions qu'il crut nécessaires pour dérober aux seigneurs la connoissance de ses véritables intentions. Ses démarches cependant ne purent être tenues si secretes, que le mystere dont il prétendoit les couvrir ne fût révélé. Kaermartin, qui presque seul de la noblesse Bretonne avoit l'honneur d'être admis dans le conseil intime, rendoit compte aux seigneurs de toutes les résolutions qui s'y prenoient. Ce fut par son canal qu'ils apprirent l'alliance que le duc avoit contractée avec Edouard. Ce traité, qui avoit été précédé de plusieurs négociations & pourparlers préliminaires entre les ministres affidés du prince & les plénipotentiaires nommés par Edouard, contenoit une ligue offensive *envers & contre tous*, &

Le duc de Bretagne ne peut cacher son penchant pour l'Angleterre.

Ibid.

Rymer. act. pub. tom. 3. part. 2. pag. 196. 201. 204. 206. 209 *&c.*

Trésor des Chart. layette Biet. 248.

Ibid lay. Angl. K. & N.

ANN. 1373.

Du Tillet.

ſpécialement contre le roi de France. Le roi d'Angleterre s'engageoit d'aſſiſter puiſſamment Montfort en cas qu'il fût attaqué, & lui donnoit outre cela, en indemnité des frais de la guerre à laquelle il alloit s'expoſer, le comté de Richemond en Angleterre, & les terres appartenantes aux Anglois entre la Bretagne & le Poitou. Le réglement de ces différens articles ſe fit à pluſieurs repriſes, parce que le duc prévoyant tout le danger de l'éclat que cette confédération ne manqueroit pas de produire, héſitoit toujours, & vouloit ne ſe déclarer qu'à la derniere extrêmité. La nobleſſe de ſon côté veilloit ſur la conduite de ce prince, dont elle étoit exactement informée par Kaermartin. Enfin cet infidele conſeiller leva le maſque, en remettant au vicomte de Rohan une lettre, avec laquelle ce ſeigneur ſe fit rendre quatre de ſes fortereſſes que le duc occupoit. Ces places étoient Vhelgouet, Carhaix, Châteaublanc & Châteaulin. Les compagnies qui les gardoient les livrerent, ſur la promeſſe que leur fit le vicomte d'acquitter la paie qui leur étoit due.

Le duc alors ne croyant plus de-

voir rien ménager, conclut définitivement son traité avec Edouard, & reçut garnison Angloise dans Kemper, Morlaix & Lesneven. Ce fut le signal du soulévement : aussi-tôt toute la Bretagne fut en armes. Les Anglois étoient à peine entrés dans Morlaix & dans Lesneven, qu'ils en furent chassés. Les Bretons les massacrerent. Cependant Salisbury, avec une flotte de quarante voiles, s'approcha des côtes, & vint brûler dans le port de Saint-Malo sept vaisseaux Espagnols. Montfort qui voyoit l'orage se grossir à tous momens, appella les Anglois à la défense de ses plus fortes places. Il leur livra Brest, Kemperlé, Concq & Hennebond.

ANN. 1373.

Le duc se déclare. La noblesse se souleve contre lui.

Froissard. Histoire de Bretag. Arg. &c.

Cependant les seigneurs Bretons, pour assurer le prompt effet de la révolution qu'ils méditoient, s'adresserent au roi de France, & l'inviterent à faire passer des troupes en Bretagne, afin de prévenir *la félonie* de leur duc. Tandis qu'ils attendoient le retour des députés qu'ils avoient envoyés au roi, plusieurs places s'étoient déja soustraites à l'obéissance de Montfort. Le vicomte de Rohan avoit surpris Vannes; Laval s'étoit rendu maître de Rennes;

Les seigneurs Bretons appellent les François.

Ibid.

Ann. 1373.

d'autres ſeigneurs ſoumirent les villes de Dinan, de Dol & le château de Ceſſon. Le duc tenta quelques efforts pour arrêter le torrent : il vint mettre le ſiege devant Saint-Mahé, d'où il recevoit inceſſamment des nouvelles de la ſurpriſe ou de la défection de quelques-unes de ſes places.

Le roi fait ſommer le duc de Bretagne. Sa réponſe. *Ibid.*

Le roi n'avoit pas beſoin d'être vivement preſſé d'entrer dans le reſſentiment des ſeigneurs Bretons. Cet événement lui fourniſſoit une occaſion telle qu'il pouvoit la déſirer, de punir le duc de Bretagne du paſſage qu'il avoit donné aux Anglois & des autres ſujets de mécontentement, que ſon attachement trop marqué aux intérêts d'Edouard lui avoit cauſés. Toutefois, comme Charles ſe montroit dans toutes ſes démarches ſcrupuleux obſervateur des formes juridiques, il ne voulut point commencer les hoſtilités, ſans y être en quelque ſorte autoriſé par des préliminaires juſtificatifs. Pour cet effet il envoya ſommer le duc de Bretagne de s'acquitter des devoirs de vaſſal de la couronne, en s'abſtenant de recevoir dans les terres de ſa domination les ennemis du royaume, & en aſſiſtant au contraire le roi ſon ſeigneur

dans la guerre qu'il avoit déclarée au roi d'Angleterre. Le duc répondit au premier article, qu'à l'égard du passage, il consentoit de le refuser dans la suite; mais qu'il ne pouvoit se soumettre au second, en aidant le roi de France contre celui d'Angleterre. Il alléguoit pour motif de ce refus le traité de Bretigny, par lequel il prétendoit ne pouvoir être contraint en quelque occasion, & pour quelque cause que ce fût, de prendre les armes contre Edouard. Il offrit de rapporter pour preuve de ce qu'il avançoit, des lettres scellées des sceaux du roi & des ducs de Berry & de Bourgogne. Le roi, sans s'arrêter à ces excuses, donna ordre au connétable d'entrer en Bretagne à la tête des troupes qu'il avoit sous son commandement.

Le connétable entre en Bretagne. *Ibid.* *Chron. MS. Vie MS. de du Guesclin.*

Du Guesclin exécuta les ordres du roi avec toute la célérité dont il étoit capable. Il rassembla son armée aux environs de Pontorson & de Basoches, & parut sur les frontieres de Bretagne. Sans perdre de temps, il vint se loger aux fauxbourgs de Rennes, dont le seigneur de Laval s'étoit déja emparé, ainsi que nous l'avons observé

ANN. 1373.

ci-deſſus. Le corps de troupes que conduiſoit le connétable fut bien-tôt augmenté par l'arrivée du duc de Bourbon, des comtes du Perche, de Sancerre & de Soiſſons, du dauphin d'Auvergne, du vicomte de Rohan, des ſeigneurs de Cliſſon, de Rieux, de Beaumont, de Beaumanoir & des autres chefs des principales maiſons de la province.

On conſeille au duc de feindre. Réponſe généreuſe de ce prince.

Hiſtoire de Bret.

Dans une ſi fâcheuſe extrêmité le duc montra un courage ſupérieur à ſa mauvaiſe fortune. Il raſſembla environ ſept cens hommes d'armes, avec leſquels il tint la campagne pendant quelque temps; mais la partie n'étoit pas égale. Les plus prudens de ſon conſeil lui remontrerent qu'il étoit à propos d'eſſayer de calmer cette tempête par une ſatisfaction apparente, plutôt que de s'expoſer à tout perdre par une fermeté hors de ſaiſon; qu'en s'accommodant au temps, & feignant de renoncer à l'alliance de l'Angleterre, il ôteroit par-là tout prétexte au roi de l'attaquer, & aux ſeigneurs Bretons de perſiſter dans leur révolte. Ce conſeil étoit le plus avantageux ſans doute, ſi Montfort avoit pu ſe réſoudre à le ſuivre. Sa reconnoiſſance envers Edouard,

& son ressentiment contre le roi de France, formerent un obstacle insurmontable. Il assura ceux de ses serviteurs qui lui donnoient ce salutaire avis, « que jamais on ne le soumet- » troit par la force, & que quand il » devroit périr, il n'abandonneroit » point l'alliance d'un prince qui s'é- » toit toujours montré son ami, pour » lui préférer le roi de France, son en- » nemi déclaré; qu'en vain Charles, » en lui faisant la guerre, & s'appli- » quant à gagner ses sujets, se flattoit » de l'avoir à sa merci; que jamais il » ne pourroit le réduire à mériter les » trop justes reproches *d'ingratitude &* » *de bassesse de courage* ». Vainement on insista pour le déterminer à changer de résolution, en lui représentant que le roi d'Angleterre approuveroit lui-même une pareille conduite, qui ne seroit que trop justifiée par la nécessité : il fut inébranlable. Cette inflexibilité précipita la ruine du duc; mais elle avoit son excuse.

ANN. 1375.

Une démarche à laquelle ce prince se porta en même-temps, à la persuasion de Milleborne, chevalier Anglois, acheva d'aliéner les esprits. Pressé par le besoin d'argent, Mont-

Le duc acheve d'indisposer les esprits, en mettant une imposition. *Ibid.*

Ann. 1373.

fort voulut imposer une levée extraordinaire d'un nouveau fouage : le peuple mécontent se joignit à la noblesse : le subside ne fut point payé. Les Bretons appellerent de cette vexation au roi & au parlement. Le duc irrité voulut essayer de soutenir son entreprise par l'appareil des supplices. Plusieurs de ceux qui refuserent de se soumettre à l'imposition, furent exécutés. Ces violences qu'on attribua aux Anglois, aigrirent de plus en plus l'inimitié qu'on leur portoit. Les Bretons les exterminoient par-tout où ils les rencontroient.

Embarras du duc. *Ibid.*

Enfin le duc désespérant de pouvoir éteindre l'incendie allumé dans presque toutes les parties de la Bretagne, prit la résolution de passer en Angleterre, afin de solliciter en personne des secours plus efficaces que ceux qu'il avoit reçus jusqu'alors. Aux premieres nouvelles que reçut Edouard, il avoit fait partir le seigneur de Neuville avec quatre cens hommes qui vinrent débarquer à Saint-Mahé. Les Anglois se formerent un camp retranché, sans oser entrer dans aucune place, afin de ne pas irriter davantage les Bretons : mais ces ménagemens ne calmerent pas les allarmes que causoit leur pré-

ſence, & ne ſervirent au contraire qu'à redoubler la hardieſſe des peuples, qui s'apperçurent qu'on les redoutoit. Ces troupes peu nombreuſes ſe trouverent expoſées en même-temps aux attaques des François & à la fureur des habitans, qui ne leur faiſoient aucun quartier.

ANN. 1373.

Le duc paſſe en Angleterre. *Ibid.*

Le connétable cependant s'avançoit toujours ſans rencontrer aucun obſtacle ſur ſon paſſage. Le duc preſque environné de tous côtés, tant par les troupes Françoiſes que par ſes propres ſujets, reculoit toujours devant un ennemi ſupérieur. Craignant, s'il tardoit davantage, de ſe voir fermer tous les chemins d'une retraite qui alloit devenir indiſpenſable, il prit la route d'Auray, où il laiſſa la ducheſſe ſon épouſe ſous la garde du gouverneur de cette place, le ſeul dont la fidélité ne lui étoit pas ſuſpecte. Cette ſéparation le toucha plus ſenſiblement que ſes autres infortunes. L'hiſtoire de Bretagne rapporte qu'il verſa des larmes, & qu'alors il ſe repentit d'avoir ſuivi trop inconſidérément les conſeils pernicieux de Milleborne, qui lui avoit ſuggéré d'aſſeoir l'impoſition d'un fouage dans un temps où l'affection de

ANN. 1373.

ſes ſujets lui étoit plus avantageuſe que tout l'argent qu'il avoit eſpéré tirer d'une pareille exaction. D'Auray il vint s'embarquer à Concq, d'où il ſe rendit à Portſmouth, abandonnant la défenſe du reſte de ſes états à Robert Knolles, qu'il avoit établi lieutenant-général de la province pendant ſon abſence.

Réduction de la plupart des places de Bretagne. *Ibid.*

Le départ du duc fut ſuivi de la reddition de la plupart des places, que ſes troupes occupoient encore en Bretagne. Le connétable toujours actif ſembloit ſe multiplier pour les réduire. Dinan, Vannes, Jugon, Luzumont, Guy-la-Foreſt, la Rochederien, Guincamp, Saint-Matthieu de Finepoterne, Kempercorentin, Saint-Malo, Ploermel, ne firent aucune réſiſtance. De-là du Gueſclin vint former le ſiege d'Hennebond, place très-forte, que l'on avoit vu ſoutenir les plus rudes aſſauts ſous le regne de Philippe de Valois*. La ville étant inveſtie, on dreſſa les machines de guerre pour favoriſer les attaques. On fit uſage de canons à ce ſiege. Le général François, dont la maxime étoit de ne laiſſer jamais refroidir l'ardeur de ſes troupes, réſolut d'emporter la place par un

* *T. 8. de cette hiſtoire.*

assaut général. Les Anglois se défendirent avec intrépidité, aidés par les habitans qui combattoient avec eux. Le connétable s'étant avancé assez près pour être entendu, s'adressa aux bourgeois qui paroissoient sur les murailles : *Ecoutez*, leur dit-il, *hommes de léans, il est certain que nous vous conquerrons tous, & souperons encore ennuit* (aujourd'hui) *en cette ville ; mais s'il y a nul des vôtres qui jette pierre ne carrel, tant soit hardi, par quoi le plus petit de nous & de nos garçons soit blessé, à Dieu je voue, je vous ferai à tous tollir* * *la vie*. Cette menace intimida si fort les habitans, qu'à l'instant même ils se retirerent. Les Anglois se trouvant alors en trop petit nombre pour garder les fortifications qui étoient très-étendues, furent forcés de tous côtés, & passés au fil de l'épée. On tint exactement la promesse faite aux habitans : la ville fut préservée du pillage.

* ôter.

Sieges de différentes villes. *Ibid.*

D'Hennebond le connétable vint se présenter devant Brest, que défendoit Robert Knolles avec une forte garnison. Clisson dans ce même temps se détacha du siege, pour aller former celui de la Roche-sur-Yon en Poitou,

ANN. 1373.

ſuivant les ordres qu'il avoit reçus du duc d'Anjou. Breſt fit une ſi vigoureuſe réſiſtance, que l'on déſeſpéra de l'emporter d'aſſaut. Afin de faire diverſion, on aſſiégea Derval, place appartenante à Knolles. Du Gueſclin eſpéroit par-là engager le général ennemi à quitter Breſt, pour voler à la défenſe de ſon propre héritage. Pendant ces divers mouvemens les ſeigneurs Bretons preſſoient vivement le ſiege de Becherel qu'ils avoient formé. Après la réduction de la Roche-ſur-Yon qui capitula, Cliſſon revint joindre les troupes Françoiſes occupées au ſiege de Derval. Le commandant de cette place voyant qu'on multiplioit les attaques avec une ardeur qui ne lui permettoit pas de ſe flatter de tenir encore long-temps, conſentit à un accord avec les aſſiégeans, & promit de ſe rendre, s'il n'étoit ſecouru dans deux mois par une armée en état de livrer bataille. Pour ſûreté de ſa promeſſe il donna des ôtages, ſuivant l'uſage pratiqué dans ces ſortes de conventions. Cette capitulation fut confirmée par le duc d'Anjou.

Ibid. Tandis que l'on continuoit de preſſer la reddition de Breſt, le connéta-

ble s'avança vers Nantes, dont les portes lui furent fermées. Il fallut composer avec les habitans, qui en cette occasion donnerent des preuves d'une fidélité d'autant plus estimable, qu'elle étoit devenue rare. Ils ne voulurent consentir à recevoir les François que comme gardiens de la ville, qui devoit être rendue au duc aussi-tôt qu'il rentreroit dans son devoir. Ils exigerent de plus que les revenus publics fussent mis en sequestre entre leurs mains, jusqu'à ce que leur souverain en eût disposé. La réduction de cette ville achevoit presque entiérement la conquête de la Bretagne, où il ne restoit plus au duc que les places d'Auray, de Becherel, de Derval & de Brest.

ANN. 1373.

Capitulation de Derval violée. Suites qu'elle eut. *Ibid.*

Cependant le siege de Derval avoit opéré l'effet que le connétable avoit prévu. Knolles brûlant du désir de conserver une forteresse dont la propriété lui appartenoit, parut moins ardent à la défense de Brest. Il capitula pour cette derniere place, qu'il promit de remettre au pouvoir des François dans quarante jours, à moins qu'il ne se présentât dans ce terme une armée assez forte pour en faire lever le siege. La

ANN. 1373. capitulation fut acceptée d'autant plus volontiers par les François, qu'il n'y avoit point alors en Bretagne de troupes aſſez nombreuſes pour annuller le traité. Knolles délivré du ſoin de conſerver Breſt, courut auſſi-tôt à Derval, dans l'intention de ne pas exécuter la parole que ſon commandant avoit donnée pendant ſon abſence. La plupart des troupes Françoiſes ſe retirerent alors de la Bretagne pour rentrer en France, où le roi leur ordonnoit de ſe rendre.

Du Gueſclin attendit aſſez patiemment le temps limité pour la reddition de Breſt, lorſque Salisbury, qui étoit toujours en mer, vint débarquer près de cette ville avec des troupes plus nombreuſes que celles que les François étoient en état de lui oppoſer. Il envoya au général François un héraut chargé de lui offrir la bataille. Le connétable qui ſe trouvoit campé avantageuſement, lui fit répondre qu'il déſiroit le combat auſſi ardemment que les Anglois, pourvu qu'ils vinſſent dans un lieu où il pût les combattre. Salisbury renvoya ſon héraut, avec ordre de dire que ſes troupes, compoſées de ſoldats de marine, n'étoient

pas accoutumées *à marcher à pied*; mais que ſi les François vouloient leur envoyer leurs chevaux, de bon cœur il iroit les trouver. Une pareille propoſition n'étoit pas recevable. Cependant le jour marqué par la capitulation arriva. Salisbury ayant vainement attendu le connétable, rafraîchit Breſt d'hommes & de munitions, & ſe rembarqua. Lorſque Knolles ſe fut rendu dans ſa fortereſſe de Derval, il fit ſignifier au duc d'Anjou, ainſi qu'au connétable, qui étoient à Nantes, qu'il ne tiendroit point le traité ſigné par ſes gens, leſquels, diſoit-il, n'avoient pu compoſer ſans ſon aveu. Le duc d'Anjou vint auſſi-tôt devant la place. Le jour marqué pour exécuter la capitulation étant arrivé, il fit ſommer Knolles de ſe rendre; & ſur ſon refus il l'envoya menacer de faire mourir les ôtages. Knolles, ſans s'émouvoir, répondit qu'il étoit réſolu de conſerver ſon château; & que ſi le duc ſacrifioit les ôtages à ſon reſſentiment, il uſeroit de repréſailles ſur des chevaliers qu'il avoit en ſon pouvoir, pour la rançon deſquels il refuſoit cent mille francs. Le duc indigné d'une perfidie accompagnée de tant d'audace, ne fut pas

On fait mourir les ôtages. Repréſailles. *Ibid.*

Froiſſard, 1. *vol.* *Ib. vol.* 2. *fol.* clj.

ANN. 1373. assez maître de ses premiers transports. Cependant sur les remontrances de Garsis du Chastel, maréchal de son armée, qui lui représenta que la mort de ces ôtages seroit un acte d'inhumanité qu'on lui reprocheroit à jamais, ce prince consentit qu'on les relâchât. On alloit les mettre en liberté, lorsque l'implacable Clisson, ennemi juré des Anglois & du duc de Bretagne, survint, & fit suspendre leur délivrance. Il courut aussi-tôt vers le duc, & le menaça de ne plus s'armer, s'ils ne mouroient, ajoutant que ce siege avoit couté plus de soixante mille livres, & qu'il étoit juste que les ennemis fussent punis de leur *déloyauté*. La colere du duc se renouvella. Il dit à Clisson : *Messire Olivier, faites ce que bon vous semble.* A ces mots Olivier envoya chercher le *tranche-tête*. Ces malheureux ôtages, tristes victimes d'une infidélité dont ils n'étoient pas coupables, furent amenés au pied des murs de Derval, & décapités à la vue des assiégés. A peine cette barbare exécution étoit-elle achevée, qu'on vit sortir des fenêtres de la forteresse un échafaud tout dressé, sur lequel on traîna trois chevaliers & un écuyer,

dont on fit voler les têtes dans les fossés en présence des François. Les ennemis firent aussi-tôt une sortie : il se donna un sanglant combat aux barrieres, dans lequel Clisson fut dangereusement blessé du premier trait que les assiégés lancerent. La violence du duc d'Anjou, qui occasionna ces deux actes d'inhumanité, n'avança pas la reddition de Derval. Il fallut abandonner le siege, sur les ordres réitérés du roi. Un soin plus pressant que ne l'étoit la continuation de la guerre presque terminée en Bretagne, rappelloit les généraux & les troupes à la défense du royaume.

ANN. 1373.

Edouard envoie une armée à Calais. *Ibid.*

Le duc de Bretagne fugitif, dépouillé de ses états, n'avoit recueilli d'autre fruit d'un si grand sacrifice, que la gloire de remplir à l'égard du roi d'Angleterre tous les devoirs de la reconnoissance. Depuis qu'il étoit à la cour d'Edouard, il ne cessoit de presser ce prince de lui fournir des forces suffisantes pour le rétablir. Il méritoit sans doute d'obtenir ce qu'il demandoit, & l'intérêt de l'Angleterre sembloit d'accord avec le sien ; mais le monarque avoit d'autres vues. Uniquement occupé de ses affaires personnel-

ANN. 1373.

les, il témoigna peu de ſenſibilité pour les diſgraces d'un allié malheureux. On préparoit un armement conſidérable dans les ports d'Angleterre ; mais les troupes qui devoient s'embarquer n'étoient pas deſtinées pour la Bretagne. Le roi ne ſongeoit uniquement alors qu'à réparer les pertes qu'il avoit faites en Guienne ; & pour mieux aſſurer l'exécution du projet qu'il méditoit, il avoit réſolu de commander lui-même l'expédition. Ce prince, qui depuis quelque temps avoit perdu l'habitude des travaux militaires, ſembloit ne pas s'appercevoir qu'accablé ſous le poids des années, la foibleſſe de ſon tempérament ne répondoit plus à la grandeur de ſon courage. Il ne ſe rendit qu'avec peine aux inſtances de ſon conſeil, qui lui repréſenta les fatigues & les dangers de cette entrepriſe peu convenable à ſon âge. Le duc de Lenclaſtre fut nommé général de l'armée compoſée de trois mille hommes d'armes & de dix mille archers. Ces troupes étant débarquées à Calais, furent jointes par d'autres compagnies, & formerent un corps de plus de trente mille hommes. Le duc de Bretagne accompagnoit le duc

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2.

de Lenclaſtre. Montfort qui ſe flattoit de l'eſpoir de faire ſentir au roi de France tout le poids de ſon reſſentiment, fit précéder d'une déclaration de guerre ſon entrée dans le royaume. Il envoya de Calais un héraut chargé de préſenter un défi, qui par ſa ſingularité mérite d'être rapporté. » *Le huit » août 1373 furent préſentées lettres » au roi notre ſire de par le duc de Bretagne, contenant la forme qui s'enſuit :* » A mon très-chier ſeigneur le roi de » France. Sire Charles de France, qui » vous clamés être ſouverain de mon » duchié de Bretaigne, bien eſt-il voir * » que puis le temps que je étois entré » en la foi & hommage de la cou» ronne de France, j'ai à vous tous dits » fait mon devoir envers ladite cou» ronne & envers tous autres aux» quieulx il appartenoit ; mais ce non» obſtant vous, par vous & par vos » gens, ſans cognoiſſance de cauſe, » ſeulement par procez de fait, avés » fait entrer par votre commandement » votre connétable à * votre puiſ» ſance & force de guerre en mon » duchié de Bretaigne, prins tout » plain de mes villes, chaſteaux & » fortereſſes, prins priſonniers, les

Défi du duc de Bretagne. *MS. de la bibl. royale.*

* *vrai.*

* *avec.*

ANN. 1373.

» uns rançonnés, les aultres mis à
» mort, & me ont fait & font tout
» plain de aultres outraiges, torts,
» dommages & vilainies non reparables, & parmi ce vous m'avés sciemment & de vostre propre voulenté,
» & tout oultrement & ouvertement
» montré mon ennemi, & ymaginé
» à moi & mon état défaire & destruire, & parce que vous ne me
» voulés rendre les terres que promîtes & deubtes à moi avoir rendues
» à certain temps, tant par lettres &
» scel, comme autrement, comme je
» vous ai plusieurs fois requis à mes
» grands cousts & missions, en moi
» deboutant & mettant tout hors de
» la foi, hommage & obéissance de
» ladite couronne, sans coulpe ou
» mefait de moi ou de ma partie,
» sans aucune cause raisonnable, dont
» y moi en déplaît trop, si que parmi
» les avant dites choses, & à cause
» de tout plain d'autres griefs qui
» ad ce moi chastent, je vous fais
» sçavoir que en vostre default je me
» tiens du tout franc, quitte & décharge de la foi & hommage que ay
» fait à vous & à la couronne de
» France, de toute obéissance & sub-

» jection faite à vous & à ladicte cou-
» ronne, ne à aultre cause de vous
» ou de meisme la couronne, & vous
» tiens & repute mon ennemi, &
» vous ne vous en debvez pas mer-
» veiller si je en fais dommage à vous
» & à vostre partie, pour moi revan-
» chier des très-grands oultraiges,
» torts, dommaiges & vilainies de-
» vant dites. Le duc de Bretaigne &
» comte de Montfort & comte de
» Richemont, de notre main escript.

ANN. 1373.

Procédé du duc de Lenclastre à l'égard du duc de Bretagne. *Ibid.*

L'effet ne répondit pas aux menaces contenues dans ces lettres. La mésintelligence qui se mit entre les ducs de Lenclastre & de Bretagne, fit bientôt sentir à ce dernier que rarement la considération accompagne l'infortune. Le duc de Lenclastre, dont le caractere formoit un parfait contraste avec celui du prince de Galles son frere, ne rougit pas d'insulter à la situation déplorable du duc de Bretagne, & de lui reprocher que cette guerre ne se faisant en partie que pour sa querelle, il étoit obligé de fournir la moitié de la dépense de l'armée. Ce prince mortifié d'une pareille demande, se vit réduit à la triste nécessité de s'excuser sur son impuissance actuelle; mais en

ANN. 1373.

même-temps il offrit à l'Anglois de lui donner telle aſſurance qu'il exigeroit pour le paiement de ces frais, quoiqu'il ne l'eût pas promis, & qu'il eût avancé en Angleterre tout l'argent qu'il avoit, pour contribuer à la dépenſe de l'armement. Ces raiſons euſſent été ſuffiſantes pour tout autre; mais Lenclaſtre repliqua que puiſqu'il étoit hors d'état de payer ce qu'il exigeoit, il ne permettroit pas qu'il commandât l'armée conjointement avec lui, & qu'il n'avoit qu'à ſe retirer avec ſa ſuite. Montfort contraint de dévorer un ſi cruel affront, n'eut plus d'autre emploi dans l'armée que celui de commander le petit nombre de ceux qui l'accompagnoient, ce qui ne lui formoit pas une troupe de ſoixante hommes. Edouard, en ſignant le traité d'alliance avec le duc de Bretagne, avoit abandonné à ce prince la poſſeſſion de tout ce qu'il pourroit conquérir en France avec les troupes de ſon duché. On peut juger par le procédé du duc de Lenclaſtre, qu'il n'avoit pas intention qu'une pareille libéralité fût onéreuſe au roi d'Angleterre. De ſemblables détails ne peuvent paroître inutiles, puiſqu'ils ſervent à peindre

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2. pag. 206.

les hommes. Ce trait prouve que Lenclastre manquoit de cette grandeur d'ame & de cette générosité si nécessaires à ceux qui sont chargés du commandement. Son inexpérience & sa présomption ne démentoient pas la bassesse de ses sentimens. Ce dernier effort des Anglois, sous la conduite d'un tel chef, fut encore plus infructueux que ne l'avoient été les précédens.

ANN. 1373.

L'armée Angloise traversa le Boulonnois, la Picardie & l'Artois, trouvant toutes les villes & les forteresses fermées sur son passage. Le roi avoit donné de si bons ordres, que ces provinces souffrirent peu de dommage par la précaution que les habitans des campagnes prenoient de se retirer avec leurs effets dans les lieux fortifiés, ensorte que les ennemis ne trouvoient, ni vivres, ni fourrages. Cette disette, jointe au froid excessif qui survint dans l'arriere-saison, en fit périr beaucoup. Ils étoient outre cela incessamment harcelés par de petits corps de troupes légeres, qui leur ôtoient la liberté de s'écarter. Tous leurs partis qui avoient l'imprudence de s'aventurer, étoient aussi-tôt enlevés. Le seigneur

L'armée Angloise traverse la France.

Ibid.

Chron. MS.

ANN. 1373.

de Soubise en défit une troupe considérable près de Ribemont dans le Vermandois. Les seigneurs de Vienne, du Beüil, de Bourdes, de Porcien, de Coucy, de Reneval & le vicomte de Meaux, en détruisirent d'autres compagnies dans le Soissonnois. Ils commençoient à s'affoiblir déja considérablement, lorsqu'ils vinrent à Troyes, où ils trouverent du Guesclin nouvellement arrivé de Bretagne. Le connétable les conduisit de la même maniere jusques dans la Guienne, toujours les harcelant & enlevant leurs partis, pour peu qu'ils s'éloignassent. Enfin de cette armée formidable, composée de trente mille combattans en partant de Calais, à peine pouvoit-on en compter six mille hommes effectifs, lorsqu'elle arriva aux environs de Bordeaux. Les légats du saint siege suivirent les troupes dans tout le cours de cette longue marche, employant vainement leurs prieres & leur médiation.

Le duc de Lenclastre repasse en Angleterre.

Chron. MS. N°. 9618. bibliot. royal.

Le duc de Lenclastre ayant séjourné quelque temps en Guienne, repassa en Angleterre, où il fut très-mal reçu par le roi & par le prince de Galles, qui voyoient avec regret la perte d'un si

ſi grand armement & des frais immenſes qu'il avoit occaſionnés.

ANN. 1373.

Guerre en Gaſcogne : état du comté de Foix.

Froiſſard, 1. & 2. vol.

La Guienne étoit preſqu'entiérement ſoumiſe : il ne reſtoit plus que la province de Foix, dont le comte paroiſſoit affecter l'indépendance. Depuis le traité de Bretigny, Gaſton n'avoit jamais voulu reconnoître le prince de Galles, ni lui rendre aucuns devoirs de vaſſal. Le jeune Edouard, malgré la fierté qui lui étoit naturelle, avoit long-temps diſſimulé le mécontentement que lui cauſoit la conduite altiere du comte, n'attendant qu'une conjoncture plus favorable pour le faire rentrer dans l'obéiſſance. Enfin il étoit prêt de porter la guerre dans le pays de Foix, lorſqu'il en fut détourné par l'expédition qu'il fit en Caſtille pour le rétabliſſement de Pedre le cruel. La maladie dont il fut attaqué au retour de cette entrepriſe, rompit ce projet, qu'il n'avoit fait que différer, & le ſoulévement preſque général de la Guienne, qui ſurvint immédiatement après le voyage d'Eſpagne, ne permit plus au prince de s'occuper du deſſein de punir le comte. Cependant Gaſton tranquille dans ſes états, ſpectateur aſſez indif-

ANN. 1373.

férent des démêlés ſanglans de la France & de l'Angleterre, avoit obſervé une exacte neutralité entre ces deux puiſſances. Cette conduite fit le bonheur des peuples de ſa province, qui ſe trouverent à l'abri des incurſions des gens de guerre, par les ménagemens que les partis oppoſés conſerverent pour lui. Un gouvernement sûr & paiſible au milieu du tumulte des armes, favoriſa la population & la fertilité du pays. Cette abondance procura au comte les moyens d'amaſſer des tréſors immenſes. Ses ſujets ne crurent pas trop payer le repos dont il les faiſoit jouir par une contribution annuelle de quarante ſols par feux, tandis qu'une impoſition moins forte de moitié avoit révolté toute l'Aquitaine contre le prince de Galles.

Magnificence de la cour du comte de Foix.

Froiſſard, 2 vol.

Le comte de Foix vivoit à Ortez, capitale de ſes états, avec toute la pompe & la ſplendeur d'un ſouverain. Le faſte de ſa cour l'emportoit ſur celui des têtes couronnées. Il attiroit par ſa magnificence une foule d'étrangers de tous les états voiſins. Chevaliers, gens de guerre, ceux qui cultivoient les ſciences ou les arts, les poëtes, les muſiciens étoient accueillis favora-

ılement, & récompensés avec la libé-ılité d'un prince généreux. Ortez embloit être devenu l'asyle des plai-ırs en tous genres. Sa table étoit ser-vie avec une profusion qu'on ne voyoit point ailleurs. Tout dans son palais respiroit la grandeur. L'étiquette de son service retraçoit encore l'ancienne fierté des premiers conquérans des Gaules, par les usages singuliers qui s'y observoient. Au lieu de faire éclai-rer la salle où il mangeoit, par des lambeaux portés sur des chandeliers, ıne troupe nombreuse de domestiques uperbement vêtus, rangés devant lui lans une attitude respectueuse, te-oient en leurs mains des flambeaux llumés, dont la lumiere eût disputé 'éclat avec celui du jour [a]. Respecté e ses voisins, redouté de ses vassaux, ıéri de ses sujets, au sein du calme, : l'opulence & du luxe, le comte de

[a] Cet usage, rapporté par Froissard, sert à confir-r la conjecture que forme M. l'abbé le Beuf sur un ſage de Grégoire de Tours. Voici comme s'exprime sçavant Académicien : *Il paroît que les François ient la délicatesse de ne point admettre de chande-s sur leurs tables, & qu'ils faisoient tenir à la main leurs domestiques la chandelle dont elles devoient éclairées. Lorsqu'un valet tenoit la bougie devant* ıchin (seigneur François) *pendant son souper, sui-t la coutume, il lui ordonnoit de se découvrir les*

ANN. 1373.

Foix, loin de croire qu'il pût être le vaſſal d'un autre ſouverain, ſembloit avoir oublié qu'il y eût un prince plus puiſſant que lui, lorſque les avantages multipliés que les François remportoient en Guienne ſur les Anglois, vinrent le tirer de cette ſécurité.

Le duc d'Anjou raſſemble des troupes pour entrer dans la haute Gaſcogne. *Ibid.*

Après la diſperſion de l'armée Angloiſe, du Gueſclin s'étoit rendu près du duc d'Anjou, qui continuoit de preſſer les ennemis du côté de la Gaſcogne, leur enlevant ſans ceſſe quelques villes ou quelques châteaux. Une infinité de ſeigneurs, qui depuis que le connétable avoit licencié ſes troupes, ne vouloient pas reſter oiſifs, ſe joignirent à celles que le duc raſſembloit dans le Périgord. Les ſeigneurs d'Armagnac, d'Albret, de Périgord, les comtes de Comminges & de Narbonne, le dauphin d'Auvergne, les vicomtes de Caraman, de Villeneuve & de Thalar étoient de ce nombre

jambes, & de faire dégoutter de la cire deſſus juſqu'à ce qu'elle s'éteignît, & puis de la rallumer, & la faire dégoutter comme auparavant juſqu'à ce que les jambes en fuſſent brûlées. Si le valet oſoit remuer, Rauchin avoit ſon épée toute prête pour le percer; & plus ce malheureux répandoit de pleurs, plus le maître éclatoit de rire. Mém. de litt. T. 17. Diſſ. ſur les anciens uſages, par M. l'abbé le Beuf, p. 204. Grég. de Tours, liv. 5. chap. 3.

Le prince ſe vit bientôt à la tête d'un corps de quinze mille hommes. Avec ces forces il s'avança vers la haute Gaſcogne. S. Severe [a] ſe rendit à compoſition. Il paſſa enſuite l'Adour, entra dans le comté de Bigorre, & mit le ſiege devant Lourde, place extrêmement fortifiée, de laquelle Pierre Arnaud de Berne étoit gouverneur pour les Anglois. Ce ſeigneur, parent du comte de Foix, ſe défendit avec tant de courage, que le duc d'Anjou déſeſpérant d'emporter la citadelle, & ne voulant pas perdre le temps à s'en rendre maître par des attaques régulieres, qui ne pouvoient manquer de traîner en longueur, leva le ſiege après avoir ſaccagé la baſſe-ville. Il vint enſuite inveſtir Sault, ville dépendante du comté de Foix. Gaſton voyant approcher les François de ſes frontieres, ſe hâta de conjurer l'orage en traitant avec le duc. Il appréhendoit non ſans raiſon que les

ANN. 1373.

Siege de Lourde. Action cruelle du comte de Foix.
Ibid.

a On lit S. Silvier dans Froiſſard ; mais il n'y a vers ces cantons que deux places nommées S. Severe, ſituées la premiere ſur un courant d'eau qui va ſe jetter dans l'Adour, & la ſeconde ſur l'Adour même. C'eſt de la premiere de ces deux places dont il eſt ici queſtion : elle eſt dans le voiſinage de Lourde dont le duc alla enſuite former le ſiege.

ANN. 1373.

seigneurs d'Armagnac & d'Albret ne saisissent cette occasion de satisfaire leur inimitié personnelle en excitant le prince à porter la guerre jusques dans le cœur de ses états. Dans l'intention de les prévenir, il envoya des députés qui conclurent son accommodement avec les commissaires que le duc d'Anjou nomma. Une des conditions secretes de ce traité fut la reddition de la ville de Lourde, que le comte s'obligea de faire remettre au pouvoir du roi. Il ne doutoit pas qu'il ne lui fût facile de remplir cet engagement : dans cette vue il manda le gouverneur, qui sur ses premiers ordres se rendit à Ortez. Lorsqu'il fut arrivé, le comte lui déclara devant tout le monde, qu'il falloit qu'il lui livrât la place pour en mettre les François en possession, *ne voulant pas*, disoit-il, *se brouiller avec un prince aussi puissant que le duc d'Anjou.* Le gouverneur connoissoit le caractere impétueux du comte, & n'ignoroit pas qu'il alloit par un refus s'exposer à toute la violence de son ressentiment. Cette crainte toutefois ne fut pas capable de l'arrêter : il se tut quelques momens : à la fin il rompit le silence par cette généreuse réponse :

Rym. act. pub. tom. 3. part. 3.

Monſeigneur, vraiment je vous dois ſoi & hommage, car je ſuis un pauvre chevalier de votre ſang & de votre terre; mais le châtel de Lourde ne vous rendrai-je ja : vous m'avés mandé, ſi pouvés faire de moi ce qu'il vous plaira; je le tiens du roi d'Angleterre qui m'y a mis & établi, & à perſonne qui ſoit je ne le rendrai fors à lui. Une fermeté ſi noble & ſi reſpectueuſe en même-temps, irrita l'impérieux Gaſton, qui malheureuſement n'étoit pas accoutumé à rencontrer d'obſtacle. Furieux & ne ſe connoiſſant plus, il tire ſon poignard : *Oh traître*, s'écria-t-il, *as-tu dit que non? Par cette tête tu ne l'as pas dit pour rien.* A ces mots il s'élance ſur l'infortuné Arnaud : aucun des aſſiſtans n'oſe s'oppoſer à cet indigne emportement. Ce gentilhomme, ſon vaſſal, ſon parent, l'attend avec cette tranquillité qu'inſpire la vertu : il reçoit cinq coups ſans ſe mettre en défenſe, & tombe aux pieds du comte qu'il arroſe de ſon ſang, ſe contentant de lui dire d'une voix expirante : *Ha, monſeigneur, vous ne faites pas gentilleſſe, vous m'avés mandé & me occiés* *. Le comte revenu à lui-même, fut puni par de longs & cuiſans remords;

ANN. 1373.

* *me tuez.*

ANN. 1373. d'autant plus cruels qu'ils ne pouvoient réparer une si grande faute.

Cette mort ne produisit pas la reddition de Lourde. Arnaud avant son départ en avoit confié la garde à Jean de Berne son frere, en exigeant de lui une promesse d'honneur qu'il ne la rendroit que sur un ordre précis signé du prince de Galles ou du roi d'Angleterre. Cependant cette action violente du comte de Foix répondoit en quelque sorte du dévouement de ce seigneur. Le roi content de son attachement, sans approuver l'étrange maniere dont il le lui avoit prouvé, voulut de son côté lui donner des témoignages de sa reconnoissance. Pour cet effet, il lui envoya deux commissaires, messire Roger d'Espagne & un président du parlement de Paris, chargés de le mettre en possession de la jouissance du comté de Bigorre pendant sa vie, à condition d'en faire hommage. Le comte que le titre de vassal révoltoit, refusa ce don, & ne voulut recevoir que le château de Mauvoisin, *parce que*, dit Froissard, *cette place ne relevoit de personne fors que de Dieu*. Au reste Gaston promit de ne jamais se séparer des intérêts de

la couronne de France, & tint fidélement parole.

ANN. 1373.

Vers le même temps Marſiac, la Riolle, Langon, S. Macaire & une infinité d'autres places ſe rendirent au duc d'Anjou, enſorte qu'il ne reſta plus aux Anglois de villes conſidérables en Guienne, que Bordeaux & Bayonne. Le duc d'Anjou avoit formé le deſſein d'aſſiéger cette derniere ville. Il écrivit même pour cet effet au roi de Caſtille, & le pria de venir joindre ſes troupes aux François. Henri, qui ne laiſſoit échapper aucune occaſion de ſignaler ſon attachement pour la France, partit auſſi-tôt, & vint ſe préſenter devant Bayonne, tandis que Sanchez de Tobar, amirante de Caſtille, s'approcha des côtes de France, afin de favoriſer le ſiege. Il comptoit trouver le duc en Biſcaye, & lui envoya des députés à Toulouſe, pour l'engager à preſſer ſa marche. Cette conquête eût été de la derniere importance; mais le duc d'Anjou, qui pendant cet intervalle étoit convenu d'une ſuſpenſion d'armes avec le duc de Lenclaſtre, rompit l'entrepriſe. Le monarque Eſpagnol n'ayant pas des forces ſuffiſantes, & d'ailleurs incommodé

Réduction de pluſieurs places.
Ibid.
Hiſt. d'Eſpagne.

ANN. 1373.

par les grandes eaux & par la disette des vivres, reprit la route de Burgos.

Suspension d'armes. *Ibid.*

Lorsque le duc de Lenclastre repassa en Angleterre, ses députés & ceux du duc d'Anjou avoient conclu une suspension d'armes pour la Guienne; avec promesse de se trouver au commencement de l'année suivante à Calais & à Saint-Omer, pour y traiter des conditions d'une paix définitive. Le duc de Lenclastre croyoit qu'il étoit de son intérêt de presser un accommodement entre les deux couronnes, afin de se livrer tout entier au dessein qu'il avoit formé de porter la guerre en Castille, projet qu'il ne pouvoit exécuter, tant que l'Angleterre seroit en guerre contre la France. Le roi consulta le parlement sur l'armistice que le prince son frere venoit d'accorder à l'Anglois. La cour représenta au monarque qu'il ne pouvoit accepter ce traité fait avec le duc de Lenclastre, ennemi personnel de Henri de Transtamare son allié. Le roi toutefois, à l'instante poursuite de l'archevêque de Ravenne & de l'évêque de Carpentras, légats du pape, consentit que ses ambassadeurs se trouvassent à Bruges avec ceux d'Edouard, pour travailler à la paix.

Du Tillet.

ANN. 1373.

De tant de provinces cédées par le traité de Bretigny, la seule ville de Calais restoit aux Anglois. Cette heureuse révolution fut l'ouvrage de la prúdence du roi, de l'activité, de la valeur de du Guesclin & du courage de la nation. Rapin Thoyras, que trop de prévention égare souvent dans ses jugemens, ne voit dans les opérations de cette guerre rien qui mérite de fixer l'attention du lecteur, ni qui soit comparable aux fameuses journées de Creci & de Poitiers. Les disgraces que les Anglois essuyerent sous Charles V, furent, dit-il, une véritable déroute. Il auroit été sans doute plus juste appréciateur de ces différens exploits, s'il avoit considéré que la gloire des entreprises se mesure principalement par les obstacles qu'elles présentent à surmonter. N'est-il pas incomparablement plus difficile de réparer en détail les grandes pertes, & de forcer en quelque sorte la fortune par des démarches habilement concertées, que de profiter rapidement du gain d'une bataille, dont le vainqueur est souvent redevable à la témérité des vaincus ? Sans insister sur une vérité si commune, il suffit de se rappeller le récit de ces

ANN. 1373.

deux combats, dont les ſuites furent ſi funeſtes à la France. A celui de Maupertuis le roi eſt fait priſonnier : ſa captivité bouleverſe l'état, ſa liberté coute le retranchement d'un tiers du royaume, & ruine le reſte. Eſt-ce à la conduite des chefs, eſt-ce au génie ſeul d'Edouard qu'il faut rapporter tout l'honneur de pareils avantages ? Qu'on examine la conſtante ſageſſe du roi, les reſſorts qu'il ſçait faire agir, les reſſources qu'il emploie, la conduite de ſes généraux, la diſcipline & la valeur de ſes troupes dans toutes les expéditions militaires de ce regne, & qu'alors on juge du mérite des ſuccès. Ce que l'hiſtorien d'Angleterre dit de plus judicieux à l'occaſion des revers éprouvés par le monarque Anglois, *c'eſt que de pareils exemples devroient bien apprendre aux princes à modérer leur ambition ; mais qu'il s'en trouve peu qui en ſachent profiter !*

Treve entre les deux couronnes.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 3. page 21. & ſuiv.

Charles que la proſpérité n'aveugloit pas, prêta volontiers l'oreille aux ſollicitations du pape, qui ne ceſſoit de l'exhorter à la paix. Grégoire, qui dès-lors ſe préparoit à transférer le ſaint ſiege d'Avignon à Rome, auroit

bien voulu avant ſon départ terminer les funeſtes diviſions de la France & de l'Angleterre. Il s'étoit pour cet effet pluſieurs fois adreſſé à Edouard, qui de ſon côté paroiſſoit ne pas s'éloigner d'un accommodement. Les conférences, ainſi qu'on en étoit convenu, ſe tinrent à Bruges entre les plénipotentiaires des deux couronnes. Ceux du roi de France étoient le duc de Bourgogne, les comtes de Tancarville & de Sallebruche, & l'évêque d'Amiens; & de la part du roi d'Angleterre, le duc de Lenclaſtre, le comte de Salisbury & l'évêque de Londres, aſſiſtés de trois chevaliers & de deux docteurs. Ces conférences avoient été précédées d'une ſuſpenſion d'armes pour les parties ſeptentrionales de la France, entre les commiſſaires du roi & le gouverneur de Calais.

ANN. 1373.

Malgré les diſpoſitions pacifiques que les deux partis témoignoient, les négociations de Bruges n'aboutirent qu'à la concluſion d'une treve qui devoit expirer aux fêtes de Pâques de l'année ſuivante: on étoit alors au mois de juin. Comme les alliés des deux rois étoient également compris dans ce traité, le duc de Lenclaſtre, qui dans ſes pouvoirs, & dans tous

Rym. act. pub. tom. 3. part. 3. Chron. de S. Denis. Chron. MS. &c.

Ann. 1374.

les actes préliminaires étoit qualifié de roi de Castille & de Léon, fut obligé de supprimer ce titre dans le dernier acte de cette treve. Le roi de France crut devoir à Henri de Transtamare, son généreux & fidele allié, cette marque de sa considération. L'évêque de Salamanque, & Fernandez de Velasco, grand chambellan du monarque Espagnol, avoient été envoyés au congrès de Bruges. Ils furent attaqués près de Bordeaux par le seigneur de Lesparre; mais les vaisseaux Castillans étoient supérieurs aux bâtimens Anglois. Lesparre fut fait prisonnier: Velasco l'emmena en Espagne; l'évêque continua sa route, & arriva heureusement à Bruges. Les ducs de Bourgogne & de Lenclastre, & les autres plénipotentiaires convinrent, avant que de se séparer, de se retrouver au même lieu vers les fêtes de la Toussaint, pour travailler de concert au bien d'une paix générale.

Froissard. Hist. d'Esp.

Affaires de Bretagne.

Histoire de Bretagne. Rym. act. pub. tom. 3. part. 3.

Cette suspension d'armes, où la Bretagne étoit expressément spécifiée, survint à propos pour dérober Olivier de Clisson à la vengeance du duc. Jean de Montfort, depuis son retour à Londres, avoit employé les plus pressantes sollicitations pour engager

Edouard à lui fournir une armée capable de le remettre en possession de son duché. Le monarque Anglois, qui ne pouvoit se dissimuler la justice d'une pareille demande, & qui sans doute devoit se repentir de ne l'avoir pas prévenue, entra dans les vues de ce prince : *Beau fils*, lui disoit-il, *je sçais bien que pour l'amour de moi vous avés mis en balance & hors de votre seigneurie, grand & bel héritage; mais bien soyés assuré que je le vous recouvrerai. Je ne ferai paix à François que vous ne soyés dedans, & raurés votre héritage.* Les effets répondirent à ces promesses. Le duc de Bretagne rassembla un corps de deux mille hommes d'armes & de trois mille archers, dont le roi d'Angleterre paya la solde pour six mois. Le comte de Cambridge, & plusieurs autres princes & seigneurs Anglois, voulurent partager l'honneur de cette expédition. Le duc de Bretagne s'embarqua au port de Southampton, & descendit à Saint-Mahé. Il emporta la citadelle d'assaut, & fit passer la garnison au fil de l'épée : la ville se rendit aussitôt. Il s'avança incontinent vers Saint-Paul de Léon qu'il saccagea. Morlaix ouvrit ses portes, ainsi que Lannion,

ANN. 1374.

ANN. 1374.

Lantriguet, la Roche-de-Rien, Guincamp, & la Roche-Bernard. Le duc poursuivant ses conquêtes, mit le siege devant Saint-Brieuc. Cette ville avoit été nouvellement fortifiée par les soins d'Olivier de Clisson; elle étoit d'ailleurs défendue par une garnison nombreuse. Clisson & le seigneur de Laval commandoient dans la province depuis le départ du connétable : ils étoient alors à Lamballe. Kimperlay, ville extrêmement importante, se trouvoit fort incommodée par une forteresse que Jean d'Evreux, capitaine du parti de Montfort, avoit fait réparer dans le voisinage. Les habitans & la garnison envoyerent à Lamballe demander du secours. Clisson & Beaumanoir accoururent sur le champ. Ils étoient prêts de se rendre maîtres de ce nouveau fort, lorsque le duc de Bretagne, qui, sur les premiers avis qu'il avoit reçus de cette entreprise, avoit levé le siege de Saint-Brieuc, partit à la hâte avec toutes ses troupes, dans l'intention de les surprendre. Clisson étoit occupé à donner un assaut général. On vint lui dire que les Anglois paroissoient à deux lieues de son camp. La partie n'étoit pas égale : il

ANN. 1374.

n'eut que le temps de raſſembler précipitamment le peu de monde qu'il avoit avec lui, & de ſe dérober par une prompte retraite à la pourſuite des ennemis. Il entroit dans Kemperlay, & les barrieres étoient à peine fermées, que le duc, qui n'avoit pas retardé ſa marche, arriva devant cette place. Il la fit ſur le champ exactement inveſtir, dans l'appréhenſion que ſa proie ne lui échappât. Dès le premier jour il livra un aſſaut furieux; les attaques ne furent pas moins vives les jours ſuivans. L'ardeur des aſſiégeans étoit excitée par des motifs qui rendent les hommes capables des efforts les plus extraordinaires, la vengeance & la haine. Les Anglois haïſſoient dans Cliſſon un ennemi cruel & implacable, qui faiſoit gloire de ne jamais leur accorder aucun quartier. Nous avons rapporté ci-devant la cauſe imaginaire ou réelle de l'inimitié perſonnelle du duc contre ce ſeigneur. Il eſt des outrages qu'un mari jaloux ne pardonne jamais. Cliſſon ne devoit s'attendre qu'à une mort cruelle: Beaumanoir & Rohan, renfermés avec lui dans Kemperlay, n'eſpéroient guères un meilleur traitement, s'ils avoient

Ann. 1374. le malheur d'être pris d'aſſaut ; il ne leur reſtoit aucun eſpoir de ſecours étrangers. Dans une extrêmité ſi périlleuſe, ils demanderent à capituler. Le duc ſe montroit inexorable, & vouloit abſolument qu'ils ſe livraſſent à ſa diſcrétion. Il ne leur accorda une ſuſpenſion d'armes de huit jours, que ſur la certitude qu'ils ne pouvoient lui échapper. En effet ce court armiſtice alloit expirer, & les aſſiégés n'avoient plus d'autre reſſource que le déſeſpoir. Deux ſeigneurs arriverent au camp du duc, & ſignifierent à ce prince, ainſi qu'aux Anglois dont ſon armée étoit compoſée, la treve qui venoit d'être conclue à Bruges, dans laquelle la Bretange étoit formellement compriſe. Montfort ſe vit contraint de lever le ſiege, non ſans regret de ſe voir arracher une victime qu'il comptoit immoler à ſon reſſentiment. La ſuſpenſion d'armes ayant été publiée en Bretagne, il repaſſa en Angleterre, où il conduiſit avec lui la ducheſſe ſon épouſe.

Cliſſon échappe à la vengeance du duc.

Ibid.

La garniſon de S. Sauveur-le-Vicomte, que les troupes du roi aſſiégeoient depuis quelque temps, voulut auſſi profiter de cette treve pour éviter

Réduction de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Ibid.

de se rendre, suivant les termes de la capitulation qui avoit été précédemment signée de part & d'autre; mais par le traité conclu à Bruges, il avoit été décidé que cette place seroit remise aux François, en payant la somme de quarante mille livres. On peut se rappeller que Geoffroi d'Harcourt, seigneur de S. Sauveur-le-Vicomte, avoit institué le roi d'Angleterre son héritier. Après la mort de ce seigneur, cette terre avoit été donnée à Jean Chandos, dont la sœur la remit à Edouard, qui depuis ce temps en étoit demeuré possesseur. Louis d'Harcourt, seigneur de Châtellerault, s'étant détaché des Anglois à la sollicitation du duc de Berry & du connétable, la restitution des biens qui avoient appartenu à Geoffroi d'Harcourt, & entre autres de S. Sauveur-le-Vicomte, fut un des principaux articles qui lui furent accordés pour l'engager à rentrer dans l'obéissance du roi.

ANN. 1374.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 3. pag. 33. 43. & 44.

Trésor des Chartres, lay. Norman. 28. 285.

Du Tillet.

Quelques précautions qu'on eût prises pour remédier aux désordres que les gens de guerre étoient accoutumés de commettre lorsque les hostilités cessoient, il étoit cependant difficile de les réprimer entiérement. La treve

Le seigneur de Coucy conduit les compagnies en Autriche. *Froissard.*

ANN. 1374.

laiſſoit ſans emploi des compagnies dont l'entretien eût été onéreux pour l'état, & qu'il étoit dangereux de licencier. Le roi ſongeoit aux moyens de prévenir ce double inconvénient; lorſque l'arrivée d'Enguerrand de Coucy, comte de Soiſſons, vint mettre fin à cet embarras. Ce ſeigneur, gendre du roi d'Angleterre [a], vaſſal du roi de France, avoit prudemment évité de prendre part à la querelle des deux couronnes, en ſe retirant du royaume. Afin de colorer ſa retraite d'un prétexte plauſible, il paſſa en Italie, & porta les armes pour le ſervice du ſaint ſiege contre Bernabo Viſconti. Il revint en France dans le temps que la treve venoit d'être conclue à Bruges. La mort du duc d'Autriche lui fournit une nouvelle occaſion de s'abſenter. Il étoit par ſa mere neveu de ce duc & ſon héritier. Dans le deſſein de réclamer cette ſucceſſion, il propoſa de conduire en Allemagne les troupes devenues déſormais inutiles : on accepta l'offre; & le roi, pour en faciliter l'exécution, lui donna ſoixante mille francs. Il feroit inutile de rapporter le

a Il avoit épouſé Iſabelle fille aînée d'Edouard.

détail de cette expédition, qui ne fut pas heureuse. Elle n'a d'autre liaison avec notre histoire que l'avantage qu'elle produisit au royaume, en le délivrant des compagnies.

ANN. 1374.

Le soin de maintenir la gloire & la félicité présente de l'état fixoit toute l'attention du roi. Il eût voulu pouvoir assurer la tranquillité publique sur des fondemens inébranlables. Ce sage monarque embrassoit l'avenir dans ses projets. Il avoit éprouvé par lui-même, pendant la captivité du roi son pere, combien les moindres obstacles sont gênans pour l'administration, qui n'agit jamais avec plus d'efficacité que lorsqu'elle émane directement du souverain. Convaincu de cette maxime, & désirant affermir, autant qu'il étoit en lui, l'autorité royale en faveur des princes qui devoient lui succéder, il forma le projet d'abréger les trop longues minorités des rois. A ces vues politiques pour le maintien du pouvoir suprême, se joignirent sans doute des considérations particulieres. La foiblesse de son tempérament miné par un travail assidu, & par un breuvage empoisonné que le détestable roi de Navarre lui avoit fait

Majorité des rois.

Toutes les chron. & hist. Conf. des ordonnances. Du Tillet. Recueil des ordonnances. Trésor des Chartres.

ANN. 1374.

prendre dans le temps qu'il n'étoit encore que dauphin, ne lui permettoit pas d'attendre la vieilleſſe pour mettre ordre aux affaires du gouvernement. L'âge peu avancé de Charles, l'aîné de ſes enfans, lui cauſoit de ſérieuſes inquiétudes : il craignoit, s'il ſe laiſſoit prévenir par la mort, de laiſſer ce jeune prince à la merci des ducs d'Anjou, de Berry & de Bourgogne, dont il connoiſſoit l'ambition. Après avoir peſé ces divers motifs, il prit les meſures qu'il jugea les plus avantageuſes à ſa famille & au bien du royaume. Il crut y parvenir en dreſſant le modele de la célebre ordonnance qui fixe la majorité des rois à l'âge de quatorze ans. Cette ordonnance donnée à Vincennes au mois d'août de l'année 1374, contient les juſtes cauſes qui ont déterminé le légiſlateur. Après avoir parlé du reſpect & de l'amour des peuples pour la perſonne ſacrée de leurs rois, il rappelle » que dans tous » les temps les ſujets ont toujours » obéi plus volontiers aux ordres im» médiats de leur prince, qu'à ceux » qui ne partoient que de l'autorité » paſſagere d'un régent. Aux exemples » tirés des hiſtoires étrangeres, tant

» ſacrées que profanes, & de celle de » la nation, il ajoute que cette Providence, qui veille inceſſamment » ſur la conduite des états, répandoit » ordinairement des lumieres & un » jugement prématuré dans l'ame de » ceux qui doivent gouverner les autres hommes; que les enfans des » rois étoient confiés dès leur plus tendre enfance à des perſonnages éclairés & vertueux; qu'on employoit » l'attention la plus ſcrupuleuſe à les » inſtruire, & que par conſéquent il » n'étoit pas étonnant que les princes » fiſſent des progrès plus rapides que » le commun de leurs ſujets «. Charles dans cet édit impoſoit en même-temps à ſes ſucceſſeurs l'indiſpenſable obligation de cultiver avec un ſoin extrême ces précieux rejettons deſtinés à produire le bonheur de l'univers.

Ibid.

Charles n'eſt pas le premier de nos rois qui ait fait une pareille loi. Philippe III, par ſes lettres données au camp devant Carthage en Afrique, confirmées l'année ſuivante, lorſqu'il fut de retour en France, ordonna qu'en cas qu'il mourût avant que ſon fils eût quatorze ans accomplis, Pierre, comte d'Alençon, gouvernât le royau-

ANN. 1374.

me pendant la minorité, & que sa régence cessât aussi-tôt que le jeune prince entreroit dans sa quinzieme année. Ce qui différencie ces deux ordonnances, c'est que celle de Philippe le Hardi ne fait mention que de son fils, & prescrit les quatorze ans révolus, au lieu que celle de Charles V en fait une loi perpétuelle pour tous les rois à venir, & rend les souverains majeurs, dès qu'ils ont atteint la 14e année, (*donec decimum quartum ætatis annum attigerit*). C'est le sens dans lequel le chancelier de l'Hôpital, à l'occasion de la majorité de Charles IX, expliqua les expressions de cette ordonnance, ainsi que le rapporte le judicieux auteur de l'abrégé chronologique. Il fut dit *que l'esprit de la loi étoit que les rois fussent majeurs à quatorze ans commencés, & non pas accomplis, suivant la regle, que dans les causes favorables*, (*annus incœptus pro perfecto habetur*) une année commencée est censée révolue.

L'ordonnance de Charles V pour la majorité des rois, ne fut regiftrée au parlement que le 21 mai de l'année suivante, *le roi y séant & tenant son lit de justice*, assisté du dauphin, du duc

Trésor des Chartr. reg. des anc. ord. fol. 75.

duc d'Anjou, de plusieurs autres princes, seigneurs & prélats, du recteur & des principaux membres de l'université, ainsi que du prévôt des marchands & des échevins de la ville de Paris. L'original des lettres fut remis aux religieux de S. Denis, pour être conservé dans leur trésor.

ANN. 1374.

Trésor des Ch. reg. des anc. ord. fol. 75.

La majorité de nos rois depuis l'établissement de la monarchie, avoit éprouvé plusieurs variations appuyées toutefois sur le même principe. Ils ne pouvoient être majeurs que lorsqu'ils étoient assez forts pour soutenir les fatigues du service militaire. Les premiers Francs portoient des armes extrêmement légeres : ils combattoient à pied. Leurs enfans étoient en état d'aller à l'armée dans un âge peu avancé ; aussi étoient-ils majeurs à quinze ans. Childebert II. n'avoit que cet âge, lorsque Gontran le déclara majeur, en lui mettant dans les mains un javelot selon l'usage, en présence de l'assemblée de la nation. La maniere de faire la guerre changea sous la seconde race ; on ne se servit presque plus que de cavalerie : l'armure complete de fer, qui couvroit entiérement les hommes, formoit un poids excessif que

Grég. de Tours.

ANN. 1374.

l'âge & l'habitude pouvoient ſeuls rendre ſupportable. La majorité qui marchoit toujours de pair avec la faculté de porter les armes, fut retardée juſqu'à vingt & un an. Cet uſage ſubſiſtoit lorſque le roi donna ſon édit; mais il ſçavoit par ſa propre expérience qu'un monarque peut très-bien gouverner ſon royaume ſans combattre.

Appanages des enfans de France.

Tréſor des Chartr. lay. Appan. 343. *Du Tillet. Chambre des comptes, mémorial* D. *fol.* 203. R°.

Cette même année l'appanage de Louis de France, deuxieme fils du roi, fut fixé à douze mille livres tournois [a] de rente en fonds de terres qui devoient être érigées en comté. Il fut de plus ordonné que le prince, parvenu à l'âge de majorité, recevroit une ſomme de quarante mille livres [b] *pour ſe mettre en état*, c'eſt-à-dire pour former ſa maiſon; & en cas que le roi eût d'autres enfans, le même partage leur étoit deſtiné. Le roi par ces mêmes lettres régla la dot des dames de France. Il ordonna que la princeſſe Marie, l'aînée de ſes filles, auroit en mariage cent mille livres une fois payées, & de plus les meubles, habits

a La valeur du marc d'argent étoit alors de cent ſols tournois; ainſi ces douze mille livres monteroient aujourd'hui à cent vingt mille livres, le marc d'argent étant à 50 livres.

b Quatre cens mille livres de notre monnoie.

& joyaux convenables *à fille de roi de France*. La dot des princesses cadettes étoit de soixante mille livres, & le même mobilier.

Après ces dispositions préliminaires en faveur de sa famille, le roi régla la forme du gouvernement. Il conféra la qualité de régent au duc d'Anjou, l'aîné de ses freres, lui substituant, en cas de mort ou d'absence, le duc de Bourgogne, sans faire aucune mention du duc de Berry, qui auroit dû précéder celui de Bourgogne par droit de naissance; mais la conduite de ce prince l'avoit rendu suspect. Anciennement les lettres, tant de justice que de grace, étoient expédiées au nom des régens ou régentes, & scellées de leurs sceaux particuliers. Cet usage subsista jusqu'à la régence de Louise de Savoie, mere de François I. Toutes les lettres de justice furent alors publiées au nom du roi, & revêtues de son sceau à la différence de celles de grace qui étoient expédiées au nom de la régente; distinction *qui ne se fit pas sans raison, pour montrer*, dit du Tillet, *que la justice est estimée toujours durer en ce royaume, soit le roi mort, pris ou absent; aussi les lettres de justice expé-*

ANN. 1374.

Régence.
Ibid.

ANN. 1374.

diées du temps d'un roi défunt, sont exécutées au regne de son successeur, tandis que les lettres de grace ou de commandement cessent d'avoir leur effet avec le pouvoir de celui qui les a données, à moins que celui qui succede ne les confirme. Le premier prince, administrateur de l'état au lieu du roi, qui prit le titre de régent du royaume, fut Philippe le Long pendant la grossesse de la reine Clémence sa belle-sœur, veuve de Louis Hutin. Le roi, en donnant au duc d'Anjou l'administration du royaume pendant la minorité de son fils, apporta quelques modifications à l'autorité de cette place, qui jusqu'alors avoit été illimitée. Une des conditions entr'autres fut de ne pouvoir faire aucune aliénation, sous quelque prétexte que ce fût. Le duc s'engagea par serment à suivre en tout les intentions de sa majesté a.

Rech. de Pasquier.

a Comme l'histoire ne nous a fourni jusqu'à présent aucun monument de cette espece, il ne sera pas inutile de rapporter ici la formule du serment que prêta le duc d'Anjou dans la sainte Chapelle du palais. Cette piece curieuse par elle-même est essentielle pour la connoissance des constitutions fondamentales de notre monarchie. Elle étoit conçue en ces termes : » Je » Loys duc d'Anjou & de Touraine, jure sur les saints » évangiles de Dieu & sur les saintes reliques ci pré-

Le régent disposoit souverainement de tout, sans être obligé de rendre compte de son administration, lorsque son pouvoir expiroit. Le roi qui vouloit restreindre, autant qu'il étoit possible, l'autorité qu'il confioit à son frere, donna par ses lettres, datées du même mois, la tutele de ses enfans,

ANN. 1374.

Tutele distinguée de la régence.

Ibid.

» sentes par mon serment & par ma loyauté, que si » monseigneur le roi, ce que Dieu ne veuille, mou» roit avant que mon très-chier seigneur & neveu » monseigneur Charles son aisné fils fût entré au qua» torzieme an de son âge; je garderai, gouvernerai, » & défendrai le royaume & les bons sujets d'icelui » loyaument, justement & raisonnablement, & au » plus honorablement & profitablement que je pour» rai & sçaurai, au bien, honneur & profit de mondit » seigneur & neveu ledit aisné fils de mons. le roi, » comme son héritier & successeur, lors vrai & droi» turier roi de France, & aussi garderai & défendrai » le domaine, les noblesses, droitures & seigneuries » d'icelui royaume contre tout homme vivant sans » en rien aliéner, ne souffrir être aliéné par quel» conque maniere ne pour quelconque cause, couleur » ou occasion que ce soit, & à ladite garde & défense » mettrai & exposerai ma personne & tous mes biens, » meubles & non meubles, toutefois que besoin en » sera, tout aussi comme je ferois ou faire devrois » pour mon propre héritage, & ferai & ferai faire » aux grands & aux petits, sans acception de person» ne, raison & justice. Tiendrai le royaume & tous » les sujets d'icelui en bonne paix tout le plus que je » pourrai, & les garderai de toute ma puissance d'être » pillés, robés, grevés ou opprimés, & ne mettrai » le royaume en nouvelle guerre que je ne le puisse » éviter durant le temps de mondit gouvernement par » quelconque loi ou maniere que ce soit, & avec » la loi & les ordonnances faites par mondit seigneur » le roi sur l'âgement des aînés fils de lui & de ses suc-

ANN. 1374. & le gouvernement des finances de l'état à la reine ſon épouſe, aſſiſtée des ducs de Bourgogne & de Bourbon, ſubſtituant ces deux princes à la reine, s'il arrivoit que par la mort de cette princeſſe, la tutele n'eût pas lieu. Il ordonna en même-temps que ce qui reſteroit des revenus du royaume, les

» ceſſeurs rois de France, ſur le douaire de madame » ma très-chiere dame Me la royne de France, femme » de mondit ſeigneur, ſur la tutele, garde & gou- » vernement de mon très-chier ſeigneur & neveu ſon » aîné fils, & de mes autres neveux & nieces ſes en- » fans, & ſur le partage ou appanage d'iceux, ſur la » garde & dépôt des joyaux, vaiſſelle, monnoie » d'or & d'argent, pierreries, & de tous autres biens, » meubles que mondit ſeigneur le roi auroit au jour » de ſon trépaſſement, & auſſi des meubles qui ven- » droient des rentes, revenus, profits & émolumens » du royaume durant le temps que j'en aurai le gou- » vernement, & ſur le fait de ſon teſtament ou der- » niere volonté, leſquelles loi, ordonnances & » teſtament j'ai oy lire de mot à mot, & me tiens » pour pleinement enfourmés, & bien acertainés des » choſes contenues en icelles, je tiendrai, garderai » & accomplirai, ferai tenir, garder & accomplir de » point en point ſelon leur fourme & teneur, réal- » ment & de fait, loyaument & véritablement, ſans » fraude, barat, déception, art, cautille ou malen- » gin, & ne ferai, oirai ou vendrai, ne ſouffrirai » faire, aller ou venir à l'encontre par moi ou par » autres tenement * ou expreſſément, directement » ou indirectement, publiquement ou occultement, » pour quelconque cauſe, couleur ou oscaſion & par » quelconque voie ou maniere que ce ſoit, & ainſi » je le jure & promets ſur les ſaints évangiles & reli- » ques deſſuſdits, par ma chreſtienté, le bapteſme » que je pris ſur les fonds, & par ma part de paradis. » Ainſi me veuille Dieu aidier & les ſaintes Evangiles » & reliques ci préſentes.

* *tacitement.*

charges acquittées, seroit déposé entre les mains du seigneur Bureau de la Riviere, premier Chambellan, pour être remis au roi, lorsqu'il seroit majeur. Par ces mêmes lettres il forma pour la reine tutrice, & les deux princes ses freres, un conseil composé des archevêques de Reims & de Sens, des évêques de Laon, de Paris, d'Auxerre & d'Amiens, des abbés de S. Denis & de S. Maixant, du comte de Tancarville, chambellan de France, *ou de celui qui lors le seroit*, du connétable du Guesclin, de Jean comte d'Harcourt, & de Jean comte de Sarrebruche, bouteiller de France, de Simon comte de Brenne, d'Enguerrand sire de Coucy, d'Olivier de Clisson, des seigneurs de Sancerre & de Blainville, maréchaux de France, de Raoul de Reyneval, pannetier de France, de Guillaume de Craon & de Philippe de Maizieres, de Pierre de Villars, grand-maître de l'hôtel du roi & garde de l'oriflamme, de Pierre d'Aumont & de Philippe de Savoisy, chambellans, d'Arnaud de Corbie & d'Etienne de la Grange, présidens au parlement, de Philbert de l'Espinasse, Thomas de Boudenay & Jean de Rye, cheva-

ANN. 1374.

liers, de Richard doyen de Besançon, Nicolas Dubois & Evrard de Tramagon, conseillers, de Nicolas Braque, Jean Bernier, Bertrand Duclos, Philippe d'Augier, Pierre du Chastel & Jean Pastourel, maîtres des comptes, Jean le Mercier, général des aides, Jean d'Ay, avocat au parlement, & de six bourgeois de la ville de Paris, au choix de la reine & des princes. Ce conseil de tutele, dans lequel entroit ce qu'il y avoit de plus illustre des trois ordres du royaume, étoit bien capable de balancer la puissance du régent, pour peu qu'il voulût en abuser. Ces dispositions furent confirmées par les sermens de la reine, des princes, des seigneurs, des prélats, & des officiers qui devoient contribuer à en maintenir l'exécution. Les sermens qu'ils prêterent à ce sujet furent conçus à peu près dans les mêmes termes que celui du duc d'Anjou pour la régence.

On voit dans ces deux ordonnances des vestiges de l'usage pratiqué de toute ancienneté en France, où l'on admettoit deux sortes d'administration, dont l'une étoit uniquement re-

lative à la personne du roi, & l'autre au gouvernement du royaume, comme dans les loix féodales on distinguoit la tutele, qui n'avoit pour objet que la personne du pupille, de *la baillie* qui renfermoit la garde & le gouvernement de la terre. Blanche, mere de saint Louis, réunit la premiere ces deux titres que l'on distingua toujours, mais qu'on ne sépara jamais depuis Charles V. Au reste, l'événement trompa les espérances du roi. Ces ordonnances eurent le sort de la plupart des dispositions projettées par les hommes. La mort de la reine fit avorter l'arrangement pris pour la tutele, & l'édit concernant la majorité rencontra des obstacles dans l'ambition & la mésintelligence des princes; & quoique Charles VI, parvenu en âge, l'eût confirmé, ce ne fut que long-temps après, que cette constitution acquit enfin la force d'une loi fondamentale.

ANN. 1374.

Abrég. chronol. 1. part. pag. 320.

Les plénipotentiaires des deux couronnes recommencerent les conférences, ainsi qu'ils en étoient demeurés d'accord avant leur séparation. Il y eut quelques contestations sur le lieu où les négociations devoient se traiter;

ANN. 1375.

ANN. 1375.

Les députés du roi de France refuserent d'aller à Bruges, & resterent à Saint-Omer. Il paroît que ces difficultés furent occasionnées par l'obstination du duc d'Anjou qui devoit assister aux conférences ; car il persista dans la résolution de ne pas s'y trouver, tandis que le duc de Bourgogne, le comte de Sallebruche, les évêques de Beauvais & d'Amiens s'y rendirent. Les agens du roi d'Angleterre étoient toujours les mêmes, à la réserve du duc de Bretagne qui se joignit à eux. Ce congrès fut aussi infructueux que l'avoit été le précédent. La treve fut seulement prorogée jusqu'à la S. Jean-Baptiste de l'année suivante ; c'est tout ce que purent obtenir les légats du S. Siege. Les prétentions réciproques étoient trop opposées pour qu'il fût possible de les rapprocher. Le roi de France demandoit la restitution de la somme de quatorze cens mille livres qu'il avoit acquittée pour la rançon du roi son pere, & de plus il exigeoit que les fortifications de la citadelle, ainsi que de la ville de Calais, fussent démolies. Les Anglois de leur côté insistoient sur le transport absolu de la souveraineté de la Guienne, sui-

vant les termes du traité de Bretigny ; & prétendoient qu'on leur rendît les places qui leur avoient été enlevées dans cette province. Le roi, de l'avis de son conseil, déclara ne pouvoir accorder ces conditions, *directement contraires au serment qu'il avoit fait à son avénement à la couronne.*

ANN. 1375.

Quoique l'Angleterre formât des demandes qu'elle n'auroit pas dû se flatter d'obtenir, quand même elles auroient été appuyées par une armée victorieuse, il s'en falloit beaucoup cependant que son état actuel répondît à la hauteur qu'elle affectoit. Une guerre si longue l'avoit épuisée d'hommes & d'argent : elle étoit privée de ses meilleurs capitaines : elle touchoit au moment de pleurer dans la mort du prince de Galles la perte du héros de la nation : une vie active passée dans le tumulte des armes, ou l'embarras des affaires, avoit consommé la santé de son roi : il ressentoit déja l'abattement d'une vieillesse anticipée. Edouard au milieu de tant de disgraces cherchoit à se consoler de ses chagrins publics & domestiques dans le sein des plaisirs de l'amour, amu-

ANN. 1375.

semens qui paroissoient peu convenables à son âge. Ce prince, dit-on, devint amoureux d'une demoiselle d'honneur de la feue reine son épouse : il avoit alors plus de soixante ans. Cette passion remplit les dernieres années d'une vie dont jusqu'alors l'ambition avoit paru occuper tous les momens. Le peuple mécontent d'ailleurs, ne put lui pardonner cet attachement. Un roi triomphant est l'idole de ses sujets, quand même il les accableroit du poids de sa gloire. Une guerre malheureuse suffit pour renverser les autels qu'on lui avoit élevés dans la prospérité. La flatterie l'avoit placé au-dessus des mortels : la basse malignité, l'imposture, l'ingratitude se déchaînent contre lui, l'outragent, déchirent sa réputation : on oublie ses vertus, on lui fait un crime d'une foiblesse que le dernier & le plus inutile des hommes ose se croire permise. Le magnanime Edouard fit cette triste épreuve : il dut apprendre qu'il faut être heureux pour obtenir la faveur de la plus nombreuse partie de l'espece humaine, ou plutôt il apprit l'estime qu'on doit en faire. Le roi d'Angleterre dans un parlement qui

ſe tint à Londres, demanda un ſubſide pour la continuation de la guerre. La nation ſaiſit cette circonſtance pour marquer ſon mécontentement de l'adminiſtration préſente. On ſoupçonna le prince de Galles d'avoir ſous main fomenté cette réſiſtance. Ce prince qui ſentoit approcher ſa fin, craignoit pour le jeune Richard ſon fils, l'ambition du duc de Lenclaſtre, qui jouiſſoit alors de la plus grande faveur auprès du roi. Le parlement, avant que d'accorder le ſubſide, préſenta au monarque une adreſſe pour le prier d'éloigner de ſa perſonne quelques miniſtres qu'il lui nomma; mais ſurtout le duc de Lenclaſtre, & Alix Pierce ou Perers [a], c'étoit le nom de la maîtreſſe d'Edouard, qui fut obligé de céder aux inſtances de l'aſſemblée. Cette dame, diſent quelques hiſtoriens, » étoit accuſée d'aller dans les » cours de juſtice, de s'aſſeoir ſur le » tribunal avec les juges, & de leur

ANN. 1375.

Warſingham. Rap. Thoyr.

a Rapin Thoyras la nomme Alix Pierce : les hiſtoriens Eſpagnols qui diſent que cette demoiſelle étoit de leur nation, lui donnent le nom de Perers. Elle eſt nommée de même dans Rymer, où l'on trouve une lettre du roi qui lui donne quelques bijoux qui avoient appartenu à la reine. *Vid. Rap. Thoy. Ferr. Rym. act. pub. T. 3 part. 3. p. 13.*

ANN. 1375.

» dicter les jugemens. On lui re» prochoit de se tenir près du che» vet du lit d'Edouard dans le temps » que les courtisans attendoient à la » porte de la chambre. « Quelques autres écrivains se sont attachés à justifier Edouard, qui peut-être dans cet attachement n'envisageoit que les douceurs innocentes de la simple amitié a. Au surplus, cette liaison nous donne lieu de placer ici le récit d'une fête qui peut servir à donner aux lecteurs une idée de la galanterie qui regnoit alors. Alix étoit si belle, qu'elle fut créée d'ame du soleil. Le roi célébra l'illustration de sa favorite par une pompeuse cavalcade. On vit le monarque & la dame montés sur un char de triomphe : ils étoient suivis par un grand nombre de dames de la premiere distinction, dont chacune menoit un chevalier attaché au frein de son cheval. Cette troupe superbement parée, marcha dans le même ordre depuis la tour de Londres jusqu'à une des places principales de la ville, où

a Ils s'appuient pour cette justification sur ce que Guillaume Baron de Windsor, après la mort d'Edouard, ne fit aucune difficulté d'épouser Alix. C'est aux lecteurs à juger du mérite de cette preuve.

l'on commença un magnifique tournoi qui dura ſept jours, probablement en l'honneur des ſept planetes. Cette fête diſpendieuſe, qui ſe donna en 1374, preſque dans le même temps que le roi demandoit un ſubſide, ſembloit en quelque ſorte autoriſer les murmures du peuple.

ANN. 1375.

Edouard cependant, malgré les obſtacles qu'il rencontroit dans l'affection de ſes ſujets, paroiſſoit n'avoir pas perdu de vue le projet de rentrer par la force des armes dans la poſſeſſion des provinces qui lui avoient été enlevées en Aquitaine. Il fit ſolliciter ſecrétement le comte de Foix d'entrer dans ſon alliance. Pour cet effet il envoya des agens avec un plein pouvoir de traiter avec ce ſeigneur, ſe flattant que l'inimitié qui ſubſiſtoit depuis long-temps entre la maiſon de Foix & celle des ſeigneurs d'Albret & d'Armagnac, détermineroit le comte à s'unir avec l'Angleterre. Cette négociation fut ſans effet, ſoit qu'elle n'eût pas été ménagée avec aſſez d'adreſſe, ſoit que Gaſton préférât ſa tranquillité aux avantages qu'on lui offroit.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 3.

Les nouvelles intrigues du roi de

ANN. 1375.

Navarre n'eurent pas un ſuccès plus favorable pour l'Angleterre. On doit toujours s'attendre à découvrir quelque perfidie, lorſqu'il eſt queſtion de ce prince, dont le nom ſeul ſemble annoncer les crimes. Les foibles liens qui pouvoient l'attacher au roi, étoient rompus par la mort de Jeanne de France ſon épouſe. Depuis plus d'une année il avoit envoyé cette princeſſe en France ſous prétexte de ménager ſes intérêts auprès du roi ſon frere. Jeanne vint d'abord à Montpellier avec Pierre comte de Mortain, le ſecond de ſes enfans. Après avoir ſéjourné quelque temps dans cette ville, elle en partit pour ſe rendre à Evreux, où elle mourut l'année ſuivante. On ſoupçonna le roi ſon époux de l'avoir fait empoiſonner. Le trépas imprévu de cette reine, qui expira ſubitement dans le bain, occaſionna ce ſoupçon injuſte ou légitime. On interrogea les perſonnes qui l'approchoient, & la ſeule réponſe qu'on put en tirer fut, *qu'elle étoit morte pour avoir été mal gardée*. S'il eſt vrai que ſa mort n'ait pas été naturelle, les miniſtres du roi de Navarre qui pour lors étoient à Evreux, étoient trop intéreſſés à ce myſtere pour ne

Procès MS. du roi de Navar. int. de P. du Tertre. Mém. de litt.

pas l'enſevelir dans un profond oubli. Ils ſe raſſemblerent au moment que cet accident fut divulgué. Les dames & demoiſelles de la princeſſe furent appellées, ainſi que les autres officiers de ſa maiſon : on leur fit prêter ſerment : on dreſſa un procès-verbal qui ne contenoit autre choſe que la dépoſition d'une de ſes femmes appellée Margot de Germonville. Cette femme déclara que la reine étoit morte de *foibleſſe de cœur*. La voix publique accuſa dans le même temps Charles le Mauvais d'avoir fait pareillement empoiſonner Charles de Navarre comte de Beaumont ſon fils aîné, & le cardinal de Boulogne qui mourut en Eſpagne. Ces forfaits ne furent point avérés : mais quelle étoit l'horrible réputation de ce prince, puiſqu'il fut réduit à ſe juſtifier auprès de Sa Sainteté de la mort du prélat ! Grégoire XI qui occupoit alors le S. Siege, lui répondit » qu'il ne pouvoit croire qu'un » prince qui joignoit les ſentimens de » piété aux vertus royales, eût été » capable de faire mourir un prélat » qui étoit ſon ami ; que d'ailleurs » ayant interrogé les officiers de la » maiſon du cardinal, ils lui avoient

ANN. 1375.

ANN. 1375.

» attesté qu'il étoit mort de maladie » & non de poison.

Le Navarrois étoit toujours agité par les mouvemens d'une haine irréconciliable contre le roi, sentimens furieux qu'irritoit encore la prospérité du royaume. Il crut avoir trouvé une circonstance propre à satisfaire cette inimitié dans un démêlé qui survint à la cour de France. Le roi avoit demandé à Philippe d'Alençon prince du sang de la branche puînée de la maison de Valois, archevêque de Rouen, un canonicat de sa cathédrale pour un ecclésiastique qu'il protégeoit. L'archevêque le refusa : Charles irrité de ce refus, cédant peut-être en cette occasion un peu trop facilement à sa colere, fit saisir le temporel du prélat. Philippe encore plus indiscret mit le royaume de France en interdit & se refugia auprès du pape. Non content de cet éclat, il chercha les moyens de se faire un parti dans l'état par le crédit de sa maison, qui étoit très-puissante [a]. Les ennemis du roi étoient

[a] Philippe d'Alençon étoit petit-fils de Charles comte de Valois frere de Philippe le Bel. Il embrassa l'état ecclésiastique & fut évêque de Beauvais, ensuite archevêque de Rouen. S'étant retiré auprès du pape, Sa Sainteté lui donna l'évêché d'Ostie : il fut successi-

ſûrs de trouver dans le roi de Navarre un partiſan toujours diſpoſé à ſeconder leurs projets. L'archevêque lui envoya propoſer de former une ligue avec lui contre le roi de France : il ſe vanta publiquement devant les agens du roi de Navarre que *combien qu'il fût clerc, il s'armeroit en ſa perſonne, & ſe mettroit ſi avant en ladite guerre comme chevalier qui y fût.* Le prélat aveuglé par ſon reſſentiment, ne trouvoit aucun obſtacle capable d'arrêter ſa vengeance. Il ſe flattoit de diſpoſer des places de la comteſſe d'Alençon ſa mere, du comté du Perche : il ne déſeſpéroit pas même d'engager dans ſon parti le comte d'Alençon & le compte d'Etampes. Si l'exécution de ce projet eut été auſſi facile que l'arche-

ANN. 1375.

Ibid. Interr. de Jacques du Rue.

vement patriarche de Jéruſalem & d'Aquilée, cardinal, & mourut à Rome en odeur de ſainteté. Le peuple prétendit qu'avant & après ſon trépas, il avoit opéré pluſieurs miracles. A peu près vers le même temps que l'archevêque de Rouen eut ce démêlé avec le roi, Charles d'Alençon ſon frere aîné, qui, ainſi que lui, s'étoit engagé dans les ordres ſacrés, & avoit été pourvu de l'archevêché de Lyon, eut une querelle très-vive avec le roi au ſujet de la juriſdiction de la ville de Lyon : le temporel de ſon archevêché fut ſaiſi ; mais plus modéré que ſon frere, il ſe contenta d'excommunier le bailli de Mâcon, & de mettre la ville de Lyon en interdit. *Hiſt. des card. hiſt. d'Alençon, hiſt. de Lyon, Gall. chriſt. hiſt. gén. de la maiſon de France, &c.*

ANN. 1375.

vêque se le figuroit, il est certain que le gouvernement se seroit trouvé dans une conjoncture embarrassante par la division de la famille royale; mais lorsqu'il fut question d'effectuer ses magnifiques promesses, l'archevêque ne trouva pas les princes de sa maison disposés à entrer dans ses vues : il se vit contraint de renoncer aux espérances imaginaires dont il avoit flatté la malignité du roi de Navarre, qui par deux fois renoua la négociation, qu'à la fin il abandonna, reconnoissant que le prélat n'avoit à lui offrir que les efforts inutiles d'une haine impuissante.

Charles le Mauvais que rien n'étoit capable de rebuter, entreprit alors de renouer avec l'Angleterre. Il avoit quelque temps auparavant conclu avec Edouard un traité qui n'eut point d'exécution, parce que le prince de Galles ne voulut pas le ratifier. Il devoit venir à Cherbourg pour être plus à portée de conclure une alliance avec les ennemis de l'état, desquels il obtint plusieurs lettres de sauf-conduit pour différentes provinces où il forma successivement le projet de se rendre. A la fin il parut fixer son in-

Rymer. act. pub. tom. 3. part. 3.

décision en s'arrêtant au dessein d'envoyer un agent à Londres. Le prince de Galles, qui avoit toujours paru éloigné de cette alliance, se rendit à la fin, & le ministre Navarrois revenoit vers son maître avec les articles du traité, lorsque le vaisseau qui le transportoit des côtes d'Angleterre à Bayonne, périt dans le trajet. Ainsi Charles ne put apprendre pour lors le succès de la négociation, & le gouvernement Anglois fut peu de temps après occupé d'affaires d'une autre nature par les changemens qui survinrent.

ANN. 1375.

Mort du prince de Galles.

Tandis que les médiateurs nommés par le S. Siege désespérant de parvenir à procurer une paix solide, de concert avec les plénipotentiaires, employoient tous leurs efforts à prolonger la suspension des hostilités; un héros, l'honneur de son siecle, l'appui de l'Angleterre, le prince de Galles rendoit les derniers soupirs dans le palais de Westminster, laissant son pere & sa nation inconsolables de sa perte. Il fut sans contredit un des plus grands hommes que l'Angleterre ait produits. Intrépide à la tête des armées, terrible dans le combat, toujours vain-

ANN. 1375.
queur, affable & modeste après la victoire, généreux, libéral, juste appréciateur du vrai mérite, ami du genre humain; jamais l'éclat que tant de sublimes qualités réunissoient en sa personne, ne lui fit oublier ses devoirs : son pere n'eut point de fils plus respectueux, plus soumis, plus tendre. Les Anglois le pleurerent universellement : leurs descendans rendent encore aujourd'hui hommage à la mémoire de ce digne prince : il emporta même au tombeau les sinceres regrets de la nation Françoise, qui sçait estimer & respecter la vertu jusques dans ses ennemis. On l'appelloit le prince noir, parce qu'il portoit ordinairement des armes de cette couleur. Il mourut à l'âge de quarante-six ans. Le parlement d'Angleterre assista en corps à ses funérailles, qui furent faites dans l'église de Cantorbery qu'il avoit choisie pour le lieu de sa sépulture. On ne lui rendit pas de moindres honneurs en France. Le roi fit célébrer dans l'église de la sainte Chapelle du palais à Paris, un service funebre, auquel il voulut assister lui-même, accompagné de tous les grands du royaume.

La mort du prince de Galles occa-

ſionna divers mouvemens qui agiterent la cour d'Angleterre. Edouard deſtinoit pour le remplacer ſur le trône le jeune Richard que le duc de Lenclaſtre auroit bien voulu exclure : on alléguoit même des prétextes aſſez plauſibles de cette excluſion. Jeanne de Kent princeſſe de Galles, qu'on appelloit communément la belle Jeanne, avoit épouſé en premieres noces le comte de Salisbury : elle vécut ſix années dans ce mariage. Le comte enſuite ſe ſépara d'elle ſur ce qu'il apprit qu'elle avoit été fiancée auparavant à *Thomas de Holland qui même l'avoit cognue charnellement*. Elle ſe remaria immédiatement après cette ſéparation au comte de Holland, & devenue veuve elle s'unit avec le prince de Galles. Le comte de Salisbury ſon premier mari vivoit encore, & ce mariage n'avoit point été caſſé. Cette irrégularité pouvoit rendre équivoque la légitimité des enfans qu'elle avoit eus du prince. A' ces motifs on en ajoutoit d'autres plus injurieux à la réputation de cette princeſſe. On l'accuſoit d'avoir employé l'artifice pour ſe faire aimer du prince de Galles, qui même, diſoit-on, quelque temps

Grande chronique.

Ann. 1375. après l'avoir épouſée, voulut la répudier, ſe faiſant un ſcrupule de la parenté qui étoit entre elle & lui. On répandit alors dans le public que pour éviter l'affront d'être renvoyée, elle immola ſa vertu au déſir de devenir mere, & que les enfans qu'elle avoit mis au monde depuis qu'elle étoit princeſſe de Galles, étoient les fruits d'intrigues criminelles. La médiſance autoriſée par ces bruits, publioit que Richard étoit fils d'un clerc ou d'un chanoine de Bordeaux. Pour accréditer ces odieuſes anecdotes, on obſervoit qu'alors il y avoit toujours dans le palais du prince *des clercs & des chanoines moult, jeunes & beaux*. Ces imputations bien ou mal fondées, qui dans la ſuite contribuerent à la perte de Richard, ne produiſirent pour lors aucun effet. Le duc de Lenclaſtre eſſaya inutilement de les faire valoir auprès du roi ſon pere. Edouard ne voulut rien entendre de ce qui pouvoit bleſſer la mémoire d'un fils qu'il avoit tendrement aimé. Les Anglois reſpectoient dans le fils du prince de Galles l'idole de la nation. L'ambitieux Lenclaſtre, après de vains efforts, fut obligé de dévorer ſon mécontentement ſecret.

Froiſſard.

cret. Richard fut une seconde fois désigné successeur d'Edouard dans une assemblée du parlement, où, revêtu des ornemens royaux, il reçut les sermens des princes ses oncles, ainsi que de la noblesse & du peuple Anglois. Il fut reconnu prince de Galles, & fait ensuite Chevalier de l'ordre de la Jarretiere.

ANN. 1375.
Rap. Thoyr. Walsingh.

Hérétiques en Dauphiné.
Hist. eccl. tom. 20.

Il s'éleva vers ce temps un démêlé très-vif entre les officiers royaux, & les inquisiteurs de la foi. Le Dauphiné nourrissoit encore dans son sein un reste des anciens Vandois, qui parurent alors vouloir ranimer les débris de cette secte, que la persécution & la sévérité des supplices ne purent jamais entiérement abolir. Les hérétiques répandus dans cette province & dans la Savoie, commirent plusieurs désordres. Ils massacrerent quelques inquisiteurs jusques dans les maisons des Freres Prêcheurs, qui étoient alors les plus ardens ministres de ce redoutable tribunal. Le Pape informé de ces excès, écrivit au roi & au gouverneur du Dauphiné, pour les engager à réprimer les entreprises des rebelles au saint Office. Un évêque Italien & un frere Mineur, grand inquisiteur de

ANN. 1375.

Vienne, vinrent armés d'amples pouvoirs pour punir les coupables. On en arrêta un si grand nombre, que bientôt les prisons ordinaires furent trop étroites pour les contenir : il fallut en construire de nouvelles. Les juges procéderent sans relâche aux procès de ces malheureux ; mais ils rencontrerent des obstacles à l'exécution de leurs jugemens. Ils étoient dans l'usage de faire abattre les maisons des condamnés, & de s'emparer d'une partie de leurs biens, ne recevant pas, disoient-ils, d'autres salaires de leurs travaux pour le maintien de la foi. Les officiers séculiers porterent leurs plaintes au roi de ces destructions & de ces saisies. Sa majesté s'adressa au souverain pontife lui-même, qui ordonna qu'à l'avenir les maisons des proscrits ne seroient plus renversées, à moins que l'énormité de leurs crimes n'exigeât qu'on ensevelît leur mémoire sous les débris des lieux qu'ils avoient habités. Sa Sainteté défendit de plus que dorénavant les inquisiteurs se payassent par leurs mains des gages qu'ils prétendoient leur être dûs, en s'adjugeant la propriété des biens dont la confiscation appartenoit de droit aux

Regiſtres de la chamb. des comptes de Dauphiné.
Recueil des ordonnances.

ſeigneurs temporels. Le roi chargea le gouverneur du Dauphiné de veiller ſoigneuſement à l'exécution de ce ſage réglement, qui mettoit un frein à la cupidité, en retranchant l'appas des confiſcations. Les ſalaires des inquiſiteurs furent fixés à cent quatre-vingt-dix livres par an, qui devoient leur être payés à proportion du temps qu'ils emploieroient à l'inſtruction des procès. Le pape, qui vouloit rendre ces frais encore moins onéreux au domaine, ordonna que dans les cinq provinces d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de Vienne & de Tarentaiſe, on leveroit pour une ſeule fois quatre mille florins d'or, & huit cens florins par an pendant le cours de cinq années, à prendre cette ſomme ſur la reſtitution des biens mal acquis & ſur les legs incertains.

ANN. 1375.

Hiſt. eccl. T. 20. p. 281.

Tandis que la juriſdiction des inquiſiteurs ſéviſſoit avec rigueur contre les hérétiques, les Juifs jouiſſoient d'un état paiſible à l'abri de leurs priviléges, & de la protection du ſouverain. Depuis la permiſſion qu'ils avoient obtenue ſous le régne précédent d'habiter en France pendant vingt années, le roi leur avoit accordé

Prorogation du ſéjour des Juifs.

Tréſor des Chartr. reg. 96. fol. 213. Ibid. 136. litt. 208. Ibid. 118. litt. 5. Recueil des ordonnances, T. VI. Du Tillet.

ANN. 1375.

une prorogation de ſix ans. Cett grace venoit encore d'être augmenté d'un nouveau délai de dix années. L ſéjour de la France étoit ſi avantageu à cette nation active & induſtrieuſe qu'elle s'empreſſoit d'éloigner autar qu'il étoit poſſible, l'époque de ſa re traite. Elle acquéroit chacun de ce renouvellemens au poids de l'or. Le impoſitions les plus fortes n'étoier pas capables de la rebuter. Les Jui étoient ſi riches, que dans plusieu provinces, entr'autres dans le Langue doc, ils compoſerent avec le roi, acquitterent d'avance une partie de taxes auxquelles ils étoient aſſujett pour tout le temps qu'il leur étoit pe mis de fixer leur domicile dans royaume. Ces compoſitions, qui n paroiſſoient point à la charge du pe ple, rempliſſoient les coffres du roi ſommes conſidérables; mais leur ſ jour produiſoit un inconvénient, a quel le gouvernement ne faiſoit p alors aſſez d'attention. Comment n'a préhendoit-on pas qu'une peupla d'uſuriers privilégiés, dont le tra illicite étoit autoriſé, n'introduisît la fin dans le royaume la ſoif injuſ des richeſſes, & à la longue l'habitu

de ſe croire tout permis pour y parvenir ?

Eſt-il avantageux pour un ſouverain d'accumuler des tréſors ? Les richeſſes d'un état ſont-elles mieux placées dans l'épargne du prince que dans les mains de la nation ? L'exemple de deux de nos plus grands rois, Charles & Henri, paroîtroit devoir décider la queſtion, ſi ce problême pouvoit être réſolu par des exemples. Les états généraux & particuliers des provinces avoient accordé la levée de différens ſubſides pour les frais de la guerre. Les hoſtilités étoient ſuſpendues : le roi avoit licencié une partie de ſes troupes ; cependant les mêmes impoſitions ſubſiſterent. Les difficultés que Charles avoit éprouvées avant que de monter ſur le trône, juſtifioient en quelque ſorte la défiance qui l'engageoit à ménager des fonds de réſerve, dans la vue de ne les employer qu'à propos. On étoit ſi pleinement convaincu de la ſageſſe du roi, que le peuple, malgré ſon penchant à déſapprouver la conduite de ſes ſupérieurs, ne témoigna pas de mécontentement marqué de la continuation des impôts. Ils n'exciterent aucun murmure,

à juger de la facilité avec laquelle il
ANN. 1375. furent acquittés, on eût dit qu'il
étoient l'effet d'une contribution vo
lontaire, plutôt qu'une taxe onéreuse
Il se trouva même des provinces, tel
les que le Ponthieu, qui consentiren
de bonne grace au paiement des ai
des, quoique leurs privileges les en
exemptassent.

Une partie des revenus provenan
de ces subsides, étoit principalemen
affectée à mettre sur pied des force
capables de rendre la France redouta-
ble à ses rivaux. Le roi sentoit le be-
soin que le royaume avoit d'une ma-
rine puissante. Cette partie avoit été
presque entiérement négligée depuis
le regne de saint Louis, & les enne-
mis profiterent long-temps de notre
indifférence sur un objet aussi impor-
tant. On ouvrit enfin les yeux: or
reconnut qu'on étoit redevable en par-
tie des heureuses opérations de la der-
niere guerre à la jonction des flottes
Castillanes au petit nombre de vais-
seaux que la France entretenoit alors;
mais ces avantages étoient dûs à des
secours étrangers, tandis qu'on pou-
voit les rendre moins incertains, en
se les procurant soi-même. Un pareil

projet demandoit autant d'économie que de constance, & personne n'étoit plus capable que le roi d'en préparer l'exécution. On construisit par ses ordres, sur les côtes de Normandie, quantité de bâtimens qui mirent bientôt les François en état de porter la terreur chez leurs voisins. De sages réglemens pour améliorer & empêcher qu'on ne dégradât les forêts qui fournissoient les bois de construction, étoient une suite nécessaire de cette utile entreprise. Le conseil rendit pour cet effet plusieurs ordonnances dressées d'après les rapports des réformateurs des eaux & forêts. C'est ainsi qu'un monarque éclairé veilloit sans cesse au sein du repos, & ne négligeoit rien de ce qui pouvoit intéresser la sécurité de son royaume.

ANN. 1375.

La mort de Philippe duc d'Orléans, décédé sans postérité, accrut encore l'étendue du domaine royal [a]. Ce prince étoit oncle paternel du roi : ce fut en sa faveur que Humbert fit la

Mort du duc d'Orléans. Réunion de ce duché.

Trés. des Ch. reg. 109. *p.* 20.
Recueil des ordonnances.
Hist. généalog.
Juvenal des Ursins, *pag.* 118.

a Les auteurs de l'Hist. généalog. de la maison de France se sont trompés sur la date de la mort de ce prince, qu'ils placent en 1391. Les lettres de réunion du duché d'Orléans au domaine sont du mois de Septembre 1375. Le duc Philippe mourut le premier de ce mois. *Recueil des ordonnances*, *T. VI.*

ANN. 1375.

premiere ceſſion du Dauphiné, que Philippe tranſporta au duc de Normandie ſon frere. Il avoit épouſé Blanche de France, fille poſthume de Charles le Bel, princeſſe vertueuſe & d'un courage élevé : on la nommoit *Blanche l'ancienne*. Le roi Jean, ſon beau-frere, lui parloit un jour avec aigreur. La ducheſſe offenſée des propos du monarque, lui repartit fiérement, *que ſi elle eût* été homme [a], *il ne lui eût oſé dire ce qu'il lui diſoit.* Elle vouloit ſans doute lui faire entendre que la couronne lui auroit appartenu. Le roi, immédiatement après la mort du duc, réunit *inſéparablement* & *irrévocablement* le duché d'Orléans au domaine de la couronne, ſans que lui ou ſes ſucceſſeurs puſſent l'en diſtraire à l'avenir, pour quelque cauſe que ce fût. Dans les lettres qui rejoignent cette province au patrimoine royal, il eſt expreſſément marqué que cette grace avoit été accordée ſur les repréſentations des habitans, qui remontrerent que de temps immémorial

a Juvenal des Urſins qui rapporte ce trait, met dans la bouche de cette princeſſe une expreſſion mâle que la naïveté du langage de ſon ſiecle pouvoit autoriſer, mais capable d'effaroucher la délicateſſe du nôtre.

ANN. 1375.

ils avoient été ſous la domination des rois de France, & que Philippe étoit le premier prince qui avoit poſſédé le duché d'Orléans à titre d'appanage; que leur capitale étoit le ſéjour d'une des plus floriſſantes univerſités, & que la ville d'Orléans avoit toujours été regardée par les rois *comme leur chambre* [a] *de prédilection*. Nous verrons après la mort du roi cette réunion avoir le même ſort que celle du duché de Bourgogne ſous le régne précédent.

ANN. 1376.

Retour des papes à Rome.

Chron. de S. Denis.

Chron. MS. de Charl. V. &c.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 3.

Hiſt. eccl. T. 20.

Une nouvelle prorogation de la treve avoit été l'unique fruit des dernieres conférences, où les légats du ſaint ſiege aſſiſterent. Grégoire XI, qui juſqu'alors n'avoit différé ſon départ pour l'Italie, que dans l'eſpérance de pacifier les troubles de la France & de l'Angleterre, ſincérement affligé de l'inutilité des ſoins qu'il avoit employés, reprit l'exécution de ſon premier projet. En vain il avoit fait publier une conſtitution qui ordonnoit aux prélats de réſider dans leurs dioceſes, ſi lui-même, en qualité de

a Anciennement on appelloit chambres royales les villes ou provinces, ſujettes immédiatement aux princes, & dépendantes du Fiſc royal. *Gloſſ. du Cang. ad verb.* Camera.

ANN. 1376.

chef de l'églife, n'appuyoit cette loi par fon exemple. Depuis qu'Avignon étoit devenu le féjour des papes, les évêques fe croyoient difpenfés de la réfidence. Il étoit temps de finir ce fcandale. L'état de l'Italie exigeoit d'ailleurs la préfence des fouverains pontifes. Les Florentins avoient formé une ligue, dans laquelle ils avoient engagé la plupart des villes de l'état eccléfiaftique. Le pape excommunia les confédérés. Quelques-uns allarmés par ces foudres, fe détacherent de l'affociation, qui avoit pris pour fignal de ralliement un étendard, où étoit tracé le mot de *libertas*. Les Florentins perfifterent dans leur révolte, jufqu'à ce que menacés par une armée d'aventuriers Bretons & Anglois, ils effayerent d'appaifer Sa Sainteté, en lui députant Catherine de Sienne, religieufe, qui par une vie édifiante avoit acquis la plus fublime réputation de fainteté. Un Dominicain, contemporain de cette Sainte, en a écrit l'hiftoire miraculeufe. Il convient de bonne foi qu'il avoit long-temps douté de la vérité des grandes chofes que Catherine lui difoit avoir apprifes de Jefus-Chrift même. » Mais, ajoute-t-il, com-

ANN. 1376.

» me j'avois cette penſée, & regardois » Catherine, ſon viſage fut vu tout-à-» coup transformé en celui d'un hom-» me de moyen âge, portant une barbe » médiocre, d'un viſage ſi majeſtueux, » qu'on voyoit manifeſtement que c'é-» toit le Seigneur. « Ou les tranſports qu'inſpire l'enthouſiaſme de la vie ſpirituelle, ont la propriété de ſe communiquer par une eſpece d'attraction, ou le récit du Cénobite eſt plus capable de diminuer ſon autorité, que d'affermir celle de Catherine : ce dernier ſentiment eſt celui de l'auteur de l'hiſtoire eccléſiaſtique. Le Dominicain rapporte enſuite, que Jéſus-Chriſt, accompagné de ſa ſainte mere & de pluſieurs Saints, apparut à Catherine, & l'épouſa ſolemnellement, en lui mettant au doigt un anneau d'or, orné de quatre perles & d'un diamant. La Sainte conſerva cet anneau après la viſion ; il n'étoit à la vérité viſible que pour elle, ainſi que les ſtigmates de ſon divin époux, avec lequel dans une autre viſion elle avoit changé de cœur. » Une imagination » vive, ajoute le même auteur, » échauffée par les jeûnes & les veil-» les, pouvoit y avoir grande part «.

ANN. 1376.

Telle étoit la médiatrice que les Florentins chargerent de ménager leur accommodement avec le ſaint Pere; mais ils agiſſoient avec ſi peu de ſincérité, qu'ils envoyerent après elle des députés qui la déſavouerent. Sainte Catherine retourna en Italie, après avoir exhorté le vicaire de J. C. d'aller à Rome.

Grégoire reçut en même-temps une députation de la part des Romains, qui le ſupplioient de venir réſider dans cette ville; & le légat du ſaint ſiege à Rome lui manda qu'il étoit temps de hâter ſon voyage, s'il vouloit prévénir le ſcandale de voir un antipape occuper ſa place. Le peuple avoit déja jetté les yeux ſur l'abbé du Montcaſſin: ce Religieux, ébloui de l'éclat de la tiare avoit écouté la propoſition. Le pape ayant pris ſa derniere réſolution, en fit part aux rois de France & d'Angleterre. Charles qui ſentoit combien le ſéjour des ſouverains pontifes dans Avignon lui étoit avantageux, eſſaya d'engager Grégoire à changer de deſſein. Le duc d'Anjou partit ſur le champ de Toulouſe: il vit Sa Sainteté, près de laquelle il employa des ſollicitations inutiles. » Saint pere,

Rymer. act. pub. tom. 3. part. 3.

» lui dit-il, si vous allez dans un pays » où vous n'êtes guères aimé, & si » vous y mourez, ce qui est bien vrai-» semblable, les Romains seront maî-» tres de tous les cardinaux, & feront » faire un pape à leur gré. « Grégoire fut inébranlable; il partit, emmenant avec lui le sacré college, à la réserve de six cardinaux. Il arriva enfin à Rome, qui depuis ce temps n'a plus été privée de la présence des successeurs de S. Pierre.

ANN. 1376.

Nouvelles négociations pour la paix.

Froissard.
Grande chroniq.
Du Tillet.

La treve étoit sur le point d'expirer, & l'espérance d'un accommodement décisif paroissoit plus éloignée que jamais. Il se tint de nouvelles conférences, dans lesquelles les négociateurs se trouverent si peu d'accord, qu'ils ne purent même convenir d'une prorogation de l'armistice. Ce n'est pas que le roi, enivré de sa prospérité présente, voulût imposer des conditions trop dures à ses ennemis: ce monarque au contraire, en faveur des avantages d'une paix solide, sembloit sacrifier ses propres intérêts, en offrant à l'Angleterre des conditions qu'elle n'auroit pas dû attendre des circonstances fâcheuses où elle se trouvoit. Charles, par une conduite aussi sage

ANN. 1376.

qu'heureuſe, avoit acquis une ſupériorité que ſa prudence & ſon économie le mettoient en état de ſoutenir, & que l'épuiſement de ſes rivaux ne pouvoit plus balancer. Il avoit trouvé le moyen de remplir ſon tréſor, ſans exciter les murmures de ſes peuples. Les richeſſes dont il pouvoit diſpoſer étoient le fruit de l'épargne des revenus publics ſagement adminiſtrés : des généraux expérimentés & fideles commandoient ſes armées : ſa flotte nouvellement accrue par la conſtruction de trente-cinq gros vaiſſeaux de ligne, & d'une infinité de bâtimens de moindre grandeur, n'attendoit que ſes ordres pour ſortir des ports de France, & faire redouter aux Anglois ces mêmes invaſions dont ils avoient ſi ſouvent menacé nos côtes. Il n'appréhendoit pas la guerre : il offrit la paix. Les plénipotentiaires François eurent ordre de faire aux miniſtres Anglois les propoſitions les plus avantageuſes. Ne pouvant vaincre le refus conſtant qu'ils faiſoient de céder Calais en échange de ce qu'ils avoient perdu en Aquitaine, que le roi vouloit bien leur reſtituer, à la charge de s'en réſerver le reſſort & la ſouveraineté, il conſentit

de ne plus insister sur la remise ou démolition de cette place, qu'il avoit toujours exigée jusqu'alors, & de se contenter de la ville de Montauban, des pays enclavés entre les rivieres de Veron & de Tarn, & de la partie du Quercy que renferment le Lot & la Dordogne. Les pouvoirs donnés aux ambassadeurs de France contenoient un état des places qu'ils avoient ordre d'abandonner, en cas que ceux du monarque Anglois voulussent terminer. Le nombre de ces places montoit à quatorze cens villes fermées, & à trois mille forteresses pour les seules provinces de l'Aquitaine. Cette multitude prodigieuse de châteaux, qui tous étoient en état de faire quelque résistance, présente de nos jours un tableau singulier de la France, telle qu'elle étoit alors, hérissée presque en tous lieux de fortifications, dont heureusement il ne reste plus que quelques vestiges, monumens de guerre qui ont si long-temps déchiré l'intérieur du royaume. ANN. 1376.

Quelque avantageuses que de semblables propositions dussent paroître à des ennemis que leurs défaites devoient avoir humiliés, il ne parut pas cependant que les ministres Anglois ANN. 1377.

ANN. 1377.

fussent disposés à seconder la bonne volonté du roi. Ils ne les rejetterent pas à la vérité absolument ; mais ils se virent forcés d'avouer qu'ils n'avoient pas d'ordre qui les autorisât à les accepter. Ils demanderent un délai pour en faire leur rapport, & promirent de revenir incessamment avec la réponse décisive du roi leur maître. Après avoir donné cette espece d'assurance, qui toutefois n'étoit pas suffisante pour arrêter les hostilités, ils partirent la veille du jour marqué dans le dernier traité pour l'expiration de la treve.

Mort d'Edouard.

Froissard. Chron. de S. Denis. Rap. Thoy. Walsingh. Rym. act. pub. tom. 3. part. 3.

Deux jours avant que les députés se rembarquassent pour l'Angleterre, Edouard, qui s'étoit fait transporter du palais de Westminster à sa maison de Sheen, aujourd'hui Richemont, avoit terminé sa carriere. Si quelque chose est capable de convaincre les rois de la vanité des grandeurs humaines, c'est sans contredit la déplorable fin de ce prince. Ce monarque, pendant le cours d'un regne de cinquante-deux années, respecté de ses ennemis, adoré de ses sujets, eut la mortification de se voir sur ses derniers jours abandonné de tout le monde, & livré à l'obsession de sa favorite. Elle étoit revenue à la

ANN. 1377.

cour, ainſi que le duc de Lenclaſtre, immédiatement après la mort du prince de Galles. Dès le commencement de la maladie du roi, elle s'empara de la porte de l'appartement, où elle ne laiſſoit entrer que très-peu de monde, tous gens vendus depuis long-temps à ſon crédit, & dont elle diſpoſoit entiérement. Inſenſible au triſte état d'un prince qui l'avoit comblée de ſes bontés, elle le vit s'avancer vers les portes du tombeau, ſans s'occuper des ſoins religieux qu'exigeoit l'approche de ce terrible moment. Enfin il perdit connoiſſance. L'ingrate Alix s'empare des effets les plus précieux qui ſe trouvent ſous ſes avides mains : il reſtoit une ſeule bague au monarque expirant ; elle l'arrache de ſon doigt, & ſe retire chargée de ces honteuſes dépouilles. Tous les courtiſans étoient diſperſés : les chapelains du roi avoient pris la fuite. Un ſimple prêtre, qui ſe rencontra par hazard dans le palais, s'approche du malheureux Edouard, qu'environnoient alors les horreurs de l'agonie. Il parut vouloir ſe ranimer aux pieuſes exhortations de ce charitable miniſtre ; mais déja ſa langue embarraſſée ne pouvoit plus prononcer

ANN. 1377.

cer que quelques paroles mal articulées : on n'entendit distinctement que le sacré nom du Sauveur du monde, qu'il proféra en rendant le dernier soupir. Ainsi mourut à l'âge de soixante-cinq ans le plus grand roi qui ait occupé le trône de l'Angleterre depuis Guillaume le Conquérant. Charles, qui se connoissoit en hommes, & qui se faisoit un devoir honorable de leur rendre justice, dit de lui, lorsqu'il fut informé de sa mort, *que bien noblement & bien vaillamment il avoit regné, & que bien devoit être de lui nouvelle & mémoire au nombre des preux.*

La crainte que les François qui étoient en mer, ne tentassent de profiter du premier tumulte que cause toujours une mutation de gouvernement, fit que l'on tâcha de renfermer dans l'isle les nouvelles de la mort du roi. On arrêta tous les bâtimens dans les ports jusqu'à nouvel ordre; *ensorte*, dit Froissard, *que l'on ne pouvoit issir * d'Angleterre*. La plupart de nos historiens, sur le témoignage de cet auteur, ont rapporté la même chose. Il est cependant difficile de concilier en cette occasion le récit de Froissard, quoiqu'auteur contemporain, avec la suite des pieces conte-

* *sortir.*

nues dans le recueil des actes publics d'Angleterre, où il se trouve un passe-port adressé au comte de Cambridge, gardien des ports d'Angleterre, pour la comtesse de Bedfort, qui passoit en France accompagnée de toute sa suite. Cette lettre fut expédiée quatre jours après le trépas d'Edouard. Si cet incident fut ignoré pendant quelque temps à la cour de France, il est plus vraisemblable de supposer que la cause qui empêcha qu'on n'en fût informé, provint de ce qu'Edouard mourut précisément dans le temps que la treve étoit expirée. La guerre qui alloit recommencer, interrompoit alors la communication entre les deux royaumes.

Edouard, pendant les dernieres années de sa vie, avoit pris des mesures si précises pour assurer le sceptre à son petit-fils, que ce jeune prince fut couronné sans rencontrer le moindre obstacle, soit de la part de ses oncles, soit de celle du peuple, qui adoroit dans Richard la mémoire de son pere & de son aïeul. [a]

a Quoique les cérémonies pratiquées au couronnement des rois de la grande Bretagne forment un objet étranger à cet ouvrage, on ne regardera peut-être pas comme une digression déplacée de rapporter ici non l'origine, mais le plus ancien monument que l'histoire

ANN. 1377.

Renouvellement de la guerre.

Le renouvellement de la guerre occaſionnoit de vives allarmes en Angleterre, quoique l'on dût s'y attendre même avant la fin du régne d'Edouard. On n'ignoroit pas les préparatifs qui ſe faiſoient en France ; mais l'on ne pouvoit prévoir ſur quelle partie alloit fondre l'orage. Une flotte formidable dominoit dans la Manche ; elle étoit commandée par Jean de

Amiral.

nous offre d'un uſage ſingulier qui s'obſerve encore de nos jours en Angleterre à l'inauguration de ſes rois. Au milieu du feſtin de cérémonie que le roi donne à tous les grands de la cour, un guerrier armé de toutes pieces, monté ſur un cheval de bataille, couvert de mailles de vermeil, entre dans la ſalle : il eſt précédé d'un autre chevalier qui porte ſa lance. Ce guerrier s'approche du roi, lui fait une profonde inclination, & lui préſente un écrit dont la lecture ſe fait tout haut en préſence de l'aſſemblée : cet écrit contient, que celui qui le préſente annonce publiquement à tout le royaume que s'il ſe trouve quelque chevalier ou écuyer qui veuille conteſter l'élection du ſouverain, il eſt prêt d'en ſoutenir la légitimité les armes à la main, en préſence du roi, & le jour qu'il plaira au prince d'indiquer pour le combat. Après avoir fait cette déclaration, il ſort de la ſalle & s'avance dans la cour du palais, où il réitere quatre fois le même défi au ſon de la trompette, obſervant de jetter chaque fois ſon gantelet par terre pour gage de bataille, que le héraut d'armes a ſoin de relever auſſi-tôt. Les écrivains Anglois prétendent que ce guerrier repréſente la nation. Le roi ne combat pas lui-même pour ſoutenir ſes droits ; il n'a d'autre champion de ſa puiſſance que la patrie. L'antiquité de cet uſage eſt telle, que la ſource en eſt ignorée. *Rap. Thoyr. Walſing. Froiſſard* 4e *vol. Gloſſ. du Cange ad verb.* Campio.

Vienne, amiral de France : il venoit depuis quelques années de ſuccéder au vicomte de Narbonne, Amaury VIII. de ce nom, qui le premier poſſéda cette dignité en titre d'*admirauté ou d'office.* * Il a déja été fait mention de l'origine de cette charge, & des prérogatives qui pour lors y étoient attachées. Il paroît qu'anciennement cet emploi étoit incompatible avec celui de gouverneur. Pregent de Coitivi, amiral de France, *fut admoneſté par le parlement de ſe défaire de l'office de gouverneur de la Rochelle, comme incompatible avec celui d'admiral.* Le vicomte de Narbonne, en ſe démettant de cette charge, obtint du roi des lettres qui le diſpenſoient de rendre compte de ſon exercice : il fut en même-temps déclaré quitte des foi & hommage dudit office ; ce qui ſembloit en quelque ſorte contraire à ſon inſtitution, en ce qu'il faiſoit ſerment au parlement, *pour raiſon de ſa juriſdiction.*

ANN. 1377.

* *T. 8. p. 129. de cette hiſtoire.*

Du Tillet ; recueil des rois.

Regiſt. des Chartr. 105.

Marine.

La marine militaire avoit fait de ſi foibles progrès, que ceux qui la commandoient ne jouiſſoient que d'une conſidération médiocre, eu égard à l'importance de leur emploi. Charlemagne avoit entretenu des flottes, que

ANN. 1377.

ses successeurs laisserent dépérir. Les premiers rois de la troisieme race, possédant peu de provinces maritimes, n'eurent pas besoin de forces navales pour les défendre. Ils négligerent entiérement la marine, qu'on ne vit renaître que dans le temps des croisades. Les guerres presque continuelles qui survinrent ensuite entre la France & l'Angleterre, nous mirent dans l'indispensable nécessité de disputer l'empire de la mer à nos voisins. On vit donc alors sortir de nos ports des flottes nombreuses; mais elles n'appartenoient pas aux rois : elles étoient composées de tous les bâtimens qui se trouvoient sur nos côtes. Les marchands, propriétaires de ces vaisseaux, étoient obligés de les prêter pendant le temps de la guerre, moyennant une rétribution fixée pour le loyer. On avoit outre cela recours aux puissances étrangeres, telles que la Castille & les Génois, qui passoient alors pour les marins les plus expérimentés de l'Europe. Les Anglois & les François briguoient à l'envi leur alliance : les escadres mercenaires de Gênes servoient indistinctement les uns & les autres. Charles fut le premier de nos rois de la troi-

ſieme race qui forma le projet d'avoir toujours une flotte à ſa diſpoſition. Il fit pour cet effet conſtruire dans les ports de Normandie, un nombre conſidérable de bâtimens uniquement deſtinés pour la guerre. Ces vaiſſeaux ſurpaſſoient en grandeur ceux qu'on employoit ordinairement, qui n'étoient pour la plupart que des bâtimens marchands. Il s'en falloit beaucoup cependant que ces vaiſſeaux approchaſſent, ſoit pour la capacité, ſoit pour la ſtructure, de ces énormes édifices que nous armons à préſent. Les bâtimens d'une grandeur médiocre ne pourroient aujourd'hui aborder dans les ports les plus conſidérables de ce temps-là. Les plus grands vaiſſeaux de guerre, appellés *gallées*, voguoient par le ſecours des rames & des voiles. Ils étoient garnis de tours peu élevées, de baliſtes, de machines propres à lancer des pierres, & de grapins pour venir à l'abordage: la proue étoit armée d'une longue & forte poutre revêtue de fer, pour briſer les flancs des bâtimens ennemis. Outre ces *gallées*, il y avoit des vaiſſeaux plus hauts de bord, dont la manœuvre ſe faiſoit avec les ſeules voiles, à moins que l'obli-

ANN. 1377.

Chambre des comptes, mémorial D. *fol.* 176.

Hiſt. de la milice Franç. T. 2.

ANN. 1377.

gation de gagner l'avantage du vent dans un combât, ne fît recourir au service des rames. Comme la force des armées consistoit alors dans les hommes d'armes, lorsqu'il étoit question de transporter des troupes destinées à faire une descente, on se servoit pour cela de grands bâtimens appellés *huissiers*, à cause de l'*huys* ou porte qui servoit à introduire les chevaux. Cette porte, dont l'ouverture entroit dans l'eau, étoit exactement bouchée avant qu'on lançât le bâtiment.

La flotte Françoise ravage les côtes d'Angleterre. *Rap. Thoy. Walsingh. Froissard. Chroniq.*

La flotte Françoise déja formidable par elle-même, fut encore augmentée par l'amiral Castillan, Ferrand Sausse. Quatre jours après la mort d'Edouard, dans le temps qu'on étoit occupé à Londres du couronnement de son successeur, les François firent une descente dans le comté de Kent, surprirent la ville de Rye, qu'ils brûlerent & saccagerent. S'étant remis en mer, ils côtoyerent l'isle. Les villes de Hastings, de Porstmouth, de Darmouth & de Plimouth, essuyerent le même traitement que celle de Rye. L'amiral vint ensuite débarquer dans l'isle de Wigth, dont la plupart des villes furent prises & rançonnées. Il paroît surprenant que les

les Anglois n'eussent alors aucunes forces navales pour empêcher ces ravages : ils manquoient même de troupes de terre. Le peuple de Londres, effrayé des expéditions rapides des François, commençoit à murmurer contre le nouveau gouvernement. On se hâta de rassembler des gens de guerre. Le comte de Salisbury & le seigneur de Montagu se mirent à leur tête, & s'avancerent vers les côtes. Ils furent obligés de se tenir perpétuellement en marche le long des rivages de la mer, sans perdre de vue les escadres ennemies qui couroient la Manche. Ils ne purent toutefois empêcher les François de mettre pied à terre, & de brûler à leurs yeux une partie de la ville de *Poq*. Jean de Vienne après cette expédition tenta d'aborder à *Hantonne*, ou Southampton, d'où il fut repoussé, & vint mouiller à la vue d'une abbaye peu distante de Douvres. Le prieur du monastere ayant rassemblé les milices des environs, disputa la descente. Il se livra un sanglant combat, dans lequel les Anglois furent défaits : plusieurs des leurs furent faits prisonniers, du nombre desquels étoit le courageux prieur. Les Fran-

ANN. 1377.

ANN. 1377. çois, qui, suivant le récit de Froissard, ignoroient encore la mort d'Edouard, l'apprirent à cette derniere descente, & sur le champ on fit partir une *barge* [a] pour en porter la nouvelle au roi.

De si fréquentes incursions avoient répandu l'allarme dans toute l'Angleterre. Les comtes de Cambridge & de Buckingham, oncles du jeune monarque, pressés par les clameurs de la nation, qui croyoit déja voir les François dans l'intérieur du royaume, rassemblerent à la hâte tous les hommes qui se trouverent en état de porter les armes. Ils bordoient le rivage de Douvres avec cent mille combattans, lorsque la flotte Françoise parut à la vue de cette ville. Comme l'amiral n'avoit pas des forces suffisantes pour tenter un débarquement en présence d'une armée si nombreuse, il se contenta de se tenir devant le port pendant le jour entier & la nuit suivante. Le lendemain il leva l'ancre, & vint se présenter à l'entrée du havre de Calais. Ce mouvement obligea les Anglois de se tenir sur leurs gardes

a Bâtiment léger, barque. *Gloss. du Cange.*

de ce côté; ce qui favorisa la guerre que les François faisoient alors dans le Boulonois. ANN. 1377.

Les provinces d'Artois & de Picardie étoient extrèmement incommodées par les courses fréquentes des garnisons Angloises. Le roi confia le soin de réprimer ces hostilités au duc de Bourgogne son frere. Ce prince n'avoit point assisté aux dernieres conférences. Il fit pendant ce temps un voyage en Espagne, pour acquitter un vœu qu'il avoit formé d'aller en pélérinage à saint Jacques de Compostelle : pieuses entreprises fort usitées alors, & que les plus grands seigneurs se piquoient d'accomplir avec autant de zele que les simples particuliers. Il vit à Madrid Henri de Transtamare, qui le combla de caresses & de présens, & confirma de nouveau les anciens nœuds de l'alliance qui unissoit les Castillans & les François. Le duc joignit aux troupes que le roi lui donna, les compagnies d'aventuriers qui revenoient alors en France après l'expédition malheureuse qu'ils avoient tentée en Allemagne, sous la conduite d'Enguerrand de Coucy. Ce fut dans ce même temps que ce seigneur, gendre

Prise d'Ardres.

Froissard. Chron. de S. Denis. Hist. d'Esp. Chron. MS.

ANN. 1377.

d'Edouard, quitta le parti de l'Angleterre, que jusqu'alors il avoit suivi plutôt par bienséance que par inclination, pour s'attacher entiérement au roi de France, son seigneur naturel. Il permit à la dame de Coucy son épouse de retourner à Londres, & renvoya au nouveau roi d'Angleterre l'ordre de la Jarretiere, en le priant de ne pas trouver mauvais que dorénavant il rendît à son légitime souverain les services d'un vassal fidele & d'un sujet affectionné.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 3.

Ibid.

On ignoroit la destination des troupes que le duc de Bourgogne rassembloit vers les frontieres de Picardie, lorsque ce prince parut devant Ardres qu'il fit investir. Cette place extrêmement importante auroit été capable de soutenir un long siege, si elle eût été suffisamment pourvue de munitions de guerre. Les ennemis plongés dans une imprudente sécurité, avoient négligé de se mettre en état de défense. Les attaques furent poussées avec une vivacité qui fit appréhender aux assiégés d'être emportés d'assaut; ce qui les exposoit à une mort certaine. Une artillerie redoutable foudroyoit les remparts de la ville

on employa des machines de guerre qui lançoient des pierres du poids de deux cens livres. Le ſeigneur de Comegines, gouverneur de la place, déſeſpérant de la conſerver contre des efforts ſi puiſſans, s'eſtima heureux d'accepter la capitulation par laquelle il lui fut permis, ainſi qu'à la garniſon; de ſe retirer à Calais, *vies & bagues ſauves*. La reddition d'Ardres fut ſuivie de celle de la forteresse d'Ardiwich, que défendoient les trois freres de Maulevrier; ils capitulerent au bout de trois jours. Le château de Vauclinguen fit encore moins de réſiſtance. La priſe de ces trois places reſſerroit les garniſons de Calais & de Guines, qui ravageoient auparavant les provinces voiſines juſqu'à Boulogne, Saint-Omer & Therouenne.

Exploits du duc d'Anjou en Guienne.

Froiſſard. Chron. de S. Denis. &c.

Charles, en montant ſur le trône, avoit trouvé les finances épuiſées, & les forces de l'état anéanties au point, qu'à peine fut-il poſſible de raſſembler un corps de douze cens combattans au commencement de ſon régne. Les temps étoient bien changés. Cinq armées puiſſantes & bien entretenues agiſſoient alors en même-temps, & portoient en divers lieux la terreur du

ANN. 1377.

nom François ; tandis que les peuples, bénissant à l'envi l'heureux gouvernement de leur souverain, jouissoient au milieu du tumulte des armes, de la tranquillité de la paix. Le duc d'Anjou achevoit de soumettre ce qui restoit à conquérir dans la Guienne. Il réduisit, dans le cours d'une seule campagne, cent trente-quatre villes, ou places fortifiées. La plus importante de ces conquêtes fut celle de Bergerac, ville considérable alors par sa situation sur la Dordogne. Cette place soutint quinze jours de siege : le duc qui vouloit en presser la reddition, envoya le sire de Bueil avec un détachement de quatre cens hommes d'armes, pour amener l'artillerie qui étoit à la Réole. Le seigneur de Felleton, gouverneur de Bordeaux, rassembla sept à huit cens lances, dans le dessein d'intercepter le convoi. Il fut prévenu par le général François, qui fit partir Pierre de Bueil au-devant de son frere : il étoit accompagné du seigneur de Vilaines, d'Yvain de Galles & de quatre cens hommes d'armes. Les deux troupes s'étant réunies, rencontrerent les Anglois, qu'ils défirent entiérement, & arriverent au siege, conduisant

quantité de prisonniers, parmi lesquels se trouvoit Felleton lui-même. Bergerac se rendit le lendemain.

Ann. 1377.

Reddition de la ville d'Auray en Bretagne.

Ibid.

Les opérations de la guerre n'étoient pas moins heureuses en Bretagne. La ville d'Auray, qu'assiégeoit le seigneur de Clisson, se rendit. Les autres places qui s'étoient remises au duc de Bretagne, avoient subi le même sort, ensorte que ce prince ne possédoit plus dans ses états que le château de Brest investi par les François.

Hostilités entre les Anglois & l'Ecosse.

Froissard.

Le gouvernement d'Angleterre se trouvoit alors dans une position très-embarrassante. La France remportoit sans cesse quelque nouvel avantage vers les frontieres de Picardie, dans la Bretagne, & sur-tout en Guienne. Une armée navale ravageoit impunément les côtes de l'isle. A tant de pertes se joignit l'invasion d'un ennemi toujours redoutable aux Anglois : le roi d'Ecosse déterminé par l'avis de son conseil, assemblé à Edimbourg, résolut de porter la guerre en Angleterre. Tandis que ses troupes se rassembloient vers les frontieres, Alexandre Ramsey, seigneur Ecossois, surprit par escalade le château de Warwich. Aux premieres nouvelles de l'ir-

ANN. 1377.

ruption, le comte de Northumberland accourut à la tête d'un corps d'armée considérable. Ramsey avoit trop peu de monde pour défendre la citadelle dont il s'étoit emparé : il essaya de sortir avec le butin & les prisonniers qu'il avoit faits; mais forcé par les habitans de la ville qui avoient coupé le pont, & par conséquent rendu sa retraite impraticable, il se renferma dans la tour, où bien-tôt il fut assiégé par l'armée Angloise. La place fut emportée d'assaut, la garnison passée au fil de l'épée, & le commandant fait prisonnier de guerre. Les Anglois voulurent ensuite pénétrer dans l'Ecosse. La défaite d'une partie de leur armée les obligea de revenir sur leurs pas.

Voyage de l'empereur Charles IV en France.

Chron. MS. Chroniq. de S. Denis. Christ. de Pisan.

Le roi cette année gouta la satisfaction d'avoir un illustre spectateur de la gloire dont il étoit environné. C'étoit l'empereur Charles IV son oncle. Il venoit nouvellement de faire élire roi des Romains Venceslas son fils aîné, âgé de quinze ans. Cette élection avoit couté des sommes immenses à l'empereur, qui se trouvant hors d'état de les acquitter, engagea aux électeurs, dont il avoit acheté les suffrages, la plupart des revenus de

l'empire, qui en fut tellement affoibli, qu'il ne s'en releva de long-temps. Ce fut probablement ce qui fit dire que » Charles IV avoit ruiné sa famille » pour acquérir l'empire, &.qu'il avoit » ruiné l'empire pour établir sa fa- » mille «. Cet empereur qui avoit passé les premieres années de sa vie à la cour de France, désira sur la fin de ses jours de revoir les lieux où il avoit été élevé. Il avoit d'ailleurs une singuliere dévotion à Saint-Maur-des-fossés près de Paris. Par une lettre écrite de sa propre main, il avoit demandé au roi la permission de venir en France. Charles saisit avec joie cette occasion de donner à l'empereur des témoignages sensibles de la tendre amitié qu'il avoit toujours conservée pour lui. Aussi-tôt qu'il eut reçu les premieres nouvelles du projet de ce voyage, il se hâta d'en solliciter l'accomplissement par l'invitation la plus affectueuse. Il envoya les comtes de Sallebruche & de Braine, le seigneur de la Riviere son premier chambellan, le seigneur de Chevreuse son maître d'hôtel, accompagnés de plusieurs des principaux officiers de sa maison, pour recevoir le prince à son entrée dans le

ANN. 1377.

ANN. 1377.

royaume. Ils se rendirent à Mouson sur la Meuse, qui sépare en cet endroit le Réthelois du duché de Luxembourg, par où l'on pensoit d'abord que l'empereur devoit arriver. Le jeune Venceslas étoit déja dans cette ville, lorsqu'il apprit que son pere, qui avoit été retenu par les soins d'appaiser quelques troubles en Allemagne, prenoit sa route par le Brabant, le Hainaut & le Cambresis. Le prince & les députés François partirent aussitôt de Mouson, & vinrent à Cambrai, où ils attendirent l'empereur qui devoit incessamment y arriver. On faisoit cependant pour cette réception les préparatifs les plus magnifiques que le luxe de ce siecle pouvoit imaginer. Cette entrevue a été si fidélement décrite par un grand nombre d'écrivains, qu'on se seroit contenté d'en faire une mention succinte, si les cérémonies qu'on y observa n'avoient un rapport trop direct avec les mœurs & les usages du temps, pour qu'on se soit cru permis de priver les lecteurs de cette curieuse description, qu'on abrégera cependant le plus qu'il sera possible. Les seigneurs envoyés par le roi de France, & leur suite composée de trois

cens chevaux, reçurent l'empereur à une lieue de Cambrai; ils le complimenterent de la part du roi. L'évêque parut à quelque distance, accompagné de deux cens hommes de la ville. Ces deux troupes escorterent le prince, qui fit son entrée à cheval. Il étoit vêtu d'un *manteau gris, & affublé d'un chaperon de même couleur, fourré de martre*. Le prince son fils étoit à ses côtés. Les chapitres vinrent en procession au-devant de lui. Après qu'il eut fait ses prieres à la cathédrale, où il alla descendre, il se rendit au palais épiscopal préparé pour son logement: pendant son séjour en cette ville, il fut défrayé aux dépens de l'évêque. Dès le premier jour de son arrivée, il déclara aux envoyés du roi, en présence de tout le monde, que *combien qu'il eût sa dévotion à S. Maur, il venoit principalement pour veoir le roi, la royne & leurs enfans, & pour présenter son fils le roi des Romains au roi son neveu pour être tout sien; & qu'après avoir accompli ce désir, quand Dieu le voudroit prendre, il l'accepteroit en gré*. On étoit alors au 22 novembre, & l'empereur comptoit passer les fêtes de Noël à Saint-Quentin. Les députés du

ANN. 1377.

ANN. 1377.

roi l'engagerent à retarder ſon départ. Le motif de cette ſuſpenſion étoit que les empereurs d'Occident jouiſſoient dans les terres dépendantes de l'empire du droit d'aſſiſter au ſervice divin revêtus des ornemens impériaux, & de chanter la ſeptieme leçon des matines de Noël. Chriſtine de Piſan aſſure qu'on lui eût refuſé en France la ſatisfaction d'uſer de ce privilege. Une pareille difficulté auroit de nos jours un air de puérilité ridicule; mais c'étoit alors le ſiecle des minuties; & l'on peut obſerver en paſſant, que ce fut à peu près vers ce même temps que l'on s'aſſervit en France aux rigueurs d'un cérémonial qui paroiſſoit ne pas devoir s'accorder avec le génie d'une nation ennemie de la contrainte. Les ducs de Bourgogne qui parmi les princes François furent preſque les ſeuls dont la puiſſance s'accrut & s'affermit pendant les révolutions des régnes ſuivans, conſerverent dans leurs états ces uſages qui leur offroient à chaque inſtant l'idée de leur grandeur. Leur cour ſe piquoit d'une obſervation ſcrupuleuſe de bienſéances & de regles meſurées avec la plus grande préciſion. Il ſe forma, pour ainſi dire,

une eſpece de code de rites cérémonieux. Cette étiquette ſévere ſuivit l'héritiere du dernier duc de Bourgogne, lorſque cette princeſſe transporta une partie de cette opulente ſucceſſion à la maiſon d'Autriche, par ſon mariage avec Maximilien. Les cours de Vienne & de Madrid retracent encore des veſtiges de cet ancien cérémonial. Charles en partant de Cambrai vint à Saint-Quentin : les officiers du roi & les principaux bourgeois le reçurent, en obſervant de lui dire, *qu'il fût le bien-venu en la ville du roi*. Il reçut les mêmes complimens & les mêmes honneurs dans toutes les villes. Le duc de Bourbon, frere de la reine, le comte d'Eu, les évêques de Beauvais & de Paris, vinrent au-devant de lui, & l'accompagnerent lorſqu'il entra dans Compiegne. Il avoit été ſurpris, en ſortant de Noyon, d'une violente attaque de goutte qui le tourmenta pendant le reſte du voyage. A Senlis il trouva les ducs de Berry & de Bourgogne, le comte d'Harcourt, l'archevêque de Sens & l'évêque de Laon. Les gens de la ſuite de ces princes formoient un cortege qui s'augmentoit ſans ceſſe. Ils étoient, ſuivant

ANN. 1377.

l'uſage de ce temps, habillés des couleurs ou *livrées* des ſeigneurs auxquels ils étoient attachés : c'eſt ce qu'on appelloit robes mi-parties, faites d'étoffes de différentes couleurs. Le roi qui avoit été informé de la maladie de l'empereur, lui envoya un *chariot* de ſon corps noblement appareillé, & attelé de chevaux blancs, & la litiere du dauphin appareillée de deux mules. Il étoit alors à Louvres. Avant que d'entrer dans Saint-Denis, les archevêques de Rouen, de Reims & de Sens, les évêques de Laon, de Beauvais, de Paris, de Lizieux, de Noyon, de Bayeux, de Meaux, d'Evreux, de Therouenne & de Condom, & l'abbé de Saint-Waſt d'Arras, tous du conſeil du roi, vinrent le complimenter de la part du monarque. Il étoit ce jour-là ſi cruellement tourmenté de la goutte, qu'on fut obligé de porter ſa litiere juſques devant le maître-autel de l'abbaye de S. Denis, & delà juſqu'à l'appartement qu'on lui avoit préparé. Tous les princes & ſeigneurs qui l'avoient accompagné juſqu'alors, prirent congé de lui pour ſe rendre auprès du roi. Le lendemain, après avoir viſité les reliques de l'abbaye,

& s'être fait descendre dans les caveaux où sont renfermés les tombeaux de nos rois, on le reconduisit à son appartement, devant les fenêtres duquel parurent le seigneur de la Riviere, & Colart de Tanques, écuyer du corps du roi, qui lui présentérent deux chevaux noirs destinés pour lui servir de monture, ainsi qu'au roi des Romains. Il se mit alors en chemin, toujours porté dans sa litiere, qu'il ne quitta qu'à la Chapelle pour monter à cheval. Le prévôt de Paris, le chevalier du Guet, le prévôt des marchands, les échevins, & les plus notables bourgeois, vêtus de robes miparties de blanc & de violet, vinrent à sa rencontre entre S. Denis & la Chapelle. Le prévôt porta la parole en ces termes : *Très-excellent prince, nous les officiers du roi à Paris, le prévôt des marchands, & les bourgeois de sa bonne ville, vous venons faire la révérence & nous offrir à vous faire votre bon plaisir ; car ainsi le veut le roi notre sire, & le nous a commandé.* Christine de Pisan & les chroniqueurs de ce siecle ont grand soin de remarquer qu'on donna des chevaux morels ou noirs à l'empereur & à son fils, parce

ANN. 1377.

ANN. 1377.

que les empereurs étoient dans l'usage d'entrer dans les villes de leur domination montés sur des chevaux blancs. Il falloit qu'alors les droits des souverains fussent bien mal éclaircis, puisqu'on étoit obligé de se tenir si rigoureusement en garde contre les prétentions chimériques. Nous verrons dans la suite l'urbanité Françoise dédaigner ces frivoles appréhensions.

Dans le même temps que l'empereur sortoit de saint Denis, le roi sur un coursier blanc superbement harnaché, se disposoit à sortir de Paris. Il étoit vêtu d'une cotte hardie [a] d'écarlate vermeil, & d'un manteau à fond de cuve fourré d'hermines. Sa tête étoit couverte d'un chapeau à bec bordé, & couvert de perles. Les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon &

a La cotte hardie étoit une espece de tunique serrée par la taille, & qui descendoit jusqu'aux pieds à peu près comme les fourreaux d'enfant. Cet habillement se portoit sous le manteau; il étoit commun aux hommes & aux femmes, il étoit à queue traînante pour les personnes de distinction. Christine de Pisan au trésor de la cité des dames 2 part. cap. 1. raporte qu'un taillandier des robes de Paris avoit fait pour une simple dame qui demeuroit en Gatinois une cotte hardie dans laquelle il étoit entré cinq aunes de drap de Bruxelles à la grande mesure; la queue traînoit à terre de trois quartiers, & les manches à bombardes descendoient jusques sur les pieds.

de Bar, les princes, ſeigneurs & prélats lui formoient le plus brillant cortege. Les prélats, ſuivant les ordres du prince, porterent à cette cérémonie des chapes romaines : ces chapes avoient à peu près la forme de celles que portent aujourd'hui les chantres de nos égliſes. Les officiers de la maiſon du roi marcherent enſuite, diſtingués par leurs habits ſuivant leurs différens emplois. Les maîtres-d'hôtel portoient des robes de velours Inde & tanné, les chevaliers d'honneur de velours vermeil, les écuyers de camocas bleu, les huiſſiers de camocas bleu & rouge, les panneticrs, échanſons & valets tranchans de ſatin blanc & tanné : les écuyers de cuiſine vêtus de houpelandes de ſoie, portoient ſur leurs têtes des aumuces [a] fourrées. Les valets-de-chambre avoient des robes gris-blanc & noir, les ſergens d'armes bleu & noir, les ſommeliers brun & vermeil. Le maréchal & deux écuyers, ayant chacun une épée en écharpe, marcherent devant le roi. Le parement royal, qui étoit de ve-

[a] L'aumuce étoit un habillement qui couvroit la tête & les épaules ; elle avoit à peu près la forme du chaperon, mais un peu plus longue & plus étroite.

ANN. 1377.

lours brodé, femé de fleurs de lis, enrichies de perles, étoit porté fur un grand courfier que conduifoit le palefrenier du roi Charles environné de cette nombreufe troupe auffi lefte que magnifique, rencontra l'empereur entre Paris & la Chapelle. Ces deux princes fe faluerent en ôtant leurs barrettes [a] & leurs chaperons [b]. Le roi fe contenta de donner la main à l'empereur fans ofer l'approcher, dans la crainte de bleffer fes jambes : il alla enfuite au roi des Romains, & reprit au milieu de ces deux princes le chemin de la capitale.

Le monarque conduifit ces auguftes voyageurs à travers une foule innombrable d'habitans qui bordoient les rues fur leur paffage. L'empereur fut logé au palais dans les appartemens du roi, qui fe retira dans les chambres d'enhaut qu'on appelloit galetas. Le roi en entrant dans la falle où étoit l'empereur, mit la main à fon chaperon : Charles IV voulut l'empêcher ;

a Efpece de coëffure dont les hommes fe fervoient avec le chaperon. Les toques des Cantabres & des Bearnois font encore appellées Barrettes.

b Une ancienne chronique rapporte que l'empereur ôta fon aumuce & fon chaperon, & que le roi ôta fon chapel tant feulement. *Chron. Flandr. cap.* 105.

mais il lui dit qu'il vouloit encore lui montrer sa coëffe : c'étoit un couvre-chef léger qu'on portoit autrefois sous le chaperon. Toutes les entrevues se passerent en protestations réciproques d'attachement & de tendresse.

L'empereur, ainsi qu'il l'avoit demandé, en arrivant à Paris, n'eut point d'autre garde que celle du roi, & fut servi par les officiers de la cour. On lui donna dans la grande salle du palais un superbe festin, auquel le roi, le dauphin & tous les princes assisterent. Les tables étoient dressées sous des dais brodés d'or : des monceaux de vaisselle d'or, de vermeil & d'argent étoient étalés dans les salles voisines. On devoit faire quatre services de quatre-vingt mêts différens ; mais on fut obligé d'en retrancher un à cause de l'incommodité de l'empereur, qui ne lui permit pas de tenir table plus long-temps. La ville de Paris offrit à ce prince un présent de vaisselle d'argent & de vermeil : il y avoit entre autres singularités un vaisseau d'argent qui représentoit les armes de la capitale.

Le roi n'oublia aucune des attentions qui pouvoient contribuer à la

Ann. 1377

ſatisfaction de ſes hôtes : repas, concerts, préſens, rien ne fut épargné. L'Univerſité par l'organe de ſon chancelier, harangua l'empereur en latin : ce prince ſe ſervit de la même langue pour lui répondre. Le roi qui dans ce ſiecle pouvoit ſans contredit paſſer pour éloquent, fit prier Charles IV de venir prendre ſéance au conſeil. Le monarque parut en cette occaſion prendre l'empereur pour juge de ſes démêlés avec l'Angleterre : il parla pendant plus de deux heures ſur ce ſujet, il fit lire toutes les pieces juſtificatives, il finit en demandant l'avis de ce prince, & en le priant d'être perſuadé ainſi que les ſeigneurs de ſa ſuite, que toutes ſes démarches pendant le cours de cette guerre avoient été guidées par la juſtice. Charles non content d'approuver les raiſons alléguées par le roi, lui offrit de le ſeconder de tout ſon pouvoir dans la pourſuite de cette guerre : il lui donna même la liſte des princes & ſeigneurs qu'il promettoit d'engager à ſon ſervice.

Le procédé du roi à la réception de l'empereur préſente un tableau dont la ſingularité provenoit peut-être de

l'esprit du temps plutôt que du caractere du prince. Charles qui, dit-on, eut grand soin de faire déclarer par les officiers de ses villes, que les honneurs qu'ils rendoient étoient une suite de ses ordres, qui ne voulut pas que l'empereur entrât dans Paris monté sur un cheval blanc, parce que c'étoit un signe de domination; Charles qui n'auroit pas souffert que son hôte eût chanté dans ses états la septieme leçon des matines de Noël, comme si l'office de diacre ou de chantre pouvoir acquérir quelque droit sur un état, plaida lui-même sa cause devant ce prince, contre les entreprises duquel il prenoit des précautions si recherchées : tant il est vrai que rien n'est plus capable de rétrécir le génie que les petitesses pointilleuses de l'étiquette, dont les frivoles formalités mettent à tout moment l'affectation de la grandeur en contradiction avec elle-même. L'empereur, après s'être acquitté de son vœu à S. Maur-des-Fossés, & avoir visité les maisons royales, honoré par-tout, comblé de présens & de témoignages d'amitié, reprit la route de l'Allemagne. Il fut reconduit jusqu'aux frontieres par les princes & les plus grands seigneurs du

ANN. 1377.

Ann. 1377.

royaume. Il avoit été défrayé aux dépens du roi, ainsi que toute sa suite, pendant son séjour en France. Avant que de quitter la cour, il avoit créé le dauphin vicaire général & perpétuel de l'empire en Dauphiné. C'étoit une suite des anciennes prétentions des Césars d'Occident sur le royaume d'Arles. On ne s'opposa point en France à cet acte de souveraineté. Le chancelier impérial en expédia les lettres revêtues du sceau d'or. Ces lettres contenoient, outre la concession du vicariat, une donation du Château de Pompet, & de quelques terres qui appartenoient à l'empereur dans le Dauphiné.

Mort de la reine Jeanne de Bourbon.

Ibid. *Froissard.*

Peu de temps après le départ de l'empereur, la constance du roi fut éprouvée par une affliction d'autant plus sensible, qu'il y étoit moins préparé. Jeanne de Bourbon son épouse donna la naissance à une princesse, qui fut tenue sur les fonts par le prieur de sainte Catherine du Val-des-Ecoliers, & par une demoiselle *qui aidoit la reine à dire ses heures :* cette demoiselle s'appelloit *Catherine de Villiers.* La reine avoit été guidée dans le choix du parrain & de la marraine par la

dévotion ſinguliere qu'elle avoit à ſainte Catherine. Cet accouchement n'auroit point eu de ſuites fâcheuſes ſans l'imprudence de la princeſſe, qui ſe baigna contre l'avis de ſes médecins. A peine fut-elle entrée dans le bain, qu'elle reſſentit les attaques d'une maladie dangereuſe qui la conduiſit en peu de jours aux portes du tombeau. Elle mourut, laiſſant le roi ſon époux & toute la France inconſolables de ſa perte.

Conſpiration découverte.

Nouveaux crimes du roi de Navarre.

Chron. MS. Tous les hiſtoriens. Procès MS. du roi de Navarre, dépôt de la chambre des comptes. Mém. de litt.

On étoit encore rempli des premieres impreſſions de cette douleur générale, lorſque l'état fut menacé du plus grand des malheurs dans la perſonne de ſon roi. Une conſpiration abominable étoit ſur le point d'éclater. Heureuſement la découverte de cette horrible trame en prévint l'exécution. Lorſqu'il s'agit de quelque trahiſon ſignalée, le lecteur n'a pas beſoin qu'on lui déſigne le perſonnage funeſte qui va paroître ſur la ſcene. Le roi de Navarre, après avoir balancé quelque temps entre le projet de venir lui-même à la cour de France pour ménager ſes intérêts ſur l'explication de quelques articles du dernier traité qui n'étoient pas encore entiérement

ANN. 1377. discutés, ou d'envoyer Charles comte de Beaumont son fils aîné, avoit enfin pris ce dernier parti. Le roi qui étoit trop juste pour rendre le fils responsable de la conduite criminelle du pere, reçut le jeune prince avec toute la bienveillance & les égards dûs à sa naissance. Il n'y avoit pas long-temps qu'il étoit à la cour, lorsqu'on fut informé par des avis secrets qu'on vouloit attenter aux jours du roi. Ces avis qui ne spécifioient rien de positif, jettoient le monarque dans un extrême embarras : comment découvrir un crime dont la source se perdoit dans les ténebres ? Les soupçons tomberent sur Charles le Mauvais. Le passé ne justifioit que trop les craintes présentes. On cherchoit des indices qu'on n'espéroit trouver que dans les personnes attachées au Navarrois. Le comte de Beaumont paroissoit peu propre à éclaircir ces soupçons : la jeunesse de ce prince sembloit en quelque sorte garantir son innocence : ses démarches confirmerent la persuasion où l'on étoit qu'il ignoroit absolument les secrets dangereux du roi son pere. Le roi de Navarre ne l'avoit envoyé en France que pour représenter,

ANN. 1377.

présenter, tandis qu'il avoit fait partir à sa suite un de ses conseillers dépositaire de ses véritables intentions. Ce fut par le canal de cet agent qu'on essaya de pénétrer un mystere qui paroissoit inexplicable. Le roi s'étant arrêté à cette résolution, chargea *Jean du Rosay*, huissier d'armes, & *Guillaume du Rosay*, écuyer d'écurie, de s'assurer de la personne de *Jacques du Rue*, chambellan du Roi de Navarre. L'exécution de cet ordre manifesta les crimes que méditoit Charles le Mauvais. Du Rue fut conduit prisonnier à Corbeil, d'où on le transféra au châtelet de Paris. Parmi les papiers qui furent saisis on trouva un mémoire instructif de la conduite que les ministres du Navarrois devoient tenir pour accomplir le détestable projet de ce prince. Les horreurs contenues dans ce mémoire, furent confirmées & même augmentées par les dépositions du prisonnier, qui subit plusieurs interrogatoires, tant à Corbeil qu'à Paris, en présence du chancelier & des commissaires nommés, pour commencer l'instruction du procès. Il ne sera pas inutile d'observer que le chancelier, & les magistrats tirés du parlement & des

ANN. 1377. autres cours ſouveraines pour recevoir les dépoſitions d'un priſonnier en matiere criminelle, ſe tranſportoient dans les priſons mêmes où les coupables étoient détenus.

Il ne fallut pas employer l'appareil des tortures pour obliger du Rue à révéler les ſecrets dont il étoit dépoſitaire. Les juges frémirent en ſondant ces myſteres affreux. On apprit que le roi de Navarre avoit mis en uſage les plus preſſantes ſollicitations & les promeſſes les plus capables de ſéduire, pour engager un médecin juif nommé *Angel*, natif de l'iſle de Chypre, à venir à la cour de France dans l'intention d'empoiſonner le roi. Le Navarrois diſoit à cet étranger, que ſa profeſſion lui faciliteroit les moyens de s'introduire dans la familiarité du roi de France, auprès duquel les ſçavans étoient toujours aſſurés d'un accès favorable; que ce monarque le verroit d'autant plus volontiers, qu'il *parloit bien latin & étoit moult argumentatif.* Le médecin ſe voyant obſédé ſans ceſſe, comprit à ces inſtances réitérées qu'il n'avoit d'autre parti à prendre que d'accepter la commiſſion ou de ſe dérober, en fuyant, aux

suites de cette dangereuse confidence. Il quitta la cour du roi de Navarre ; mais il ne porta pas loin le funeste secret de ce prince, qui dit à du Rue, quelque temps après le départ d'Angel, *que le physicien de Chypre avoit été noyé dans la mer.*

ANN. 1377.

Un projet échoué n'étoit pas capable de ralentir les efforts de cette haine implacable dont le roi de Navarre étoit dévoré : son imagination active lui suggéroit à tout moment quelque nouvelle perfidie. Le procès qu'on instruisoit alors, dont l'original subsiste encore aujourd'hui, contient le détail circonstancié d'un long tissu d'entreprises criminelles : cette ennuyeuse & révoltante répétition n'offre qu'un tableau multiplié des mêmes noirceurs. La prospérité de la France irritoit de plus en plus les transports de Charles le Mauvais. Il disoit ordinairement à ses plus intimes confidens, *qu'il n'aimoit point le Roi de France, quelques belles paroles qu'il lui eût dites, ni quelque beau semblant qu'il lui eût fait, qu'il avoit toujours entendu par toutes les manieres qu'il avoit pu à lui faire grief & dommage, & que s'il pouvoit il mettroit volontiers peine à sa destruc-*

ANN. 1377.

tion. Enfin il crut que le moment favorable à sa fureur étoit arrivé. Edouard qui le connoissoit trop pour estimer son alliance, venoit de mourir. La régence d'Angleterre suivoit alors d'autres maximes : on le flattoit de l'espérance du mariage de Richard avec la princesse de Navarre. Charles en faveur de cette union & des avantages sans nombre qu'on lui prodiguoit, s'étoit lié sans réserve avec les ennemis : il devoit déclarer la guerre à la France, & livrer en même-temps aux Anglois ses places de Normandie. Ses agens cependant avoient ordre d'amuser la cour de France par des négociations jusqu'à ce que le projet concerté fût près d'éclater. Comme il étoit persuadé par l'expérience du passé, qu'il ne pouvoit former aucune entreprise que la sagesse du roi ne déconcertât, il avoit pris des mesures qu'il croyoit infaillibles pour arrêter le cours d'une vie à laquelle le salut du royaume étoit attaché. Cet attentat devoit précéder & servir de signal à la révolution qu'il se proposoit. S'il eût pu réussir dans l'exécution de cet horrible dessein, la France eût été sans doute exposée au plus grand dan-

ger. L'embarras d'une minorité, la jalousie secrete des princes, les ennemis introduits jusques dans le cœur du royaume, alloient renouveller les malheurs passés. Tous les mécontens (& sous quel gouvernement ne s'en trouve-t-il pas?) étoient autant de partisans couverts, qui pour lever le masque, n'attendoient que la faveur des circonstances. Le poison destiné à trancher les jours d'un de nos plus grands monarques, avoit été préparé en Navarre par *une Juive*, sous les yeux de Charles le Mauvais. Un valet-de-chambre de cet indigne prince avoit ordre de se rendre à Paris, de se procurer l'accès de la maison royale par le moyen d'un parent officier de la cuisine du roi, & d'épier le moment d'exécuter le parricide. Le lâche roi de Navarre s'applaudissoit déja de son crime, dont le succès ne dépendoit plus que d'un secret de quelques jours, lorsque la détention de son ministre renversa ses espérances & le couvrit de confusion. ANN. 1377.

Le prince de Navarre n'étoit point à la cour lorsque du Rue fut arrêté: on lui envoya un sauf-conduit pour s'y rendre incessamment. Il entroit si

ANN. 1377.

peu dans les complots de son pere, qu'il vint sur le champ à Senlis où le roi étoit pour lors. Il demanda l'élargissement du ministre. Charles pour toute réponse manda les principaux membres du conseil, & fit lire en présence du jeune prince les dépositions du prisonnier. Il lui déclara en même-temps que la tranquillité du royaume, & l'intérêt même des deux princes de Navarre exigeoient qu'on s'assurât de toutes les places que le roi leur pere possédoit en France. La plupart des gouverneurs de ces forteresses avoient accompagné le comte de Beaumont: ils étoient présens à cet entretien: on les fit jurer de remettre au pouvoir du roi les villes & châteaux qui leur étoient confiés. Charles de Navarre en cette occasion agit avec tant de bonne foi, que ce fut à son instigation qu'on arrêta un de ces commandans dont la fidélité lui paroissoit suspecte. Le reste de sa conduite ne servit qu'à confirmer l'opinion où l'on étoit dès-lors de la droiture de ses intentions. Charles V. & son successeur eurent toujours lieu de se louer dans la suite de son attachement & de sa fidélité.

ANN. 1378.

Il y auroit eu de la foibleſſe à ménager davantage un traître dont la haine déclarée paroiſſoit moins dangereuſe que la fureur ſecrete. Le duc de Bourgogne & le connétable eurent ordre d'entrer en Normandie avec des troupes, & de s'emparer de toutes les places que le roi de Navarre poſſédoit dans cette province. Le comte de Beaumont les accompagnoit à cette expédition. Quelques villes ſe rendirent ſans réſiſtance ; mais il fallut employer la force pour en ſoumettre la plus grande partie. On prit dans le château de Bernay un ſecrétaire du Navarrois appellé Pierre *du Tertre*. Il fut amené à Paris & renfermé dans la tour du Temple. Il fut interrogé par les mêmes commiſſaires qui avoient reçu les dépoſitions de Jacques du Rue. Ce nouvel examen éclaircit pluſieurs particularités des traités que Charles le Mauvais avoit conclus en divers temps avec les ennemis de l'état : on ſçut qu'il conſervoit toujours ſes anciennes prétentions ſur la Bourgogne. On avoit ſurpris pluſieurs lettres dont le ſens enveloppé ſous des expreſſions bizarres paroiſſoit inexplicable : le ſecrétaire donna la clef de

ANN. 1378.

cette eſpece de chiffre, qui ne conſiſtoit qu'à ſubſtituer des noms étrangers aux noms véritables des lieux ou des perſonnes dont on vouloit parler. C'étoit à cet artifice, qui de nos jours paroîtroit groſſier, que ſe réduiſoit toute la fineſſe de ce temps-là: il n'en avoit pas cependant fallu davantage pour épuiſer les conjectures des examinateurs. Du Tertre confeſſa tout, négociations avec les Anglois, traités frauduleux avec la France, tentatives ſur des places, manœuvres ſecretes pour ſuſciter ſans ceſſe de nouvelles affaires au roi. A l'égard des poiſons, il ſe défendit conſtamment d'en avoir eu la moindre connoiſſance; proteſtant que bien loin d'y participer, il déſavouoit hautement le roi de Navarre, s'il étoit vrai qu'il fût coupable de pareils forfaits. Il perſiſta juſqu'à la fin dans ce déni.

Lorſque toutes les charges de ces deux procès eurent été ſuffiſamment établies, le roi qui vouloit rendre publics les crimes du roi de Navarre, & la juſtice de la conduite qu'on obſervoit à l'égard de ce prince, ordonna que les deux priſonniers fuſſent amenés au parlement, & qu'on les inter-

ANN. 1378.

rogeât de nouveau en présence de cette auguste assemblée. La séance fut une des plus nombreuses qu'on eût encore vues jusqu'alors pour le jugement de deux particuliers. Le chancelier, les archevêques de Sens & de Rouen, les évêques de Beauvais, de Condom, de Bayeux, de Terouane & d'Evreux, les abbés de S. Denis, de S. Benigne de Dijon, de S. Wast d'Arras, de Ste. Colombe & de saint Germain-des-prés, les nonces du pape [a], le comte d'Harcourt, le vicomte de Thouars, le sire de Coucy, une multitude d'autres seigneurs, y assisterent avec les présidens & conseillers de la grand'chambre & des enquêtes, & plusieurs magistrats tirés de la chambre des comptes & des autres cours souveraines, ainsi que les secrétaires du roi, le prévôt des marchands, & quelques-uns des principaux bourgeois de Paris. Quoiqu'en cette occasion il s'agît de procéder cri-

a Du Tillet met au nombre des ecclésiastiques qui assisterent à ce jugement le prieur des Chartreux. Il y a toute apparence qu'il s'est trompé : il est sans exemple que ces solitaires aient jamais pris séance parmi les magistrats ; il aura probablement pris le prieur du Val-lès-Chartres pour le prieur des Chartreux. *Du Tillet recueil des rangs, p. 53.*

ANN. 1378.

minellement, les conseillers ecclésiastiques furent présens, aussi-bien que les magistrats laïques, aux derniers interrogatoires & confrontations. Il est encore à propos de remarquer que dans cette séance publique on supprima les procédures qui concernoient les liaisons que le roi de Navarre avoit entretenues avec Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen : on crut apparemment devoir ce ménagement à la naissance ou au caractere de ce prélat.

Les dépositions que Jacques du Rue & Pierre du Tertre avoient faites séparément, leur furent représentées : après en avoir entendu la lecture, ils les confirmerent par un dernier aveu, ajoutant qu'ils sçavoient bien qu'ils *étoient dignes de mort, si le roi ne leur faisoit miséricorde*. Cette confession fut portée au roi, qui ordonna que *raison & justice leur fût faite*. La cour alors procédant au jugement, prononça leur condamnation. [a] On les traîna

a Cette condamnation paroît juste à l'égard de Jacques du Rue, qui convint d'avoir participé aux complots formés par le Roi de Navarre contre la vie du roi. Pierre du Tertre n'étoit pas dans le même cas : il n'avoit servi que d'agent pour les négociations d'un prince auquel il étoit attaché depuis vingt-trois ans.

du palais jusqu'aux halles, où ils furent exécutés à la vue d'une multitude innombrable de peuple. Le jour destiné pour cette exécution étoit précisément le 21 du mois de juin, jour de la foire du Lendit, qui attiroit alors à Paris une affluence prodigieuse de monde, tant des provinces du royaume, que des pays étrangers. L'ouverture de cette foire, par ordre exprès du roi, fut retardée, afin que le supplice des deux criminels eût un plus grand nombre de témoins.

ANN. 1378.

Saisie des places du roi de Navarre en Normandie.

Ibid.

Cependant le duc de Bourgogne & le connétable avoient éprouvé pour la réduction des places occupées en Normandie par les Navarrois, plus de difficulté qu'on n'avoit prévu d'abord. Ils conduisoient avec eux le fils du roi de Navarre, dans l'idée que la présence de ce jeune prince applaniroit les obstacles; mais la plupart des gar-

Il est donc à propos pour mettre en évidence la justice de ce jugement, d'observer qu'il fut regardé comme coupable, parce qu'il étoit né sujet du roi de France. De tous les écrivains de ce siecle une seule chronique rapporte cette particularité. Voilà comme elle s'exprime: *En l'an 1377. furent décapités ès halles de Paris sire Jacques du Rue, & maître Pierre du Tertre natifs de France, conseillers du roi de Navarre, pour trahisons par eux commises contre la majesté royale, &c.* MS. bib. reg. N°. 10297.

ANN. 1378.

nifons refuſerent de reconnoître ſon autorité, en déclarant qu'elles ne remettroient qu'au roi de Navarre lui-même, ou ſur un ordre précis de ſa main, les forterefſes confiées à leur garde. On ne put les ſoumettre qu'en formant des ſieges réguliers. Le roi cependant, pour hâter le progrès de ſes troupes, s'étoit avancé juſqu'à Rouen, d'où il veilloit par lui-même aux opérations de la guerre. Breteuil fut une des premieres places qui ſe rendit aux ſeigneurs de Coucy & de la Riviere. Pierre, comte de Mortain, & la princeſſe de Navarre ſa ſœur, y étoient renfermés. On les envoya au roi, qui les reçut avec toute la bienveillance poſſible, *comme ſon cher neveu & ſa chere niece.*

Bayeux, ville conſidérable ſituée à peu de diſtance de la mer, parut d'abord vouloir ſoutenir un ſiege. L'impoſſibilité de recevoir du ſecours changea bien-tôt la réſolution des habitans. Ils étoient d'ailleurs invités à ſe rendre par leur évêque, prélat fort attaché aux intérêts de la France, & qui même étoit du conſeil du roi : ils voyoient le prince de Navarre dans l'armée des aſſiégeans. Ces motifs,

joints aux menaces que leur faisoient les généraux François de les passer au fil de l'épée & d'abandonner la ville au pillage, s'ils se laissoient emporter d'assaut, les engagerent à capituler. Ils demanderent une suspension d'armes de trois jours, pendant laquelle ils ouvrirent leurs portes & reçurent garnison Françoise, sous la réserve toutefois des droits des enfans du roi de Navarre. *Carentan* se soumit aux mêmes conditions. Le connétable étoit alors occupé au siege de Pont-Audemer, conjointement avec Jean de Vienne amiral de France. Une nombreuse garnison défendoit cette ville: on fit conduire devant la place plusieurs machines de guerre, & principalement des canons dont l'usage commençoit à devenir fréquent. Les Navarrois soutinrent plusieurs assauts avec une valeur qui auroit long-temps retardé cette conquête, si le défaut de vivres ne les avoit forcés de subir le joug. Suivant les clauses de la capitulation qui leur avoit été accordée, on les conduisit jusqu'à Cherbourg, où se retiroient toutes les garnisons des places évacuées. A peine les François se furent-ils mis en possession de Pont-

ANN. 1378.

Audemer, qu'ils raſerent la citadelle & les fortifications de la ville ſuivant les intentions du roi, qui avoit ordonné que toutes les fortereſſes Navarroiſes fuſſent démanteleés.

Le duc d'Anjou s'empare de Montpellier. *Ibid.*

Auſſi-tôt qu'on eut découvert la conſpiration formée par le roi de Navarre, le duc d'Anjou, gouverneur de la Guienne, avoit été chargé de ſe ſaiſir de la ville de Montpellier, & de toutes les terres que Charles le Mauvais poſſédoit en Languedoc. C'étoit un des arrangemens du Navarrois, avant que d'en venir à une rupture ouverte avec la France, de ſe défaire de cette ville & des domaines qui en dépendoient, prévoyant bien qu'il ne pourroit les conſerver. Le duc, ſuivant les inſtructions qu'il avoit reçues du roi ſon frere, donna commiſſion à Jean de Bueil, ſénéchal de Toulouſe, d'aller prendre poſſeſſion de Montpellier. Le ſénéchal pour cet effet s'étant rendu en cette ville, préſenta aux conſuls les ordres du gouverneur. Ces officiers lui repréſenterent qu'ayant fait ſerment de fidélité au roi de Navarre, ils ne pouvoient obéir au commandement qu'on leur apportoit, à moins qu'on ne leur ſigni-

fiât en même-temps un ordre ſigné du roi de France, leur ſeigneur ſuzerain, par lequel ils ſe trouvaſſent diſpenſés de leur dernier engagement. De Bueil le leur promit, & cependant s'empara de la ville, deſtitua les officiers commis par le roi de Navarre, & fit arborer les armes de France ſur les murailles. Les conſuls revinrent une ſeconde fois à la charge, & le ſénéchal alors leur donna la ſatisfaction qu'ils demandoient. Les lettres par leſquelles le roi informoit le duc d'Anjou des attentats qu'on venoit de prévenir, furent lues publiquement : les habitans indignés des trahiſons du Navarrois, non-ſeulement ſe conformerent à la ſoumiſſion qu'on exigeoit d'eux, mais encore arrêterent de leur propre mouvement *Guy de Gauville* & *Léger d'Orgeſſin*, que ce prince avoit établis gouverneurs de leur ville.

ANN. 1378.

Le roi de Navarre paſſe en Angleterre.

Ibid.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2. p. 77. & 79.

Charles le Mauvais étoit depuis long-temps accoutumé aux revers qui accompagnoient ordinairement ſes deſſeins ſiniſtres : une perfidie dévoilée n'excitoit en lui ni honte, ni remords. C'étoit ſur-tout dans ces circonſtances critiques que ſon génie fer-

ANN. 1378.

tile en expédiens déployoit toute l'activité dont il étoit capable. A peine fut-il informé que ses agens avoient été arrêtés en France, qu'il songea aux moyens de se garantir des effets de la colere du roi. Il dépêcha sur le champ un de ses conseillers à la cour de Londres pour donner avis de l'embarras où il se trouvoit, & presser en même-temps les secours qu'on s'étoit engagé de lui fournir. Son envoyé fut reçu favorablement, & cependant ne put obtenir une réponse décisive. La régence exigea que le roi de Navarre vînt lui-même régler les conditions d'un nouveau traité. La conduite de ce prince ne pouvoit plus être susceptible d'interprétation équivoque : ses projets étoient manifestes, & les Anglois vouloient profiter de l'impuissance où il étoit de reculer désormais, pour lui vendre le plus cher qu'ils pourroient les services qu'il attendoit d'eux. Cette politique intéressée pouvoit leur paroître avantageuse pour le moment; mais elle leur devenoit préjudiciable dans la suite, en ce qu'elle découvroit qu'ils n'avoient jamais en vue que leurs propres affaires, auxquelles ils sacrifioient sans scrupule

les partifans qui avoient le malheur de s'unir à eux. Nous aurons plus d'une fois occafion de voir la fierté de ces infulaires, & leur attachement exceffif à leur intérêt perfonnel, dégouter de leur alliance ceux que de vaines promeffes avoient d'abord féduits. Charles, déterminé par la néceffité, paffa en Angleterre : fa préfence leva les difficultés. On lui accorda cinq cens hommes d'armes & cinq cens archers de troupes auxiliaires pour défendre fes états de Navarre contre les Caftillans, qui fe préparoient à lui faire la guerre.

ANN. 1378.

Le roi de Navarre livre Cherbourg aux Anglois. *Ibid.*

Les Anglois exigerent en récompenfe de ce foible fecours, qu'il leur livrât la ville de Cherbourg, la plus forte & prefque l'unique place qu'il poffédât encore en Normandie. Quelque dure que dût paroître une femblable condition, il fut obligé d'y foufcrire. Il ne confentit à cet abandon que pour trois ans ; mais les miniftres Anglois, fatisfaits de fe rendre maîtres d'une ville qui ouvroit à leurs flottes une des portes de la France, n'infifterent pas fur le terme auquel ils s'engageoient de la remettre, bien perfuadés que la reftitution dépendroit des circonftances. Ces con-

ANN. 1378.

ventions ne furent pas plutôt ſignées de part & d'autre, que les comtes d'Arondel & de Salisbury allerent prendre poſſeſſion de Cherbourg, tandis que le roi de Navarre retournoit dans ſes états, content d'une négociation qui ne lui procuroit à la vérité aucun avantage, mais qui pouvoit devenir nuiſible à ſes ennemis.

Guerre du roi de Caſtille contre la Navarre.

Hiſt. d'Eſpag. Mariana, Ferreras, &c.

Le roi n'avoit pas négligé d'inſtruire le roi de Caſtille, ſon fidele allié, des nouveaux ſujets de mécontentement qui l'animoient contre le Navarrois. Un pareil avis étoit pour Henri de Tranſtamare une invitation ſuffiſante. Charles, qui s'attendoit à voir inceſſamment les troupes Caſtillanes fondre ſur la Navarre, réſolut de prévenir leurs hoſtilités en s'emparant de Logrono. La priſe de cette place importante par ſa ſituation, eût fermé aux ennemis l'entrée la plus facile qu'ils pouvoient choiſir pour pénétrer dans ſes terres. Plus intriguant que guerrier, il entreprit de s'en rendre maître en corrompant la fidélité de Dom Pedre Manrique, ſénéchal de Caſtille, auquel il offrit vingt mille florins d'or. Pedre lui demanda du temps pour ſe déterminer, & ce-

pendant fit informer le roi ſon maître de ces propoſitions. Henri manda au gouverneur de feindre d'agréer les offres, & de recevoir l'argent. La ſomme fut remiſe, & le jour pris pour livrer la place. Le roi de Navarre devoit s'y rendre en perſonne ainſi qu'il en étoit convenu dans une entrevue qu'il eut avec Dom Pedre : toutefois il changea de deſſein, détourné peut-être par un preſſentiment ſecret qui allarma ſa défiance ; il ſe contenta d'y envoyer deux cens lances avec ſon étendard. Les Navarrois n'eurent pas plutôt été introduits dans la ville, qu'ils furent ſurpris & faits priſonniers. Martin Henriquès, qui portoit l'étendard royal de Navarre, eut le bonheur de s'échapper en ſe jettant dans l'Ebre qu'il traverſa à la nage, & vint à toute bride avertir le roi du mauvais ſuccès de l'entrepriſe. Charles furieux de cette diſgrace, & ſur tout de la perte de ſon argent, dut cependant s'eſtimer heureux de n'être pas tombé lui-même dans le piege qu'il tendoit à ſes ennemis. Ann. 1378.

L'infant de Caſtille ſur ces entrefaites s'avança vers les frontieres de la Navarre qu'il ravagea, ſurprit la

ANN. 1378.

plupart des places qu'il trouva ouvertes, s'empara de Tubais & de Viane, qui furent obligées de se rendre à composition, & vint faire le dégât jusqu'aux environs de Pampelune. Après cette expédition le prince Castillan fortifia les villes dont il s'étoit emparé, & reprit la route de Tolede.

Continuation de la guerre en Normandie.

Froissard. Chron. MS.

Les affaires du roi de Navarre n'avoient pas un succès plus favorable dans ses terres de Normandie. Après la prise & la démolition de Pont-Audemer, les François s'étoient mis en possession de la plupart des autres places. Conches, Avranches, Passy capitulerent. On marcha vers Evreux, dont le gouverneur se retira précipitamment. Les habitans se voyant abandonnés, ouvrirent leurs portes. Le connétable accompagné du duc de Bourbon, & de l'amiral de Vienne, alla former le siege de Gauray, où le commandant d'Evreux s'étoit renfermé, résolu de se défendre jusqu'à l'extrêmité. *Gauray* étoit alors réputé le plus beau château de la Normandie. Les assiégés paroissoient déterminés à faire une longue défense, lorsqu'un accident imprévu vint ralentir leur

ardeur. Le commandant étant allé faire la visite d'une tour qui servoit de magasin pour l'artillerie, une des chandelles dont il étoit éclairé tomba sur la poudre, qui s'embrasant à l'instant, le consuma, ainsi que tous ceux qui l'accompagnoient. Cette particularité prouve que l'usage de l'artillerie servie avec de la poudre, étoit plus fréquent qu'on ne le pense communément, & qu'on l'employoit également pour la défense & l'attaque des villes.

ANN. 1378.

Vie du duc de Bourbon.

On profita de la consternation que cet événement avoit jettée dans la garnison pour presser les attaques. Le désir de s'emparer de cette place s'étoit accru, sur-tout depuis qu'on avoit appris que le trésor du roi de Navarre y étoit déposé : il consistoit en soixante mille francs d'or, trois couronnes du même métal fort riches, & quantité de pierreries qui avoient appartenu à des rois de France. Le roi en ayant été informé, envoya au camp le sieur de la Riviere pour s'emparer de ces richesses. Ce seigneur sollicitoit incessamment les généraux de composer avec les assiégés, afin de pouvoir emporter *l'argent & les bijoux*. Le duc &

Prise du trésor du roi de Navarre. *Ibid.*

ANN. 1378.

le connétable, qui ne vouloient accorder que des conditions avantageuses au roi, continuerent le siege, & forcerent enfin la garnison à se rendre. Le trésor fut remis au sieur de la Riviere qui *le désiroit fort*; & les François étant entrés dans la forteresse, la démolirent.

Siege de Cherbourg.

Froissard. Chroniq. Annales de France. Trésor des chartres. Mém. de littérature.

Enfin il ne restoit plus à soumettre que la ville de Cherbourg. Le connétable vint l'investir vers le milieu de l'été. Cette place passoit alors pour imprenable, à moins qu'on ne s'en rendît maître par famine. Toutes les garnisons des places évacuées par les Navarrois s'y étoient retirées; les Anglois y avoient jetté de bonnes troupes, & l'accès libre de son port lui facilitoit les moyens d'être continuellement rafraîchies de munitions de bouche & de guerre. L'exécution d'une entreprise de cette importance paroissoit d'une difficulté presque insurmontable. La fortune, qui avoit toujours accompagné du Guesclin, échoua devant cette place. Le siege poussé avec toute l'activité possible, ne se trouva pas plus avancé à l'entrée de l'hiver que le premier jour. Olivier du Guesclin, frere du connétable, fut fait

prisonnier dans une embuscade dressée par les assiégés. Le peu d'apparence qu'il y avoit d'achever cette conquête, obligea le roi de rappeller ses troupes, & de remettre l'entreprise à une autre saison. On dit que le général ne se retira qu'à regret ; si cela est, le monarque jugeoit plus sainement que le guerrier. Il se contenta de donner des ordres pour faire cantonner des troupes dans le Cotentin, afin de resserrer les ennemis, & de les empêcher de faire des courses.

ANN. 1378.

Ce fut à peu près vers ce temps que la France perdit un guerrier, dont la valeur avoit rendu d'importans services. Le brave Yvain de Galles faisoit alors le siege de Mortagne, ville de l'Angoumois très-considérable par sa situation sur la Gironde. La place défendue par le Soudich [a] de l'Estrade, seigneur Gascon du parti Anglois,

Siege de Mortagne. Mort d'Yvain de Galles.

Froissard. Chron. MS.

[a] Il seroit difficile de trouver l'origine de ce titre dans son étymologie. Les Grecs, les Persans, les Turcs ont eu des *Soudans*, des *Sultans*, expressions qui paroissent descendre de la même source. Sans prétendre décider dans quel temps on s'est servi en France de ce terme pour exprimer une dignité, ce qui n'arriva peut-être qu'après les croisades, nous remarquerons que *Soudan* ou *Soldan* répond au mot de conservateur & de défenseur. C'étoit une dignité affectée dans l'Aquitaine, particuliérement à deux maisons de l'*Estrade*

ANN. 1378. ne pouvoit résister encore long-temps, lorsqu'elle fut préservée par un assassinat. Un scélérat du pays de Galles, nommé Jacques Laube, ayant trouvé le moyen de s'insinuer dans la familiarité d'Yvain, choisit le moment favorable, & lui plongea un poignard dans le cœur. Après ce coup détestable il courut vers la ville, dont il se fit ouvrir les barrieres, & se présenta devant le gouverneur de Mortagne. *Sire*, lui dit-il, *je vous ai délivré d'un de vos plus grands ennemis*. Alors il raconta de quelle maniere il avoit exécuté ce meurtre. Le Soudich indigné lui répondit: *tu l'as meurdri, & sache bien, tout considéré, que si je ne voyois notre très-grand profit en ce fait, je te ferois trancher la tête; mais puisqu'il est fait, il ne se peut défaire, mais c'est dommage du gentilhomme quand il est ainsi mort, & plus nous y aurons de*

& de la *Trau*: ils furent appellés *Soudichs* des lieux de la garde desquels ils étoient chargés comme protecteurs; & dans la suite ce titre perpétué dans leur famille, n'ayant d'abord été qu'une distinction personnelle, devint une qualité attachée à la propriété des seigneuries. Les Soudichs alloient de pair avec les comtes, les barons & les autres seigneurs titrés. *Vid. Gloss. du Cang. ad verb.* Soldanus, Sultanus, Syndicus, *&c. Cout. de Bord. Froissard, Monstrelet, Rym. act. pub. d'Anglet.*

blâme

blâme que de louange. Cette mort ralentit l'ardeur des assiégeans, & peu de temps après, le seigneur de Neuville étant entré dans la riviere de Bordeaux avec une escadre Angloise, les mit dans la nécessité de ne plus songer qu'à la retraite.

ANN. 1378.

Ces divers mouvemens, qui occuperent pendant le cours de cette année une partie des forces du royaume, n'avoient pas empêché qu'on ne se fût trouvé en état de faire avorter une entreprise que les Anglois tenterent en Bretagne. Le duc de Lencastre, dans la vue d'appaiser, par une expédition éclatante, les murmures du peuple qui se plaignoit hautement de la nouvelle administration, avoit fait équiper un armement considérable avec lequel il s'étoit mis en mer. La flotte ennemie, après avoir tenu pendant quelque temps en allarmes les côtes de Normandie, fit voile vers la Bretagne, & vint s'arrêter à la vue de Saint-Malo. On ne s'attendoit pas probablement au dessein des ennemis; car ils débarquerent sans obstacle, après avoir pris & brûlé dans le port plusieurs vaisseaux de la Rochelle chargés de vins. Le duc fit, sur le champ, dresser *ses batte-*

Le duc de Lencastre assiege S. Malo.

Histoire de Bretagne. Rap. Thoy. Froissard. Chron. MS. &c.

ANN. 1378.

ries, & commencer les attaques. Les Anglois, dit Froiſſard, avoient *quatre cens canons* à ce ſiege; mais, ſuivant toute apparence, c'eſt une erreur qui s'eſt gliſſée dans cet hiſtorien. Quoique l'uſage de ces machines meurtrieres commençât à devenir commun, il n'eſt pas probable qu'on en ait employé un nombre ſi prodigieux, quand on les ſuppoſeroit du plus petit calibre. Le ſire de Maleſtroit & quelques ſeigneurs Bretons s'étoient jettés dans la place avec deux cens lances. Ce ſecours remplit de confiance les habitans, ainſi que la garniſon. La ville d'ailleurs étoit abondamment pourvue de munitions de guerre & de bouche, en ſorte qu'elle pouvoit tenir plus de deux ans ſans être obligée de ſe rendre. Le roi cependant, inſtruit de la deſcente des Anglois, avoit chargé les ducs de Berry & de Bourgogne de marcher avec le connétable vers les côtes de Bretagne. Ils eurent bientôt raſſemblé des troupes, & vinrent ſe préſenter à la vue des ennemis. Cette armée d'obſervation retardoit encore le ſiege, & mettoit le pays à couvert des courſes. Les généraux François ſe conformant aux ordres précis qu'ils

Ann. 1373.

avoient reçus du roi, éviterent d'en venir à une action décisive, & se contenterent de tenir sans cesse en échec les troupes Angloises. Le duc de Lencastre faisoit depuis quelque temps travailler à une mine, dont il espéroit un grand effet : l'historien de Bretagne assure au contraire qu'il comptoit sur la chute d'une partie de la muraille que l'on sappoit secrétement, l'assiette des fortifications sur un roc extrêmement dur, ne permettant pas l'ouverture d'une mine. Quoi qu'il en soit, les assiégés, qui ne redoutoient que ce côté de l'attaque, profiterent un jour de la négligence du comte d'Arondel, qui devoit être de garde. Ils firent une si heureuse sortie, qu'ils chasserent les Anglois du poste, & comblerent leurs travaux. Le duc de Lencastre fut désespéré de ce désavantage : il maltraita de paroles le comte, par la faute duquel il voyoit ses espérances évanouies. Son dessein étant découvert, il eût été inutile de recommencer de nouveaux ouvrages au seul endroit par lequel il s'étoit flatté de surprendre la ville. Sur l'avis de son conseil de guerre, il se rembarqua & revint à Londres, où le mauvais succès

ANN. 1378.

de ſon entrepriſe l'avoit précédé. Son retour renouvella les reproches que lui faiſoit la nation.

Envoyé de France arrêté en Flandres. *Froiſſard. Argentré.*

Ce revers ne permettoit pas au duc de Bretagne l'eſpoir d'un rétabliſſement prochain dans ſes états, où il ne poſſédoit plus que la ſeule ville de Breſt. Depuis pluſieurs années ce prince fugitif traînoit ſon infortune tantôt à la ſuite de la cour d'Angleterre, & le plus ſouvent en Flandres, où le comte, ſon parent, lui avoit accordé un aſyle. Il lui arriva pendant ſon ſéjour dans cette province, de témoigner ſon mécontentement contre la cour de France, en termes ſi peu ménagés, qu'il acheva d'indiſpoſer le roi contre lui; & ce nouveau ſujet d'inimitié ne fut peut-être pas un des moindres de ceux qui engagerent le monarque à ſe porter aux dernieres extrêmités, la ſeule des démarches de ce prince que l'on puiſſe taxer d'imprudence. Ce fut à l'occaſion d'un miniſtre François arrêté dans un des ports de Flandres. Comme cette affaire tient aux uſages & à l'eſprit des cours de ce temps-là, elle paroît mériter par ſa ſingularité d'être rapportée. Le roi avoit chargé un gentilhomme appellé Pierre de Bourne-

Ann. 1378.

zel de passer en Ecosse, dans le dessein d'exciter les Ecossois à faire une irruption en Angleterre. Ce gentilhomme n'osant s'embarquer dans un port de France, se rendit à l'Ecluse, où il fut obligé d'attendre, pendant quelques jours, un vent favorable. Un agent discret eût conservé l'obscurité de l'incognito; mais celui-ci plus vain de la commission dont son maître l'honoroit, que capable de s'en acquitter, affecta tout l'extérieur d'un personnage important. « Ce noble, dit un ancien » historien, faisoit merveilles de pa-» rade : ce n'étoit que vaisselle d'or & » d'argent, pages de livrée, service » de magnificence, & une suite de » duc & de prince. Il faisoit sonner la » trompette avant son dîner : on por-» toit devant lui une épée dont le » fourreau étoit doré : il contrefaisoit » en tout le mignon de cour ». Ce faste excessif pour un inconnu fit naître des soupçons. Le bailli de l'Ecluse vint l'arrêter d'une maniere assez rude, en le saisissant par son *accoutrement*. Il fut conduit à Bruges : en entrant dans la cour du palais tout son orgueil l'abandonna, il se mit à genoux devant le comte de Flandres qui étoit

ANN. 1378. à l'une des fenêtres, accompagné du duc de Bretagne, & lui cria qu'il se rendoit son prisonnier. *Comment, Ribaud*, lui dit le comte, *dis-tu que tu es mon prisonnier? Les gens de monseigneur peuvent bien venir devant moi & parler à moi; mais tu ne daignois.* Bournezel humilié, trembloit & n'osoit répondre une parole, lorsque le duc de Bretagne acheva de le consterner, en lui disant: *Entre vous autres bourdeurs & langagiers au palais à Paris & en la chambre de monseigneur, mettez le royaume à votre volonté, & jouissez du roi à votre entente, & en faites bien & mal ainsi que vous voulez: ne nul haut prince du sang après que vous l'avez cueilli en hayne ne peut être oüi: mais on en pendra encore tant de tels gens que les gibets en seront tous remplis.* Le malheureux gentilhomme ne repliqua pas, & s'estima trop heureux de retourner en France sans s'acquitter de sa commission.

Le roi informé de ce traitement fait à un homme envoyé de sa part, fut très-irrité contre le comte de Flandres, qui employa différentes excuses pour l'appaiser, rejettant toute la faute sur l'arrogance de l'agent François. Charles ne ju-

gea pas cette ſatisfaction ſuffiſante, & ſe crut autoriſé à demander que le comte ceſſât de donner retraite dans ſes états au duc de Bretagne, auteur de l'affront fait à l'un de ſes miniſtres. Le comte ſe voyant menacé par le roi de France, aſſembla les états de Flandres pour les conſulter : il leur expoſa le fait, & leur demanda s'ils jugeoient à propos que pour éviter de ſe brouiller avec la cour de France, il dût bannir de ſes terres le duc de Bretagne, *ſon couſin-germain*, ou s'ils vouloient que ce prince continuât de demeurer chez lui. *Oui, monſeigneur*, répondirent-ils unanimement, *& ne ſçavons aujourd'hui ſeigneur quel qu'il ſoit, s'il vous vouloit faire guerre, que vous ne trouviſſiez dedans votre comté de Flandres deux cens mille hommes tous armés. Mes beaux enfans, je vous mercie*, dit le comte en congédiant l'aſſemblée. Ce démêlé occaſionné par l'imprudente vanité d'un négociateur, auroit eu des ſuites plus ſérieuſes ſans le départ du duc, qui, ſur ces entrefaites, paſſa en Angleterre, dans l'eſpoir qu'il détermineroit, par ſa préſence, la cour de Londres à faire, en ſa faveur, des

ANN. 1378.

efforts plus conſidérables que ceux qu'on avoit tentés juſqu'alors.

Le duc de Bretagne en Angleterre.

Breſt livré aux Anglois.

Froiſſard.

Argentré.

Rym. act. pub. tom. 3, part. 3. p. 74. & ſuiv.

La régence d'Angleterre ne manqua pas d'obſerver, à l'égard du duc de Bretagne, la conduite qu'elle avoit tenue avec le roi de Navarre. On exagéra les difficultés de lui fournir les ſecours ſuffiſans pour le rétablir. On fit naître des obſtacles, on demanda des ſûretés. Forcé par la triſte ſituation de ſa fortune, Montfort au déſeſpoir, offrit de ſubir toutes les loix que le conſeil de Londres voudroit lui impoſer. Dépouillé entiérement de ſes états, il lui reſtoit pour unique domaine la ville & le château de Breſt. Cette place étoit à la bienſéance des Anglois, elle devenoit entre leurs mains une des clefs du royaume. Ils exigerent qu'elle leur fût livrée pour la tenir durant tout le temps qu'ils ſeroient en guerre avec la France. Le duc y conſentit, & à cette condition on promit de l'aſſiſter puiſſamment. Le traité n'eut pas plutôt été conclu, qu'on preſſa l'exécution de ce marché avantageux: une eſcadre Angloiſe vint prendre poſſeſſion de Breſt, & y conduiſit les munitions néceſſaires pour

la défense de la place. Outre plusieurs balistes, carreaux & autres instrumens de guerre, il y avoit deux grands canons & deux petits, six cens boulets de pierre, du salpêtre, du charbon & du soufre de vin pour le service de ces quatre pieces [a]. Les Anglois se voyoient par ce moyen maîtres des quatre principaux ports du royaume, Calais, Cherbourg, Brest & Bordeaux.

On s'étoit flatté, pendant quelque temps, de leur enlever cette derniere place. Le duc d'Anjou, dans son gouvernement de Guienne, avoit fait des préparatifs considérables pour ce siege. Le roi son frere lui avoit accordé, pour l'exécution de cette entreprise, une imposition générale sur la province. Les diversions qu'avoient occasionnées la guerre allumée en même-temps dans la Bretagne & dans la Normandie, rompirent ce projet. Cependant le duc avoit reçu le produit de l'impôt, qui ne fut point restitué, dit Froissard,

a Ce petit nombre de canons envoyés pour la défense de Brest, place dont la conservation étoit pour les Anglois d'une si grande importance, doit faire penser que c'est par une erreur d'édition qu'on lit dans Froissard, qu'au siege de Saint-Malo le duc de Lancastre foudroya la ville avec quatre cens canons.

ANN. 1378.

aux pauvres gens qui avoient été travaillés de payer ſi grandes ſommes. L'avidité de ce duc étoit extrême : il ſollicitoit ſans ceſſe de nouvelles gratifications du roi : ſes importunités, à cet égard, devinrent ſi fréquentes, que dans une nouvelle conceſſion qui lui fut accordée, le roi crut néceſſaire d'ajouter qu'il ne pourroit plus à l'avenir en demander de ſemblables. Charles, qui commençoit à connoître parfaitement le caractere de ſon frere, modéroit, autant qu'il étoit poſſible, cette ardeur inſatiable d'accumuler des richeſſes : mais l'autorité qu'il lui avoit confiée étoit trop étendue pour qu'il ne lui fût pas facile d'en abuſer. C'eſt peut-être à cette avarice du duc d'Anjou qu'il faut rapporter l'origine d'un ſoulévement qui arriva dans le même temps, & cette conjecture paroît d'autant plus vraiſemblable, que ſon gouvernement fut le théâtre de cette rebellion, la ſeule qui ait troublé la félicité de ce regne, & pour la punition de laquelle on obſerva une apparence de rigueur entiérement oppoſée à la clémence du roi, qui, dans tout le cours de ſa vie, ſe montra plutôt le pere que le juge de ſes ſujets.

La levée des nouvelles impositions accordées au duc d'Anjou pour soutenir les frais de la guerre, excita une émeute générale à Montpellier. Les habitans de cette ville s'assemblerent en tumulte & coururent aux maisons où étoient logés les principaux officiers du duc. Guillaume Pointel, chancelier; Jacques de la Chaine, secrétaire de ce prince; Guy de Séry & Arnault de Lair furent massacrés dans le premier moment par cette populace séditieuse, qui se répandant ensuite dans les différens quartiers de la ville, immoloit sans distinction tous ceux qu'elle rencontroit, officiers du roi, ou du duc. Quatre-vingt personnes furent les victimes de ces furieux, qui précipiterent dans des puits les corps de ceux qu'ils venoient d'égorger. Ce désordre eut le sort de la plupart des émotions populaires. L'énormité d'une faute ne se fait jamais mieux sentir que lorsqu'elle est commise. Un repentir tardif s'empara de ce peuple aveugle : la plus saine partie des citoyens qui n'étoient point complices de cette indiscrete fureur, gémissoit sur les suites de la révolte : ils connoissoient l'humeur implacable du

ANN. 1378.

Révolte des habitans de Montpellier.

Chron. de S. Denis.

Ann. Fr.

Chron. MS.

ANN. 1378.

duc : ils attendirent en frémiſſant les effets de ſa vengeance.

Le duc d'Anjou tranſporté de la plus violente colere, accourut pour châtier cette ville rebelle. Une troupe nombreuſe d'hommes d'armes & d'arbalêtriers l'accompagnoit ; mais ce formidable cortege étoit peu néceſſaire contre des coupables qui n'oppoſoient à ſon reſſentiment que des regrets & des larmes. Le ſpectacle qui s'offroit à ſes regards, en entrant dans Montpellier, étoit capable de déſarmer la vengeance la plus inflexible. Les officiers du roi le reçurent aux portes : ils étoient ſuivis du cardinal d'Albane [a], qui mit pied à terre en l'abordant. Le clergé, les ordres religieux des deux ſexes, les membres de l'univerſité, s'avançoient les yeux baiſſés : tous ſe proſternerent devant

a On lit dans l'hiſtoire de France du P. Daniel, le cardinal *Pierre de Lune*. C'eſt une erreur qui a été occaſionnée par la maniere peu exacte dont ce nom a été imprimé dans les anciennes éditions des chroniques de France. Le cardinal Pierre de Lune étoit alors en Italie. Dans la chronique manuſcrite d'après laquelle on a imprimé les chroniques de France, on lit le cardinal d'Albane : il ſe nommoit *Anglie Grimoard*. Ce prélat étoit effectivement un des ſix cardinaux que Grégoire XI laiſſa en France, lorſqu'il transféra le ſaint Siege à Rome. *Chron. MS. bibl. royal.* N°. 8310. *Hiſt. eccl. tom.* 20. *p.* 301.

lui dès qu'il parut. Tous les enfans des citoyens, au-dessous de l'âge de treize ans, venoient ensuite criant *miséricorde*. Les magistrats municipaux fermoient cette marche lugubre : ils s'étoient dépouillés des ornemens de leur dignité, sans *manteaux*, sans *chaperons*, sans *ceinture*, *la corde au col.* Dans cet état funeste d'abaissement, victimes innocentes du crime de leurs compatriotes, ils se jettent aux pieds du prince, en lui présentant les clefs de la ville & *le battant de la cloche* qui avoit servi de signal aux révoltes. Le duc le fit remettre, ainsi que les clefs, au sénéchal de Beaucaire, & poursuivit sa route à travers une multitude d'hommes, de vieillards, de femmes & d'enfans prosternés sur son passage : l'air retentissoit de leurs gémissemens. On posa sur le champ des corps de garde dans les différens quartiers : tous les habitans eurent ordre d'apporter leurs armes. Le lendemain le duc d'Anjou se fit voir sur un échafaud dressé dans la grande place, où le peuple en silence attendoit son arrêt. La ville fut condamnée à la perte de ses privileges, à la privation du consulat, de son université, de ses ar-

ANN. 1378.

chives, de son sceau, de son hôtel municipal & de sa jurisdiction commune, à la confiscation de la moitié des biens, au paiement de six vingts mille livres d'amende, somme exorbitante pour ce temps-là, & de tels dépens qu'il plairoit au prince de fixer, à fonder une église desservie par douze chapelains. A ces peines, on ajouta que les tours & les portes seroient abattues, les murailles rasées. Les consuls & les principaux bourgeois furent obligés de retirer eux-mêmes les corps de ceux qui avoient été tués dans le temps de la révolte. Jusques-là, les habitans consternés n'avoient pas rompu cet affreux silence que la terreur inspire; mais quand la suite de cette terrible sentence leur annonça que six cens citoyens étoient dévoués à la mort, desquels deux cens devoient périr par le fer, deux cens par la corde, deux cens dans les flammes, la postérité de ces malheureux réduite à la servitude, & notée d'une perpétuelle infamie; alors on n'entendit plus qu'un mêlange confus de voix plaintives & de cris perçans : les hommes éperdus demandoient grace; les femmes échevelées se frappoient la

poitrine. Au milieu des clameurs qu'excitoit la désolation universelle, le cardinal d'Albane s'avança vers le duc, & le supplia, dans des termes si pressans, de modérer, ou du moins de suspendre la rigueur de ce jugement, qu'il obtint un délai de vingt-quatre heures. Ce terme expiré, l'assemblée se rendit au même lieu : le prélat n'employa d'autre éloquence que celle que lui inspiroit la ferveur de sa charité. Un Dominicain animé du même zele, prit la parole après lui, & plaida la cause de l'humanité. Sans user de vains détours pour dissimuler la faute que les habitans avoient commise, les discours de ces deux orateurs ne furent appuyés que sur cette maxime sublime, le chef-d'œuvre de la morale, qu'il étoit réservé au christianisme d'apprendre aux hommes, le pardon des injures. Le succès couronna leurs intentions : le duc se laissa fléchir ; il remit à la ville la plus grande partie des peines qu'il venoit d'imposer, se contentant de prendre six mille francs pour ses dépens, & les six vingts mille livres d'amende. Ceux qui furent convaincus d'avoir trempé leurs mains dans le sang des

ANN. 1378.

officiers maſſacrés, furent punis de mort. Cette émotion paſſagère ne fut point imitée par d'autres villes pendant le reſte de la vie de Charles V; mais elle annonçoit déja celles qui ſurvinrent dès les premieres années du regne de ſon ſucceſſeur, pendant la minorité duquel on verra plus d'une fois de ſemblables ſcenes ſe renouveller dans différentes provinces, fautes toujours rachetées par des punitions pécuniaires.

Nouvelles acquiſitions au domaine.

Tréſor des Chartres.
Mém. de la Chambre des comptes.

L'utile emploi du revenu des ſubſides impoſés ſur le peuple, ne laiſſoit aucun prétexte aux murmures. Le roi par l'économie de ſon adminiſtration, s'étoit trouvé en pouvoir, non-ſeulement d'acquitter les dépenſes prodigieuſes qu'exigeoient les entrepriſes qu'il avoit ſi heureuſement exécutées, mais il avoit encore trouvé dans ſon épargne des fonds ſuffiſans pour augmenter le patrimoine de la couronne par de nouvelles acquiſitions. Outre celles déja rapportées, il unit au domaine la ſeigneurie de Creil qu'il acheta de Béatrix de Bourbon, reine de Boheme, le comté de Dreux, que lui céderent par échange le vicomte de Thouars, & Marguerite de

Thouars, femme de Guy Turpin, la ville & le comté de Pézenas, ainsi qu'une partie de l'ancienne viguerie de Béziers. Enfin, l'archevêque de Rheims lui transporta les seigneuries de Mouzon & de Beaumont en Argonne. Par les lettres de ce transport, il fut expressément marqué que Mouzon étoit tenu *en franc-aleu*, *sans reconnoissance d'aucun seigneur temporel*. ANN. 1378.

Les termes de ce transport paroîtroient devoir fixer l'incertitude qu'a fait naître la diversité des opinions sur la nature *du franc-aleu*. Il est assez probable que lorsque ces barbares, confédérés connus sous le nom de francs, envahirent les Gaules, chacun de ces guerriers, égaux entr'eux, eut la propriété immédiate & le domaine absolu de la terre qui lui étoit échue en partage, propriété qu'il transmit à ses successeurs au même titre. Les seigneuries ainsi possédées, étoient différentes de la jouissance précaire des *bénéfices* que le prince accordoit, soit pour un temps indéterminé, soit à vie, soit à perpétuité, mais toujours à des conditions de service, de reconnoissance, d'hommage & d'autres devoirs. La politique du gouverne-

Terres possédées en franc-aleu.

Pasquier. Mém. de litt.

ANN. 1378.

ment ayant attaché des privileges sans nombre à la qualité de vassal du Prince, la plupart de ceux qui possédoient des terres *en franc-aleu*, s'empresserent de renoncer à une indépendance onéreuse, pour devenir *vassaux du Roi*, en changeant, pour ainsi dire, l'essence de leurs possessions. Ils remettoient pour cet effet leurs terres au souverain, & les recevoient ensuite de lui comme fiefs. Ce titre de vassal, dans la suite, fut rendu si commun, que les distinctions cesserent, en se répandant généralement sur le corps entier de la nation. L'indépendance absolue des seigneuries dut sans doute alors être regardée comme avantageuse : aussi a-t-on dû remarquer précédemment que le comte de Foix ne voulut recevoir que le château de *Mauvoisin*, parce que cette place ne *relevoit que de Dieu*. On ne connoissoit presque plus de seigneuries considérables possédées en franc-aleu [a] : le petit nombre qui restoit suffit cependant pour découvrir des vestiges du

Esprit des Loix, vol. 3e. L. 31. c. 8.

a Le mot d'Aleu pris dans son étymologie, présente l'idée d'une possession libre de toute sujétion. Il est composé de l'A privatif & *de Leude*, expression Celtique qui signifie sujet. *Vid. Pasquier, L. 2. chap. 15. Gloss. du Cange ad verb.* Alodia.

plus ancien droit de propriété qui ait existé parmi les fondateurs de notre monarchie.

ANN. 1378.

Traité entre le roi & le comte de Savoie contre les malfaiteurs.

Archives de la Chambre des Comptes du Dauphiné. Recueil des ordonnances.

Le roi rappella vers ce même temps au domaine de la Couronne une partie des aliénations faites par les anciens souverains du Dauphiné. On ne doit pas omettre, à l'occasion du gouvernement de cette province, un traité conclu entre le roi, comme dauphin de Viennois [a], & Amédée, comte de Savoie. Cette sage convention, qui intéressoit la tranquillité publique, devroit depuis long-temps être établie entre toutes les nations policées. Une infinité de bandits de la Savoie & du Dauphiné avoient pris l'habitude de se refugier dans l'une de ces provinces pour se dérober à la punition des forfaits qu'ils avoient commis dans l'autre. Les deux princes, pour prévenir de pareils abus, convinrent de se rendre réciproquement tous les malfaiteurs qui se trouveroient dans leurs états, quand même ils seroient leurs propres sujets. Une proscription si sévere & si précise arrêta bientôt le dé-

a Le roi dans ces lettres prend le titre de dauphin de Viennois, quoiqu'il eût donné le Dauphiné au prince Charles, son fils aîné, lorsqu'il vint au monde.

Ann. 1378.

sordre, en mettant un frein aux brigandages de ces scélérats, qui ne se trouverent plus encouragés au crime par l'espoir de l'impunité.

Réforme des procureurs du châtelet.

Livre rouge vieux du châtelet, fol. 85. R°.

Recueil des ordonnances.

On a souvent essayé en France de rendre aux hommes une partie de leur tranquillité, en abrégeant la longueur des procédures; mais l'hydre sans cesse renaissante de la chicane, sçait par mille détours éluder la prévoyance des plus habiles législateurs; en sorte que le projet de la détruire, facile dans la spéculation, a toujours paru impraticable lorsqu'on a voulu l'exécuter. Ce que l'on peut de mieux, est d'appliquer de temps en temps quelques remedes palliatifs à cette maladie incurable. Depuis que l'ancienne forme de nos jugemens, si commode par sa simplicité, avoit été remplacée par une jurisprudence nouvelle, l'embarras de concilier les coutumes & les loix différentes s'étoit accru au point qu'un malheureux plaideur égaré dans un labyrinthe de formalités, étoit obligé, pour sa défense, de recourir à des interpretes mieux versés dans un langage devenu étranger pour lui. Ce triste besoin avoit engendré une infinité de ministres subalternes, plus intéressés

à obſcurcir les droits des citoyens qu'à les défendre. Paris & les autres villes du royaume étoient inondées d'un déluge de ſolliciteurs. Ces armées de praticiens répandues dans les différentes juriſdictions, aſſiégeoient les tribunaux, étourdiſſoient les juges ſous prétexte de les inſtruire, & trouvoient l'art, à force de verbiage & d'écritures, d'éterniſer l'iniquité. La juriſdiction du châtelet entretenoit une multiplicité prodigieuſe de ces athletes, toujours prêts d'entrer en lice pour ſoutenir la cauſe bonne ou mauvaiſe du premier venu. On crut attaquer le mal dans ſon principe, en retranchant du nombre exceſſif des procureurs ceux que leur *inſuffiſance* rendoit incapables de cet emploi. Le ſoin de veiller à cette réforme fut confié au parlement, au prévôt de Paris & aux conſeillers du châtelet. Ils choiſirent parmi la multitude quarante *des plus loyaux*, & *rejetterent les autres, par leſquels le peuple étoit moult, grevé, & en pluſieurs manieres opprimé induement*. Tels ſont les termes employés dans cette ſalutaire ordonnance.

L'année précédente, le roi par un

ANN. 1378.

Réglement pour les auditeurs & pour le greffe du châtelet.

Livre verd ancien du châtelet, fol. 148.

Recueil des ordonnances.

nouveau réglement avoit décidé que les offices de conseillers-auditeurs du Châtelet, qui étoient auparavant affermés au plus offrant, seroient dorénavant donnés en garde à des personnages éclairés & suffisans. Le prix des différentes écritures expédiées par les greffiers, qui pour lors étoient *clercs* des juges, & demeurans chez eux, fut fixé par ce même réglement, qui contenoit aussi l'ordre des fonctions des conseillers, à peu près semblable à celui qui s'observe encore aujourd'hui.

Défense de recevoir les accusations des nouveaux convertis contre les Juifs.

Trésor des Ch. reg. 113. piece 100.

Recueil des ordonnances.

Il étoit si avantageux aux Juifs d'habiter en France, qu'ils acquitterent toujours, sans difficultés, les taxes auxquelles ils étoient assujettis. Souvent même ils alloient au-devant de ces impositions, qu'on les vit augmenter à différentes reprises, ajoutant des sommes considérables à celles qu'on leur demandoit, pour obtenir de nouvelles prorogations de domicile. Plusieurs d'entr'eux, pendant ce long séjour, avoient ouvert les yeux, & reconnu les vérités du christianisme. Ces nouveaux convertis, transportés d'un zele indiscret, confondoient avec leur éloignement pour la loi qu'ils avoient abjurée, une inimitié personnelle con-

ANN. 1378.

tre ceux qui perſiſtoient dans leur aveuglement. Les Juifs n'avoient pas de plus cruels perſécuteurs que ces chrétiens modernes. Journellement traduits devant les tribunaux par des accuſations preſque toujours deſtituées de fondement, ils porterent leurs plaintes au pied du trône. Le Monarque, perſuadé que la juſtice eſt un bien dû à tous les hommes, ſans acception de leurs ſentimens en matiere de foi, défendit expreſſément que les Juifs régénérés par le baptême, ſe rendiſſent délateurs, à moins qu'ils ne donnaſſent caution, & qu'ils ne fuſſent en état de fournir des preuves évidentes de leurs accuſations. Les juges eurent ordre en même-temps de n'admettre aucun des rapports qui leur feroient faits, qu'ils n'euſſent été conſtatés par des informations juridiques.

Ordonnance ſur les francs-fiefs & amortiſſemens.

Recueil des ordonnances. Chron. S. Martialis Lemovicenſis.

Charles le Bel en 1324 rendit une ordonnance pour contraindre les perſonnes non nobles, qui depuis trente années poſſédoient des fiefs ſans la permiſſion du roi, à payer deux années du revenu de ces biens; & les eccléſiaſtiques qui ſe trouvoient dans le même cas, à porter au tréſor le

ANN. 1378.

produit de quatre, de ſix, & même de dix années, ſuivant les différentes provinces, pour le droit d'amortiſſement des biens par eux acquis depuis quarante ans. Cette ordonnance des francs-fiefs & amortiſſemens fut renouvellée pendant les dernieres années de Charles V. Philippe le Hardi, ſuivant une ancienne chronique, fut le premier de nos rois, qui exigea que les eccléſiaſtiques achetaſſent le droit de poſſéder des biens, qui une fois acquis par eux, ne ſortoient plus de leurs mains. Ce roi déclare formellement à la fin de ces lettres, que ce réglement ne pouvoit avoir lieu que pour les acquiſitions paſſées, ne voulant pas qu'on le ſuivît pour les aliénations futures qui ſeroient faites en faveur du clergé, *dont l'excès pourroit devenir ſi préjudiciable, qu'elles ne devroient point du tout être tolérées.* „On ignore, dit un auteur célebre, „ quel eſt le terme au-delà duquel il „ n'eſt plus permis à une famille qui „ ne s'éteint jamais, d'acquérir de nou„ velles poſſeſſions „. Nos rois en reſpectant les immunités du corps eccléſiaſtique, dont ils ſont les premiers défenſeurs, ſe ſont réglés pour permettre

Mém. de la Chambre des Compt. regiſtre S. Juſt.

Eſprit des Loix, L. 25. ch. 5.

mettre l'accroissement du domaine sacré de l'église, sur la nécessité plus ou moins pressante d'en ralentir le cours, en augmentant ou diminuant à propos le droit d'amortissement. Il seroit bien inutile d'expliquer aux lecteurs l'origine & la nature de ce droit : le terme d'*amortissement* en désigne assez clairement la signification.

ANN. 1378.

Grand schisme d'Occident.

Ce n'étoit pas assez pour le malheur du genre humain, que depuis tant d'années les funestes divisions des princes temporels répandissent dans les plus belles contrées de l'Europe le carnage & la désolation ; une calamité inattendue vint ajouter aux maux dont on gémissoit, de nouvelles horreurs, des guerres sanglantes, des haines implacables, des trahisons, le scandale & le ridicule. Et quelle fut l'origine de tant de désordres ? L'élection d'un ministre de paix, d'un successeur du prince des Apôtres, destiné pour entretenir parmi les fideles la concorde & la charité. Deux compétiteurs ambitieux d'occuper la chaire de S. Pierre, se disputent ce suprême honneur avec un acharnement dont l'histoire de l'église ne fournit point d'exemple. Leurs prétentions partagent l'univers chrétien,

ANN. 1378.

La tiare flottant entre ces deux têtes, réunit & semble fixer l'attention générale. Les pontifes ennemis, trop foibles par eux-mêmes, réclament les secours des puissances du siecle : il faut choisir entre eux. Le sage tempérament de la neutralité se trouve précisément être celui qu'on adopte le moins : on s'arme, on court avec empressement se ranger sous les enseignes de l'un ou de l'autre : chacun des deux rivaux compte des souverains parmi ses adhérens : ils ont tous deux leurs armées, leurs généraux, leurs prélats, leurs docteurs, leurs saints. [a] Dans cette double guerre, on combat également avec le fer & la foudre : enfin cette odieuse querelle qu'on auroit dû assoupir dès sa naissance, ne se termine qu'après trente années d'hostilités, d'intrigues & d'écrits, sans qu'il soit possible de démêler dans cette étrange confusion quel étoit le parti le plus juste.

Guerre en Italie.

Histoire de Bretagne.
Hist. eccl.

Grégoire s'étoit flatté de rétablir en Italie la puissance temporelle des papes, qu'avoit affoiblie leur longue absence de Rome. Les Florentins

a Sainte Catherine de Sienne étoit pour Urbain, S. Vincent Ferrier pour Clément.

maintinrent toujours avec ſuccès la ligue qu'ils avoient formée contre le S. Siege. Vainement le cardinal de Geneve, chargé par S. S. d'amener des troupes à la défenſe des terres de l'égliſe, étoit repaſſé en Italie avec ſix mille Bretons, commandés par Jean de Maleſtroit & Sylveſtre Bude. Ces troupes commirent une infinité de déſordres, s'emparerent de quelques villes, mais ne terminerent pas la guerre. Leur inſolence & leurs brigandages contraignirent à la révolte des places qui avoient été ſoumiſes juſqu'à leur arrivée. Les habitans de Ceſenne excédés des traitemens injurieux qu'ils eſſuyoient de ces ſoldats étrangers, s'aſſemblerent, prirent les armes, & les chaſſerent de leur ville. Le légat du S. Siege dans le territoire de Bologne, joignit aux Bretons les compagnies Angloiſes, commandées par Jean Acut, autre chef d'aventuriers, qui ravageoit l'Italie. La ville de Ceſenne fut repriſe par ces brigands réunis. Les habitans furent paſſés au fil de l'épée, ſans diſtinction de ſexe : cinq mille hommes périrent dans ce maſſacre : les vainqueurs ne réſerverent que les belles femmes *pour en*

Ann. 1378.

ANN. 1378.

faire à leur plaisir. Le cardinal assiégea inutilement Bologne, qui étoit entrée dans la ligue des Florentins : il essaya d'attirer le commandant de la ville au combat, se flattant, lorsqu'il seroit sorti, de pouvoir s'emparer de la place par le moyen des intelligences qu'il y entretenoit ; mais le gouverneur qui devinoit son dessein, répondit à celui qui vint le provoquer à ce combat : » Monsieur le » révérendissime se travaille que je ne » sors point de la ville : mon gentil- » homme, dites-lui que je ne sors » point, & la cause est afin qu'il n'y » entre pas. « Enfin le S. Siege fut obligé de conclure un accommodement avantageux aux Florentins.

Mort du pape Grégoire XI.

Chron. MS. Chron. de S. Denis. Froiss. &c. Hist. ecclés. tom. 20.

Ces contradictions, & le peu d'autorité dont les papes jouissoient dans Rome même, où le peuple pendant leur absence s'étoit rendu presque indépendant, avoient dégouté Grégoire du séjour de l'Italie : déja même il méditoit son retour en France, lorsqu'il fut surpris de la maladie dont il mourut le 27 mars de l'année 1377 [a],

a Suivant l'usage observé alors d'assigner le renouvellement de l'année au jour de Pâques, l'année 1378 commença le 18 Avril. *Gloss. du Cange ad verb.* Annus.

âgé de 46 ans, après avoir occupé le S. Siege sept ans deux mois & vingt-sept jours. On accusa ce pontife d'une prédilection trop marquée en faveur de sa famille, dont plusieurs furent élevés aux dignités, quoiqu'on en eût pu trouver de plus convenables pour la science & pour les mœurs. Au reste, il fut amateur des gens de lettres, qu'il honora toujours d'une protection singuliere. Quelques jours avant sa mort, il donna une bulle, par laquelle il traçoit aux cardinaux la conduite qu'ils devoient tenir pour lui donner un successeur: » & nous chargeons, dit-il, leurs consciences d'élire un digne pasteur. « Les circonstances fâcheuses où les électeurs se trouverent, les occuperent bientôt d'autres soins que de celui de se conformer à ces louables dispositions.

La présence du pape à Rome étoit aussi avantageuse aux Romains, que le séjour de ces mêmes pontifes dans Avignon avoit été nuisible à la France. Selon le témoignage d'un de nos anciens écrivains, depuis que le S. Siege eut été transféré en Provence, » ce ne fut plus qu'un mêlange & débauche de toutes choses: le pape

Pasq. rech. de la Fr. L. 3. ch. 25.

ANN. 1378.

» à la vérité accordoit au Roi des le-
» vées de décimes sur le clergé, beau-
» coup plus à l'abandon que l'on n'a-
» voit fait auparavant, sous prétexte
» de voyages imaginaires d'outre-mer;
» & le roi en contréchange connivoit
» aux graces expectatives, & provi-
» sions extraordinaires du pape sur les
» bénéfices, ensemble aux exactions
» qu'il faisoit dessus tous les bénéfi-
» ciers pour entretenir son état. « Cependant on ne jugeoit pas ainsi pour lors; & les François étoient aussi jaloux que les Italiens de la résidence des successeurs de S. Pierre.

Mouvemens pour l'élection du pape. *Hist. eccl.*

Le jour même que les cardinaux célébrerent le service de Grégoire XI dans l'église de Sainte-Marie-la-Neuve, ils manderent les sénateurs & les bannerets, ou chefs de quartier de la ville, pour leur recommander la sûreté du Vatican, où le conclave devoit se tenir. Le sénateur portant la parole pour les Romains, déclara que pour remédier aux désordres survenus dans Rome & dans l'état ecclésiastique, depuis que le S. Siege avoit été occupé par des ultramontains, il étoit absolument nécessaire d'élire un pape Italien, que l'amour pour le lieu de

ſa naiſſance engageât à préférer Rome à tout autre ſéjour. Il finit en les aſſurant que telle étoit l'intention unanime du peuple. Cette premiere déclaration inſpira une ſi grande frayeur aux prélats, que l'archevêque d'Arles, qui en qualité de camérier de l'égliſe Romaine, devoit garder le conclave, remit ce ſoin à l'évêque de Marſeille, & courut ſe renfermer dans le château S. Ange.

Le ſénateur & les autres chefs qui gouvernoient dans Rome, avoient obligé les nobles de ſortir de la ville : les payſans des environs, hommes féroces, connus ſous le nom de montagnards, étoient accourus ſe joindre à la populace attroupée dans les environs du Vatican. Ce déſordre, qui croiſſoit à tous momens, étoit ſecrétement fomenté par quelques prélats qui avoient intérêt qu'on choisît un pape Italien. Seize cardinaux, deſquels quatre étoient Italiens, onze François & un Aragonois, ſe trouvoient alors à Rome : ſix autres réſidoient en France, & Jean de la Grange, dit le cardinal d'Amiens, rempliſſoit en Toſcane les fonctions de légat du S. Siege.

ANN. 1378.

Embarras des cardinaux.

Ibid.

Les précautions dont les Romains s'armerent, prouvent qu'ils n'étoient pas assurés de réussir par la violence qu'ils employoient; & peut-être les électeurs les eussent-ils déconcertés, en leur opposant l'union & la constance: mais divisés entre eux, ils n'étoient occupés qu'à se donner mutuellement l'exclusion. Les seize cardinaux formoient trois factions, Italiens, François & Limousins: ces derniers étoient les plus nombreux; les trois derniers papes, Limousins de naissance, ayant rempli le sacré college de leurs compatriotes. Les François plus éloignés encore de la faction Limousine que de l'Italienne, se joignirent à cette derniere, aimant mieux donner leurs suffrages à un Italien, que de voir encore un Limousin occuper le S. Siege. Ils convinrent de faire un choix hors du sacré college, & se proposerent de nommer l'archevêque de Bari, Napolitain. Ce fut dans ces dispositions qu'ils entrerent au conclave, dix jours après la mort de Grégoire XI. Avant que d'arriver au lieu où l'assemblée devoit se tenir, ils avoient été obligés de passer avec peine à travers une foule de Romains armés, qui ne cessoient de crier: *Ro-*

mano lo volemo, nous voulons un Romain : *Avisez-vous, seigneurs cardinaux, & si nous baillez un pape Romain, autrement nous vous ferons les têtes plus rouges que vos chapeaux.*

Ann. 1378.

Election d'Urbain VI. *Ibid.*

Le lendemain de leur entrée au conclave, les cardinaux s'assemblerent pour procéder à l'élection ; car la fureur du peuple s'irritoit de plus en plus : il ne discontinuoit pas d'assiéger le palais avec un vacarme effroyable, prêt à chaque instant d'en briser les portes, empêchant qu'on ne portât à manger aux prélats, qui ne purent fermer l'œil de la nuit. Un des cardinaux effrayé de ce tumulte, proposa un expédient singulier pour se tirer d'embarras. » Prenons, dit-il, » un frere mineur, mettons-lui la cha- » pe & la mitre papale, & feignons » de l'avoir élu, & puis nous retirons » d'ici, & nous en élirons un autre » ailleurs, » comme si le choix d'un cordelier eut été plus facilement annullé que celui d'un autre. Ce mauvais subterfuge fut unanimement rejetté. Alors le cardinal d'Aigrefeuille, qui le premier donna sa voix, déclara qu'il élisoit purement & librement le seigneur Barthelemi Prignano, ar-

ANN. 1378.

chevêque de Bari. A l'inſtant, il fut ſuivi des autres Cardinaux des deux factions réunies, qui formoient plus des deux tiers des électeurs auxquels le cardinal de Florence ſe joignit encore. Un ſeul cardinal oſa proteſter, & un autre plus courageux encore refuſa conſtamment de donner ſa voix. Ce fut ainſi que ſe fit cette élection, ſur laquelle il ſeroit téméraire de hazarder un jugement, puiſque le concile, qui dans la ſuite termina le ſchiſme, laiſſa la queſtion indéciſe. On ne peut cependant s'empêcher de faire quelques obſervations qui ſe préſentent naturellement. Si les cardinaux furent tous forcés, comme ils l'aſſurerent quelques mois après, pourquoi ne feignirent-ils pas de concert? Pourquoi ce choix hors du ſacré college? L'archevêque de Bari leur avoit-il donné parole d'abdiquer? Etoient-ils plus ſûrs de ſa promeſſe que de celle d'un d'entre eux? Le choiſirent-ils enfin pour ſatisfaire les Romains? Ils étoient ſi peu ſûrs de l'approbation du peuple, qu'ils n'oſerent d'abord publier l'élection, appréhendant que l'archevêque, qu'ils envoyerent prier de ſe rendre au conclave, ne fût inſulté. Tous ces faits avoués par

eux-mêmes, ne s'accordent guères avec le désaveu qu'ils publierent ensuite : le reste de leur conduite présente toujours la même inconséquence. Quoi qu'il en soit, ils réitérerent l'élection après leur dîner, l'archevêque présent. L'évêque de Marseille importuné par les Romains impatiens de sçavoir quel étoit le pape qu'on venoit d'élire, leur dit d'aller à S. Pierre, & qu'ils l'apprendroient. Ils crurent entendre que c'étoit le cardinal de S. Pierre ; abusés par cette idée, ils coururent au logis de ce prélat, qu'ils démeublerent suivant la coutume de piller la maison du nouveau pape en signe de joie.

L'élection cependant ne se publioit pas : le peuple furieux de se voir trompé, brise les portes du palais. Dans cette extrêmité, les cardinaux engagent le cardinal de S. Pierre à se laisser revêtir des ornemens du pontificat. Les Romains entrent, se prosternent devant lui. En vain il leur crie, » je » ne suis point pape, & ne veux point » être antipape : on a élu l'archevêque » de Bari qui vaut mieux que moi. „ Ils ne l'écoutent point, ils le mettent dans une chaire & le portent en triomphe, tandis qu'à la faveur du tumulte

ANN. 1378.

les cardinaux s'échappent du conclave : ſix ſe ſauvent dans le château S. Ange, quatre ſortent de Rome, les autres ſe retirent dans leurs palais. L'archevêque le lendemain rend ſon élection publique : le peuple paroît content. Les cardinaux qui étoient demeurés chez eux, ſe rendent auprès du nouveau pape, ceux du château S. Ange arrivent, & pour la troiſieme fois l'élection eſt réitérée. On introniſe le pontife, qui prend le nom d'Urbain VI. Les prélats qui étoient ſortis de Rome y reviennent, lui rendent leurs reſpects comme à un pape légitime. Ils font plus, ils inſtruiſent les cardinaux d'Avignon de la promotion qu'ils viennent de faire, & ceux-ci la ratifient en y accédant. Le cardinal de la Grange, légat en Toſcane, de retour à Rome, joignit ſa voix à celle de ſes collegues : ainſi l'on peut aſſurer que pendant quelque temps le pape fut reconnu par les vingt-trois cardinaux qui compoſoient alors le ſacré college.

Urbain ſe brouille avec les prélats. *Ibid.*

Urbain avant que de parvenir au pontificat, jouiſſoit de la plus grande réputation, ſoit pour la doctrine, ſoit pour les mœurs ; humble, dévot, déſintéreſſé, ſévere pour lui ſeul, in-

dulgent pour les autres. Le triple diadème fit en lui un changement qu'on auroit peine à croire, s'il n'étoit attesté par tous les historiens de ce siecle. Peu de jours après son exaltation, il donna les premiers indices de l'humeur austere qui le dominoit. Le receveur des deniers de la chambre apostolique vint, suivant l'usage, lui présenter le produit de sa recette : il refusa l'argent, en le chargeant d'imprécations : *Que ton argent périsse avec toi*, s'écria-t-il. Ce désintéressement outré ne dura pas. Le lundi de Pâques il prononça un discours très-véhément dans la salle de son palais : là, sans aucun ménagement, adressant la parole aux évêques qui composoient une partie de son auditoire, il leur dit qu'ils étoient tous des parjures d'avoir abandonné leurs églises pour résider à sa cour. L'évêque de Pampelune choqué de l'apostrophe, se leva & lui répondit en ces termes : „ Je ne suis „ point parjure, je ne suis point à la „ cour pour mon intérêt particulier, „ mais pour l'utilité publique, & je „ suis prêt à m'en retirer. „ Les cardinaux eurent leur tour, & furent traités encore plus durement dans un

ANN. 1378.

consistoire qu'il tint huit jours après : il les taxa publiquement de simonie, d'injustice, de luxe & de perfidie, ne désignant personne dans ces sanglantes invectives, mais les menaçant tous en général de les punir sévérement, s'ils ne se corrigeoient. Il eut ensuite la témérité d'avancer qu'il feroit justice des rois de France & d'Angleterre, s'ils ne mettoient fin à leurs divisions qui troubloient le repos de la chrétienté, ce qui lui donna sujet de revenir aux cardinaux dont il accusa quelques-uns d'entretenir cette guerre, & de sacrifier le bien public à leur avarice. Le cardinal de la Grange crut que ce dernier reproche s'adressoit à lui. Ce prélat avoit effectivement accumulé d'immenses richesses dans le ministere, & la voix publique lui en faisoit un crime. Il interrompit le pape avec un geste menaçant, & lui dit : *Comme archevêque de Bari tu as menti.* A l'instant il sortit & s'éloigna de Rome avec précipitation.

Les cardinaux se retirent à Agnani.
Ibid.

Ces deux incidens auroient dû tempérer le zele amer du pontife ; mais malheureusement son caractere impétueux qui commençoit à se manifester, s'enflammoit par les contra-

dictions. Ce fut vraiſemblablement cette conduite inflexible qui porta les cardinaux à ſe reſſouvenir des violences qu'ils avoient eſſuyées dans le conclave, & de concerter entre eux les moyens d'attaquer une élection contre laquelle la contrainte qu'on avoit employée à leur égard, ſembloit leur ouvrir une voie de réclamation. Ils diſſimulerent cependant juſqu'au mois de Mai qu'ils obtinrent la permiſſion de ſortir de Rome ſous prétexte d'éviter les chaleurs de l'été. Ils s'étoient ménagé pendant ce temps la protection d'Honorat, comte de Fondi, qui les reçut dans la ville d'Agnani. Ce comte étoit animé contre le pape, qui avoit voulu le priver de ſon gouvernement. Les prélats traiterent en même-temps avec les Bretons & les autres chefs des compagnies, qu'ils engagerent à leur ſervice.

ANN. 1378.

Urbain fut bientôt informé de ce qui ſe tramoit contre ſes intérêts. Il ſe repentit d'avoir permis aux cardinaux de ſortir de Rome : il eſſaya de les ramener, & pour cet effet il ſe rendit à Tivoly, d'où il voulut ſe réconcilier avec eux; mais il n'étoit plus temps. Il ne reçut que des repro-

Urbain eſſaie de les appaiſer.
Ibid.

ANN. 1378.

ches pour réponse à ses invitations. Déja l'on combattoit aux portes de Rome : Bernard de la Sale, capitaine Gascon, mandé pour la défense du sacré college, avoit pris la route d'Agnani. Les Romains voulurent lui disputer le passage d'un pont, il les mit en fuite, après en avoir tué cinq cens & fait quantité de prisonniers. Le peuple furieux de cet échec rentra dans la ville, & fit main-basse sur tous les étrangers qui se trouvoient alors à Rome, les massacrant indistinctement, prêtres ou séculiers. Ce genre de persécution dura plusieurs jours. Les Romains étoient principalement acharnés sur les François & sur les Bretons.

Les cardinaux protestent contre l'élection. *Ibid.*

Les cardinaux s'étant déclarés hautement, envoyerent dans toutes les cours les protestations qu'ils avoient dressées contre l'élection d'Urbain. Chaque jour ce pontife voyoit déserter quelques-uns des prélats de sa cour. L'archevêque d'Arles, camérier de l'église Romaine, vola les ornemens, la chapelle, & jusqu'à la tiare : il porta ces trésors sacrés dans Agnani. Cet abandon général pénétra le pape & lui arracha des larmes. En-

vironné d'ennemis, il ne lui restoit plus que la faveur du peuple & son titre; & ce qui devoit le toucher plus vivement, il ne pouvoit attribuer ses disgraces qu'à lui-même. Il s'étoit attiré gratuitement l'inimitié de la reine de Naples, qui non contente de le reconnoître dès son avénement au pontificat, lui avoit prêté de l'argent, & fourni des troupes. Comptant sur sa reconnoissance, elle lui demanda son agrément pour le mariage du marquis de Montferrat avec l'héritiere de Sicile; mais l'ambitieux pontife avoit formé le projet extravagant d'unir cette princesse avec François Prignano, son neveu, homme sans mérite & sans mœurs: il refusa le consentement que la reine demandoit, & se brouilla irréconciliablement avec elle.

ANN. 1378.

Les cardinaux se transportent à Fondi. Election de Clément VII. *Ibid.*

Ce fut cette inimitié qui engagea les cardinaux à quitter le séjour d'Agnani pour se transporter à Fondi, ville située dans la Campanie à neuf lieues de Naples, où ils exécuterent enfin la délibération prise depuis long-temps, de procéder à une nouvelle élection. On observe comme une singularité digne de remarque, qu'en cette occa-

ANN. 1378.

ſion les François tromperent les cardinaux Italiens, qu'ils inviterent à ſe joindre avec eux, en les flattant chacun ſéparément, & ſous la foi d'un ſecret inviolable, de l'exaltation au ſouverain pontificat. Sur cet eſpoir ils vinrent à Fondi, où ils eurent la mortification d'être témoins du choix qui fut fait du cardinal Robert de Geneve, fils du comte de ce nom.

Hiſtoire de l'Univerſ. par Duboulay. Ibid. par M. Crevier; J. l'Enfant.

Le nouveau pape prit le nom de Clément VII. Cette nomination avoit été concertée précédemment; cependant une lettre de Robert, comte Palatin, qui depuis fut roi des Romains, adreſſée à l'empereur Vinceſlas, nous a conſervé une particularité qui mérite d'être rapportée. Les cardinaux aſſemblés à Fondi, embarraſſés ſur le choix qu'ils feroient, eurent deſſein de nommer le roi de France ſouverain pontife, & le monarque refuſa la propoſition qui lui en fut faite, parce qu'il étoit eſtropié du bras gauche, incommodité qui ne lui permettroit pas de célébrer décemment le ſervice divin. Il n'eſt pas abſolument incroyable que le ſacré college, dans la vue de s'appuyer du crédit d'un chef puiſſant & reſpecté, ait conçu un pareil

projet ; mais on peut assurer que le roi étoit trop sage pour s'y prêter. Charles à qui la jeunesse de son fils causoit de si sérieuses inquiétudes, & qui prenoit tant de précautions contre les dangers d'une minorité, sentoit trop que la providence l'appelloit au gouvernement de son royaume, & non à la succession de S. Pierre.

ANN. 1378.

Urbain ayant appris l'élection de Clément, & n'espérant plus de paix, fit les préparatifs convenables à la défense de ses droits. Il se forma un nouveau college de vingt-six cardinaux pour remplacer les déserteurs. Les deux pontifes alors, chacun à la tête de son parti, commencerent les hostilités en personne par des excommunications réciproques, dans lesquelles les adhérens ne furent pas oubliés. Des injures, des anathêmes, des malédictions, on en vint aux armes. Clément eut d'abord l'avantage ; mais le parti d'Urbain reprit le dessus en Italie, qui fut le principal théâtre de la guerre : son rival ayant quitté Fondi, mal reçu à Naples, malgré la protection de la reine, après avoir demeuré quelque temps dans le château de l'Œuf ; enfin contraint de s'embarquer, prit la route

Hist. eccl. tom. 20.

ANN. 1378.

de Marseille, où il arriva fatigué d'une périlleuse navigation, & de-là vint établir sa cour dans Avignon. Urbain profitant de ces avantages, pressa ses adversaires : rien ne lui couta pour exécuter ses projets. Il vendit les domaines, les droits des églises & des monasteres, les calices d'or ou d'argent, les croix, les images des saints, les ornemens des églises ; & tout fut fondu & converti en especes. Avec ces ressources, il renversa du trône la reine de Naples, pour y placer un prince, qui paya ses bienfaits de la plus noire ingratitude, qui voulut attenter à sa liberté, qui le proscrivit, qui mit sa tête à prix, qui le força de se refugier dans une forteresse, du haut de laquelle on le voyoit quatre fois par jour, tenant un flambeau d'une main, *une clochette* de l'autre, excommunier ses ennemis, tandis que par ses ordres, dans ce même château qui lui servoit d'asyle, on appliquoit à la question six cardinaux qu'il traînoit à sa suite chargés de chaînes : ils étoient accusés d'avoir conspiré contre lui. Jamais sa haine implacable ne leur pardonna ce crime arraché à la nécessité où il les avoit

Hist. eccl.

réduits. Il les fit périr de différens genres de mort, non sans avoir gouté long-temps le plaisir de les entendre gémir dans les plus cruelles tortures. Souvent dans l'appréhension que ses bourreaux moins inhumains que lui, ne se relâchassent, il leur commandoit de déchirer ces malheureux prélats, jusqu'à ce que leurs cris perçans parvinssent à ses oreilles; & pour avertir qu'il étoit présent quoiqu'invisible, il se promenoit dans un jardin voisin, récitant son bréviaire à haute voix. Les tristes annales de l'univers ne présentent que trop souvent des traits de barbarie deshonorans pour l'humanité : il manquoit l'exemple d'un tyran furieux & tranquille, assez impie pour oser, en assouvissant sa rage, adresser ses prieres à un Dieu clément & conservateur.

ANN. 1378.

Pendant le cours de ces désordres, les Clémentins & les Urbanistes se traitoient sans quartier. Quiconque avoit le malheur de tomber au pouvoir du parti opposé, prélat, prêtre ou clerc, rencontroit une mort inévitable. Les bornes de cet ouvrage nous obligent de supprimer les événemens sans nombre que produisit la querelle des deux

ANN. 1378.

pontifes, pour nous renfermer uniquement dans les faits qui ont quelque rapport avec les affaires du royaume.

Indécision du roi.

Immédiatement après son exaltation, Urbain n'avoit pas manqué d'en informer le roi de France, ainsi que les autres princes chrétiens. Il fut d'abord reconnu par l'université comme il l'avoit été par les cardinaux d'Avignon. Charles qui sur ces entrefaites reçut de la part des prélats d'Italie différens avis contraires à cette élection, balança quelque temps à se déclarer. Il est assez vraisemblable que le Cardinal de la Grange, en qui le roi avoit beaucoup de confiance, ne contribua pas peu à cette indécision : il s'étoit un des premiers échappé de Rome [a]. Les envoyés du pape cependant suivoient la cour, espérant de jour en jour que le monarque se dé-

[a] Peu de temps après l'élection d'Urbain, » dit un chroniqueur de ce siecle, « le roi eut nouvelles des » cardinaux qui étoient à Rome : ils lui marquoient » qu'il n'ajoûtât foi à chose qui eût été faite à cette » nomination, & qu'ils lui certifieroient plus à » plein la vérité ; qu'en attendant il ne donnât au- » cune réponse aux messagers qui de par ledit Bar- » thelemi viendroient. » Il rapporte ensuite qu'un chevalier & un écuyer députés d'Urbain, arriverent à Paris, lesquels après avoir parlé plusieurs fois au roi,

ANN. 1378.

cideroit, lorsqu'ils virent arriver à Paris l'évêque de Famagouste, & Nicolas de Saint-Saturnin, Dominicain, maître du sacré Palais. Ils étoient chargés par les cardinaux assemblés dans Agnani d'instruire le prince de tout ce qui s'étoit passé dans le conclave de Rome : ils apportoient un acte signé par les électeurs, qui contenoit leurs protestations juridiques contre l'élection d'Urbain, & le récit des violences qu'on avoit employées pour les contraindre à ce choix. Il est toutefois remarquable que dans cet acte de désaveu où ils exposent en pleine liberté les motifs qui les autorisoient à regarder comme nulle cette nomination, il n'est point du tout spécifié que Barthelemi Prignano, archevêque de Bari, fût convenu avec eux de se prêter à une élection feinte. On ne peut soupçonner les

furent congédiés avec cette réponse : « Qu'il n'avoit » point ouï nouvelles de cette élection, & si avoit » tant de bons amis cardinaux, dont plusieurs avoient » été serviteurs de ses prédécesseurs rois de France & » de lui, & encore en avoit plusieurs à lui de sa » pension ; que il tenoit fermement que se aucune » élection eût été faite, ils la lui eussent signifiée, & » pour ce étoit son entention d'attendre avant que » plus avant il procédât en ce fait. » *Chron. MS. bib. royale*, N°. 7411.

ANN. 1378.

cardinaux d'avoir ſupprimé une circonſtance ſi favorable à leur cauſe : il réſulte naturellement de ce ſilence qu'il ne leur avoit rien promis, ainſi que quelques écrivains ſe ſont hazardés de le publier avec aſſez peu de certitude.

Aſſemblée pour examiner la validité des élections.
Ibid.

La députation de l'évêque de Famagouſte & du Dominicain, ſervit à préparer les eſprits à l'éclat que peu de temps après produiſit l'élection de Clément VII. Dès qu'elle fut rendue publique, Charles fut ſollicité de ſe déclarer en ſa faveur. Le monarque religieux ne jugea pas à propos de s'en rapporter à ſes propres lumieres dans une affaire de ſi grande importance. Il ſuivoit plus que jamais cette équitable circonſpection que lui dictoit la droiture de ſon cœur. La queſtion fut agitée dans une nombreuſe aſſemblée, compoſée de ſix archevêques, de trente évêques, & de pluſieurs abbés & docteurs. La plupart des avis penchoient pour le nouveau choix que les cardinaux venoient de faire. Le roi cependant ne trouvant point cette unanimité de ſentimens qui annonce l'évidence, & ne voyant pas les faits aſſez éclaircis, jugea qu'il étoit

étoit à propos de différer encore jusqu'à ce qu'une information plus exacte levât tous les scrupules. On envoya des personnes de confiance pour faire sur les lieux mêmes les perquisitions nécessaires, & puiser la vérité dans sa source. Ils revinrent à Paris avec des lettres munies des sceaux des prélats, dont la publication fut permise. ANN. 1378.

Le roi, toujours incertain, attendit encore. Enfin ayant vu une lettre écrite de la main du pontife, revêtue du témoignage authentique de tout le conclave, & fortifiée encore par celui des cardinaux d'Avignon, il assembla de nouveau son conseil auquel assisterent les docteurs, ainsi que les principaux de la noblesse & du clergé. Là, désirant sincérement régler ses démarches sur la justice, il exhorta, sous la foi du serment, chacun d'eux en particulier à n'écouter dans les conseils qu'ils alloient lui donner, que la voix de leurs consciences, sans acception de personne. Tous alors lui conseillerent de rejetter la nomination d'Urbain, comme un effet de la violence qui ne lui avoit acquis aucun droit, & de s'attacher au pape que les cardinaux avoient élu librement. Le

Le roi adhere à Clément VII.
Ibid.

ANN. 1378.

monarque déterminé par cette délibération générale, se soumit, ainsi que ses états, à l'obédience de Clément VII.

L'Université prend le même parti.

L'Université fut mandée & invitée de se conformer à la résolution qu'on venoit de prendre. Ce corps célebre composé des personnages les plus éminens par le sçavoir & par leur attachement à la saine doctrine, supplia le roi de lui permettre de différer à prendre un parti décisif, jusqu'à ce qu'une matiere si grave eût été murement examinée : Charles eut la bonté de lui accorder le délai demandé. Il se tint à cet effet plusieurs assemblées où les avis se trouverent partagés. Enfin sollicitées de nouveau, les Facultés réunies suivirent les intentions de la cour en adhérant à Clément. Il est vrai néanmoins que ce consentement ne fut pas unanime : plusieurs membres de l'Université étoient d'avis que l'on choisît le parti de la neutralité entre Urbain & Clément. Il est bien honorable pour cette sçavante compagnie d'avoir la premiere proposé de ne reconnoître aucun des deux contendans, jusqu'à ce que leurs prétentions eussent été décidées par les

lumieres d'un concile général. On ne comprit pas pour lors tout le mérite d'un avis si sage auquel dans la suite on se trouva forcé de recourir. Marche trop ordinaire à l'esprit humain, lorsqu'il s'agit de délibérer sur de grands intérêts : on s'égare long-temps avant que la nécessité des circonstances ramene enfin au seul parti que la raison présentoit d'abord.

ANN. 1378.

Protestations du roi de France au sujet de l'élection d'Urbain.

Hist. eccl. tom. 20 *lib.* 98.

Rain.

Charles, en adoptant l'élection de Clément, ne fut entraîné par aucune considération humaine : il ne consulta que cette pureté d'intention qui caractérisa toujours ses démarches. On conserve encore à Rome un acte dans lequel ce monarque religieux fait voir toute la droiture de son cœur. Je me suis déterminé à suivre le parti de Clément, dit-il, » sur les écrits des » cardinaux, auxquels appartient l'é- » lection du pape, & qui ont témoi- » gné en leur conscience qu'ils ont élu » celui-ci canoniquement. J'ai suivi » aussi l'avis de mon conseil, & de » plusieurs prélats & sçavans hommes » de mon royaume, qui en ont mu- » rement délibéré. Mais parce que » quelqu'un pourroit prétendre que » les cardinaux auroient agi par paf-

ANN. 1378.

» ſion, & ſe ſeroient trompés, je dé-
» clare que je n'ai pris le parti du pape
» Clément par aucune inclination de
» parenté, ni autre motif humain,
» mais croyant bien faire, & par les
» raiſons ſuſdites. En cas toutefois
» qu'on prétende que je me ſois trom-
» pé en quelque choſe, je proteſte que
» je veux m'en tenir à la déciſion de
» l'égliſe univerſelle, ſoit dans un con-
» cile général ou autrement, pour
» n'avoir rien à me reprocher devant
» Dieu «.

Cependant, malgré les ſuffrages des cardinaux, & l'illuſtre naiſſance de Clément, les adhérens de ce pontife ne paroiſſoient pas former le plus grand nombre. Preſque toutes les villes de l'Italie, excepté Jeanne, reine de Naples, s'attacherent au parti oppoſé. L'empereur, quoiqu'ami de la France, la plupart des puiſſances de l'Allemagne, & les Pays-bas reconnurent Urbain : le roi de Caſtille d'abord ſuivit le même parti [a], ainſi que l'A-

[a] L'hiſtoire d'Eſpagne rapporte comme une ſingularité digne de remarque, que le pape Urbain en faiſant ſolliciter par ſes ambaſſadeurs l'obédience du royaume de Caſtille, envoya trois pieces d'écarlate à D. Henri, afin, diſoit-il, que ce roi, la reine ſon épouſe & ſon fils portaſſent des habits de la même couleur que le

ragon. Enfin, à l'égard de l'Angleterre, il lui suffisoit, pour se déclarer *Urbaniste*, de voir les François *Clémentins*. C'étoit un motif de division de plus entre les deux nations rivales.

ANN. 1378.

Quoique de temps en temps on essayât de renouveller les négociations pour la paix, dont la cour de Londres ne paroissoit pas s'éloigner, & que le roi désiroit encore plus, dans la vue d'assurer par un traité solide les avantages qu'il avoit remportés; les hostilités toutefois ne discontinuoient pas. Divers partis pénétrerent dans le Limousin & l'Auvergne, où deux ou trois chefs de compagnies Angloises, plus brigands que guerriers, surprirent quelques châteaux. Le plus considérable de tous étoit celui de Ventadour, situé sur les frontieres du Limousin & de l'Auvergne. Le comte de Ventadour, courbé sous le faix des années, s'étoit retiré dans cette place, l'une des mieux fortifiées de la province. Il s'y croyoit en sûreté, quand il fut trahi par un ancien domestique, qui facilita

Différentes hostilités dans l'Auvergne & le Limousin.

Froissard.

sien. Lorsque l'Espagne se fut déclarée en faveur de Clément, alors Henri de Transtamare & son fils ne furent plus traités dans les bulles d'Urbain que de batards & d'usurpateurs, &c. *Hist. d'Espagne. Rym. act. pub. T. 3.*

ANN. 1378.

l'entrée des ennemis, moyennant une somme de six mille livres. Le perfide cependant, arrêté par un reste de scrupule, eut honte de livrer son maître : il mit dans son marché qu'on respecteroit la personne & les biens du comte, condition que *Geoffroi tête-noire*, c'étoit le nom du capitaine, exécuta fidélement. Ces sortes d'expéditions, malheureusement trop fréquentes dans quelques provinces éloignées, doivent être plutôt regardées comme des courses d'un reste de bandits qui infestoient encore le royaume, que comme des opérations militaires avantageuses à l'un des deux partis. Ces conducteurs de troupes gardoient pour eux-mêmes les places dont ils s'emparoient : c'est là qu'ils rassembloient les dépouilles qu'ils enlevoient indistinctement à tous ceux que le hazard leur présentoit. Nous verrons encore long-temps, dans le cours de cette histoire, la France en proie à de semblables hordes d'aventuriers, qui ne différoient des voleurs de grand chemin de nos jours, que par leur nombre & par l'impunité.

Guerre en Guienne & dans la Navarre. *Ibid.*

Cependant le seigneur de Neuville, après la levée du siege de Mortagne, avoit repris sur les François

plusieurs places dans le Bordelois. De retour à Bordeaux, il trouva dans cette ville le roi de Navarre. Ce prince, justement puni de tant de coupables manœuvres, pressé de tous côtés, éprouvoit enfin que les artifices des méchans leur sont encore plus nuisibles qu'à ceux qu'ils veulent perdre. D. Juan, infant de Castille, à la tête d'une armée de vingt mille hommes, étoit rentré en Navarre : il ravagea ce malheureux royaume, & vint ensuite mettre le siege devant Pampelune. Charles, trop foible pour résister aux efforts d'un ennemi si puissant, venoit implorer l'assistance des Anglois. Il leur représenta la situation embarrassante où il se trouvoit : afin de les déterminer à lui fournir des forces suffisantes pour repousser le danger qui le menaçoit, il leur rappella les termes du traité qu'il avoit conclu avec la régence d'Angleterre. Neuville le rassura, en lui promettant qu'on alloit incessamment faire partir des troupes qui ne manqueroient pas d'arriver aussi-tôt que lui sur les frontieres de ses états. Alors ne doutant point que ces magnifiques promesses ne fussent suivies d'une prompte exécution, il

Ann. 1378.

reprit la route de la Navarre, afin d'être plus à portée de rassembler les forces de son royaume, pour les joindre aux troupes auxiliaires qu'on lui faisoit espérer.

Le roi de Navarre sollicite du secours. *Ibid.*

Ce prince qui, dans le cours d'une vie si fertile en événemens, n'entreprit & n'acheva jamais par lui-même aucune expédition militaire, n'osa rentrer en Navarre. Il se rendit à Saint-Jean-Pied-de-port, où il s'arrêta jusqu'à l'arrivée du secours; mais il eut le temps de faire des réflexions désagréables sur l'inconvénient de ne devoir sa sûreté qu'à la faveur mendiée d'une protection étrangere. Les commandans des troupes qui devoient se joindre au Navarrois, au lieu de marcher contre les Castillans, s'amuserent à reprendre dix ou douze forteresses, dont plusieurs capitaines Bretons s'étoient emparés dans les environs de Bayonne, tandis que le Navarrois, qui de jour en jour attendoit les Anglois, s'impatientoit de la lenteur de leur marche. Il dépêchoit incessamment des messagers, pour les informer de l'extrêmité où il se trouvoit réduit. Les Espagnols pressoient toujours vivement le siege de Pampelune, dont

ils se seroient infailliblement rendu maîtres sans la vigilance & la bravoure du vicomte de Chastillon, qui fit une vigoureuse défense, quoiqu'il n'eût avec lui que deux cens hommes de garnison, & que les vivres commençassent à manquer. Le courage de ce seigneur sauva la place. Enfin ce secours si long-temps désiré arriva sur les frontieres de Navarre. Charles avoit rassemblé toutes les forces de son royaume, qui, réunies aux troupes Angloises, formerent une armée de plus de vingt mille hommes d'armes.

Ann. 1378

L'infant de Castille informé de la jonction des Anglois & des Navarrois, tint un conseil de guerre pour délibérer si l'on marcheroit aux ennemis. Les avis se trouverent partagés : plusieurs chevaliers Espagnols désiroient qu'on livrât bataille, & le jeune prince eût volontiers penché vers cette résolution ; mais dans le temps que la délibération étoit suspendue par la diversité des sentimens, le roi de Castille envoya des ordres précis à Dom Juan de lever le siege : il obéit, & ramena ses troupes en Espagne. Les troupes Angloises qui resterent dans la Navarre, profitant de la retraite de l'in-

Siege de Pampelune levé.
Ibid.

Ann. 1378.

fant, se rassemblerent sur l'arriere-saison, dans le dessein de faire quelques courses. Thomas Trivet, leur commandant, avoit indiqué le rendez-vous à quelque distance de Tudele, vers les confins qui séparent les trois royaumes de Navarre, d'Aragon & de Castille. Il passa l'Ebre, & vint camper dans la vallée de Sorie. Il s'approcha de la ville qui porte le même nom, située à l'entrée de la vieille Castille. Après avoir ravagé les environs, il essaya d'attirer la garnison dans une embuscade; mais l'entreprise échoua. Les Anglois, repoussés avec perte, furent obligés de songer à la retraite. Ils ne furent pas plus heureux dans une autre tentative sur la ville d'Alfuro, dont la garnison étoit imprudemment sortie. Les femmes de la ville fermerent elles-mêmes les barrieres, & se présenterent sur les murailles avec une contenance si résolue, qu'ils n'oserent risquer l'assaut. Le capitaine Trivet, voyant l'ordonnance guerriere de ces modernes Amazones, dit en courant à toute bride: *voilà braves femmes, retournons arriere, nous n'avons rien fait.*

Les Anglois se retirent de la Navarre.

Le roi de Navarre, qui ne croyoit pas que l'expédition des Anglois dût

se borner à faire le dégât dans les campagnes, s'étoit avancé jusqu'à Tudele. Cependant le roi de Castille, sur les premieres nouvelles de l'irruption des ennemis, donna de si bons ordres, qu'il se trouva bien-tôt sur les bords de l'Ebre à la tête d'une armée de quarante mille hommes. Il fit garder les passages de maniere qu'on ne pouvoit tenter de sortir de Tudele sans s'exposer à tomber au pouvoir des Espagnols. L'intention du Castillan étoit de former le siege de la place. Il paroissoit impossible que Charles évitât un danger si pressant. Dans une telle extrêmité, il eut recours à la voie de la négociation, sa ressource ordinaire. Il promit, il signa tout ce qu'on voulut. Henri de Transtamare exigea pour condition préliminaire, que les Anglois sortissent des états de Navarre. Le mariage du prince de Navarre avec une princesse de Castille fut projetté sous l'agrément du roi de France, qui devoit être demandé. Le Navarrois enfermé n'étoit pas en état de contester aucun des articles du traité qu'on lui présenta; il se seroit soumis à des clauses encore plus dures, pour sortir de ce mauvais pas. Le roi d'Espagne ne se

ANN. 1378.

Chron. MS.

ANN. 1378.

contenta pas des promeſſes d'un prince dont la parole n'étoit pas inviolable ; il ſe fit remettre pour ſûreté les villes & les forteresſes de *l'Etoile*, *de la Garde* & *de Tudele*. C'étoit la deſtinée de Charles le Mauvais de ne faire aucune démarche qui ne ſervît à multiplier ſes pertes. Il fut encore obligé d'emprunter vingt mille francs du roi d'Aragon, pour payer le ſervice inutile des troupes qu'il avoit appellées à ſon ſecours.

Guerre en Normandie. Défaite des François.
Ibid.
Mém. de litt.
Chron. MS.

Les Anglois, ſur la fin de cette même année, furent plus heureux en Normandie, qu'ils ne l'avoient été dans la Navarre. Le roi ayant jugé par une premiere tentative qu'il étoit difficile de leur enlever Cherbourg, la plus forte place de la province, & qui recevoit à tout moment dans ſon port de nouveaux ſecours d'Angleterre, s'étoit contenté de jetter des troupes dans les forteresſes voiſines pour tenir la garniſon en échec. Il paroît, ſuivant quelques lettres que le deſſein de Charles étoit de faire un puiſſant effort de ce côté à l'ouverture de la campagne. Guillaume des Bordes eut ordre d'entrer dans le Cotentin avec des troupes, & de reſſerrer Cherbourg au-

tant qu'il ſeroit poſſible. Pour cet effet il vint s'établir à Montbourg, d'où journellement il faiſoit des courſes aux environs. Vers le même temps Jean Harleſton partit de Southampton avec trois cens hommes d'armes & trois cens archers : il vint débarquer à Cherbourg. Les Anglois ayant reçu ce nouveau renfort, ſe mirent en campagne : ils ne tarderent pas à rencontrer des Bordes. Le combat fut terrible, & la victoire long-temps indéciſe. Les hommes d'armes, ſuivant l'uſage, avoient quitté leurs chevaux [a]. Les deux commandans, une hache à la main, *un pied avant l'autre*, ſe ſignalerent par une bravoure égale. Harleſton, renverſé par terre, alloit perdre la vie, lorſqu'il fut relevé par les ſiens. Irrité d'une chute qui ſembloit en ce moment lui donner de nouvelles forces, il reprend ſes armes : la mêlée recommence avec plus de fureur, le ſang coule de toutes parts. La terre eſt jonchée de morts ; *tous les combattans*,

ANN. 1378.

a Un ſeul chevalier nommé Lancelot de Lorris, ſe tint ſur ſon courſier, & demanda une joute en l'honneur de ſa dame, avant le combat. Un chevalier Anglois accepta le défi & le tua. *Ce fut dommage*, dit Froiſſard, *car il étoit apert chevalier, jeune, joli, & moult fort amoureux.*

ANN. 1378. dit un hiſtorien de ce ſiecle, *vouloient vaincre ou périr*; enfin la fortune ſe déclara pour les Anglois. Les François furent entiérement défaits; tous perdirent la vie ou la liberté : aucun homme d'honneur ne chercha ſon ſalut dans la fuite. Guillaume des Bordes fut du nombre des priſonniers.

Le roi ayant appris la défaite de ſes troupes, ſe hâta d'en faire marcher de nouvelles ſous la conduite du ſeigneur de Bremailles, pour couvrir la frontiere. Il ſe fortifia dans Montbourg, ainſi qu'avoit fait des Bordes; mais il ne put empêcher les ennemis de conſerver leur ſupériorité. Comme on s'occupoit alors en France des préparatifs d'une guerre plus importante, les troupes eurent ordre de revenir ſur leurs pas, & d'abandonner la plus grande partie du Cotentin. Les habitans qui par cette retraite demeuroient expoſés à la merci des Anglois, préférerent le parti de quitter leurs maiſons pour aller s'établir ailleurs, emmenant avec eux leurs femmes, leurs enfans & leurs plus précieux effets, enſorte que le territoire du Cotentin, l'un des plus fertiles de la province, fut abſolument dépeuplé.

ANN. 1378.

Mariage & disgrace du comte de S. Paul.

Froissard. Rym. act. pub. tom. 3. part. 3. p. 88.

La nécessité des circonstances oblige quelquefois ceux qui sont à la tête du gouvernement de se porter à des démarches qu'on ne peut justifier aux yeux du public. La disgrace du comte de Saint-Paul sur les dernieres années du regne de Charles V, est de ce genre. La conduite du roi à l'égard de ce seigneur auroit toujours été soupçonnée d'une prévention injuste, si les actes d'Angleterre ne nous révéloient pas un secret qu'on ne pouvoit alors rendre public, sans découvrir en même-temps par quel canal on étoit instruit des mysteres de la cour de Londres. Depuis long-temps le jeune Walerand, comte de Saint-Paul, de la maison impériale de Luxembourg, étoit prisonnier en Angleterre. On avoit offert plusieurs fois de le relâcher, à condition que le Captal de Buch seroit remis en liberté, échange auquel le roi ne voulut jamais consentir. L'amour fit ce que la politique avoit refusé : il délivra le comte, il paya même une partie de sa rançon. Walerand étoit traité avec la considération dûe à sa naissance. Prisonnier sur sa parole, il étoit de toutes les fetes qui se donnoient à la cour. Ce fut

Ann. 1378.

là qu'il vit Mahaud de Courtenai, fille du premier mariage de la princesse de Galles avec Thomas de Holland. Cette jeune princesse sembloit avoir hérité des charmes de sa mere : on ne l'appelloit que la belle *Mahaud.* Le jeune Saint-Paul & cette beauté naissante *s'ennamourerent loyaument l'un de l'autre : ils étoient toujours ensemble aux danses & ébatemens, tant qu'on s'en apperçut :* Mahaud elle-même ne fit pas difficulté d'avouer son penchant à sa mere. Le mariage fut arrêté. L'élargissement du comte devoit être nécessairement un des premiers articles. Il devenoit par cette alliance beau-frere du roi d'Angleterre, auquel il fit hommage-lige *envers & contre tous*, & promit de renoncer à la qualité de vassal du roi de France. Pour sûreté de sa parole, il s'engagea de livrer aux Anglois ses châteaux de *Bohin* & de *Guise* dans le Vermandois. Il repassa en France pour exécuter sa promesse ; mais la nouvelle de son prochain mariage l'avoit précédé. Le roi, qui avoit à Londres des espions fideles, avoit fait saisir ses places. Walerand lui-même auroit été arrêté, s'il avoit paru

à la Cour : il repaſſa promptement en Angleterre, où l'amour le conſola de cette diſgrace. Il ne revint en France que ſous le regne ſuivant.

ANN. 1378.

Commencement des troubles de Flandres.

Froiſſard. Chron. MS. bibl. royale, N°. 10197. &c.

Au milieu des guerres qui agitoient la plupart des états de l'Europe, la Flandres ſeule, depuis le regne de Philippe de Valois, avoit joui, preſque ſans interruption, des avantages de la paix ſous le gouvernement modéré de ſon ſouverain. La fertilité naturelle du ſol, l'induſtrie des habitans, la multitude & la diverſité des manufactures, faiſoient circuler ſans ceſſe, & portoient par mille canaux l'abondance & la proſpérité dans toutes les parties de la province. Les diſſentions éternelles des puiſſances voiſines étoient encore une nouvelle ſource de richeſſes pour les Flamands, facteurs néceſſaires de tant de nations uniquement occupées du ſoin de s'entre-détruire. Cette heureuſe contrée étoit devenue l'aſyle des arts, du commerce & de l'opulence. Les plaiſirs & le luxe régnoient à la cour du comte Louis ; & le peuple, avide imitateur des grands qu'il voyoit plongés dans les délices, avoit encore renchéri ſur ſes modeles : bientôt du ſein de la

ANN. 1378.

mollesse, il se laissa entraîner au penchant séducteur de la volupté, & par un effet inévitable de la dépravation des mœurs, il se livra sans réserve aux excès de la licence la plus déréglée. Dans cet état de corruption, sourd à la voix de la raison & de la vertu, quel frein eût été capable d'enchaîner son indocile férocité? Un de nos historiens rapporte que dans l'espace de trois mois quatorze mille hommes perdirent la vie dans les lieux consacrés au jeu, à l'ivrognerie & à la débauche. *Or*, dit-il, *comme la mauvaise conduite du prince avoit causé celle du peuple, Dieu suscita le peuple contre le prince, & les châtia tous deux l'un par l'autre.* L'oubli des devoirs & de l'honnêteté fut de tout temps le présage infaillible d'une révolution prochaine.

Mezerai, tom. 2. pag. 491.

Le comte de Flandres avoit auprès de lui, sans le connoître, un de ces hommes dont les talens, utiles ou pernicieux, sont également capables de servir ou de nuire, de qui la conduite ne peut jamais être regardée comme indifférente; de ces hommes en un mot qu'il faut perdre sans ressource, lorsqu'après les avoir élevés on veut les éloigner de la faveur. *Jean Lyon*;

c'étoit le nom de ce dangereux Flamand, né parmi le peuple, s'étoit avancé à la cour du prince par son adresse & ses complaisances. *Il étoit*, dit Froissard, *sage homme, hardi, cruel & entreprenant.* A l'éloquence, au courage, au génie, il joignoit ce flegme supérieur qui fixe la réussite des plus hardis projets. Il ne lui manquoit aucune des qualités propres à former un chef de parti : intrépidité réfléchie, dissimulation profonde, constance à l'épreuve des disgraces, &, ce qui est incomparablement plus difficile, à l'épreuve de la prospérité : jamais surpris, mettant à profit les moindres démarches de ses adversaires : implacable dans sa haine, il sçavoit dévorer un affront pour méditer dans le silence une vengeance aussi sûre que terrible. Chargé d'assassiner un homme qui déplaisoit au prince, ce premier crime lui servit de recommandation. Il fut fait doyen des *Navieurs*, ou négocians par eau de Gand, emploi à peu près semblable à ce qu'étoit alors à Paris celui de prévôt des marchands. Cette place extrêmement lucrative lui donnoit le plus grand crédit dans une ville, dont

ANN. 1378.

ANN. 1378.

le principal commerce ſe faiſoit par la navigation. Gand étoit regardé comme l'entrepôt le plus conſidérable des richeſſes de la Flandres, qui étoient apportées dans ſes murs, & en ſortoient journellement par la communication facile d'une infinité de canaux que forme en cet endroit la jonction de la Lis & de l'Eſcaut. Jean Lyon remplit ſa charge au gré de la plupart de ſes compatriotes. Quelques années après, le comte ſéduit par l'appas d'une légere augmentation de revenu, ſans conſidérer que cet accroiſſement ne pouvoit ſe faire qu'en multipliant les droits, ce qui ne manqueroit pas d'exciter les murmures du peuple, deſtitua le doyen pour mettre en ſa place un de ſes ennemis. Loin de témoigner aucun reſſentiment de la perte de ſon office, il affecta l'air de ſatisfaction d'un homme redevable au prince de l'avoir délivré d'une commiſſion onéreuſe : il attendit pour ſe venger l'occaſion propice, qui ne tarda pas à ſe préſenter.

Les habitans de Bruges ayant acheté du comte la permiſſion de tirer un canal de la riviere de Lis, envoyerent

des pionniers pour commencer les ouvrages. Les Gantois n'apprirent pas ſans murmurer un projet ſi préjudiciable à leur commerce. Jean Lyon eut ſoin de fomenter ce mécontentement. Comme il avoit gagné la confiance du peuple pendant ſon adminiſtration, ce fut à lui qu'on s'adreſſa pour ſçavoir ce qu'il étoit à propos de faire dans une pareille conjoncture. On le preſſa long-temps avant qu'il parût ſe déterminer à dire ſon avis; mais lorſqu'il vit les eſprits échauffés au dégré qu'il déſiroit, il ne fit plus difficulté de lever le maſque. Il déclara dans une aſſemblée du peuple, que l'unique remede aux abus dont on ſe plaignoit, étoit de renouveller une ancienne aſſociation connue ſous le nom de *Wircaperons*, ou *chaperons blancs*, à cauſe des chaperons de cette couleur qui ſervoient de ſignal à la ligue des différens corps de métiers réunis. La propoſition fut avidement embraſſée: le peuple ſe rangea en foule ſous ſon nouveau chef. Il en choiſit une partie, & marche contre les travailleurs de Bruges, qui fuient à ſon approche. Les foſſés ſont comblés, & les Gantois

rentrent triomphans dans leur ville.

ANN. 1378. L'artificieux Flamand eut ſoin de couvrir cette entrepriſe, ainſi que celles qu'il médita dans la ſuite, du ſpécieux prétexte de l'utilité publique, affectant toujours de témoigner autant de reſpect que d'attachement pour le prince, & rejettant la cauſe de tous les déſordres ſur ceux qui l'environnoient. Les gens bien intentionnés prévoyoient les ſuites fâcheuſes de ce mouvement : on envoya des députés au comte. Ils revinrent avec des lettres d'abolition de ce qui s'étoit paſſé, & une promeſſe d'empêcher la continuation du canal. On ne mettoit d'autre prix à cette grace que la diſſolution de la ligue; mais le chef avoit un intérêt trop preſſant à maintenir une union, dont ſa propre ſûreté dépendoit. Il écouta froidement la réponſe des députés, & n'eut pas de peine à faire comprendre au peuple que ce n'étoit qu'à cette même ligue qu'il étoit redevable de ſa conſervation, & de l'indulgence qu'on avoit pour lui. *Bonnes gens*, dit-il, *voyez ſi ces blancs chaperons ne vous gardent pas mieux & vos franchiſes que ceux vermeils noirs, ou*

d'autres couleurs : dès que vous les quitterez, je ne donnerois pas trois deniers de vos franchises. Ces derniers mots déterminerent les Gantois à persister dans leur révolte, & dès-lors Jean Lyon ne parut plus qu'escorté de trois cens hommes armés. Ann. 1378.

Le comte envoya son bailli avec des troupes pour punir les mutins. Ce coup d'autorité ne réussit pas. Le bailli fut tué, les hommes d'armes mis en fuite, & la banniere du prince déchirée & traînée dans les rues par la populace en fureur. Cependant le chef des rebelles déguisant toujours ses véritables desseins, permit une nouvelle députation : mais pour la rendre infructueuse, dans le même temps que les envoyés sollicitérent & obtenoient une seconde fois que la ville rentreroit en grace, il sortit accompagné des plus déterminés de sa faction, sous prétexte d'examiner s'il ne se trouvoit pas dans les environs quelque forteresse capable d'incommoder, en cas qu'on fût obligé de soutenir un siege. Le comte Louis avoit fait bâtir au lieu nommé Andreghen un château superbe, dont la construction avoit

ANN. 1378.

couté plus de deux cens mille francs [a]. Ce fut là précisément que Lyon conduisit ses gens. Il entre feignant de chercher s'il n'y avoit point des armes ou d'autres munitions de guerre : en un instant la maison où le comte avoit déposé ses plus riches trésors est entiérement pillée par les factieux, qui mettent en se retirant le feu à plus de vingt endroits différens. Leur conducteur étoit à peu de distance : lorsqu'en se retournant il vit le palais en flammes, il marqua autant de surprise que de douleur. *Que vois-je !* s'écria-t-il, *le château de monseigneur ard* (brûle) ; *on ne le peut amender, encore vaut-il mieux que adventure l'ait ars, que nous : mais tout considéré, ce château nous étoit un périlleux voisin.* Après cette expédition il revint sur ses pas, bien persuadé que désormais toute voie de réconciliation étoit fermée entre les Gantois & le comte, qui ne voulut plus en effet entendre parler d'aucun accommodement.

Ce n'étoit encore que le prélude de

a Cette somme revient à plus de deux millions de notre monnoie ; l'argent étant à cinquante francs le marc.

la

la révolution que le rebelle préparoit. Il entreprit & exécuta le projet aussi hardi que singulier de soulever toutes les villes de la Flandres, en commençant par celle de Bruges, rivale de Gand, & dont l'intérêt avoit occasionné le premier tumulte. Il va s'y présenter à la tête de dix mille hommes. Une hache à la main il force les portes, assemble les Brugeois dans leur propre ville; & moitié par crainte, moitié par la rapidité de son éloquence, il les engage à s'unir avec les Gantois, à signer l'acte de confédération, & à lui donner des ôtages de leur fidélité. Maître absolu de Gand & de Bruges, il ne douta plus qu'il ne lui fût facile d'entraîner dans son parti le reste de la Province. Ses mesures étoient si bien concertées, que sa mort même n'y apporta aucun changement. Il fut attaqué d'une maladie subite qui l'emporta en vingt-quatre heures, non sans soupçon d'avoir été empoisonné. On lui fit de magnifiques funérailles. ANN. 1378.

Les Gantois suivirent le plan que Jean Lyon leur avoit tracé. Ils se choisirent quatre nouveaux chefs. Grammont, Dan, Ypres, Courtray, se

Ann. 1378.

joignirent aux révoltés dont le nombre s'augmentoit sans cesse. Ils vinrent se présenter devant Oudenarde. Ils formoient alors une armée de cent mille combattans. Tandis qu'ils pressoient ce siege avec cette opiniâtreté que la fureur inspire, ils envoyoient des détachemens contre les places qui refusoient de s'unir à la ligue. Un de ces détachemens pensa surprendre le comte dans le château de Terremonde. La ville d'Oudenarde, quoique défendue avec courage, étoit attaquée de maniere à ne pouvoir résister encore longtemps, lorsque le duc de Bourgogne, que son mariage avec l'héritiere de Flandres rendoit intéressé à la conservation de cette province, vint en qualité de médiateur ménager un accommodement entre le comte & ses sujets. Après quinze jours employés en négociations, il termina le différend. Le comte Louis par le traité accorda une abolition générale à toutes le villes qui avoient participé à la révolte, & les Gantois s'obligerent à réparer à leurs frais le château d'Andreghen. La suite nous prouvera bien-tôt que cette réconciliation n'étoit qu'apparente. Le

comte conſerva toujours dans le fond de ſon cœur un reſſentiment ſecret ; & les rebelles , enhardis par l'impunité , n'en devinrent que plus inquiets & plus inſolens.

Ann. 1378.

Fin du dixieme Volume.





